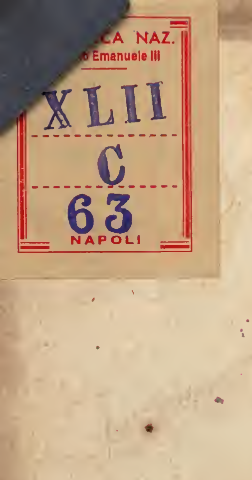




CA NAZ.
Emanuele III
XLII
C
63
NAPOLI

MENAGIANA
OU
LES BONS MOTS,
LES PENSE'ES CRITIQUES,
Historiques, Morales & d'Erudition,
DE MONSIEUR ME'NAGE,
RECUEILLIES PAR SES AMIS.
TOME SECOND.



A PARIS,

Chez FLORENTIN & PIERRE DELAULNE,
ruë saint Jacques, au dessus de la ruë
des Mathurins, à l'Empereur.

M. DC. XCV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.





MEMOIRES
POUR SERVIR
A LA VIE
DE M. ME'NAGE.

MONSIEUR Ménage nâquit à Angers le 15. Aoust 1613. de Guillaume Ménage, Avocat du Roy dans la même Ville, & de Guionne Ayrault, sœur de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel.

Dès sa plus grande jeunesse il fit paroître tant d'inclination pour l'étude, que son pere se crut obligé de n'épargner rien pour lui donner une éducation conforme à de si belles dispositions. La mémoire prodigieuse qu'il avoit ne contribua pas médiocrement à ses premiers progrès, & on a remarqué en lui ce merveilleux talent jusqu'à la fin de sa vie.

Lors qu'il fut en âge, ſon pere lui fit apprendre les premiers élémens de la langue latine, & ſans s'arrêter à lui faire faire des thêmes comme on fait ordinairement, on lui fit lire & expliquer les meilleurs Auteurs de la belle latinité. C'eſt de cette maniere qu'il fit ſes humanitez, d'où il paſſa à l'étude de la Philoſophie, dans laquelle il fit un progrès extraordinaire. Pour le délaſſer quelquefois de ſa trop grande application, ſon pere lui donna des Maîtres de Muſique & de Danſe ; mais il ne put réüſſir ni dans l'une, ni dans l'autre. Il avoit même ſi peu de diſpoſition à la Muſique, qu'il ne lui fut pas poſſible, comme il le diſoit lui-même, d'apprendre jamais aucun Air, pas même une chanſon à boire.

Il s'appliqua avec plus de ſuccès à l'étude du Droit, & plaida à Angers en 1632. Dans cette même année il fut amené à Paris par M. Loyauté, ami particulier de ſon pere, & reçû Avocat au Parlement, où il plaida pluſieurs Cauſes, une entr'autres pour M. Sengebere ſon Maître de Droit, qui vouloit répudier ſa femme pour cauſe d'adultere.

Quelque temps après il alla aux Grands Jours de Poitiers en qualité d'Avocat; mais à son retour ayant été attaqué d'une Sciatique, & d'ailleurs dégouté de cette Profession, il quitta le Barreau, & s'en retourna à Angers pour faire appliquer le feu sur son mal, ce qui ne se put faire sans d'extrêmes douleurs, qu'il souffrit avec beaucoup de constance: aussi, disoit-il, que si on sçavoit ce qu'il avoit souffert, on lui érigeroit des Statuës.

Après son entiere guérison, son pere croyant lui faire plaisir, se démit de sa Charge d'Avocat du Roy en sa faveur. M. Ménage ne voulut pas le refuser étant chez lui; mais si-tôt qu'il fut de retour à Paris, il lui en renvoya les Provisions. Ce refus mit son pere dans une grande colere contre lui. M. l'Evêque d'Angers écrivit à M. Ménage pour sçavoir la cause de leur division, & M. Ménage lui fit réponse assez plaisamment, que cela ne venoit que de ce qu'il avoit rendu un mauvais office à son pere. Dans la suite M. l'Evêque d'Angers fit leur accommodement, & ce fut dans ce tems-là que

M. Ménage luy déclara le dessein qu'il avoit d'embrasser l'état Ecclesiastique, pour lequel il avoit toûjours eu beaucoup de penchant.

Peu de temps après il fut pourveu de quelques Bénéfices, entr'autres du Doyenné de S. Pierre d'Angers que son pere avoit possédé.

Alors il s'appliqua à l'étude des belles Lettres avec une ardeur dont le succès fut très-heureux. Il rechercha la connoissance des plus Savans de la Ville & des Provinces, & fit habitude particuliere avec tous ceux qui étoient regardez alors comme les arbitres de la réputation des gens de Lettres, & comme les dispensateurs de la gloire.

Toutes ces belles connoissances, & la grande réputation qu'il avoit déja dans le monde, le firent souhaitter avec passion de M. le Cardinal de Rets, qui n'étoit alors que Coadjuteur de l'Archevêché de Paris. Il voulut l'avoir auprès de lui, & ce fut M. Chapelain de l'Académie Françoise, ami particulier de M. Ménage, qui lui en parla, & par le moyen duquel il eut une place dans la maison de ce Prélat, avec qui

il vivoit fort familierement.

Dans cet état il joüit du repos néceſſaire à ſes études, & y eut tous les jours de nouvelles occaſions de faire paroître ſon érudition autant que ſon eſprit.

En 1648. il reçeut la nouvelle de la mort de ſon pere, arrivée le 18. Janvier. Etant l'aîné, il eut de ſa ſucceſſion une belle Terre qu'il vendit ſoixante mille livres à M. Servien, alors Sur-intendant des Finances, & ſon ami particulier, qui au lieu de lui en payer le prix, lui en paſſa un Contrat de trois mille livres de rente.

Peu de tems après il obtint par Arreſt du Grand Conſeil le Prieuré de Mondidier, qu'il avoit requis en vertu d'un Indult qu'un Conſeiller de ſes amis lui avoit donné, & dès qu'il fut en poſſeſſion paiſible de ce Bénéfice, il le réſigna à M. l'Abbé de la Vieuville, depuis Evêque de Rennes, qui fit créer en ſa faveur une penſion de quatre mille livres ſur deux Abbayes ; ſur celle de ſaint Lomer de Blois, quinze cens livres ; & ſur celle de Savigny, deux mille cinq cens livres, dont il ob-

tint l'agrément du Roy.

Ce fut alors que se voyant délivré des charges de ce Bénéfice, & du soin de poursuivre un Receveur, il dit à ses amis en raillant : Je suis à présent *vir supra titulos.*

Dans ce tems-là il fut chargé par M. le Cardinal Mazarin & par M. Colbert, de faire un rôle de gens de Lettres, comme celui qui les connoissoit mieux, puisqu'il avoit correspondance, non seulement avec ceux de Paris & des Provinces, mais aussi avec les étrangers. Cette recherche ne produisit rien alors, mais quelques années aprés elle eut son effet, & il fut gratifié pour sa part d'une pension de deux mille livres, qui ne lui fut payée que pendant les quatre premieres années.

Cette augmentation considérable de revenu lui procura un plus grand repos & plus honnête loisir que jamais pour travailler à plusieurs Ouvrages qu'il donna successivement au public.

En 1650. il fit imprimer ses *Origines de la Langue Françoise*, qu'il dédia à Messieurs du Puy. Il n'épargna rien pour les faire bien imprimer & fort

correctement, puiſque les connoiſſeurs diſoient alors que ce Livre étoit un chef-d'œuvre en fait d'Impreſſion. Il travailla pendant toute ſa vie à les augmenter ; mais il n'eut pas la ſatisfaction de les voir entierement imprimées, & cet Ouvrage ne fut achevé, & ne parut que plus d'un an après ſa mort. M. Rigault auroit executé le même deſſein, s'il n'eut pas été prévenu par M. Ménage. *a*

En 1652. il mit au jour, ſous le titre de *Miſcellanea*, un Recueil de diverſes Poëſies grecques, latines, françoiſes & italiennes, qu'il avoit compoſé en différens temps, & ſur divers ſujets. Deux entr'autres qui firent beaucoup de bruit ; l'une étoit *La Métamorphoſe du Pédant Paraſite en Perroquet*. Il entendoit ſous ce nom M. Montmaur, Profeſſeur en langue grecque, contre lequel beaucoup d'autres Sçavans s'étoient déchaînez, & avoient fait des ſatyres injurieuſes. L'autre étoit, *La Requête des Dictionaires*, *b* que l'on peut dire être une Piéce des plus ingénieu-

a *Voyez à la page* 344.
b *Elle eſt imprimée à la fin de ce Volume.*

ſes qui ayent jamais paru en ce genre. Il ne l'entreprit par aucun mouvement de haine ni d'envie contre l'Académie; mais ſeulement pour ſe divertir, & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'eſprit. Il ſupprima lui-même cette Piéce, & la laiſſa long-tems cachée parmi ſes papiers: mais enfin elle lui fut enlevée, & M. de Montreüil la fit imprimer malgré lui. Il ajoûta à ce Receüil quelques *Lettres Latines*, & une *Réponſe à M. l'Abbé d'Aubignac*, & fit imprimer le tout en un ſeul volume *in quarto*, au-devant duquel on voit ſon portrait gravé. Dans la ſuite du tems il groſſit conſidérablement ſes Poëſies, & les fit imprimer pluſieurs fois ſéparément à Paris & en Hollande.

On vit bien-tôt après paroître ſes *Remarques Italiennes ſur l'Aminte du Taſſe*, qui furent ſuivies de ſes *Obſervations & Corrections ſur Diogene de Laërce*, qu'il fit imprimer à Paris avec beaucoup de ſoins & de dépenſe, à deſſein ſeulement de les mettre au net, pour les envoyer en Angleterre. Elles furent imprimées à Londres avec le

Diogene de Laërce en 16..., & du depuis il les augmenta si considérablement, qu'il donna envie aux Libraires de Hollande de réimprimer cet Auteur, comme ils ont fait, avec les Portraits des Philosophes tirez des monumens antiques des plus curieux cabinets de l'Europe. Cet Ouvrage fut achevé en 1691. après avoir demeuré près de neuf ans sous la Presse, & M. Ménage n'en put recevoir que deux Exemplaires par la voye de Strasbourg dans la même année qu'il mourut.

Lors que l'on sçut que M. Ménage retouchoit à son *Diogene*, tous ses amis lui firent part de leurs remarques sur cet Auteur. M. l'Abbé Bourdelot & M. Bochart, lui donnerent tout ce qu'ils avoient sur ce sujet. M. Huet se donna la peine de conférer tous les anciens manuscrits de cet Auteur, & fit part à M. Ménage de ce qu'il avoit remarqué là-dessus; d'autres de ses amis firent la même chose, mais principalement M. Petit, qui lui donna ce qu'on voit de nouveau sur le III. & le V. Livre, & sur les disciples de Platon & d'Aristote.

M. Ménage demeura aussi près de dix années à travailler aux *Etymologies de la Langue Italienne*, qu'il sçavoit à fonds, & sur lesquelles M. Ferrari, que M. Ménage reprend en beaucoup d'endroits, avoit aussi écrit. Il est vrai qu'il les quitta pour travailler à la *Vie des Jurisconsultes*, & ensuite à *celle des Médecins*; mais il abandonna ces deux Ouvrages pour satisfaire aux heritiers de M. le Cardinal Mazarin. Ils avoient jetté les yeux sur M. Ménage pour faire un choix de toutes les Poësies qui avoient été composées & publiées en l'honneur du Cardinal, & avoient dessein d'en faire un Recueil pour honorer sa mémoire. M. Ménage y travailla pendant quelques mois, & l'Ouvrage parut imprimé *in folio*, en très-beaux caractéres.

Il reprit ensuite son premier dessein, & ne songea plus qu'à finir ses *Etymologies Italiennes* qu'il avoit tant de fois interrompu, & qu'il n'avoit entrepris que pour faire voir à l'Académie de *la Crusca* qu'il n'étoit pas indigne de la place qu'elle lui avoit donnée dans son Corps. Cet Ouvrage fit du bruit dans

toute l'Italie, & donna occasion à M. Ménage de s'appliquer ce mot de Cicéron: *Conturbavi totam Græciam*, & il disoit lui-même, qu'il s'étonnoit comment étant François, il avoit osé entreprendre de rendre raison d'une Langue qui ne luy étoit pas naturelle. Cet Ouvrage a été réimprimé à Geneve en 1685.

En 1660. il composa cette fameuse Elégie à M. le Cardinal Mazarin, qui commence par ces mots, *Rerum certa parens*, *&c.* où parmi les loüanges qu'il lui donne, on prétendoit avoir trouvé une Satyre injurieuse contre une députation que le Parlement fit alors à ce Ministre. Cependant il est vrai que M. Ménage avoit fait cette Elegie trois mois avant la députation dont on vient de parler. Elle avoit été veuë & leuë de tous ses meilleurs amis, qui n'y trouverent rien à redire; mais ses ennemis, qui peut-être ne la virent qu'après cette députation, croyant avoir trouvé l'occasion de le perdre, ne manquerent pas de donner une interprétation maligne à quelques vers de cette Piéce, entr'autres à celui-ci, où M. Mé-

nage parlant de ces lâches Courtisans, qui après avoir attendu long-tems à la porte du Cardinal, suivent sa Chaise ou son Carosse pour l'accompagner par tout où il va, ce qui est une action indigne d'un homme libre, il dit : *Et puto tam viles despicis ipse Togas.* Ils firent entendre dans le monde que M. Ménage avoit prétendu par ce vers désigner Messieurs du Parlement, & ils gagnerent quelques Conseillers, qui suggerez par d'autres, les allerent porter à la Grand'-Chambre ; mais M. Ménage fit connoître à M. le Premier Président de Lamoignon, que bien loin d'avoir prétendu parler de Messieurs du Parlement, il n'en avoit pas même eu la pensée, puis qu'il avoit composé cette Elégie trois mois avant cette députation, qu'il ne pouvoit pas deviner se devoir faire. Il fit même cette protestation solemnelle que l'on rapporte *a* ici, & que l'on a trouvé écrite de sa propre main, où il explique le mot de *Toga*, selon que les Anciens l'ont toûjours entendu ; & où il fait voir, par un grand nombre d'illustres témoins,

a *Voyez après ces Mémoires.*

qu'il avoit composé cette Elégie avant la députation du Parlement. Après cela il ne resta aucun doute à M. de Lamoignon de la vérité de la chose & de l'innocence de M. Ménage ; & dans la suite il ne fit aucune attention à tout ce qu'on luy pût dire contre luy.

Cela n'empêcha pas les ennemis de M. Ménage de continuer leurs discours injurieux contre sa personne & contre ses écrits, & de donner à quelques vers de son Elegie le tour & l'explication la plus maligne qu'ils pouvoient, & ils ne cesserent leur médisance qu'en disant malicieusement, comme on l'a dit encore après sa mort, que M. Ménage ne s'étoit tiré de ce mauvais pas qu'en avouant sa faute. S'il étoit vray que M. Ménage eût avoué sa faute, comme on le dit, n'auroit-il pas supprimé luy-même cette Elégie, ou du moins n'auroit-il pas changé les vers que l'on disoit être les plus injurieux ? mais il n'a fait ni l'un ni l'autre, & cette Piéce a toûjours paru de la même façon qu'il l'avoit faite, sans altération & sans changement, comme on la peut voir dans toutes les différentes Editions qu'il a

fait faire de ses Poësies.

Il est étonnant que de tant d'amis qu'avoit alors M. Ménage (car c'étoit dans le tems de sa plus haute réputation) il ne s'en soit trouvé qu'un fort petit nombre qui ait pris sa défense; que ceux mêmes qui lui avoient de fortes obligations, l'ayent abandonné lâchement; & que les autres qu'il avoit protégé, comblé de bien-faits & de loüanges, ayent été les premiers à l'attaquer. M. Nublé, que l'on peut appeller un parfait ami, résista presque seul au torrent; il prit en main la défense de son ami, repoussa avec chaleur les discours qui tendoient à ternir la réputation de M. Ménage, & fit connoître avec autant de force, que d'érudition, l'erreur de ces faux Sçavans, qui n'entendant pas le mot de *Toga*, lui donnoient une explication contraire à celle que tous les Anciens lui ont donné.

Si cette défense prise si à propos ne fit pas taire entierement les ennemis de M. Ménage, elle suspendit du moins les effets de leur jalousie, & augmenta le nombre de ses deffenseurs. On revint tout à coup de cette accusation grossiere,

groſſiere, & l'on s'eſt étonné pluſieurs fois comment elle a pû trouver créance dans le monde, & principalement parmi les Sçavans; car enfin à regarder la choſe naturellement & de bonne foy, pouvoit-on s'imaginer que M Ménage, qui avoit toute ſa vie négligé de répondre à tant d'écrits que l'on avoit fait, & que l'on faiſoit encore contre lui, eut écrit contre un Corps auſſi célébre & auſſi illuſtre qu'eſt celui du Parlement de Paris? qui bien loin de lui avoir jamais cauſé aucun déplaiſir, l'avoit au contraire honoré de ſa protection en pluſieurs rencontres? On dit plus: Quand même il ſeroit vrai que M. Ménage eût fait cette Satyre contre cette auguſte aſſemblée, auroit-il oſé la faire imprimer, comme il fit, dans la Ville capitale du Royaume, aux yeux de tout le monde? Y auroit-il mis ſon nom? s'en ſeroit-il declaré auteur? Et, ce qui eſt de plus fort, l'auroit-il préſenté lui-même, comme il a fait, à tous les membres du Parlement? à ceux même qui pouvoient le proſcrire, & qui auroient dû le faire? Mais, comme on a déja dit, il avoit alors, comme il

a toûjours eu, des jaloux & des envieux de sa gloire, qui ne cherchoient que les occasions de la ternir ou de la diminuer : *Ingrati erunt*, disoit-il, *invidi, malefici, maledici, donec homines ; illorum igitur ingratum animum, invidias, injurias, maledicta, dicteria, scommata, immotus, ut Philosophum & Christianum decet, sino præterfluere. Qui me ament, qui mihi faveant, qui mea tueantur, non deerunt viri honesti, quorum amicitia & studiis delectabor potiùs, quam illorum injuriis & maledictis laborabo.*

En 1664. M. Ménage mit au jour les Remarques qu'il avoit recueilly des plus beaux endroits du Corps du Droit Civil, sous le titre de *Amœnitates Juris Civilis*, qu'il dédia à M. Nublé. Il les fit paroître sous ce titre ingénieux, afin d'engager les jeunes gens à reprendre l'étude des Loix qu'ils avoient presque abandonné. Ce Livre fut imprimé pour la seconde fois en 1667.

Vers l'année 1674. il fit imprimer à ses dépens *La Vie de Matthieu Ménage*, premier Théologal d'Angers ; & un an après, celle de *Guillaume Mé-*

nage ſon pere, Avocat du Roy, & de *Pierre Ayrault*, Lieutenant Criminel d'Angers. Celle de Matthieu Ménage a été réimprimée & achevée dans la même année de ſa mort.

Ses *Obſervations ſur les Poëſies de Malherbe*, & ſes *Remarques ſur la Langue Françoiſe*, parurent preſque en même tems, c'eſt-à-dire, vers 1675. Il en donna bien-tôt après une ſuite, ou un ſecond Volume, en 1676.

Tous ces Ouvrages dont on vient de parler, ne ſervirent qu'à le délaſſer d'un plus conſidérable, auquel il travailla pendant pluſieurs années, & dont il nous donna la premiere Partie en 1683. ſous le titre de *Hiſtoire de Sablé.* Il travailloit encore à la ſeconde Partie de ce Livre, que l'on aura trouvée parmi ſes manuſcrits après ſa mort.

En 1690. on vit paroître de lui deux Ouvrages en même tems; l'un contenant l'*Hiſtoire des femmes Philoſophes*, imprimé à Lyon: & l'autre, une Réponse à M. Baillet, qui l'avoit attaqué dans ses Jugemens des Sçavans, ſous le titre d'*Antibaillet*, imprimé en Hollande. Dans ce tems-là il fit auſſi réimprimer

en Hollande ſes Remarques contre M. l'Abbé d'Aubignac, augmentées, qu'il dédia à Mad. Dacier.

Les Ouvrages Manuſcrits qu'il a laiſſé après ſa mort ſont : la Seconde Partie de l'Hiſtoire de Sablé, ſes Notes ſur Marc Aurele, ſur Anacréon, & ſur les Obſervations de M. Cujas ; les Origines & les Dialectes de la langue grecque ; l'Hiſtoire des anciens Juriſconſultes & Médecins ; une Hiſtoire Botanique ; des Obſervations ſur Rabelais, d'autres ſur les Poëſies Italiennes de la Caſa ; de Nouvelles Obſervations ſur l'Aminte ; & pluſieurs Lettres qu'il écrivoit à tous les Sçavans de l'Europe.

Entre tous ſes Ouvrages imprimez, celui qu'il aimoit le mieux, & pour lequel il avoit plus de penchant, étoit ſes Poëſies. Il n'épargna rien pour en procurer au Public juſqu'à huit Editions, belles & bien correctes, tant à Paris qu'en Hollande. Il fit la même choſe pour ſon Diogene de Laërce, ſes Etymologies Italiennes, ſon Hiſtoire de Sablé, les Vies de Matthieu & Guillaume Ménage, & d'autres qui furent

imprimez à ses dépens, & dont le fond s'est trouvé parmi les effets de sa succession.

Tous ces Ouvrages qu'il a composé pendant tout le cours de sa vie, & où l'on remarque, dans chacun en particulier, beaucoup d'esprit & une érudition profonde, ont été également bien reçeus du public, & lui ont acquis l'estime & l'amitié des Princes & des Grands, avec qui il a toûjours eu beaucoup de commerce, & d'une bonne partie des Sçavans de l'Europe. On a vû M. le Prince de Guémené, M. de Montausier, Messieurs de Bautru, M. Servien, quelques Prélats, & des Ministres mêmes lui accorder leur amitié, & lui offrir place dans leurs Palais; une Princesse du Nord l'honorer de ses Lettres, l'inviter à venir chez elle, & faire elle-même une partie du chemin pour le venir voir. On a vû les Sçavans de Florence lui donner une place dans leur Académie; ceux d'Angleterre & d'Hollande le consulter sur tous leurs Ouvrages; ceux de France même le regarder comme l'un des arbitres de la réputation des gens de

Lettres, & quantité lui dédier *a* des Livres.

Tous ces témoignages éclatans de ce que valoit M. Ménage, n'ont pas empêché qu'ils n'ait eu dans les premiers temps des jaloux de ſa gloire, & qu'après ſa mort il ne ſe ſoit trouvé quelques miſantropes qui ayent voulu noircir une réputation qu'on acquiert même à moins de titres. Le mérite dont M. Ménage pouvoit ſe glorifier étoit aſſez hors d'atteinte. Il y avoit en lui conſtamment une probité & une érudition qu'un écrivain médiocre ne pouvoit attaquer ſans témérité & ſans calomnie; mais, comme on a déja dit, c'étoit le ſort de M. Ménage d'avoir des ennemis de ſa gloire au delà même du tombeau; & il le diſoit lui-même: qu'il n'y avoit point d'homme au monde, de qui on eût dit tant de bien & tant de mal, & qui ſe réconciliaſt plus aiſément avec tous ceux qui l'avoient maltraité; & qu'on feroit une Biblioteque entiere de tout ce qu'on avoit écrit pour & contre lui.

On peut bien s'imaginer qu'ayant

a *Voy. Menagiana Tom. I. ſeconde Edition, pag. 152.*

traité tant de matieres différentes dans un ſi grand nombre d'Ouvrages qu'il nous a donné, il étoit impoſſible qu'il ne ſe rencontrât des gens d'un ſentiment contraire au ſien. En effet, quelques-uns l'ont attaqué par écrit, comme M. l'Abbé d'Aubignac, M. Boileau, M. Cotin, M. Salo, le P. Bouhours & M. Baillet.

Dans la conteſtation qu'il y eut entre luy & M. d'Aubignac, il ne s'agiſſoit que de ſçavoir combien d'heures avoit duré l'action de l'Heautontimorumenos de Térence. Cette diſpute qui commença en 1640. & qui paroiſſoit de peu d'importance, ne laiſſa pas de durer pluſieurs années, & donna occaſion à des volumes entiers de part & d'autre.

Celle que feu M. Boileau lui fit n'étoit que ſur ſon Eclogue à la Reine de Suede, où il prétendoit que cette Princeſſe n'étoit pas aſſez loüée, & le reprenoit en même tems, de ce que les vers en étoient trop pompeux.

A l'égard de M. l'Abbé Cotin, ſa *Ménagerie* n'eut pas grand cours. Il n'avoit fait cette Satyre que pour ſe

venger de quelques vers latins qu'il disoit lui être très-injurieux.

Le différent qu'il eut avec M. de Salo, ne vint que de ce que M. Ménage avoit donné le nom de *Billevezées hebdomadaires* au Journal des Sçavans qu'il composoit alors, parce qu'il avoit mal parlé de *Amœnitates Juris* dans son Journal de 1664.

Le démeslé du P. Bouhours avec M. Ménage fut un peu aigre dans le commencement, mais il se passa le plus honnêtement du monde de part & d'autre dans la suite ; & si leur amitié en fut un peu alterée, il ne manqua rien à la sincérité de la réconciliation qui survint depuis.

La querelle de M. Baillet n'eut pas le même succès. M. Ménage publia son *Antibaillet* pour répondre à quelques jugemens desavantageux que M. Baillet avoit recüeilli contre ses Ouvrages, & particulierement contre ses Poësies. On conseilla à M. Ménage de faire imprimer ce livre ici, & comme on faisoit quelque difficulté de lui en accorder la permission, il se résolut, ne pouvant plus sortir

tir à cause de son incommodité, d'en écrire à M. le Chancelier. Il le prioit de l'excuser s'il ne pouvoit pas aller lui-même lui demander cette grace : *Je sçai*, Monseigneur, ajoûtoit-il, *qu'il faut marcher droit devant vous, & je ne suis pas en état de le faire*..... Elle lui fut refusée, parce que des personnes de considération s'en meslerent, & ce Livre parût imprimé en Hollande peu de tems après. Dans la suite on parla d'un accommodement qui se devoit faire entre M. Ménage & M. Baillet, & on ne sçait pas bien ce qui fut la cause qu'il ne se fit pas. On croit qu'il y a toûjours eu dans le cœur de l'un & de l'autre une disposition très-prochaine à l'union, & à un oubli très-chrêtien de tout ce qui s'étoit passé de part & d'autre.

On peut dire que toutes ces disputes n'ont jamais rien diminué de la réputation que M. Ménage s'étoit acquise par ses Ouvrages. Il eut, comme on a déja dit, une place dans l'Académie de la *Crusca*, & il auroit pû en avoir une dans l'Académie Françoise dès le tems de son institution, sans sa *Requeste des*

Dictionaires, par laquelle on disoit qu'il s'en étoit rendu indigne, surquoi M. de Montmort Maître des Requêtes, dit fort plaisamment, que c'étoit par cette raison qu'il falloit le condamner à en être, comme on condamne un homme qui a deshonoré une fille à l'épouser.

La plûpart des Académiciens qui étoient nommez dans cette *Requeste* étant morts, il fut proposé en 1684. pour remplir une place vacante dans cette célébre Compagnie, & il n'en fut exclus que par la rencontre d'un Compétiteur appuyé de personnes puissantes, puisque de tous ceux qui ne donnerent pas leurs voix à M. Ménage, il n'y en eut pas un seul qui ne reconnust qu'il la méritoit.

Après la mort de M. le Cardinal de Rets, il tint réglément chez lui tous les Mercredis de chaque semaine une assemblée qu'il appelloit *sa Mercuriale*, où il eut la satisfaction de voir toûjours un grand concours de gens de Lettres, tant François, qu'étrangers. Les autres jours, il alloit assiduement au cabinet de M. du Puy, & depuis

leur mort, à celui de M. de Thou.

Quelque tems après étant à genoux à Nostre-Dame un Vendredy-Saint, il se démit la cuisse en voulant se relever; & depuis étant à Vitry chez M. l'Abbé Parfait son hôte, en voulant descendre quatre degrez seulement, le pied luy manqua, & quoiqu'il eut une canne à la main, il fit une chute qui lui démit l'épaule, ce qui lui faisoit dire quelquefois en riant, qu'il étoit une bête épaulée. Toutes ces incommoditez le mirent hors d'état de pouvoir sortir de sa chambre, & alors il tenoit tous les jours une espece de petite Académie.

Il parloit beaucoup, & aimoit à debiter ce qu'il sçavoit, & s'il répétoit quelquefois les mêmes choses, c'étoit toûjours avec quelque circonstance nouvelle qui faisoit plaisir à ceux qui alloient pour l'entendre. Sa mémoire prodigieuse lui fournissoit toûjours une infinité de belles choses sur tous les sujets dont on venoit à parler dans son assemblée, & comme il avoit eu les plus belles connoissances de la Cour, de la Ville & des Provinces, il sçavoit

quantité de faits, de bons mots & de particularitez qui ne pouvoient être ſçuës que de peu de perſonnes,& dont il divertiſſoit fort ſouvent ſon aſſemblée. Une étude continuée pendant toute ſa vie , & tant de correſpondance qu'il avoit avec tous les ſçavans & grands hommes de l'Europe, à qui il écrivoit, & dont il recevoit des lettres tous les jours, étoit un fonds inépuiſable pour toutes les penſées d'érudition qu'il mêloit agréablement dans la converſation.

Lors qu'on étoit retiré de chez lui, il ſe mettoit à revoir ſes anciens Ouvrages, & à en compoſer de nouveaux; & c'eſt ce qu'il a continué juſqu'à la fin de ſa vie : *Il faut mourir*, diſoit-il, *la plume à la main.*

M. Ménage étoit d'un tempérament admirable , & l'on peut dire que ſans ſa chute & les grandes maladies qu'il a eu, il auroit vécu de plus longues années; mais, comme il le diſoit lui-même: *Je ſuis tombé par ma chute dans les douleurs de la mort* , ou pour parler avec l'Ecriture, *les douleurs de la mort ſont tombées ſur moy.*

Au mois de Juillet 1692. il fut attaqué d'un rhume, qui fut suivi d'une fluxion sur la poitrine, & qui ayant été jugée dangereuse, le fit songer sérieusement à la mort. Il la regarda d'un œil ferme, & se prépara à la recevoir par une confession qu'il fit au P. Ayrault Jesuite, son proche parent, & par la reception des Sacremens.

Il fit au même tems son Testament pour récompenser ses domestiques, légua sa Biblioteque aux Jesuites de la Maison Professe de S. Louis, mille livres à l'Hôtel-Dieu, mille livres à l'Hôpital Général, & quatre cent livres à sa Paroisse, sans charger d'autres legs une succession qu'il vouloit laisser entiere à ses neveux.

Peu d'heures avant que de mourir, son Curé le vint voir, & le priant de l'excuser si son devoir de Pasteur l'obligeoit à lui faire quelques demandes sur les Mysteres de la Foy. M. Ménage lui dit: *Vous me faites plaisir, Monsieur; en matiére de Foy, les plus sçavans ne se doivent considérer que comme des enfans.*

Il conserva le jugement & la parole

preſque juſqu'au dernier ſoûpir qu'il rendit le 23. du même mois à ſept heures du ſoir. Il fut enterré le 25. à S. Jean le Rond, où ſera miſe l'Epitaphe ſuivante, faite par M. Pinſſon Avocat au Parlement de Paris.

EPITAPHIUM.

Virum Officiosum,
Ingenio Præstantiorem,
Memoria Tenacissimum,
Scientia denique notum ubicumque;
Græcum non solum vel Latinum;
Sed & Italicum, Gallicumque scriptorem politissimum quæris, Viator,

HIC JACET:

Seu potius venerandi Manes ÆGIDII MENAGII Andini,
Regi, dum viveret à Consiliis & Eleemosynis;
Gulielmi, Regis apud Andes Patroni, & Guidonæ Ærodiæ filii, quiescunt.
Qui
Nominis sui, scriptorumque fama,
Europam fere universam, non sine invidia, peragravit:
Societatemque, etiam juvenis, cum Principibus,
Ac doctis quibuscumque Viris, sive Exteris, sive Gallis, ubique iniit;
Quam ad mortem usque magnopere coluit,
Studiose fovit, & constanter retinuit:
Hebdomadariis primum, postea quotidianis congressibus
Magna celebritate domi habitis, etiam clarus;
Florentinæ, Andegavensisque Academiarum Socius;
Juris utriusque Facultatis Parisiensis Doctor Honorarius:
Vir, ut paucis absolvam,
Quem totus orbis eruditus, & consuluit, & suspexit:
Quique vetustatis lux, ac nostri sæculi decus fuit,
Posteritatis etiam exemplar futurum.

Obiit Epiphora pectorali,
Die 23. Julii 1692. Hora fere septima serotina, ætatis 79.
Sacro-sanctis Ecclesiæ sacramentis, mira Pietate, munitus.

Faustam manibus quietem apprecare.

Viro singulari multisque sibi nominibus colendo posuit
FRANCISCUS PINSSONIUS, Advocatus Parisinus.

On donne ici la protestation dont on a parlé dans ces Mémoires. M. Ménage la fit dans le tems qu'on lui imputoit faussement d'avoir attaqué le Parlement dans son Elégie à M. le Cardinal Mazarin, Rerum certa salus, &c.

JE proteste & le jure par tout ce qu'il y a de plus saint dans le monde, que l'Elegie latine à M. le Cardinal, dont je suis l'Auteur, a été faite plus de trois mois auparavant la Députation de Nosseigneurs du Parlement à S. E. ce que j'offre de verifier par le témoignage de Messieurs de Séve & Roujaut, Conseillers au Parlement; de M. Talon l'Avocat Général; de M. Amelot de Gournay, Maistre des Requêtes, & Président au Grand Conseil; de M. Bautru, Conseiller d'Etat; de M. des Feneftreaux, aussi Conseiller d'Etat, & cy-devant Conseiller au Parlement; des Peres Vavasseur, Rapin, Commire, & de la Trimoüille, Jésuites; de M. l'Abbé Parfait, Chanoine de l'Eglise de Paris; de M. Gaudin, aussi Chanoine de la même Eglise & Docteur en Théologie de la Maison de Sorbonne; de M. Desbrosses Sybour, Conseiller d'Etat, & cy-devant Conseiller au Parlement de Roüen; de M. Pellisson, Conseiller au Parlement de Toulouse; de M. de la Menardiere Lecteur du Roy; de M. l'Abbé le Vayer, Précepteur de Monseigneur le Duc d'Anjou; de M.

Halley, Professeur en Droit Canon; de M. de la Riviere Granier, Bibliothecaire de M. le Président de Thou; de tous Messieurs de l'Académie de Caen, & de plusieurs autres personnes, toutes dignes de foy, mais dont l'énumération particuliére seroit trop ennuyeuse. Je jure pareillement par tout ce qu'il y a de plus sacré dans le monde, que ladite Elegie a été imprimée près de deux mois auparavant ladite Députation: ce que j'offre aussi de verifier par le témoignage des Peres Labbe, Vavasseur, Caussar & Rapin, Jesuites; de Mademoiselle de Scudery; de M. Nublé, Avocat au Parlement; de M. l'Abbé de la Motte le Vayer; de M. Mentel Médecin; de Mrs de Valois; de M. des Hayes Professeur au College du Cardinal le Moine, & de plusieurs autres; mais particulierement par le témoignage de l'Imprimeur, qui est M. Vitré, de qui la prud'hommie est connuë de tout le monde, & qui la porta à Pontoise où étoit le Clergé de France, dés aussi-tôt qu'elle fut imprimée; de sorte que plusieurs de Messeigneurs les Prélats peuvent aussi rendre témoignage de cette verité. Ainsi je n'ay pû parler en ladite Elegie de ladite Députation.

Pour les vers qu'on prétend qui sont injurieux à Nosseigneurs du Parlement, ils ne le sont que dans l'interprétation qu'on leur donne, contre la propre, véritable & naturelle signification des mots, & contre l'intention claire & manifeste de l'Auteur.

Et puto tam viles despicis ipse Togas. Ces

mots de *viles Togas* ne peuvent être entendus de Nosseigneurs du Parlement, parce que ce mot de *Toga* n'a jamais été dit pour signifier des Senateurs, quoique le mot *Toga* ait été dit de la profession de la Robe, & quand il pourroit avoir cette signification, il ne l'auroit pas en ce lieu : ces termes *Tam viles* étant relatifs à quelque chose qui a succedé, & n'étant fait aucune mention de Nosseigneurs du Parlement dans ce qui a précedé. Il y est seulement parlé de ceux qui après avoir attendu tout un jour à la porte de S. E. suivent à pied sa Chaise ou son Carrosse, pour l'accompagner au lieu où il va, que j'appelle une action indigne d'un homme libre & de courage ; ce qui ne peut pas être appliqué à la Députation du Parlement, qui a été faite par audience & avec célébrité ; ni aux visites des particuliers du Parlement, qui le visitent chez lui, & qui ne le suivent pas dans les ruës.

Egrederis, densâ Procerum comitante catervâ,
Nosque tuis oculis æmula turba rapit.
Quid facerem? sequerer? mihi nunc & pectus anhelum,
Infirmique pedes, invalidumque latus.
Sed neque amicitiæ sunt hæc certissima signa,
Et, puto, tam viles despicis ipse Togas.

Viles Togæ en cet endroit ne peut donc signifier autre chose que de lâches Courtisans. Il est assez commun que ce mot de *Toga* se

prend pour des Courtisans, neanmoins puisque je voy que cela est revoqué en doute par quelques personnes, j'en apporterai ici quelques exemples, tirées de Martial, qui est un Auteur qui est dans les mains de tout le monde.

Nec vocat ad cœnam Marius, nec munera mittit,
Nec spondet, nec vult credere; sed nec habet.
Turba tamen non deest, sterilem quæ curet amicum,
Eheu quàm fatuæ, sunt tibi, Roma, togæ!

C'est dans l'Epigramme 18. du Liv. x. sur laquelle Raderus a fait cette Note : *Quam stolidi estis Romani, qui gratis serviri vobis cupitis, & multò vecordiores ipsi Clientes, qui gratis vobis serviunt.* Le même Raderus sur ce vers de l'Epigramme 50. du Liv. I.

Lunata nusquam pellis, & nusquam Toga.

Divites apud Romanos comitabantur Clientuli Togati, sportulæ causâ, maneque salutatum togati ventitabant, atque adeo nusquam abierunt à latere divitis, quod honoris & officii causâ factitabant, ut hodie Aulici adsunt Principi. Domitius Calderinus sur ce vers de Martial Liv. XIV. Epig. 125.

Attritâ veniet sportula sæpe toga.

Indicatur usus togæ, quæ sumebatur ab his,

qui divites salutabant, & eorum comites errabant per urbem. Le même Martial Liv.x. Epig. 47.

Lis nusquam, Toga rara.....

Le même Domitius sur ce vers: Toga rara, *idest, rarum officium erga divites; sequebantur enim in toga divites.* Et Raderus, Toga rara, *rara officia urbana. Infrà Epigrammate* 51. ô tunicata quies! *Togati enim Clientes, aque de nocte ac die fatigabantur, salutabant, comitabantur, serviebant, & rarò interquiescebant: injurias praterea mille & mille contumelias ab atrientibus & servis prastolantes perpetiebantur.* Le même Martial L. ix. Ep.102.

Denariis tribus invitas, & manè togatum
Observare jubes atria, Basse, tua.

Raderus sur cet endroit: *Togati salutabant Patronos Clientes, Togati comitabantur, Togati astabant.* Et Liv. III. Epig. 46.

Exigis à nobis operam sine fine togatam,
Non eo, libertum sed tibi mitto meum.

Domitius sur ce lieu: Operam togatam, *id est, togati hominis, nam anteambulones erant togati;* lequel hemistiche *operam sine fine togatam*, j'ai employé ensuite dans deux endroits de mon Elegie.

Sed nec Tuscus Eques operam sine fine togatam
Poscebat Flaccum, Virgiliumque suos,

Mœcenas redivive, operam sine fine togatam,
Vatibus à doctis exigere ipse velis.

Ce qui fait voir plus clair que jour que j'avois employé le mot *Togas* en la signification de *Courtisans.*

Quant à ces Vers :

Qui modo te, rerum Dominum, venerantur, adorant;
Hi sunt, sæpe tuum qui petière caput.

Ils ne peuvent être entendus de la Députation de Nosseigneurs du Parlement à M. le Cardinal, puisque cette Elégie a été faite & imprimée long-temps auparavant cette Députation. Mais ils ne peuvent non plus être entendus en particulier de Nosseigneurs du Parlement, l'expression étant générale, & comprenant généralement tous ceux qui font aujourd'hui la Cour à M. le Cardinal, & qui lui avoient fait autrefois la guerre, *qui ejus petierant caput*, qui avoient juré sa perte, qui sont en un nombre infini, en comparaison de Nosseigneurs du Parlement. J'ajoûte à cela que le mot *Sæpe* fait voir clairement que ce second vers ne peut être appliqué à l'Arrest de Nosseigneurs du Parlement, ce mot ne se disant que des choses qui se font plusieurs fois, & qui ne peut être appliqué à un Arrest, qui est une chose qui se fait à une seule fois. Ces deux Vers dans mon sens, & j'atteste Dieu que je dis la verité sans aucune dissimulation, ne

ſignifient donc autre choſe, ſinon, que ceux qui vous font aujourd'hui la Cour, ſont ceux qui vous ont fait le plus ſouvent la guerre. Or les choſes générales n'offenſent perſonne; car perſonne ne s'offenſe quand on dit, par exemple, que tous les hommes ſont injuſtes. Je n'ay pas crû offenſer aucun des Corps, ni aucun des particuliers qui ſe ſont déclarez contre S E. mais moins encore Noſſeigneurs du Parlement, dont peu font la cour à S. E. quoiqu'ils l'honorent & l'eſtiment tous : & ce que j'ay dit là de S. E. que tous ceux qui s'étoient déclarez contre elle, avoient été obligez de le rechercher, a été dit par un nombre infini d'Ecrivains, dont je ſuis preſt de produire les paroles; & le ſera, par tous ceux qui écriront ſa vie ou nôtre Hiſtoire.

Je ne m'arrête point à répondre à ce qu'on a dit que ces mots,

Ipſe palatinos qui non accedo Penates,

marquoient que j'avois entendu parler de Noſſeigneurs du Parlement, étant trop notoire que *Palatini Penates*, ſignifie le Palais, ou demeure du Roy, & non pas le Palais où s'aſſemblent les Juges.

Il me reſte à répondre à l'objection qu'on me fait touchant ces deux Vers :

Noſtra nec erubuit, cùm te, Populuſque, Patreſque,
Damnarent, laudes dicere Muſa tuas,

par lesquels on pretend qu'à cause du mot de *Patres*, & de celui de *Damnarent*, j'ay désigné l'Arrest de Nosseigneurs du Parlement: mais il est clair aussi que ce mot de *Damnarent*, signifie en cet endroit *blâmer*, *décrier*, & non pas condamner par un Arrest, ce mot étant rélatif à celui de *Populus*, aussi bien qu'à celui de *Patres*, & le Peuple parmi nous ne donnant point d'Arrests. *Damnarent* en cet endroit ne signifie donc que *blâmer*, *décrier*, ce que l'antithese fait voir encore clairement : *Cùm te damnarent ipse non erubui dicere laudes tuas.* Lorsque le Peuple & les Peres vous blâmoient, c'est-à-dire, lorsque tout le monde vous blâmoit, (les Latins ayant usé de cette façon de parler pour exprimer tous les ordres de la Ville), je célebrois vos loüanges.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Privilege du Roy donné à Versailles le 20. Novembre 1692. Signé par le Roi, DE LA RIVIERE, & scellé du grand Sceau de cire jaune : Il est permis à FLORENTIN DELAULNE Libraire-Imprimeur à Paris, d'imprimer ou faire imprimer en *un* ou *plusieurs volumes*, un livre intitulé : MENAGIANA, *Sive excerpta ex ore Ægidii Menagii*, pendant le temps & espace de *huit années* consecutives, à commencer du jour que *chaque volume* dudit livre sera achevé d'imprimer ; icelui vendre & debiter par tout le Roïaume, & deffenses sont faites à toutes personnes de quelque qualité & condition quelles soient, d'imprimer ou faire imprimer ledit livre, ou *chaque volume* dudit livre, sous prétexte d'augmentations, changemens de titre ou autrement, le vendre ou le distribuer sans le consentement dudit Delaulne ou de ses ayant cause, à peine de trois mille livres d'amande, &c. Lesquelles Lettres, *sans qu'il soit besoin d'autre signification*, seront tenuës pour bien & deuëment signifiées, &c. Ainsi qu'il est porté plus au long dans ledit Privilege.

Regîstré sur le Livre des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 11. *Mars* 1693.
Signé, P. AUBOÜYN, Syndic.

Ce second Tome a été achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 25. Octobre 1694.

Quelques perſonnes ayant ſouhaité de voir l'Arreſt en faveur d'Ariſtote, contre les nouveaux Philoſophes dont il eſt parlé à la page 9. On l'a mis icy après la Requeſte qui fut faite ſur ce ſujet.

REQUESTE A NOSSEIGNEURS du Mont Parnaſſe.

SUPPLIENT humblement les Maîtres és Arts, Profeſſeurs, Regens de l'Univerſité de Paris; Diſant, qu'il eſt de notorieté publique, que c'eſt le ſublime & incomparable Ariſtote, qui eſt ſans conteſte le premier fondateur des quatre Elemens, le feu, l'air, l'eau & la terre: Qu'il leur a accordé par grace ſpeciale la ſimplicité qui ne leur appartenoit pas de droit naturel: Qu'il a donné aux uns la peſanteur, & aux autres la legereté, afin de ſe pouvoir maintenir dans les lieux & places qu'il leur avoit aſſignées pour y être en repos: Qu'il a ajoûté à la nature de chaque corps en particulier, une horreur ſi conſiderable de leur ennemi commun le Vuide, qu'il n'y en a pas un qui ne ſouffre plus volontiers ſa propre deſtruction, que de permettre qu'il occupe la moindre place dans le monde, étant

tous fort bien instruits, par ce qu'il en a écrit, que si cet affreux Vuide se pouvoit insinuer en quelque part, il empêcheroit les influences des Astres d'y descendre, & causeroit par ce moyen la destruction de toute la nature. Qu'il a de plus reglé par des loix non variables tous les mouvemens des Cieux & des Astres, & de peur qu'ils ne se perdissent & égarassent dans les routes si contraires, qu'ils sont obligez, pour suivre ses ordres, de tenir en même temps, il leur a par une prévoyance admirable, destiné autant de creatures spirituelles, c'est-à-dire autant d'Anges qui les guident & les conduisent avec tant de justesse, qu'ils ne tournent jamais ni plus vîte, ni plus lentement. Qu'il a enfin établi une si belle subordination entre toutes les choses naturelles, qu'il a merité tout seul d'être reconnu pour le genie de la nature le Prince des Philosophes, & l'Oracle de l'Université; & quoique pendant plusieurs siecles il ait été maintenu d'un commun consentement dans une paisible possession de tous ces droits, & qu'il y ait lieu de prescription contre tous les Prétendans au contraire. Neanmoins depuis quelques années en çà, deux Particulieres nommées la Raison & l'Experience se sont liguées ensemble pour lui disputer le rang qui lui appartient avec tant de justice, & ont tâché de s'ériger un trône sur les ruïnes de son autorité, & pour parvenir plus adroitement à leurs fins, ont excité certains esprits factieux, qui sous les noms de Cartistes & Gassendistes

ont commencé de ſecoüer le joug du Seigneur Ariſtote, & mépriſant ſon autorité avec une témérité ſans exemple, lui ont voulu diſputer le droit qu'il s'étoit acquis de pouvoir faire paſſer la vérité pour fauſſe, & la fauſſeté pour véritable: & pour donner quelque couleur à leur rebellion, ils ont fait courir pluſieurs Libelles diffamatoires, & entr'autres un Manifeſte ſous le titre ſpécieux de Journal des Sçavans, lequel contient pluſieurs nouvelles découvertes formellement contraires à la doctrine d'Ariſtote, & dont le détail ne ſera pas ici rapporté, tant parce que la choſe n'eſt preſentement que trop publique, que parce que l'autorité d'Ariſtote s'eſt acquiſe un droit de preſcription contre ladite Raiſon & Experience, & qu'il n'y a point de meilleur moyen pour les combattre, que de ne les point entendre, & les renvoyer aux fins de non recevoir: & pour à quoi parvenir, les Supplians ont été conſeillez de vous donner la preſente Requête pour leur être ſur ce pourveu. Ce Considéré, Nosseigneurs, il vous plaiſe ordonner qu'on délivrera au plûtoſt Saturne du Cerveau où M. Hugens le tient tres-injuſtement empriſonné depuis pluſieurs années, ſon écrou rayé & biffé, & condamné ledit ſieur à cinq cens livres de dommages & intereſts.

Que Jupiter congediera ſes quatre gardes, ſi ce n'eſt qu'il en veüille reſerver une comme Saturne.

Que le Soleil ſe débarboüillera bien le vi-

ſage, & ne paroîtra plus en public avec ſes vilaines taches, qui ſont des ſignes de corruption, & qui vont à la deſtruction de la quinteſſence celeſte d'Ariſtote.

Que Venus n'aura jamais plus l'impudendence de rompre les Cieux pour monter au deſſus du Soleil.

Que la Lune laiſſera la Terre en poſſeſſion des Montagnes, des Ombres & des Vallées, des Mers & des Forêts; & renoncera pour jamais au titre de veritable Terre ou d'autre Monde.

Que les Mathématiciens rompront toutes leurs Lunettes, comme fauſſes & trompeuſes inventions; & que le ſieur Picard avoüera de bonne foy, qu'il ſe trompe lourdement, quand il croit voir (au grand deshonneur du Soleil) les Etoiles en plein midy, & qu'on obſervera au plûtoſt l'Obſervatoire Royal du Fauxbourg ſaint Jacques, comme une Fortereſſe à Lunettes tres-préjudiciable à l'état des Cieux ſolides d'Ariſtote.

Que Monſieur Denis ſera tenu & obligé de faire réparer inceſſamment à ſes frais & dépens toutes les brêches & crevaſſes qu'il a faites à la voute des Cieux, pour y donner paſſage aux dernieres Cometes qui parurent en 1664. & 1665. & que les ſieurs Petit, Auzout & Caſſiny, qui les virent alors de leurs guerites ſe promener nuitamment au deſſus de la Lune & du Soleil ſans y former oppoſition quelconque, ſeront de-

clarez complices de l'attentat qui a été fait en ce cas à l'autorité du vénérable Aristote, qui les avoit placées au dessous de la Lune, avec très-expresses deffences de passer outre.

Que le feu élementaire ne sera plus imaginaire, & qu'il sera honorablement rétabli en son lieu & place dans le concave de la Lune.

Que l'Air sera reconnu de nouveau plus leger qu'une plume, & qu'on rompra tous les tuyaux de verre de Messieurs Paschal, Roberval & autres qui le rendent pesant, & qui attentent aux interests du Plein, partie adverse du Vuide.

Qu'aucuns Pilotes ou autres Navigateurs ne tourneront plus à l'entour de la Terre, sur peine de devenir Antipodes, & d'étre precipitez au Ciel.

Que la Terre se reposera, & que le Soleil tournera pour elle, sur peine d'Excommunication.

Que Monsieur Thevenot sera tenu & reputé pour Espion & Perturbateur public des Abeilles, s'il ne rompt au plûtost ces maisons de verre, où il les tient malicieusement enfermées, ne se fiant pas à ce qu'en a dit Aristote.

Que tres-humbles supplications seront faites au Seigneur Aristote, de vouloir souffrir que le Monde ne soit plus éternel : ordonner de plus que la matiere premiere ne sera toûjours qu'un quoi ni qu'est-ce.

Que les accidens seront de nouveau re-

connus, non pas en qualité d'Eſtres abſolus & impérieux ; mais pour jolies petites entitez.

Qu'on rappellera au plûtoſt tous les Eſtres de raiſon qui s'étoient refugiez en Hibernie, & qu'ils ſeront rétablis dans tous leurs biens dans nôtre bonne Univerſité de Paris.

Que le Cerveau déguerpira la qualité qu'il a mal à propos uſurpée de Principe des Nerfs, & qu'elle ſera renduë & reſtituée au Cœur, nonobſtant toutes les oppoſitions de Madame Auſtophie, faites ou à faire, & à ce contraires. Que les ſieurs Kerkerin & Stenon jetteront dans la Riviere tous leurs Inſtrumens Anatomiques, & ſeront tenus & reputez pour Innovateurs & Perturbateurs du corps humain, & ſeront obligez de biffer de leurs écrits le Triolet injurieux dit aux oreilles des femmes : Vous faites des œufs, vous êtes des Poules, nous ſommes des Cocqs.

Que le Sang ne circulera plus, & que le Cœur ne lui ouvrira plus la porte pour entrer au Poulmon. Que le Foye ſera reïntegré dans ſon premier office de faire le Sang, ſans que le Cœur lui oſe plus diſputer ledit office, & que le Chile l'ira trouver tout droit par la vêne porte ſans s'amuſer à aller monter vers les Jugulaires, nonobſtant auſſi les oppoſitions experimentales de Monſieur Pecquet, auquel il ſera nouvellement fait inhibitions & deffenſes de plus à l'avenir faire ouverture de Chiens vivans pour prouver le contraire. Qu'on tirera

deſormais de l'argent de ſa bourſe, quoiqu'il n'y en ait point, comme on tire les formes ſubſtantielles & accidentelles de la Matiere où elles ne ſont point.

Que Gaſſendi, Deſcartes, Rohault, Denis, Cordemoy, de Launay, & leurs Adherans ſeront conduits à Athenes, & condamnez d'y faire amande honorable devant toute la Grece, pour avoir compoſé des Libelles diffamatoires & injurieux à la Mémoire du deffunt Seigneur Ariſtote, jadis Précepteur d'Alexandre le Grand, Roy de Macedoine, & en mille livres d'amende, applicable moitié au Receveur, & l'autre moitié aux reparations des Colleges ruïnez de nôtre Univerſité.

Que Gaſſendi ſera lui ſeul condamné en pareille ſomme de dix mille livres, pour avoir oſé afficher ces Placards ſeditieux:

Quod immeritò Ariſtotelei libertatem philoſophandi ſibi ademerint.

Quod rationes nullæ ſint quibus Secta Ariſtotelis videatur præferenda.

Quod maxima ſit incertitudo Librorum doctrinæque Ariſtotelis.

Quod apud Ariſtotelem innumera deficiant.

Quod apud Ariſtotelem innumera ſuperfluant.

Quod apud Ariſtotelem innumera fallant.

Quod apud Ariſtotelem innumera contradicant.

qu'on a voulu ci-devant faire ignorammene paſſer pour de grands & longs Chapitres tres-doctes & tres-judicieux. Cette amende applicable auſdits Profeſſeurs Regens de ladite Univerſité pour la moitié, & l'autre

aux Repetiteurs Hibernois, pour tenir la main à l'execution des Presentes.

Enfin pour oster tout sujet de contestation entre les Parties, qu'il soit ordonné qu'on continuëra toûjours de raisonner aveuglement en matieres philosophiques. Que la seule autorité d'Aristote fondée sur un titre de présciption qu'il s'est acquis depuis tant d'années, prévaudra à la Raison & à l'Experience; & qu'à l'avenir on ne prétendra plus fortement & impertinemment, comme l'on fait (sauf la révérence de la Cour) à de nouvelles découvertes qui ne soient pas dans Aristote, à peine de punition exemplaire, de mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interests, & ferez bien. Ladite Requeste signée CROTTE', Procureur de ladite Université.

Voicy l'Arrest rendu sur ladite Requête.

EXTRAIT DES REGISTRES de la Cour Souveraine du Mont Parnasse.

VEU par la Cour la Requête présentée par les Maîtres és Arts, Regens & Professeurs de l'Université de Paris, tant en leurs noms, que comme Tuteurs & Deffenseurs de la Doctrine de très-haut, très-admiré, & très-peu entendu Philosophe Messire Aristote, ci-devant Professeur Royal en la Langue Greque à Athenes, & Précepteur du feu Roy, de triomphante Mémoi-

re, Alexandre le Grand, acquereur de l'Asie, Europe, & autres lieux. Contenant que depuis quelques années en ça; une Inconnuë nommée la RAISON, auroit entrepris d'entrer par force dans les Ecoles de Philosophie de ladite Université, & pour cet effet à l'aide de certains Quidans factieux, prenans les surnoms de Cartistes & Gassendistes, gens sans aveu, se seroit mise en état d'en expulser ledit Aristote, ancien & paisible possesseur desdites Ecoles, contre lequel, Elle & ses Consors, avoient déja publié plusieurs Livres & raisonnemens diffamatoires, voulant assujettir ledit Aristote à subir devant elle l'examen de sa Doctrine; ce qui est directement opposé aux Loix, Us, Coûtumes & Statuts de ladite Université, où ledit Aristote a toûjours été reconnu pour Juge sans appel, & non comptable de ses Argumens: Que même sans l'aveu d'icelui Aristote, elle auroit changé, müé, & innové plusieurs choses au dehors & au dedans de la Nature, ayant ôté au Cœur la prérogative d'être le principe des Nerfs, que ce Philosophe lui avoit accordée liberalement & de son bon gré, pour la donner au Cerveau. Et ensuite par une procedure nulle de toute nullité, auroit attribué audit Cœur la charge de recevoir le Chyle, qui appartenoit ci-devant au Foye; comme aussi de faire voiturer & circuler le Sang par tout le corps, n'ayant autre droit ni titre pour faire lesdites Innovations que l'Expérience, dont le témoignage n'a jamais été

receu dans lesdites Ecoles. Et non contente de ce, auroit entrepris de bannir desdites Ecoles les Formalitez, Materialitez, Entitez, Identitez, Virtualitez, Veleïtez, Petreïtez, Ecceïtez, Policarpeïtez, & autres enfans, & ayans cause de deffunt Maître Jean Scot leur Pere & premier Auteur, ce qui porteroit un préjudice notable, & causeroit la totale ruïne & subversion de ladite Philosophie Scholastique, qui tire d'elle toute sa subsistence. Auroit aussi attenté par une entreprise inoüie d'ôter le feu de la plus haute Region de l'air, nonobstant les visites & descentes faites sur les lieux. Veu aussi les Libelles intitulez Physique de Rohault, Logique du Port-Royal, même l'*Adversus Aristoteleos* de Gassendi, & autres Pieces attachées à ladite Requête, signée Crotté, Procureur de ladite Université. Oüi le rapport de Messire Jacques de la Poterie, Conseiller en ladite Cour, ET TOUT CONSIDERÉ; LA COUR ayant égard à ladite Requête, a maintenu & gardé, garde & maintient ledit Aristote en la pleine & paisible possession & joüissance desdites Ecoles : fait deffenses à ladite Raison de l'y troubler, ni l'inquiéter, à peine d'être déclarée heretique & perturbatrice des Disputes publiques. Ordonne que ledit Aristote sera toûjours suivi & enseigné par lesdits Professeurs & Regens de ladite Université, sans que pour ce ils soient obligez de le lire ni sçavoir son sentiment; & sur le fonds de sa doctrine, les renvoye à leurs Cahiers. Enjoint au Cœur

de continuer à être le principe des Nerfs, & à toutes personnes, de quelque condition, ou profession qu'elles soient, de le croire tel, nonobstant & malgré toutes expériences à ce contraires. Ordonne pareillement au Chyle d'aller droit au Foye sans plus passer par le Cœur; & au Foye de le recevoir. Fait tres-expresses inhibitions & deffenses au Sang d'être plus vagabond, errer, ni circuler dans le corps, sur peine d'être entierement abandonné à la Faculté de Medecine de Paris, pour être tiré sans mesure; & à cette fin seront les Chirurgiens tenus de lier le bras au dessous de l'endroit où ils voudront faire l'ouverture de la veine, sans qu'ils s'en puissent excuser sur la crainte de piquer l'artere. Remet les Entitez, Identitez, Petreïtez, Policarpeïtez, & autres Formules Scotistes en leur bonne fame & renommée. A rëïntegré le feu dans la plus haute Region de l'Air, suivant & conformément aux Descentes. A relegué les Cométes au concave de la Lune, avec deffenses d'en jamais sortir pour aller espionner ce qui se fait dans les Cieux. Défend à tous Libraires & Colporteurs de vendre & débiter à l'avenir le Journal des Sçavans, & autres Libelles contenans de nouvelles découvertes, à moins qu'elles ne servent pour faire entendre la Matiére premiere, la Forme substantielle, & autres pareilles Définitions d'Aristote, qu'il n'a pas entenduës lui-même. Enjoint à tous Professeurs, Regens, de tenir la main à l'execu-

ction du present Arrest, & de se servir pour ce de tels raisonnemens qu'ils aviseront bon être, & aux Repetiteurs Hibernois, & autres Supposts de l'Université de Paris, de leur prêter main forte, & courir sus aux contrevenans. Bannit à perpetuité la Raison des Ecoles de ladite Université ; la condamne en tous dépens, dommages & interests envers les Supplians. Et sera le present Arrest leu & publié aux Mathurins en la premiere Assemblée qui se fera pour la Procession du Recteur, & affiché aux Portes de tous les Colleges de ladite Ville de Paris. Signé par Collation. BONSENS.

MENA-



MENAGIANA.

SECONDE PARTIE.

SI tous les Livres des Anciens étoient dans le feu, il n'y en a gueres que j'en tiraſſe plus volontiers que Plutarque. Il ne m'a jamais ennuyé ; & quoique je le liſe ſouvent, j'y trouve toûjours de nouvelles beautés. Il n'en eſt pas de même de Sénéque. Il y a dans ſes Ouvrages des choſes admirables, mais il perd beaucoup quand on le manie & qu'on l'aprofondit. Il eſt meilleur a citer dans la chaleur de la converſation, qu'àlire dans le ſilence du cabinet. Il veut briller, quelque ſujet qu'il traite. C'eſt

ce qui fait qu'il est fort souvent faux. Cependant le Pere Malbranche, à mon gré, a dit trop de mal de lui. On ne sçauroit contester à Séneque d'avoir eu de l'esprit infiniment. Quintilien dit un bon mot là dessus : *Velles eum suo ingenio dixisse, alieno judicio* Le Cardinal Palavicin dit aussi admirablement bien de Séneque: *Profuma i suoi concetti con ambra, e con unzibetto che a longo andare danno in testa.* C'est dans ses Considérations sur le Stile.

¶ Le Pere Bouhours a traité d'une maniere bien différente les sentimens de Cléante sur ses Entretiens d'Ariste & d'Eugene, & ceux de Cléarque sur les Dialogues d'Eudoxe & de Philanthe. Il a fait ce qu'il a pu pour faire supprimer les premiers, & il n'a pas été en son pouvoir de suivre l'avis du Pere Comire, qui lui avoit conseillé de les mépriser :

Ne sit, Buhursi, magnanimo pudor
Vanum Cleanthem ferre silentio
Tuaque ne digneris ira
Pugna avidum juvenem superba.

Mais pour les sentimens de Cléarque, il les donnoit lui-même à ses amis,

comme M. Deſpreaux le faiſoit des écrits qu'on publioit contre lui. Les ſentimens de Cléante paſſent pour être de M. Barbier Daucour, un des meilleurs ſujets de l'Académie. On m'a dit que les ſentimens de Cléarque étoient de M. Handry.

Le P. Bouhors dans ſa Maniere de bien penſer dans les Ouvrages d'Eſprit, donne à l'Arioſte ce vers du Berni :

Il pover huomo che non s'en era accorto,
Andava combattendo ed era morto.

Je ne trouve pas que le P. Bouhours ait eu aſſés d'égard dans cet Ouvrage, au génie des Nations dont il Critique les penſées. Ce qui eſt naturel à Paris, paroîtroit plat à Rome ; & ce qui nous paroiſt trop brillant en France, ne paroiſt que naturel en Italie. Une penſée italienne n'eſt pas à blâmer, ſuivant mon ſens, pour être un peu trop brillante, ſi d'ailleurs elle ne choque pas ouvertement la raiſon. Si je fais jamais réimprimer mon Aminte, j'y changeray bien des choſes, & ſur tout j'adouciray beaucoup la Critique que j'y fais du bel endroit ou Tancrede

pleure Clorinde. A propos du Tasse, je ne puis plus condamner avec le P. Bouhours le vers que dit Armide à Renaud, lors qu'il est sur le point de partir ;

Saro qual piu vorrai, scudiero o scudo.]

L'affectation seroit blâmable dans un François qui diroit : *Je seray vôtre écuyer ou vôtre écu.* Mais elle me paroist pardonnable dans un Poëte Italien. M. Quinaut a fort bien rendu ce vers dans son Armide ;

J'iray dans les combats, j'iray m'offrir aux coups,
Qui seront destinez pour vous.

¶ M. Pérault est un de mes bons amis. J'estime beaucoup son Poëme de Pomone, qui est imprimé à la tête du Livre de la Culture des Jardins, composé par M. de la Quintinie ; & sur tout son Siecle de Loüis le Grand, quoiqu'il s'en faille beaucoup que je ne sois de son avis. Je ne puis lui pardonner d'avoir comparé Mezeray à Thucidide. Mezeray n'a pas de phrase ; je le lisois encore ce matin, & il auroit eu de la peine à choisir plus

mal. J'aime infiniment ſon Poëme de la Peinture, qu'il a fait pour ſon ami M. le Brun. Il eſt un peu obſcur en quelques endroits, & trop négligé dans d'autres Je le préfere néanmoins à celui que Moliere a fait pour M. Mignard. Je voudrois que M. Pérault eût retouché tous les vers de ſon Poëme, comme il a fait ceux-ci qu'il a imprimés dans le premier volume de ſon Paralelle :

Sur les uns le vieillard à qui tout eſt poſſible,
Paſſoit de ſon pinceau la trace imperceptible
D'une couche légere alloit les bruniſſant,
Y mettoit des beautez même en les effaçants
Adouciſſoit les jours, fortifioit les ombres,
Et les rendoit plus beaux en les rendant plus ſombres,
Leur dõnoit ce tein brun qui les fait reſpecter,
Et qu'un pinceau mortel ne ſauroit imiter.

On ne peut rien de plus heureux, ni de plus poëtique, que l'expreſſion dont il ſe ſert dans ſon Poëme de Loüis le Grand, pour dire que les Anciens ignoroient la circulation du ſang. Il dit que l'antiquité

...Ignoroit juſqu'aux routes certaines
Du Méandre vivant qui coule dans les veines.

M. de Furetiere luy a fait là dessus une chicane mal à propos. M. du Périer *parcus admirator*, ne laisse pas d'admirer avec moi ce dernier vers. On peut bien dire de lui ce mot de Cicéron: *Tantum laudat quantum se posse sperat consequi.*

Pour ce qui est de la dispute qui s'est élevée depuis peu au sujet des Anciens & des Modernes, Je suis de l'avis de *Sidonius Apollinaris*, qui dit qu'il faut lire les anciens avec respect, & les modernes sans envie : *Legebat cum reverentiâ antiquos, & sine invidiâ recentes.*

¶ Sous le regne de Philippe Second un Seigneur qui avoit parlé un peu fortement des privautés que le Roy avoit avec sa femme, fut mis en prison. On lui fit cette devise. Un Limaçon qui rentre dans sa coquille, avec ce mot : *Carcere cornua franat.*

¶ M. le Comte de Guiche au milieu de ses plaisirs & de l'embaras de la Cour, ne laissoit pas d'étudier au moins reglément trois heures par jour. C'étoit un Seigneur des plus accomplis que l'on pust voir. On change ter-

tiblement quand on voit qu'on va mourir. Pendant sa vie il avoit toûjours été fort éloigné de la bigoterie, & il est mort dans un froc de Carme qu'un Religieux de cet Ordre, qui l'exhortoit à la mort, lui fit prendre.

¶ M. de G. ne fit pas de même. Il étoit malade à la mort, & sa femme qui est dans une piété profonde ne le quittoit pas d'un moment. Le P. B..... son Confesseur l'instruisoit, en lui disant : Monsieur, il faut croire ceci, il faut croire cela. Et le Comte se tournant vers sa femme, lui demandoit: Cela est-il vray Comtesse ? Oüi, oüi, lui répondit-elle. Eh bien, ajoûtoit le malade, allons donc, dépeschons de croire.

¶ Mad. de Chevreuse qui sçavoit fort bien l'Espagnol, disoit que le Dom Quixote, est le Castillan le plus pur que nous ayons. La traduction qui en a été faite depuis peu en nôtre langue est très-belle. Je l'ai toûjours entendu donner à M. de S. Martin, le frere de ce M. de la Chaise, qui a fait l'Histoire de S. Louis. Il semble pourtant que le P. Bouhours dans sa Lettre

à une Dame de Province ſur les Dialogues d'Eudoxe & de Philanthe, veuille nous perſuader qu'elle eſt de M. Arnauld, qui ſe ſeroit amuſé à traduire un livre ſi divertiſſant, lors qu'une fiévre tierce l'empêchoit de faire quelque choſe de plus ſérieux. J'ay oüi dire que Michel de Cervantes auteur de ce Roman de Dom Quixote étoit manchot, & qu'il avoit composé ce livre étant captif en Barbarie.

¶ Le Lutrin de M. Deſpreaux eſt rempli de quantité de portraits d'aprés nature. L'Horloger la Tour eſt un Perruquier nommé Damour :

Cet Horloger eſt l'effroy du quartier.

Ce Perruquier avoit un grand foüet avec lequel il venoit mettre le hola quand les poliſſons du quartier ſe battoient les uns avec les autres. Mais M. l'Abbé Aubri, Chanoine de la Sainte-Chapelle, fameux Moliniſte, frere de ce M. Aubri qui a fait l'Hiſtoire du Cardinal Mazarin, y eſt ſur tous les autres marqué avec des traits bien déſignans :

Alain tousse & se leve, Alain ce savant homme
Qui de Bauni vingt fois a lû toute la somme.

M. Aubri qu'il peint là sous le nom d'Alain, n'a jamais parlé qu'il n'ait toussé une ou deux fois auparavant.

Mes yeux en sont témoins, j'ay vû moi-même hier,
Entrer chez le Prélat le Chapelain Garnier.

Ce Chapelain Garnier, qui s'appelloit Fournier en son nom, étoit grand Janseniste, & par conséquent pas trop bien dans l'esprit de M. Aubri. Au reste on est si aveuglé dans ce qui nous regarde, que M. Aubri lut le Lutrin plusieurs fois sans s'y reconnoître. M. son frere s'en est bien aperçu.

¶ On songeoit tout de bon à donner un Arrest contre la Philosophie de Descartes, lors que M. Despreaux fit paroître le sien. C'est une bagatelle, qui peut-être plus qu'aucune autre chose, a empêché que le Parlement n'en ait rendu un véritable. M. Boileau le Greffier présenta cet Arrest à signer à feu M. le Premier President de la Moignon avec beaucoup d'autres. Comme c'étoit un Magistrat fort exact, il les

examina les uns après les autres. Quand il fut tombé ſur celui de M. Deſpreaux, il dit à M. Boileau : Ah, voilà un tour de ton oncle !

On diſoit dernierement ici que de tous les hommes, Deſcartes eſt celuy qui a le mieux reſvé. Voëtius, ce célébre adverſaire de M. Deſcartes, étoit de ces gens qui croyent en Dieu par bénéfice d'inventaire. M. Deſcartes au contraire étoit fort religieux.

¶ L'état dans lequel ſe trouve un criminel qu'on renvoye à ſon premier Jugement, eſt très-bien exprimé dans ces deux vers :

Odit iter, numeratque dies, ſpatioque viarum
Metitur vitam, torquetur morte futurâ.

Il marche malgré lui, il compte ſes jours, il meſure ſa vie de lieuë en lieuë, & la mort qu'il attend le tourmente.

M. le Premier Préſident de Lamoignon diſoit que la plus fâcheuſe circonſtance d'un procès criminel pour l'accuſé, c'étoit ces deux mots : *Cy préſent.*

Je me ſuis trouvé une fois à l'interrogation d'un criminel. Lors que les

Juges voulurent le faire aſſeoir ſur la Selette, il refuſa de le faire, diſant: Meſſieurs, il ne m'appartient pas de m'aſſeoir en vôtre préſence.

¶ Je vais vous conter une hiſtoire aſſez extraordinaire, & qui fait voir le Jugement de Dieu ſur les criminels. Dans l'Anjou un Curé d'aſſez mauvaiſe vie, avoit eu querelle avec un Sergent du voiſinage. Le Sergent étant venu á diſparoître tout à coup, tout le monde ſoupçonna le Curé ſon ennemi déclaré, de l'avoir fait mourir. Dans ce tems-là il arriva à une ou deux lieuës du lieu où demeuroit le Curé, qu'on expoſa un pendu ſur les fourches patibulaires. Ses parens l'en détacherent, & le jetterent avec la corde au cou dans un étang voiſin. Des Peſcheurs trouverent ce corps dans leurs filets, & la Juſtice y ayant fait une deſcente, tout le monde vint voir le corps du pendu. Comme il étoit fort défiguré, le préjugé que l'on avoit contre le Curé, fit que le monde s'imagina que c'étoit le Sergent. On arrête là-deſſus le Curé, on lui fait ſon procès, & on le condamne à être pendu. Quand

il vit qu'il faloit mourir : Messieurs, dit-il à ses Juges, il est vrai que c'est moy qui ay tué le Sergent, mais vous me condamnez injustement, & tous ceux qui déposent contre moy sont des faux témoins. Le corps mort que l'on a trouvé, & sur la foy duquel vous m'avez fait mon procès, n'est nullement celui du Sergent. Le véritable corps du Sergent que j'ay assommé dans mon Presbytere, est sous une telle planche dans mon jardin, on y trouvera même son chien avec lui. Les Juges envoyerent au Presbytere du Curé, & l'on trouva les choses comme il les avoit dites.

¶ On dit que les Femmes Savantes de Moliere, sont Mesd. de..... & l'on me veut faire accroire que je suis le savant qui parle d'un ton doux. Ce sont choses cependant que Moliere dessavoüoit. Mais le Trissotin de cette même Comédie est l'Abbé Cotin, jusque-là que Moliere fit acheter un de ses habits pour le faire porter à celui qui faisoit ce personnage dans sa Piéce. La Scene où Vadius se broüille avec Trissotin, parce qu'il critique le Sonnet

ſur la fiévre, qu'il ne ſçait pas être de Triſſotin, s'eſt paſſée véritablement chez M. B..... Ce fut M. D..... qui la donna à Moliere.

Dans la Comédie des *Faſcheux*, qui eſt une des plus belles de Moliere, le Faſcheux chaſſeur qu'il introduit dans une Scene de cette Piéce, eſt M. de Soyecourt. Ce fût le Roy lui-même qui lui donna ce ſujet, & voici comment. Au ſortir de la premiere repréſentation de cette Comédie qui ſe fit chez M. Fouquet, le Roy dit à Moliere, en lui montrant M. de Soyecourt : Voilà un grand original que tu n'as pas encore copié. C'en fut aſſez de dit, & cette Scene, où Moliere l'introduit ſous la figure d'un Chaſſeur, fut faite & appriſe par les Comédiens en moins de vingt-quatre heures, & le Roy eut le plaiſir de la voir en ſa place, à la repréſentation ſuivante de cette Piéce.

¶ La Scene des *Plaideurs* de M. Racine, où Chicaneau ſe broüille avec cette Comteſſe, qui prétend qu'il a dit à tort qu'il falloit la lier, eſt arrivée de la même maniére qu'on la rapporte, chez M. Boileau le Greffier. Chica-

neau étoit M. le Président de L..... Je ne sçay point qui étoit la Comtesse; mais j'ay sçu autrefois son nom; & il me souvient seulement que lors qu'on la joüa pour la premiere fois, on avoit conservé à celle qui la représentoit sur le théatre, un habit de rose seiche & un masque dessus l'oreille, qui étoit l'ajustement ordinaire de cette Comtesse.

La pluspart des Avocats du temps sont joüez dans les *Plaideurs*, & les différens tons sur lesquels l'Intimé déclame, sont autant de copies des differens tons des Avocats. Par l'Intimé, qui employe dans une cause de *Bibus* le magnifique exorde de l'Oraison *pro Quinctio*. QUÆ *res in civitate duæ plurimum possunt, hoc tempore eæ contra nos ambæ faciunt, summa gratia, & summa eloquentia*; On a voulu tourner en ridicule M. P...... qui dans un procès qu'un Patissier avoit pour une vetille contre un Boulanger, s'étoit servi du même exorde. J'ay entendu dire que l'Avocat de la Partie adverse lui dit : Maître P..... ne se tiendra pas pour interrompu, si je lui dis, que pour

éloquence, je n'en ay jamais été autrement ſoupçonné. Quant au crédit de ma Partie, c'eſt un Maiſtre Boulanger de petit pain. Quand l'Intimé répond au Juge, qui lui demande s'il ſera long, en diſant oüi, contre la coûtume, c'eſt M. de Mon..... & il me ſouvient de lui avoir entendu dire en pareille occaſion par M. le Premier Preſident : du moins vous êtes de bonne foy.

¶ M. le Comte de..... eſtoit comme bien d'autres, qui ne portent que le nom ſans avoir de Comté. Dans une compagnie où j'étois il voulut railler un Abbé, qui ſuivant la coûtume ordinaire, ſe faiſoit appeller de ce nom ſans avoir aucun bénéfice. Monſieur l'Abbé, lui diſoit-il, il y a une choſe qui m'embaraſſe; Il y a long-temps que nous nous connoiſſons, & je ne ſay pas encore où eſt vôtre Abbaye. Quoy, Monſieur, lui répondit l'Abbé, vous ne le ſavez pas ? Elle eſt dans vôtre Comté.

¶ J'ay oüi dire que Spinoſa étoit mort de la peur qu'il avoit eu d'être m s à la Baſtille. Il étoit venu en France attiré par deux perſonnes de qualité

qui avoient envie de le voir. M. de Pomponne en fut averti ; & comme c'est un Ministre fort zelé pour la Religion, il ne jugea pas à propos de souffrir Spinosa en France, où il étoit capable de faire bien du désordre, & pour l'en empêcher, il résolut de le faire mettre à la Bastille. Spinosa qui en eut avis, se sauva en habit de Cordelier ; mais je ne garentis pas cette derniere circonstance. Ce qui est certain, est que bien des personnes qui l'ont vû, m'ont assuré qu'il étoit petit, jaunâtre, qu'il avoit quelque chose de noir dans la physionomie, & qu'il portoit sur son visage un caractere de réprobation.

¶ On ne veut jamais tant de bien à un homme qui dispute contre nous, que lors qu'il fait une objection à laquelle on a une bonne réponse.

¶ Les disputes qui se font ordinairement aux Actes publics dans l'Université, sont bien ennuyeuses & bien fatigantes. Ce n'est jamais fait, & les disputans ne sauroient finir leurs argumens, quoiqu'ils répetent toûjours la même chose en d'autres termes. M.

Arnauld

Arnauld dans une de ses theses qu'il soûtenoit en Sorbonne, indigné de la chicane que lui faisoit un Cordelier, après lui avoir déja donné la solution sur la difficulté qu'il avoit proposée, à laquelle il croyoit avoir satisfait, dit: *Satius est contemnere.*

¶ Casaubon s'étant trouvé à une these que l'on soûtenoit en Sorbonne, il y entendit disputer fort & ferme, mais dans un langage si barbare & si peu intelligible pour lui, qu'il ne pust s'empêcher de dire en sortant de la salle: Je n'ay jamais oüi tant de latin sans l'entendre.

M. Hennequin entendant du vestibule des Ecoles de Sorbonne, M. le Moine, qui dictant disoit: *Ita Vasquez, Ita Suarez, Ita, &c.* avança un peu la tête en dedans la salle, & dit tout haut: *Ita Lanternez.*

¶ Un de mes amis ayant à soûtenir une these en Sorbonne, s'adressa à un habile Graveur pour avoir une planche. Le Graveur lui donna le portrait de sa fille, peinte en Vierge. La fille étoit une fort jolie personne, qui avoit eu quelque galanterie, l'on disoit mê-

me un enfant, mais assez incognitò. Mon amy fut rançonné, & pour s'en vanger, il mit à sa these pour Inscription, *Virgini Matri*, & prit soin d'en donner l'explication.

¶ Les Payens avoient accoûtumé d'accuser les Chrêtiens d'être la cause de tous les maux qui affligeoient l'Empire, comme l'ont remarqué Origene au chap. 24. sur S. Matthieu; S. Cyprien au commencement de son livre *ad Demetrianum*; Tertullien au chap. 40. de son Apologetique; & Arnobe dans son premier Livre. Quand le Christianisme fut devenu la Religion dominante, les Chrêtiens accusérent les Juifs & les Payens d'attirer sur l'Empire les calamitez qui arrivoient pour lors, cela se remarque principalement *in Novella tertia Theodosii. Accusat Manlia dum rea non est.*

Socrate au chapitre 20. du liv. 5. a remarqué que les anciens Chrêtiens, outre les poissons, mangeoient aussi des oiseaux pendant le Carême. *Alii cum piscibus volucres etiam manducant, easque ex aqua, ut est apud Moysen, nasci asserunt.*

¶ M. Patru a été quatre ans à traduire la premiere période de l'Oraison de Cicéron pour le Poëte Archias, encore n'a-t'il pas rendu ces mots : *quod sentio quam sit exiguum.* C'est un ouvrage de beaucoup de temps qu'une bonne traduction. Il en coûte souvent moins d'être auteur de son cru. Nous n'avons point de bonne traduction par un bon auteur.

¶ M. de l'Estang est l'auteur des Regles de bien traduire de Port-roïal. Il a pris tous les exemples des bonnes traductions, dans les livres de M. d'Ablancourt ou de Port-roïal ; & ceux des méchantes, dans les livres de M. de Marolles , qui véritablement songeoit plûtost à faire beaucoup de livres qu'à en faire de bons. M. de Marolles en fut fort en colére, & s'en plaignoit à tout le monde. M. de l'Estang ayant jugé à propos de l'appaiser, choisit pour cela le jour que M. de Marolles alloit faire ses Pâques, & se présentant devant lui comme il alloit se mettre à genoux pour communier : Monsieur, lui dit-il, vous estes en colere contre moy ; je crois que vous avez raison ;

mais, Monſieur, ajoûta-t'il, voici un temps de miſéricorde, je vous demande pardon. De la maniere dont vous le prenez, luy répondit M. de Marolles, il n'y a pas moyen de m'en deffendre; Allez, Monſieur, je vous pardonne. Quelques jours après M. de Marolles rencontrant M. de l'Eſtang, lui dit: Monſieur, croyez-vous en être quitte? vous m'avez eſcroqué un pardon que je n'avois pas envie de vous accorder.

¶ Le Livre *de Poteſtate Papæ*, de Barclay le Pere, eſt un ouvrage excellent. On en a fait une traduction qui eſt auſſi fort bonne. Barclay le fils eſt l'auteur de l'Argenis. C'eſt l'écueil des jeunes gens qui veulent apprendre le latin.

¶ Celui dont il eſt parlé dans l'Euphormion de Barclay ſous le nom de *Curſor*, c'eſt la Varenne, un de ceux qui a le plus favoriſé les plaiſirs de Henry IV. il eſtoit Sur-Intendant des Poſtes, & c'eſt pour cela que Barclay l'appelle *Curſor*. Le Chancelier de Beliévre, qui eſtoit un homme extrêmement vert, lui faiſant un jour quelque difficulté

ſur une grace qu'il avoit obtenuë, la Varenne lui dit : Monſieur, ne vous en faites pas tant accroire, ſi mon Maiſtre avoit vingt-cinq ans de moins, je ne donnerois pas mon employ pour le vôtre.

Le même la Varenne avoit donné un Gentilhomme à ſon fils. Le Roy qui ne connoiſſoit pas ce Gentilhomme, lui demanda qui eſtoit cet homme qu'il voyoit ordinairement avec ſon fils. La Varenne répondit que c'étoit un Gentilhomme qu'il luy avoit donné : Comment, dit le Roy, donner ton fils à un Gentilhomme, je comprens bien cela; mais donner un Gentilhomme à ton fils, c'eſt ce que je ne puis comprendre. La Varenne avant que d'être à Henry IV. avoit eſté à Catherine, ſœur de ce Roy, depuis Ducheſſe de Bar, & ſon employ avec cette Princeſſe, eſtoit de piquer les viandes, & comme il y excelloit, elle l'avoit donné au Roy ſon frere. Catherine paſſant par Paris pour aller en Lorraine, vit la Varenne ſon ancien Cuiſinier, & ſachant ſon employ auprès de Henry IV. elle lui dit : la Varenne, tu as plus ga-

gné à porter les poulets de mon frere, qu'à piquer les miens.

¶ M. Bayle dans sa Critique de l'histoire du Calvinisme du P. Maimbourg, prétend que la censure aigre & mordante du grammairien Georges de Trébisonde, qui se trouve dans l'histoire du Schisme des Grecs du même auteur, regarde le P. Bouhours, & que le bien qui y est dit de moy, n'est que pour chagriner ce Pere, avec qui j'étois encore broüillé. Cela est entierement faux, & le P. Maimbourg n'a songé nullement à chagriner le P. B. par le bien qu'il a dit de moy. La verité est qu'il souhaittoit que je lui rendisse quelque office auprès de M. de Montausier, & qu'il a voulu par là me faire sa cour. C'est un beau livre que la Critique du Calvinisme du P. Maimbourg, & lui-même ne pouvoit s'empêcher de l'estimer. Il me l'a avoüé, quoi qu'ordinairement il affectât d'en parler comme d'un livre qu'il n'avoit pas lû. A la Religion près, je trouve tout ce qu'a dit M. Bayle fort vif & très censé. J'ay voulu lire ce que M. Jurieu a fait sur le même sujet, il y a

bien de la difference. Le Livre de M. Bayle est le Livre d'un honnête homme, & celui de M. Jurieu, celui d'une vieille de Prêche. C'est un méchant réchauffé de tout ce que du Moulin & les autres ont dit de plus fade contre la Religion Catholique.

M. Bayle dans sa cabale chimérique, dit que les appointemens qu'il touche ne sont pas suffisans pour luy entretenir un Laquais. S'il étoit payé comme il le mérite, il auroit dequoy entretenir un carrosse.

¶ Je m'étonne que M. Bayle, ou quelqu'autre Savant du même génie, n'ait pas encore entrepris d'augmenter le livre de Pierius Valerianus, sur le malheur des gens de Lettres.* Les Additions qu'on y a faites ne sont pas suffisantes. J'aurois de bons mémoires à donner là-dessus, si j'étois moins vieux, & que je ne fusse pas occupé entierement par mes Etymologies, je pourrois bien mettre la main à cet Ouvrage.

¶ Nous nous étions entretenu pendant

* Ce sont Tollius & Spizellius, qui ont travaillé sur ce même sujet.

quelque temps M. du Cange & moy de l'Etymologie du mot *Boiteux* ſans convenir de rien. Quelques heures après m'avoir quitté, il me manda que nous nous êtions embaraſſé inutilement que cette Etymologie ſautoit aux yeux, & qu'il croyoit que *Boiteux* venoit de *Déboité*, puis qu'on diſoit *une jambe déboitée*. Je croirois bien que cela pourroit être.

¶ Il y a chez moy un commerce établi de nouvelles & d'Etymologies. Je donne de véritables Etymologies à ceux qui m'apportent des nouvelles vrayes; mais je donne des Etymologies fauſſes à ceux qui me diſent de fauſſes nouvelles.

¶ M. du Périer n'eſt plus à beaucoup près ce qu'il étoit, ſuppoſé qu'il ait été le meilleur Poëte latin de ſon temps. Il a traduit en vers latins cet Epigramme de l'Anthologie :

Τέσσαρες αἱ Χάριτες, Παφίαι δύο, καὶ δέκα Μοῦσαι
Δέρκυλις ἐν πάσαις Μοῦσα, Χάρις, Παφίη.

Voici le premier vers de ſa traduction :

Ecce decem Veneris Comites, Venus altera & ipſa

Je

Je ne me ſuis pas appliqué à retenir les autres. Le principe de tous méchans vers, eſt de n'avoir pas aſſez d'eſprit pour en faire de bons, ni aſſez de raiſon pour n'en pas faire de mauvais. M. du Périer a encore traduit quelques Epigrammes de l'Anthologie. C'eſt M. Formi qui les lui fournit & qui les lui explique.

M. du Périer venoit autrefois dîner avec moy aſſez ſouvent, & comme je ſavois qu'il alloit dîner ailleurs, je diſois ce vers de Martial quand il eſtoit long-temps à venir:

Et major rapuit canem culina,
Antiqua veniet od oſſa cœna.

¶ M. le C.... M..... diſoit à M. de Bautru: Bautru, vous êtes plus vieux que moy, cependant je ſuis ſeur que vous me ſurvivrez, & je vous prens à témoin au cas que je ne meure pas en Philoſophe.

M. de Bautru étoit fort bien venu à la Cour, & par tout ailleurs, à cauſe de ſes bons mots. En entrant un jour chez la Reine, il trouva dans l'antichambre M. de Roquelaure qui lui mon-

tra les cornes. Cela le piqua, parce qu'il ſavoit bien qu'il en étoit ſoupçonné; il continua néanmoins ſon chemin ſans rien dire, & entra d'un air fort chagrin dans la chambre de la Reine. La Reine voyant M. de Bautru plus ſérieux & plus reſveur que de coûtume, voulut à toute force en ſavoir le ſujet. M. de Bautru après s'en être deffendu long-temps: Madame, dit-il, c'eſt que j'ay vû en paſſant dans vôtre antichambre M. de Roquelaure qui montroit à vos filles tout ce qu'il portoit. La Reine qui ne comprit pas d'abord ce que cela ſignifioit entra dans une colere furieuſe contre M. de Roquelaure qui eut toutes les peines du monde à lui faire entendre la vérité de l'affaire.

La Reine avoit demandé bien des fois à voir Mad. de Bautru ſans l'avoir pû obtenir. Un jour elle dit à M. de Bautru qu'elle vouloit à toute force qu'il la lui amenaſt. M. de Bautru qui s'en étoit deffendu tant qu'il avoit pû, lui promit de la lui préſenter l'aprèsdînée: mais, Madame, lui dit-il, elle eſt incommodée de l'oreille. Allez, lui dit la Reine, je parleray haut. Il s'en

alla chez lui annoncer cette nouvelle à sa femme, & l'avertit en même temps de parler fort haut, parce que, lui dit-il, la Reine a de la peine à entendre. Il la conduisit au Louvre l'aprèsdînée, & d'abord la Reine commença la Scene en criant à pleine tête, & Madame de Bautru continuoit sur le même ton. Le Roy qui avoit été averti du mystere par M. de Bautru, rioit de tout son cœur. A la fin la Reine qui s'en apperçût, dit à Madame de Bautru : N'est-il pas vrai, Madame, que Bautru vous a fait croire que j'étois sourde ? ce que Madame de Bautru lui avoüa. Ah, le méchant, continua la Reine ! il m'avoit dit la même chose de vous.

¶ M. de Bautru me disoit un jour qu'ayant été envoyé en Espagne, il alla à l'Escurial où il vit la Bibliotheque, & par une conférence qu'il eut avec le Bibliotequaire, il connut que c'étoit un très-malhabile homme ; ensuite il vit le Roy, qu'il entretint des beaute de cette Maison Royale, & du choi qu'il avoit fait de son Bibliotequai re. Il lui dit, qu'il avoit remarqué qu

c'étoit un homme rare, & que sa Majesté pouvoit le faire Surintendant de ses Finances. Pourquoy, lui dit le Roy? Sire, ajoûta-t'il, c'est que comme il n'a rien pris dans vos Livres, il ne prendra rien dans vos Finances.

¶ M. D.... estant venu voir M. de Bautru dans le temps qu'il avoit la goute, il le trouva à table mangeant du jambon. Que faites-vous là, lui dit son ami? ne savez-vous pas que le jambon est contraire à la goute? cela est vray, lui répondit froidement M. de Bautru, je say qu'il est contraire à la goute, mais il est bon pour les gouteux.

Le même disoit d'un homme qui avoit receu tous ses Sacremens, sur tout la Confession, & qui n'attendoit plus que la mort : Confessé comme pour être pendu.

¶ M. de Bautru n'aimoit pas Langeli, parce que ce dernier se faisoit toûjours un plaisir de le railler. Un jour que Langely étoit dans une compagnie, où il y avoit déja quelque temps qu'il faisoit le fou, M. de Bautru vint à entrer; Si-tost que Langeli l'eut apperçû, il lui dit : Vous venez bien à propos,

Monſieur, pour me ſeconder, je me laſſois d'être ſeul. On ne peut croire le dépit que cela fit à M. de Bautru.

On dit communément, entre chien & loup, pour dire, ſur le ſoir, M. de Bautru diſoit par alluſion : Je viens de rencontrer une femme entre chienne & louve.

¶ Il me dit un jour, parce que j'ay ſouvent mon curedent à la bouche : Monſieur, ſi l'on vous effigie jamais, on fera comme à l'Amiral Chaſtillon, on vous mettra un curedent à la main. Cela me fait ſouvenir de la naïveté d'une fille, au ſujet d'un curedent. Mad. de C..... avoit à ſon ſervice un valet-de-chambre qui avoit été en Italie, & qui juroit toûjours par *Ca....* Une des filles de cette Dame qui écorchoit quelque mot d'Italien, voulut ſavoir la ſignification de celui-ci, & le valet-de-chambre lui fit accroire que cela ſignifioit un curedent. Quelque temps après Mad... de C.... étant à table en groſſe compagnie, eut beſoin d'un curedent, & en demanda un à ſa fille de chambre : celle-ci croyant dire merveille, dit à un valet de pied Ita-

lien qui étoit au ſervice de ſa Maîtreſſe : Allez dire au valet-de-chambre qu'il apporte le *Ca*..... de Madame. Toute la compagnie ſe tourna vers cette fille, & ſe mit à rire de ſa naïveté.

¶ Gomez étoit un Poëte fort pauvre. Il ſe trouva un jour, je ne ſçay par quel hazard, dans le Cabinet du Roy. Si-toſt que M. de Bautru l'eut apperçû, il s'écria : Comment ce miſerable a-t'il pû paſſer par pluſieurs portes fermées, & gardées par des Suiſſes & des Huiſſiers, pour entrer en ce lieu, lui qui depuis dix ans n'a pû ſortir de l'Hôpital, quoique les portes en ſoient toûjours ouvertes ?

¶ J'étois avec M. de Bautru à la porte de l'Hôtel de Bourgogne, un jour qu'il pleuvoit bien fort. Nous vîmes arriver un Gaſcon ſans manteau, & très-moüillé. Le Gaſcon qui vit que nous le regardions, s'écria : Je gage que mes gens ont oublié de me donner mon manteau. M. de Bautru lui dit : Je me mets de moitié avec vous.

¶ M. de Bautru étant tombé malade de la maladie dont il mourut, ſes Médecins furent d'avis de

le faire ſaigner, à quoy il ne vouloit pas conſentir. Le Roy qui l'aimoit ayant ſçû ſa réſiſtance, lui envoya ordre de le faire. Il dit à celui qui lui apporta cet ordre : Je n'aime point les ſaignées de la part du Roy.

¶ Peu de temps avant de mourir M. de Bautru diſoit : Je voudrois n'avoir que vingt ans & vingt ſols, je ferois une belle fortune, je me ferois ou Comédien, ou le Mercure de quelque Prince ; Sçachant ce que je ſçay, j'irois loin dans ces deux profeſſions ; le malheur eſt qu'on ne peut avoir de l'expérience que lors qu'on eſt vieux & quaſi hors d'état de profiter de ce que l'on ſçait. Les Eſpagnols diſent : *El diablo ſabe mucho porque es viejo.* Mais, Monſieur, lui diſois-je, vous n'y ſongez pas, vous perdriez vôtre réputation, qui fait un des plus doux biens de nôtre vie. Bon, réputation, me diſoit-il, il eſt auſſi difficile de paſſer pour honnête homme dès qu'on eſt gueux, qu'il eſt aiſé de l'être, lors qu'on eſt riche, & que l'on a dequoy faire plaiſir; on eſt aiſément honnête homme quand on a trois ou quatre mille piſtoles à

prêter à propos. Une maxime générale, me disoit-il encore, que vous & moy n'avons pas assez suivie, c'est de compter très-peu sur tout ce que la reconnoissance peut faire faire pour nous à nos amis, & de ne nous fonder que sur ce que l'intérest, ou de leurs affaires, ou de leurs plaisirs, les oblige de faire.

M. de Bautru disoit d'un homme riche, mais scélérat : Il mériteroit d'être honneste homme.

¶ Les Anglois ne peuvent comprendre que M. du Cange ait fait le Dictionnaire de la basse Latinité, & ils disent qu'un Auteur ne peut pas faire en toute sa vie un ouvrage comme celui-là. Cependant il l'a fait, & n'a mis que trente années à le faire.

¶ C'est M. Bigot qui a donné à M. du Cange le mot de *Græcitas*, dont il avoit besoin pour le titre de son Dictionnaire du bas grec, lequel répond à celui de *Latinitas*, qu'il a employé au titre de son Dictionnaire de la basse Latinité. C'est aussi lui qui a découvert ce beau passage de S. Chrysostome, par lequel on apprend que ceux

qui citoient des Loix tronquées étoient punis de mort. Saint Chryſoſtome y fait comparaiſon de ces ſortes de gens avec ceux qui tronquent les paſſages de l'Ecriture Sainte. C'eſt auſſi lui qui s'eſt donné la peine de conférer des manuſcrits en Italie dans le temps que je travaillois ſur Anacréon. Depuis ſon retour d'Italie, il eſt toûjours occupé à lire les bons Auteurs Grecs. Il me mandoit dernierement qu'il liſoit Syneſius. C'eſt, me diſoit-il, un bon Auteur, on y trouve de très-belles choſes. J'y ay trouvé une deſcription d'une maiſon de campagne entierement ſemblable à celle où je ſuis. Il copia le paſſage grec & me l'envoya. En lui écrivant pour le remercier, je lui envoyai des vers latins où je m'étois ſervi du mot de *Turpificatus*. Il les fit voir à quelques perſonnes qui ſe choquerent de ce mot : mais ils le trouverent bon, quand il leur eût fait voir qu'il étoit de Cicéron.

Je me ſuis auſſi ſervi dans mes Poëſies du mot de *Celeriſſimus*, qu'on eut de la peine à goûter d'abord, mais Lucréce, Cenſorin, Ennius, & Manilius s'en ſont ſervi.

¶ J'ai toûjours fait beaucoup de cas de ceux qui ſçavent le grec : car ſans cette langue , on ne peut être que ſavant à demi. M. Cotelier, M. de Treville, & M. Bigot , ſont les ſeuls en France qui liſent les Peres Grecs dans leur langue. Ils entendent le grec auſſi bien que les Grecs mêmes. Pour moy, j'avouë que je n'entens pas aſſez Pindare pour y prendre du plaiſir, & que je n'ay jamais lû le grec d'aucun Auteur ſans avoir lû la traduction.

¶ M. Cotelier diſoit qu'il avoit trouvé de grandes difficultez dans les Peres Grecs , qu'il avoit été quelquefois huit & dix jours à chercher pour s'éclaircir de certains endroits, ſans en venir à bout, & que ſix mois ou un an après , il en avoit trouvé l'explication ſans la chercher.

¶ M. Bigot entend mieux le grec que le françois, cependant on me lut dernierement une Lettre de lui , que je trouvay fort bien écrite contre ſon ordinaire. Je dis à la perſonne qui me la lut, que M. Bigot ne me faiſoit pas l'honneur de m'écrire ſi bien. On répondit à cela qu'il n'étoit pas ſi exact

en écrivant à ses amis, qu'à ceux à qui il n'écrivoit pas si souvent, & que je n'avois pas lieu de me plaindre, puisqu'il me traitoit en ami. Le lendemain je receus une Lettre de M. Bigot écrite à son ordinaire. Si-tost que je vis la personne qui m'avoit fait voir cette Lettre bien écrite : Monsieur, lui dis-je, je viens encore de recevoir une Lettre de M. Bigot, il me traite toûjours en ami.

¶ Un Catalogue de la Biblioteque de M. Bigot seroit excellent. On y trouveroit de bons Livres, parce qu'il les connoissoit. Il connoissoit aussi la main des Sçavans, comme de Scaliger, de Casaubon, de Saumaise, & d'autres; & quand il rencontroit quelques Livres sur lesquels ils avoient fait quelques Notes, ils ne lui échapoient pas. Un homme d'esprit de qui je suis ami, & qui me fait l'honneur de me venir voir, m'étonna fort il y a quelque temps en me demandant de quelle utilité pouvoit être le Catalogue d'une Biblioteque. Monsieur, lui dis-je, vous vous imaginez peut-être qu'il n'y a que de l'ostentation de la part de ceux qui

font imprimer le Catalogue de leurs Livres, & vous vous perſuadez qu'ils le font afin de publier la quantité de Livres qu'ils ont acquiſe ; On ne peut pas juger de l'intention des gens ; mais je puis vous aſſurer, pour peu qu'on aime les Livres, qu'on leur a une grande obligation quand leurs Livres ont été amaſſez avec choix. Ceux qui les connoiſſent trouvent les bons Livres avec plaiſir, & ceux qui ne les connoiſſent pas, doivent être ravis d'en avoir la connoiſſance par ce moyen. Ils apprennent du moins par les titres dont ils n'ont jamais entendu parler, les Livres dont ils peuvent ſe pourvoir pour ſe perfectionner dans les Sçiences & dans les Arts, chacun ſuivant ſon inclination. Cela eſt ſi nécéſſaire qu'il ſeroit à ſouhaitter que les Profeſſeurs dans nos Ecoles publiques, ſe fiſſent un devoir de marquer à leurs Ecoliers les Livres qui traitent, tant en général qu'en particulier, des Sçiences & des Arts qu'ils enſeignent. Par ce moyen une infinité de bons eſprits deviendroient en peu de temps très-habiles, qui faute de ce ſecours nécéſſaire, ſe

rebutent entierement, ou du moins n'apprennent qu'avec de grands travaux ce qu'ils auroient pû apprendre très-facilement, pour ensuite passer à d'autres connoissances, ausquelles ils n'arrivent jamais par cet obstacle. Pour moy je prens plaisir à lire les Catalogues de Livres que nous avons, & j'en prendrois encore un bien plus grand à lire celui des Livres que nous avons perdus, particulierement des Livres grecs, qu'il seroit aisé de dresser sur Diogene Laërce, sur Athenée, sur Photius, sur certains Scholiastes, & sur d'autres Auteurs. Il seroit à souhaiter que quelqu'un voulût bien s'en donner la peine. M. Bigot auroit été bien capable de le faire, aussi bien que celui des Livres grecs qui ont échappé du naufrage. On dit qu'il travailloit à ce dernier il y avoit déja long-temps.

¶ Lors qu'on demandoit à M. Bigot quelque éclaircissement sur la bonté ou la rareté d'un Livre, il ne refusoit jamais ce que l'on souhaittoit de lui, à tout autre, qu'à un Libraire. Il disoit qu'il ne falloit jamais instruire les Libraires, qu'ils en sçavoient toûjours

trop pour nôtre profit, & que si un Livre étoit rare ou qu'il fust bon, il ne falloit pas le leur apprendre. Quand il vouloit acheter des Livres, il disoit que le meilleur temps étoit la veille ou le lendemain de beaucoup de Fêtes. Et sa raison étoit qu'en y allant la veille, ils faisoient bon marché pour avoir dequoi se réjoüir pendant les Fêtes; & qu'en y allant après que les Fêtes étoient passées, ils se relâchoient pour se rembourser de l'argent qu'ils avoient dépensé.

¶ Outre les fautes ordinaires qui échappent dans l'impression, il y en a aussi d'autres qu'on laisse passer exprès, afin d'avoir occasion de mettre dans l'*Errata* ce qu'on n'auroit pas permis dans le corps de l'ouvrage. Dans les païs, par exemple, où il y a Inquisition, à Rome sur tout, il est deffendu d'employer le mot de *fatum* ou *fata* dans les Livres. Un auteur voulant se servir de ce dernier, s'avisa de cette adresse. Il fit imprimer dans son Livre *facta*, & dans l'*Errata* il fit mettre, *Facta*, lisez *Fata*. M. Sc.... fit à peu près la même chose. Il avoit compo-

ſé quelques vers, à la tête deſquels il mit une Dédicace avec ces mots : *A Guillemette, chienne de ma ſœur.* Quelques temps après s'étant broüillé avec ſa ſœur, dans le temps qu'il faiſoit r'imprimer ſes Poëſies en recüeil, il fit mettre malicieuſement dans l'*Errata* de ſon Livre : au lieu de *Ch·enne de ma ſœur*, liſez *Ma Chienne de ſœur.*

¶ M. le Maréchal de Baſſompierre étant ſorti de priſon, Madame la Ducheſſe d'Aiguillon lui offrit cinq cens mille livres pour en diſpoſer comme il lui plairoit : Madame, lui dit-il, en la remerciant, vôtre oncle m'a trop fait de mal pour recevoir de vous tant de bien.

¶ Des Courtiſans s'entretenans des affaires de leurs maiſons, & des gages qu'ils donnoient à leurs domeſtiques, & ſur tout à leurs Maiſtres d'Hoſtel. Un d'entr'eux dit qu'il donnoit cent piſtoles au ſien ; un autre dit qu'il en donnoit deux cens ; & moi, dit un de ces Meſſieurs, je renchéris par deſſus vous tous, car je donne quatre mille francs au mien. Cela eſt exorbitant, dirent les autres, & jamais on n'a tant

donné à un Maiſtre-d'Hoſtel. Quelqu'un de la compagnie s'aviſa de lui demander : mais le payez-vous ? Oh ! non, dit-il.

¶ Une maxime que je conſeilleray toûjours à mes amis, c'eſt d'être bien avec les ..... pour moy je m'en ſuis toûjours bien trouvé. Un Courtiſan diſoit il n'y a pas long-temps, qu'il y avoit autant de différence entr'eux & les autres Religieux, qu'il y a entre un Gentilhomme & un roturier.

¶ Iſaac de la Pereyre de Bordeaux eſt l'auteur d'un Livre intitulé *les Préadamites*, où il prétend faire voir qu'Adam n'eſt pas le premier de tous les hommes. Ce bon homme demeuroit en penſion à Noſtre-Dame des Vertus chez les Peres de l'Oratoire. Il étoit toûjours entêté de ſes Préadamites, & apparemment qu'il eſt mort dans cette fantaiſie. Il auroit été bien aiſe s'il avoit ſçu qu'il y a un Rabin qui a fait mention du nom du Précepteur d'Adam. Mais ce Rabin étoit un Rabin, & c'eſt tout dire.

Lors que le Livre des Préadamites parut, il fut condamné à être brulé

par

par la main du bourreau. Je priay l'auteur, qui étoit de mes amis de me l'envoyer avant qu'il fût mis en lumiére. Il comprit ma raillerie & me l'envoya avec ce vers d'Ovide, en changeant le mot d'*urbem* en celui d'*ignem*.

Parve, nec invideo, sine me, liber ibis in ignem.

¶ Dans le temps qu'on parloit encore de cette ridicule opinion des Préadamites, le Pere Adam Jesuite prêcha la Passion à saint Germain de l'Auxerrois. Il fit dans son discours une comparaison fort odieuse des Parisiens avec les Juifs qui avoient crucifié Nôtre Seigneur. Il compara la Reine à la Vierge, & le Cardinal Mazarin à saint Jean l'Evangeliste. Ce Sermon fut très-mal receu à la Ville & à la Cour. La Reine en parla à M. le Prince de Guémené, & lui demanda ce qu'il en pensoit: Madame, je suis Préadamite, lui répondit ce Prince. La Reine luy demanda ce que cela vouloit dire. C'est que je ne crois pas, Madame, lui répliqua-t'il, que le Pere Adam soit le premier des hommes.

¶ Un Gentilhomme parlant fort haut à M. le Prince de Guémené contre le Cardinal de Richelieu : Parlez plus bas, lui dit-il, voilà de ses créatures qui pourroient bien vous entendre. C'étoient des pauvres qui venoient demander l'aumône.

¶ Dans le tems que les Maréchaux de France vouloient disputer le pas aux Ducs & Pairs, M. le Prince de Guémené disoit qu'il ne sçavoit pas surquoy les Maréchaux de France fondoient leurs prétentions ; car, ajoutoit-il, la plus grande cérémonie qui se fasse dans le Royaume, c'est celle du Sacre des Rois, & là tout le monde sçait que les Ducs & Pairs l'emportent de belle hauteur sur ces Messieurs. Au Louvre & au Palais ils ne nous le disputent pas : il est vrai qu'ils ont le pas sur nous à l'armée, mais nous ne nous y trouvons pas. L'air avec lequel il disoit ces dernieres paroles donnoit un grand agrément à son discours.

¶ M. N..... s'est ruïné à donner des Vespres à ses Maîtresses. Il empruntoit pour cela le Jubé des Peres de la Merci vis à vis l'Hostel de Guise. Une jour

que nous avions aſſiſté grande compagnie à ces Veſpres, où ſe trouva entr'autres M. le Prince de Guémené; nous fiſmes partie d'aller ſoûper enſemble. Après le ſouper nous allâmes aux Tuilleries, où nous donnâmes le concert. Tout le monde y parloit de ces Veſpres, parce qu'on s'y étoit ſervi de violons, & que pour lors on n'étoit pas accoûtumé à en entendre dans les Egliſes. Quand nos concertans eurent joüé tout ce qu'ils ſçavoient, ils vinrent demander à M. le Prince de Guémené ce qu'ils joüeroient: Joüez-nous Veſpres, leur dit-il.

¶ Parmi un grand nombre de Ducs & Pairs qu'on fit, M. de la Ferté & M. d'Aumont n'en furent pas. Ils en eurent tous deux bien du chagrin, mais le premier en devint malade. Une Dame de ſes amies envoya ſçavoir quel mal il avoit. Va, dit-il au valet-de-pied, dis à ta Maîtreſſe que j'ay la maladie de M. d'Aumont.

¶ Pendant les guerres de Paris, on diſoit que M. le Duc de Rets étoit allé dans l'armée des Princes pour y ſervir de Duc & Pair.

¶ Claude de Lorraine, Duc de Guiſe, qui vivoit en 1544. ſous François Premier, eſt le premier Prince étranger fait Duc en France.

¶ Quoique le Poëme de la Pucelle de M. Chapelain n'ait pas eu toute l'approbation qu'on en attendoit; neanmoins il faut avoüer qu'il y a de beaux vers, tels que ceux-ci :

Non même quand la nuit accompliſſant ſon tour,
Deſſus ſon Char d'Ebene environné d'étoilles,
Dans le ſombre Univers repréſente le jour.

Nous avons été long-temps amis, & le ſujet de nôtre broüillerie n'eſt venu que de M. Chapelain, qui a rompu avec moy de gayeté de cœur, pour ſe ranger du côté de mes ennemis : car de mon côté je n'avois eu pour lui que des reſpects & des tendreſſes, & je lui avois donné des loüanges dans toutes les occaſions qui s'étoient préſentées.

M. Chapelain étoit ponctuel, exact & formaliſte en toutes ſes actions ; c'eſt pour cela que M. de Balzac l'appelloit *circonſpectiſſime*. M. de Balzac avoit fait ce mot ſur celui de *Généraliſſime* qui étoit alors nouveau, & que l'on fit

exprès pour M. le Cardinal de Richelieu, qui commandoit alors l'armée d'Italie, afin d'éviter les disputes & pour le mettre au dessus des autres Généraux. Cette nouvelle dignité attira à M. le Cardinal de Richelieu, non seulement les complimens de toute la Cour, mais aussi de tous les Corps, & particulierement de l'Université, qui vint le complimenter d'une maniere flateuse à l'ordinaire. Le Cardinal répondit : *Non sum is quem vult Academia vestra, sed non sum talis quem me volunt malevoli, verum tamen non displicet deceptio vestra.*

¶ Malgré les grandes occupations qu'avoit le Cardinal de Richelieu, il ne laissoit pas quelquefois de trouver le temps de se délasser de ces grandes fatigues qui accompagnent toûjours le ministere. Il aimoit, sur tout aprés les repas, les exercices violens, mais il ne vouloit pas être surpris dans ces momens de joie & de plaisirs. M. de Boisrobert qui étoit toûjours auprès de lui pour le divertir, m'a conté qu'un jour M. de Grammont, qui étoit consideré au Palais Royal comme étant de

la famille, parce qu'il avoit épousé une des niéces du Cardinal, & à qui pour cette raison les entrées étoient fort libres, trouva le Cardinal après le dîné qui se divertissoit dans la grande Gallerie du Palais Royal à sauter le long de la muraille le plus haut qu'il pouvoit. M. de Grammont voyant cela, fit un tour d'habile Courtisan, & disant à M. le Cardinal qu'il sautoit bien mieux que lui, il commença à sauter cinq ou six fois. M. le Cardinal qui sçavoit la Cour encore mieux que lui, vit bien ce que cela vouloit dire, & du depuis l'en estima davantage. Un moment après que M. de Grammont se fut retiré M. le Camus Evêque du Belley entra, à qui le Cardinal de Richelieu demanda entr'autres choses ce qu'il pensoit du *Prince de Balzac*, & du *Ministre de Silhon*, (deux Livres nouveaux qui paroissoient alors) le Prince ne vaut gueres, lui répondit M. le Camus, & le Ministre ne vaut rien.

¶ M. le Cardinal de Richelieu étoit très-soupçonneux. Desnoyers son valet-de-chambre étoit le seul qui couchast

dans sa Chambre, & qui le veillast. Avant que de se coucher il visitoit tous les recoins de sa Chambre. Un jour qu'il regardoit sous le lit de son valet-de-chambre, il y vit deux bouteilles de vin que ce valet y avoit mises pour se desalterer pendant la nuit. Il s'imagina que ce pouvoit être du poison, & il le contraignit à les boire toutes les deux en sa présence.

M. le Cardinal de Richelieu étoit un grand génie, qui aimoit la gloire, & qui travailloit pour la gloire. Les grandes affaires que lui attiroit son ministére, ne l'ont pas empêché de composer des ouvrages excellens qu'il nous a laissez. Quelques-uns veulent que le * *Testament politique* qui paroît sous son nom ne soit pas de lui. Cependant il y a des choses qui ne pouvoient être sçeuës que de lui; & pour ce qui est de certains détails qui peuvent donner

* M. Amelot de la Houssaye, dans sa traduction de Tacite, veut que le Cardinal de Richelieu soit le veritable auteur de cet ouvrage. Depuis la mort de M. Ménage, M. de la Bruyere s'est declaré pour cette opinion dans la Harangue qu'il prononça à l'Académie le jour de sa reception.

occaſion d'en ſoupçonner quelque choſe, il ne faut pas s'en étonner. C'étoient de bons Mémoires qu'il y a inſéré. De plus à le bien conſidérer, il n'y a que lui qui ait été capable de travailler à un ſi bel Ouvrage.

¶ Sous Philippe II. Roy d'Eſpagne, Prince des mieux faits & des plus accomplis de ſa Cour. M. le Duc de ..... ſe broüilla avec la Ducheſſe ſa femme à un tel point, qu'elle fut obligée de ſe retirer dans un Couvent, dans le deſſein de ne plus retourner avec lui, non ſeulement à cauſe de ſon étrange humeur & de la vie qu'il menoit, mais encore parce qu'il étoit malfait & deſagréable. La mere de la Ducheſſe voulut la remettre bien avec le Duc ſon mari. Elle en parla au Roy, & ſupplia ſa Majeſté d'en dire un mot au Duc de..... ce que le Roy lui promit. En effet ſi-toſt que ſa Majeſté le vit, il lui demanda le ſujet de ſa broüillerie avec la Ducheſſe ſa femme. Le Duc deffendit fort bien ſa cauſe, & dit au Roy entr'autres choſes, qu'à l'égard du reproche qu'on lui faiſoit d'être mal fait, c'étoit une choſe qui n'avoit point été

cachée

cachée à la Ducheſſe, qu'elle avoit été bien aiſe d'épouſer un Duc, qu'au reſte il n'avoit pas tenu à lui d'avoir la taille plus avantageuſe, & que ſi cela avoit été en ſon pouvoir, il ſe ſeroit fait comme ſa Majeſté. Il fit ſi bien ſa Cour par ces dernieres paroles, que le Roy dit qu'il n'avoit pas cru juſqu'alors que le Duc de..... eût tant d'eſprit.

¶ D'Ouville, dont nous avons les Contes, étoit frere de M. l'Abbé de Boisrobert. Ce frere auſſi bien que d'autres de ſes parens, ne ceſſerent point de l'importuner ſi-toſt qu'ils le virent dans la faveur. Ils l'accablerent de toutes les affaires qu'ils avoient à Paris, & ſe voyant obligé de demander ſouvent des graces pour eux, il fit ces vers :

Melchiſedech étoit un homme heureux,
Son bonheur eſt tout l'objet de mes vœux,
Car il n'avoit ni freres, ni neveux.

Tout le monde a ſçu que M. l'Abbé de Boisrobert aimoit la Comédie avec paſſion, & qu'on le trouvoit plus ſouvent à l'Hoſtel de Bourgogne que par tout ailleurs, & particulierement lors que Mondori y joüoit. Un jour qu'il étoit aux Minimes de la Place Royale

où il entendoit la Messe, à genoux sur un Prie-Dieu fort propre, se faisant autant remarquer par sa bonne mine que par un Bréviaire en grand volume qui étoit ouvert devant lui; quelqu'un demanda à M. de Coupeauville Abbé de la Victoire, qui étoit cet Abbé? M. de Coupeauville répondit : c'est l'Abbé de Mondori qui doit prêcher cette après-dînée à l'Hostel de Bourgogne. Quelques jours après M. de Coupeauville rencontra M. l'Abbé de Boisrobert qui s'en revenoit de la Comédie à pied, il lui demanda où étoit son Carosse : On me l'a saisi & enlevé, dit-il, pendant que j'étois à la Comédie. Quoy, lui dit M. de Coupeauville tout étonné, Quoy, Monsieur, à la porte de vôtre Cathedrale! ah, continua-t'il, l'affront n'est pas supportable!

¶ M. de Boisrobert m'a voulu bien du mal pendant quelque temps, mais nous nous racommodâmes, & nous avons toûjours été bons amis du depuis. Le sujet de son mécontentement contre moy, étoit de ce que j'avois dit dans ma Requeste des Dictionnaires

qu'il aimoit plus le maſculin que le féminin. Cela arriva juſtement dans le temps que M. le Cardinal de Richelieu l'avoit éloigné de lui á cauſe de ſes débauches. Mais cet éloignement ne dura pas long-temps, car le Cardinal étant tombé malade, envoya chercher M. Citois ſon Médecin, en qui il avoit beaucoup de confiance. M. Citois connoiſſant que ſa maladie ne venoit que de quelque chagrin qu'il avoit eu, & voulant moyenner la grace de M. de Boisrobert auprés du Cardinal, laiſſa pour remede à ſon mal cette ordonnance ingénieuſe : *Recipe Boisrobert*, & par ce moyen fit entendre au Cardinal que rien ne pouvoit contribuer davantage au rétabliſſement de ſa ſanté, que les contes plaiſans de cet Abbé. En effet, c'étoit un homme des plus divertiſſans de ſon temps. Il me contoit un jour que pour obeïr à la Coûtume, il fut au Sermon à l'Abbaye S. Antoine, où prêchoit un Capucin, qui s'imaginoit être plein d'eſprit. C'étoit un jour de Pâques. Il diſoit aux Religieuſes: Sçavez-vous, Meſdames, pourquoy après la Reſurrection

Jesus-Christ apparut d'abord aux femmes? c'est que sçachant la pente naturelle qu'elles ont à parler, il ne pouvoit mieux faire que de leur apprendre promptement un Mystere qu'il vouloit rendre public.

Mais un de ses meilleurs Contes, c'est celui des trois Racans. Deux amis de M. le Marquis de Racan sçurent qu'il avoit rendez-vous pour voir Mademoiselle de Gournay. Elle étoit de Gascogne, fort vive & un peu emportée de son naturel, au reste bel esprit, & comme telle elle avoit témoigné en arrivant à Paris, grande impatience de voir M. de Racan, qu'elle ne connoissoit pas encore de veuë. Un de ces Messieurs prévint d'une heure ou deux celle du rendez-vous, & fit dire que c'étoit Racan qui demandoit à voir Madem. de Gournay. Dieu sçait comme il fut receu. Il parla fort à Madem. de Gournay des Ouvrages qu'elle avoit fait imprimer, & qu'il avoit étudié exprès. Enfin après un quart-d'heure de conversation il sortit, & laissa Madem. de Gournay fort satisfaite d'avoir vu M. de Racan. A peine étoit-il à trois

pas de chez elle, qu'on lui vint annoncer un autre M. de Racan. Elle crut d'abord que c'étoit le premier qui avoit oublié quelque chose à lui dire, & qui remontoit. Elle se préparoit à lui faire un compliment là-dessus, lorsque l'autre entra & fit le sien. Madem. de Gournay ne put s'empêcher de lui demander plusieurs fois s'il étoit véritablement M. de Racan, & lui raconta ce qui venoit de se passer. Le prétendu Racan fit fort le fâché de la piéce qu'on lui avoit joüée, & jura qu'il s'en vengeroit. Bref, Mademoiselle de Gournay fut encore plus contente de celui-ci qu'elle ne l'avoit été de l'autre, parce qu'il la loüa davantage. Enfin il passa chez elle pour le véritable Racan, & l'autre pour un Racan de contrebande. Il ne faisoit que de sortir lors que M. de Racan en original demanda à parler à Mademoiselle de Gournay. Si-tost qu'elle le sçut elle perdit patience: Quoy, encore des Racans, dit-elle? Néanmoins on le fit entrer. Madem. de Gournay le prit sur un ton fort haut, & lui demanda s'il venoit pour l'insulter. M. de Racan

qui d'ailleurs n'étoit pas trop ferré parleur, & qui s'attendoit à une autre réception, en fut si étonné, qu'il ne put répondre qu'en balbutiant. Madem. de Gournay qui étoit violente, se persuada tout de bon que c'étoit un homme envoyé pour la joüer, & défaisant sa pantoufle, elle le chargea à grands coups de mule, & l'obligea de se sauver. J'ay vu joüer cette Scene ici par Boisrobert en présence du Marquis de Racan, & quand on lui demandoit si cela étoit vrai. Oüi da, disoit-il, il en est quelque chose.

¶ On dit ordinairement d'un homme d'esprit qui ne parle pas, qu'il n'en pense pas moins; mais M. de Benserade disoit d'un homme qui n'avoit pas beaucoup d'esprit, & qui ne parloit point: il n'en pense pas davantage. Une Dame de mes amies avec qui je me trouvay dernierement, disoit de ces sortes de gens, qu'ils avoient l'esprit en dedans.

Cette même Dame ayant remarqué cette inscription latine: *In fundulo, sed avito*, qui se lit au dessus d'une porte cochere dans la ruë du Jardinet, de-

manda à M. de Benſerade ce que cela vouloit dire ? Madame, lui dit-il, cela veut dire : Je ſuis gueux, mais c'eſt de race.

¶ M. de Benſerade & M. l'Abbé Tallement ſon inquiétude cauſoient un jour enſemble chez moy. Pendant leur converſation je remarquay que quand M. de Benſerade parloit, M. l'Abbé Tallement portoit ſon doigt au front, comme pour montrer où l'autre avoit mal. M. de Benſerade en faiſoit autant lors que M. Tallemant parloit à ſon tour. M. le Clerc qui les écoutoit & qui voyoit tout ce manege leur dit : Meſſieurs, vous avez tous deux raiſon. Comme ils parloient de Vers, de Poëſie & de Poëtes, je retins ce bon mot de M. de Benſerade : Il dit, en parlant de Maître Adam Menuiſier de Nevers, qu'il étoit monté au Parnaſſe avec une échelle qu'il avoit tirée après lui : pour dire, que perſonne n'avoit pu l'imiter dans ſes Poëſies.

¶ M. de Benſerade, à ce que j'ay entendu dire, étoit fils d'un Procureur de Giſors ; & j'ai été fort ſurpris lorſque M. l'Abbé Regnier lut ici dernie-

rement la harangue de M. Pavillon à ſa réception à l'Académie, dans laquelle on donne à M. de Benſerade une Généalogie magnifique. Mais je ne l'en eſtimerois pas moins pour être encore de plus bas lieu. Les Sçavans doivent ſe piquer d'être les fils de leurs propres Ouvrages. M. de Benſerade avoit une aſſez jolie maiſon à Gentilli. Au deſſus de la porte de cette maiſon il avoit fait mettre des Armes qu'il s'étoit données avec une Couronne de Comte. Un de ſes amis dit un jour en les voyant : C'eſt aux Poëtes à en faire.

¶ Oppien a remarqué que les Chevaux de Cappadoce ſont très-foibles lors qu'ils ſont jeunes, & que plus ils ſont vieux, plus ils vont viſte.

χειρότεροι δὲ πέλουσιν ὅσῳ μάλα γηράσκουσι.

¶ *Equi & Poetæ alendi non ſaginandi.* Ce mot eſt de Charles IX. ſi cette maxime étoit obſervée à la rigueur, je ne conſeillerois jamais aux Poëtes de faire des vers dans l'eſpérance d'en être récompenſez.

¶ Il n'y avoit point de privileges pour les Poëtes chez les Romains :

Poëtæ nulla immunitatis prærogativa censentur, dit la Loy.

¶ Les Poëtes, j'en excepte M. du Périer, ne ſont pas naturellement fort hardis. M. Gilbert vouloit aller en Angleterre voir M. de Croiſſy qui y étoit alors nôtre Ambaſſadeur. Il fut un mois à Calais, ne trouvant jamais la Mer aſſez calme pour hazarder le trajet. Tous les jours au ſoir il contoit avec ſon hoſte, mais dès qu'il étoit preſt à s'embarquer la crainte le prenoit, & il s'en retournoit à l'Auberge.

¶ Je ne ſçache pas parmi les Modernes d'autres Poëtes tuez à la guerre que Garcillaſſo le réparateur de la Poëſie Eſpagnole. Il fut aſſommé en Provence d'un coup de pierre, dans l'irruption que Charles Quint fit dans cette Province. En récompenſe je fournirois une aſſez longue liſte de Poëtes qui ont été pendus, ou qui ſont morts ſur les Galeres; néanmoins la faim eſt leur plus grand fleau, & ce qui en fait mourir davantage.

¶ Lors qu'un Poëte avoit composé un Poëme, c'étoit la coutume autrefois de le lire publiquement, afin de ſçavoir

le sentiment du public, & d'en recevoir l'applaudissement ou la censure. Strabon raconte qu'un Poëte lisoit son Poëme dans une place publique à quantité de gens qui l'écoutoient fort attentivement. Pendant ce temps-là on vint à sonner une cloche qui étoit le signal dont on se servoit anciennement pour avertir que le marché alloit se tenir, aussi-tost la cloche sonnée le Poëte se vit abandonné de tout le monde, excepté d'un homme qui étant un peu sourd, n'avoit pas entendu le son de la cloche. Le Poëte croyant que cet homme demeuroit là, tant pour entendre son Poëme jusqu'à la fin, que par force d'esprit & comme un homme au dessus du vulgaire, commença à lui donner de grandes loüanges, & à lui dire qu'il n'avoit pas fait comme les autres, qui n'avoient pas plûtost entendu la cloche, qu'ils avoient disparu; mais qu'il étoit un homme d'esprit & qui avoit le goût bon. Quoy, interrompit l'autre brusquement, la cloche est sonnée? serviteur aux vers. Et partit aussitost pour aller avec les autres.

¶ Le Marquis de Léganez, Gouver-

neur de Catalogne, ayant trop compté ſur les promeſſes du Comte Duc, écrivit au Roy d'Eſpagne : Sire, Deux perſonnes ont gâté toutes vos affaires en Catalogne, le Comte Duc, en me promettant merveilles ; & moy, en le croyant.

¶ C'eſt un Auteur * Latin, dont le nom ne me vient pas préſentement à la mémoire, qui a dit le premier que les Muſes n'étoient encore Vierges, que parce qu'elles ſont gueuſes, & n'ont pas dequoy ſe marier. J'ai entendu dire que cette penſée ſe trouve auſſi dans le Garcillaſſo, un des premiers & des meilleurs Poëtes Eſpagnols.

¶ M. Sachot plaidoit pour un Boulanger à qui un de ſes voiſins avoit arraché le nez, ou une partie, dans une querelle de quartier. L'Avocat de la Partie adverſe, qui étoit tellement camus, qu'à peine luy voyoit-on un petit bout de nez, s'étant aviſé dans ſa deffenſe de traitter cet accident de bagatelle, M. Sachot dit dans ſa réplique: Maître L... conte un nez pour rien.

¶ Un Bourgeois d'Amiens eut que-

* Buchanan.

relle contre un Bourgeois d'Abbeville. Celui-ci poursuivit le premier jusques aux portes d'Amiens. Quand le Bourgeois d'Amiens se vit sur son paillé, il cria à l'autre : *Qu'ils vienchent, qu'ils vienchent ches huiaus d'Abbeville, nous sommes quatre contre un. Huiau*, comme j'ai déja dit, signifie *cocu* à Amiens.

¶ Une Abbesse ennuyée d'être renfermée dans son Abbaye, eut envie d'aller se promener dehors. Pour ce sujet elle souhaittoit d'avoir de son Médecin une ordonnance pour aller aux bains à Barbotan. Il lui en envoya une dans laquelle en bon Médecin, il l'assuroit que les eaux de Forges lui étoient plus nécessaires. L'Abbesse la lui renvoya par une personne exprès, qui en la lui rendant lui dit : Monsieur, c'est folie, Madame ne guérira jamais à Forges, il n'y a pas trente lieuës de l'Abbaye. A la fin le Médecin composa, & luy donna une ordonnance pour aller à Bourbon.

¶ Madame de Montpensier aimoit fort son neveu le Duc de Guise, fils de Henry le Balafré. J'ai veu autrefois des

Lettres fort passionnées qu'elle lui avoit écrites. C'est pour cela que dans la Satyre Ménippée, quand on place tout le monde, le Herault crie : Madame de Montpensier, mettez-vous sous vôtre neveu.

¶ Un air ne paroist jamais si beau ny si harmonieux que quand on en a fait les paroles. Je l'ay éprouvé plusieurs fois.

¶ M. l'Archevêque de Lyon a les mains toutes défigurées & toutes perduës de la goute. Il joüoit aux cartes avec M..... & lui gagnoit mille pistoles. Je me consolerois, lui dit M.... si mon argent n'avoit pas été ramassé par la plus vilaine main du Royaume. Cela est faux, lui dit M. l'Archevêque de Lyon, j'en sçay encore une plus laide. Parbleu, repartit M..... je gage trente pistoles que non. M. l'Archevêque de Lyon après avoir gagé, osta le gand qui couvroit sa main gauche, & M.... avoüa qu'il avoit perdu.

¶ M. le Coadjuteur de Roüen avoit interrogé deux Prêtres, qui s'étoient présentez pour être Curez, & ne les ayant pas trouvé capables il ne vouloit

pas les recevoir. M. l'Archevêque lui dit : Allez, ne laissez pas de les recevoir, il vaut mieux que la terre soit labourée par des asnes que de rester en friche.

¶ Lors que la Paix de l'Eglise fut faite en 1668. & que le Roy eut permis à M. Arnauld de paroître en public après avoir terminé toutes les disputes sur la Grace par le moyen du Pape Clement IX. on m'envoya cette Epigramme sans nom d'auteur. Je la trouvay fort belle :

Arnaldo Annatoque odiorum Gratia causa est,
Hanc negat invictam hic, doctior ille probat.
Arnaldi in sermone Lepos, & gratia multa ;
Gratia in Annato nulla leposve fuit.
Tandem composuit Rex, Papa judice, litem,
Arnaldique ratam sanciit esse fidem.
Tum victus secum Annatus: Non Gratia Christi
Me vicit, vicit gratia Regis, ait.

A propos du mot de *Victus*, qui fait toute la beauté de cette Epigramme, par allusion à la Grace victorieuse, M. Arnauld n'a pas compris le sens de ce mot dans l'Epigramme que je vais vous dire, & que j'ai faite pour être mise au dessous de son Portrait.

Abditus in tenebris & toto notus in Orbe,
Hostibus innumeris pariter qui sufficit unus,
Sæpe triumphatus, victus numquam, aspicis ille est,
Arnaldus victor, victis in partibus, ille est.

Il a cru que ces mots: *Victor victis in partibus ille est Arnaldus*, signifioient que son parti avoit été vaincu par le parti contraire, & au lieu de me remercier de mes vers, il m'en a fait faire des reproches par le Comte de..... Je ne parle pas de son parti, je parle du païs où il s'est retiré, qui est la Hollande & la Flandre.

Quelques temps après que j'eus fait cette Epigramme Latine pour être mise au dessous du Portrait de M. Arnauld, on m'en présenta une très-belle traduction Françoise, que voici:

Le voilà, cet Arnauld, dont les veilles célébres,
Par tant d'écrits fameux instruisent l'Univers,
Toûjours sage & vainqueur il est dans les ténébres,
Et souffre des vaincus les plus fâcheux revers.

M. l'Abbé Furetiere la vit, & la trouvant à son goût, dit: Voilà qui est bon; mais qui sera le Juge, & fera bien connoître si M. Arnauld est le vainqueur

ou le vaincu? Et si quelqu'un du parti contraire les entendoit réciter, ne pourroit-il pas dire?

Le voilà, cet Arnauld, dont les plaintes funébres,
Par de tristes écrits ont troublé l'Univers,
Toûjours rempli d'erreurs, il est dans les ténébres,
Et souffre des vaincus les plus fâcheux revers.

¶ Je voyois assez souvent M. B..... Ambassadeur des Etats à Paris. Je lui parlois un jour de la Perpetuité de la Foy de M. Arnauld, à l'occasion des attestations qui luy venoient d'Orient: Monsieur, Monsieur, me dit-il, ce n'est pas mon fait que la Religion; je ne m'en mesle point.

M. Peaucelier des Cholets achetoit une paire de bas aux Quatre Vents sur le Pont Nostre-Dame. Le Marchand lui en donna de plusieurs sortes, qu'il ne trouva pas à sa fantaisie. Ils n'étoient pas assez forts, ni assez épais. Donnez-m'en, dit-il, qui soient de *matiere continuë*, & non pas de *matiere discréte*. Le tour d'expression est d'un véritable Docteur.

¶ Mad. de Bourdonne, Chanoinesse de

de Remiremont, venoit d'entendre un Discours plein de feu & d'esprit, mais fort peu solide & très-irrégulier. Une de ses amies qui y prenoit intéreſt pour l'Orateur, lui dit en sortant : Eh bien, Madame, que vous semble-t'il de ce que vous venez d'entendre ? Qu'il y a d'esprit ! Il y en a tant, répondit Mad. de Bourdonne, que je n'y ay pas vu de corps.

¶ Un Prédicateur avoit fait un excellent Sermon, & quelques-uns de ses Auditeurs ne pouvoient se laſſer d'en admirer la beauté, tant du coſté des pensées que de l'expreſſion. Après s'être épuisez à le loüer, le Bedeau qui les écoutoit, leur dit : Meſſieurs, c'eſt moy qui l'ay sonné.

¶ Dans la Cause de M. le Duc de Mazarin, M. Errard qui plaidoit pour Madame Mazarin, s'étendit fort sur les diſſipations du Duc Mazarin, & dit entr'autres choses avec grand appareil, qu'il avoit gâté & mutilé des Statuës Antiques qui avoient couſté des sommes immenses, & que le Cardinal Mazarin avoit fait venir de Rome avec beaucoup de soin. M. Sachot dit à M.

Errard : Eſt-ce à cauſe de cette mutilation de Statuës que vôtre Partie refuſe de retourner au Palais Mazarin.

¶ M. Cujas avoit une fille aſſez jolie, fort coquette, & qui ne haïſſoit pas les hommes. Dieu ſçait ſi les Ecoliers quittoient volontiers les leçons du Pere pour aller cajoler la fille. Ils appelloient cela, Commenter les Oeuvres de Cujas.

¶ Il y a long-temps que j'ai entendu dire pour la premiere fois, qu'en fait de Panégyrique, on ne ſçauroit contenter tout à la fois deux Belles, deux Heros, deux Auteurs, ni deux Saints.

¶ J'ay entendu appliquer au Chevalier de R..... ce que Tacite dit d'Othon, lors qu'il eſt ſur le point de ſe tuer pour finir la guerre par ſa mort : *Alii vitam* (il y a *imperium* dans Tacite) *diutiùs tenuerunt, nemo tam fortiter reliquit*. Il eſt certain qu'il mourut avec une Conſtance & une réſignation, *quæ aliam cauſam mereretur*. Il diſoit au P. Bourdalouë qui l'exhortoit à la mort : Mon Pere, je n'ay pas beſoin d'exhortation pour mourir en hon-

nête homme : Aidez-moy ſeulement à mourir en Chrêtien.

❡ Deux Italiens regardoient un jour une Cométe. L'un dit : Cela préſage quelque malheur ; l'autre en tomba d'accord, & ajoûta : C'eſt la mort de quelque Prince, & il y a à craindre pour le grand Maître de Malthe : *Ahibo*, dit le premier, *il gran Maeſtro di Malta è ben un principe da Cometa.*

❡ M. le Mareſchal d'E.... ſe trouvant fort incommodé de la pierre, prit la réſolution de ſe faire tailler. M. le Duc de R..... envoya un Gentilhomme pour apprendre des nouvelles de ſa maladie, & lui aſſurer qu'il prenoit beaucoup de part à ſa ſanté, & qu'il ne manqueroit pas de prier Dieu pour ſon entier rètabliſſement. Qu'il s'en donne bien de garde, lui répondit le Maréchal, il gâteroit tout.

❡ Il y a de belles choſes dans les Poëſies de Bertaut. Il ne luy manque que d'être venu au monde un peu plus tard. S'il eût vécu du temps où nous ſommes, il auroit fait de bien meilleurs vers que ceux qu'il nous a laiſſé. On peut dire la même choſe de Montagne,

qui a été le meilleur écrivain de ſon tems. Il aimoit les Rélations de voyages, & s'eſt ſervi fort à propos de celles qu'il a pu recouvrer de ſon temps. Il auroit bien profité de celles qui ſe ſont faites depuis lui.

¶ Ronſard n'a pas ſi bien réüſſi dans la Poëſie Françoiſe que les autres Poëtes qui vivoient à peu près dans le même temps que lui. Cependant il étoit ſçavant, & principalement dans la Langue Grecque, ce qui ne contribua pas peu à le faire mépriſer dans la ſuite. Car il s'appliqua ſi fortement à mettre en françois ce qu'il ſçavoit du grec, & négligea tellement les autres penſées qu'il pouvoit avoir, que ſes Ouvrages tomberent bien-toſt dans un mépris preſque général. Il eſt vray qu'il eut les Grands de ſon coſté pendant quelque temps ; Muret même qui avoit tant d'érudition, trouva ſes Ouvrages ſi excellens, qu'il fit des Notes ſur quelques-uns ; mais cela ne dura pas ; Et je crois qu'il ſeroit très-difficile dans ce temps-ci de rencontrer une perſonne qui oſaſt ſe vanter de les avoir & de les lire.

¶ M. le Président Ranconnet étoit un ſçavant homme, & Cujas en a parlé avec grand éloge. Les Livres de ſa Biblioteque ſont recherchez par les Curieux, parce qu'il marquoit d'un crayon rouge ce qu'il y avoit de bon à remarquer dans chaque Auteur.

¶ A Rome dans le temps que les pénitences publiques étoient en uſage & plus fréquentes qu'aujourd'huy (car elles y ſont encore en uſage en certaines rencontres) un Confeſſeur jugea à propos d'ordonner pour pénitence à une Dame, une diſcipline publique. La Dame en avertit ſon mari, & le mari qui ſçavoit que ſa femme étoit délicate, s'offrit de recevoir la diſcipline pour elle, & la reçut, parce que cela ſe pratiquoit. La Dame qui y étoit préſente dit au Confeſſeur: Mon Pere, foüettez, foüettez fort, car je ſuis une grande péchereſſe.

¶ La charité n'étoit pas connuë chez les Payens, mais en récompenſe ils pratiquoient mieux l'hoſpitalité, que nous ne pratiquons la charité.

¶ Lors que les Recteurs de l'Univerſité de Paris parlent en public, c'eſt

une Loy qu'ils doivent réciter par écrit, parce que ce seroit une confusion pour tout le Corps s'il venoit à manquer. Ceux qui ont assez bonne mémoire pour réciter par cœur peuvent le faire, mais ils sont obligez d'avoir leurs cahiers devant eux.

¶ La methode de lire l'Histoire, composée par Bodin est excellente. Elle mériteroit d'être traduite en bon françois, mais il faudroit sçavoir beaucoup de choses pour s'en bien acquiter. Quand M. de Launai parle de Bodin, il l'appelle M. Bodin, parce qu'il étoit Angevin. M. de Launai a fait un amas de toutes les brochures qu'il a rencontrées, & les a fait relier en plusieurs volumes, & parce qu'il y en a de méchantes parmi les bonnes, il a écrit ce mot au commencement: *Sunt bona, sunt mala.* Un Italien a fait un Catalogue de ces sortes de brochures sous le titre de *Bibliotheca volante.* On appelle aussi ces brochures des *blnets*, parce que la plupart sont brochées en papier bleu.

¶ C'est une belle Bible que la Bible du Président le Jay. Cependant qui le

croiroit, elle eſt ſi mépriſée, pour ainſi dire, & à ſi bon marché que ſa relieure couſte plus que la Bible même. Le Cardinal de Richelieu avoit offert au Préſident le Jay de luy rembourſer la dépenſe qu'il avoit faite pour la faire imprimer, & de luy faire un préſent conſidérable, à condition qu'elle paroîtroit ſous ſon nom, mais le Cardinal mourut trop toſt. Je crois que le Traité avoit été commencé, mais les parens du Cardinal ne voulurent pas en entendre parler. Vitré qui avoit imprimé un ſi bel ouvrage, avoit entre ſes mains toutes les matrices des differens caracteres qui avoient ſervi à l'impreſſion de cette Bible, mais la gloire de voir ſon nom à la tête du plus bel Ouvrage qui ſoit jamais ſorti de deſſous la Preſſe, & l'envie de s'immortaliſer, lui fit concevoir le deſſein étrange de fondre les matrices, les poinçons, & tous les caracteres qui y avoient ſervi. Ce que l'on ne reconnut qu'aprés ſa mort, lors qu'on voulut s'en emparer de la part du Roy, qui les vouloit mettre au Louvre.

¶ Le Pere Lauria, aujourd'huy Car-

dinal de ce nom, devoit être fait Cardinal par le Pape Clement IX. de qui il étoit grand ami, pendant qu'il étoit Cardinal, & c'étoit l'intention de ce Pape. Mais voici de quelle maniere cette intention ne fut pas executée. Le Pere Lauria fut voir le Pape Clement IX. après sa création, mais longtemps après les autres. Le Pape lui en fit un reproche obligeant, & le Pere Lauria s'excusa sur ce qu'il n'appartenoit pas à un pauvre Religieux comme lui de se présenter devant sa Sainteté, parmi la foule de ceux qui le devançoient en toutes manieres. Ensuite le Pape s'entretint familierement avec lui, & lui dit fort obligeamment qu'il feroit tort à leur amitié de ne pas croire qu'il le feroit Cardinal, que c'étoit son intention, & qu'il devoit s'y attendre. Tout autre que le P. Lauria, qui n'auroit pas connu la Cour de Rome comme luy, se seroit fié sur la parole du Pape, & auroit commencé à lui faire des remercimens du Chapeau de Cardinal, avant que de l'avoir receu; mais quoiqu'il pust se flatter que le Pape ne vouloit pas le tromper, après la familiarité

miliarité avec laquelle il avoit vécu avec lui jusqu'alors, néanmoins il lui dit en lui parlant à la Napolitaine : *Santissimo Padre, tu non sai ancora cosa e l'esser Papa, io ti dico che tu non mi farai Cardinale.* Le Pape fut étonné de ce sentiment du P. Lauria, & lui demanda comment il pouvoit assurer si affirmativement qu'il ne le feroit pas Cardinal, puisque cela dépendoit de lui, & qu'il étoit maître de le faire ? Le P. Lauria lui repartit : *Si, si, te lo dico, tu non mi farai Cardinale.* Il faut remarquer que les Papes dans les premieres promotions, quand ils ont un neveu, ne font point de Cardinaux que de concert avec lui, afin qu'il connoisse ceux à la tête desquels il doit être, & qu'il soit assuré qu'ils auront tous pour lui l'attache qu'ils doivent en reconnoissance du Chapeau receu. Le Pape Clement IX. avoit fait en quelque maniere la liste de ceux qu'il devoit faire Cardinaux; & comme dans ces sortes de promotions on admet ordinairement un Théologien fameux, il avoit mis le P. Lauria dans sa liste, non seulement comme son ami, mais encore

comme un grand Théologien, connu par ſes Ouvrages & par les emplois qu'il avoit eu en pluſieurs Congrégations. Mais il n'avoit pas encore communiqué cette liſte à ſon neveu, qui étoit Internonce en Flandre dans le temps de ſa création, & qui, après avoir traverſé la France pour ſe rendre à Rome, étoit tombé malade en Piedmont, où le Duc de Savoye avoit pris un grand ſoin de lui pendant ſa maladie. Enfin le neveu ſe rendit auprès du Pape ſon oncle, qui l'attendoit pour faire la promotion de Cardinaux; mais auparavant il lui fit voir la liſte des ſujets qui devoient en être. Le Neveu la trouva à ſon gré, à l'exception du P. Lauria. Il dit au Pape, qu'il ne doutoit pas que ce ne fût l'amitié que Sa Sainteté avoit pour ce Pere, qui lui avoit fait faire ce choix; mais qu'il ſeroit toûjours à temps de donner ce témoignage d'amitié à ce Pere, & que pour cette fois il eſpéroit qu'il aimeroit mieux obliger le Duc de Savoye, avec qui il s'étoit comme engagé de faire donner le Chapeau au P. Bona en reconnoiſſance des

ſoins qu'il avoit pris pour lui pendant ſa maladie, dans l'eſpérance qu'il avoit d'obtenir cette premiere grace qu'il lui demandoit. Ainſi le Pape Clement IX. ne voulant deſobliger ni ſon Neveu, ni le Duc de Savoye, préfera le P. Bona, qui étoit auſſi d'un très-grand mérite, & digne de la Pourpre, au P. Lauria, qu'il remit à une autre promotion; mais la mort le prévint, & le P. Lauria ne fut fait Cardinal que depuis par un autre Pape.

¶ Je ne comprens rien dans ce qui ſe paſſe entre la Cour de Rome & nos Archevêques, touchant le *Pallium*. Car comment ſe peut-il faire qu'un Evêque, après avoir fait toutes les fonctions d'Evêque, ne puiſſe plus faire les mêmes fonctions d'abord qu'il eſt Archevêque, à moins qu'il n'ait le *Pallium?* Un Archevêque n'a pas beſoin d'être ſacré de nouveau, quand il a été Evêque auparavant, & ce n'eſt qu'en qualité d'Evêque qu'il ordonne les Prêtres, & qu'il fait les autres fonctions de ſon Miniſtere, & ce caractere ne peut lui être oſté pour quelque prétexte que ce ſoit. Pourquoy donc un Archevêque ne peut-

il pas faire ces fonctions s'il n'a le *Pallium?* Cela arrive pourtant tous les jours, mais c'est un secret de la Cour de Rome. Néanmoins un de nos Archevêques n'eut pas le scrupule des autres là-dessus. Il ne laissoit pas de faire toutes les fonctions Episcopales, quoiqu'il n'eust pas le *Pallium*. Il disoit qu'il avoit trouvé celui de son Prédecesseur en faisant l'inventaire de ses meubles.

¶ Il me semble que Pline a été bien hardi dans son Histoire Naturelle (*c.* 55. *l.* 7.) d'avancer si ouvertement que l'ame n'étoit pas immortelle. C'est un sentiment très-dangereux dans un Etat, parce que ce Principe posé, les bons n'espérent plus de récompense, & les méchans ne craignent plus le châtiment. Néanmoins pour être dans ce sentiment, Pline ne laissoit pas d'être un des plus honnêtes hommes de son temps, & c'étoit le desir de mourir dans cette réputation qui le faisoit agir comme les autres Romains qui aspiroient à la gloire; mais ces Romains se repaissoient d'un viande bien creuse.

¶ J'ay lû un bel endroit dans Pline,

où pour exprimer en même temps l'invention & la malice des hommes, il dit en parlant des fléches: qu'on a donné des aisles au fer & qu'on en a fait un oiseau : *Ferrum alitem fecimus.* Qu'auroit-il dit, s'il fût venu après l'invention des armes à feu, & principalement, de ces nouvelles bombes qu'on jette de plus loin que de la portée du canon?

¶ M. Ogier disoit qu'en lisant Pline le Jeune, il avoit remarqué qu'il faisoit une description si belle & si exacte de sa maison, qu'il sembloit qu'il la vouloit vendre.

¶ S'il nous étoit permis de choisir le lieu de nôtre naissance ; il faudroit naistre en Italie à cause de la douceur du climat. Après avoir reçeu le jour en ce beau païs-là, il faudroit venir en France pour y vivre ; car c'est le païs du monde où l'on sçait le mieux aprêter à manger ; Et après avoir assez vécu, si l'on vouloit aller mourir quelque part, il faudroit que ce fût en Espagne, parce que c'est un païs fort triste, peu cultivé, & qui est fort propre à faire songer à la mort. La différence de ces

trois païs a donné lieu à cette distinction : *Italia para nacer, Francia para vivir, España para morir.*

¶ Pour marquer le caractére des Italiens, des Espagnols & des Grecs, on dit ordinairement : Ecrire en Italien, se vanter en Espagnol, tromper en Grec. Le mal François est de dépenser plus que son revenu.

¶ Le meilleur Mouton que l'on puisse manger est celui d'Espagne, car ces animaux ne s'y nourrissent que de Thym, de Marjolaine & de Serpolet. Le plus excellent Bœuf est celui d'Angleterre, à cause de l'excellence & de la quantité des pâturages de cette Isle; & le meilleur Veau est celui d'Italie, car là on les nourrit de lait & de jaunes d'œufs, & on ne souffre point qu'ils mangent de l'herbe, ce sont particuliérement ceux que l'on appelle à Rome : *Vitelle monganne.*

¶ J'ai oüi dire que pour un gand de senteur, il faloit que trois Royaumes y contribuassent : Que l'Espagne en préparast la peau, à cause de l'excellence & de la quantité de fleurs, les Espagnols entendant bien cela, & rien au-

tre chose ; après que la peau auroit été préparée en Espagne, il faudroit l'apporter en France pour la couper : car c'est en ce Royaume qu'on donne le bon air & la grace à toutes choses. Après que le gand auroit été coupé, il faudroit l'envoyer en Angleterre pour le coudre, car la couture à l'Angloise est la meilleure de toutes les coutures.

¶ Les cires de Bretagne & de la Basse-Normandie blanchissent parfaitement bien. Celles de la Haute-Normandie, du côté de Paris ; celles du Berry & du Limousin ; & celles d'Angleterre, de Hambourg, & de Dantzic, blanchissent, mais non pas si parfaitement. Toutes celles de Touraine, & la plusspart de celles de Poitou, & toutes celles du Maine, à la réserve des lieux qui sont voisins de la Bretagne, & toutes celles d'Anjou, à la réserve des lieux voisins de la même Province, & particulierement de Chateau-Gontier ; & quelques-unes de la Haute-Normandie, ne blanchissent point du tout. Celles du Comté de Bourgogne blanchissent difficilement. Celles d'Athenes blanchissent d'elles-mêmes ; c'est-à-dire,

ſans les expoſer à l'air. Je laiſſe à Meſſieurs de l'Académie Royale à examiner les raiſons d'une choſe ſi extraordinaire. Il y a eu de tout temps un grand debit de cire dans les Provinces d'Anjou & du Maine, comme le marque l'art. 25. d'une ancienne * Coutume manuſcrite de ces deux Provinces rédigée par écrit en 1385. *Qui emble avettes & ruches, pert les œils.*

¶ On ne doit point deſapprouver le ſoin que l'on a d'empêcher le cours des Gazettes à la main qui ſont remplies de fauſſetez. Elles ne font point tant de tort à Paris, parce qu'on eſt à la ſource, que dans les Provinces où elles mettent quelquefois les gens bien en peine. M. le Févre en étoit ſouvent dans de grandes alarmes à Saumur, où il étoit alors dans le temps que M. Péliſſon, qu'il avoit raiſon d'aimer, étoit à la Baſtille pour les affaires de M. Fouquet. Il me mandoit un jour: *M. Péliſſon ſera-t'il toûjours* in Chitone laina *dans un habit de pierres?* pour dire

* Cette Coûtume MS. ſe trouve dans la Biblioteque de M. de Harlay, Premier Préſident du Parlement de Paris.

entre quatre murailles. *Craindra-t'on toûjours? ..... Je n'ay rien vû de si importun que le petit Gazetier de Paris.* Il entendoit parler de celui qui envoyoit les nouvelles manuſcrites dans les Provinces.

M. le Févre n'étoit pas content de l'Académie de Saumur où il étoit Profeſſeur. Il m'écrivit une fois pour me prier de lui faire avoir le contrôlle aux Traites des Gabelles de Saumur. *Je quitterois là de bien bon cœur l'Académie,* me diſoit-il, *& ne rendrois jamais de ſervices à des gens meſquins, taquins, malins, & qui m'ont traité de telle ſorte, qu'il y a plus de cinq ans que je n'ay parlé à aucun d'eux.* Il ajoûtoit en me priant de l'excuſer de l'importunité qu'il croyoit me donner: *Urget res anguſta domi, & ea ſi unquam amplior facta fuerit, certum eſt nemini homini ſupplicare, ibi tum veniam petemus, nunc opem.* Qui auroit pû s'empêcher de rendre ſervice à un homme, qui importunoit ſi agréablement & ſi ſçavamment? Ses différens avec l'Académie de Saumur venoient de cauſes aſſez légeres. Cependant on voulut lui faire

de la peine, & c'est ce qu'il me manda dans une Lettre que je veux vous faire voir : *Monsieur, Il y a déja huit jours que je suis aux prises avec l'Académie, & avec le saint & sacré Consistoire de cette Eglise. Je sçai que l'on me veut joüer un mauvais tour, & devinez pourquoy ? C'est que j'ai écrit en quelque endroit que les Anciens aimoient les yeux noirs, & que j'ai pardonné à Sapho, si elle a aimé les femmes, puisque cette faveur lui avoit inspiré la belle Ode que vous sçavez, & que Catule a traduite presque toute entiere. Voilà avec quelques autres choses aussi légeres que celles-là, ce qui fait ici tant de bruit. Voilà pourquoy on assemble les deux Corps, ce qui ne s'est point fait depuis que la Huguenoterie est plantée en cette Ville. On croit m'effrayer, & l'on se trompe. Je vous dis cela, afin que m'aimant comme vous faites, vous songiez aux moyens de me faire avoir raison, si ces hypocrites me poussent à bout. Vous avez des amis à la Cour & au Conseil, j'en ay aussi. Je prétens mener ces canailles de belle maniere ; & nous ver-*

rons si pour des bagatelles, des ironies, des hyperboles, & autres choses de cette nature, on mettra en peine des gens comme moy? Moy, dis-je, qui vis plus honnêtement que ces Marchands de choses saintes; moy qui ay l'approbation de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en cette Ville, soit de vôtre Religion, soit de celle que ces Cafars prêchent? Mais mon mal est, que, quoique je sois paisible & modeste au delà de tout ce que l'on pouvoit attendre de l'ame la plus humble, je fais mal aux yeux à ces sortes de gens-là. Ils croyent que j'en sçai trop, & que je ne les estime pas assez: mais ils ne sçavent rien de ce qui se passe dans mon cœur: car je ne parle de personne, & je n'ay pas ici de sujet qui me puisse obliger à faire de comparaisons. Cependant ils me poursuivent, & croyent que je ne voudray pas me servir de la voye du Conseil ou de la Cour; mais ils ne me connoissent pas, & c'est pourquoy je vous en donne avis, afin que vous voyez ce que l'on peut faire. Je ne vous seray point à charge que dans la derniere extrémité; car j'ai des amis en nôtre voisi-

nage qui ne sont pas du commun, & lesquels s'employent aussi d'une maniere non commune.

Quelque temps après M. le Févre publia ses belles Notes sur Longin, qu'il dédia au Roy. La * Dédicace en est très-belle ; mais parce que parmi les autres loüanges qu'il donne à S. M. il parle aussi du bruit qui couroit alors qu'elle avoit dessein de faire refleurir les belles Lettres, & d'y employer non seulement les Sçavans de France, mais de faire venir aussi les Etrangers ; Ses Confreres de la R. P. R. lui firent une nouvelle querelle, & soupçonnerent d'abord que cela tendoit à se faire connoître pour être aussi employé, & que pour ce sujet il ne feindroit pas de changer de Religion, & je ne doute pas qu'il ne l'eût fait si cela fût arrivé. Voici ce qu'il m'écrivit là-dessus : *J'ai à vous dire que la Dédicace de Longin,* aperuit latissimam aream suspicionibus apud *φράτορας nostros ; & quelqu'un des*

* M. Graverol dans les Mémoires de la Vie de M. le Févre, dit qu'il croit que ce fut à cause de cet Ouvrage que le Roy fit à M. le Févre une pension de 500. écus.

Rabbinastres en a déja dit sa petite pensée. Il les faut laisser parler, & ne rien faire que de bien sur, εἰς ἀιῶνας τῶν αἰώνων. *C'est à quoi je vous supplie de bien penser*; nam si quid titubatum fuerit tum me hominem nauci haud putavero. *Et certainement* Ego me potius avita abjudicarem, quam me ludum jocumque factum viderem. *Enfin* tu impulisti; ne quid accusandus sis, vide.

Comme M. le Févre faisoit honneur aux belles Lettres, il étoit aimé & estimé de tout le monde, & l'on se faisoit un plaisir de le servir à cause de son mérite particulier. M. de Vardes voulut l'avoir auprès de lui dans le temps qu'il étoit bien à la Cour. Il lui fit offrir quinze cens livres & sa table, mais M. le Févre voulut avoir deux années d'avance & l'affaire ne se fit pas. M. de Vardes pendant sa disgrace est devenu un grand homme de Lettres, par la fréquentation des personnes sçavantes qu'il avoit auprès de lui.

Cette affaire ayant manqué, M. le Févre pria ses amis de le produire auprès de M. Colbert. Quelques-uns en

parlerent fort avantageusement; mais des envieux suggérerent faussement à ce Ministre qu'il avoit esté Prêtre & Moine. Sur ce rapport M. le Févre m'écrivit: *Vous m'obligerez bien fort si vous pouvez faire sçavoir à M. Colbert par quelque sarbacanne, que celui qui a dit que j'ai été Prêtre & Moine a menti par sa gorge*: Sicaro *les Italiens disent* à mentito per la gola. Comme M. Colbert avoit soin des affaires du College Mazarin, M. le Févre avoit en veuë la Charge de Bibliotécaire, mais elle n'a été donnée que long-temps après sa mort.

¶ Scheffer fit imprimer les Fables de Phedre avec des Notes après l'édition de M. le Fevre; & parce que sur le mot de *revocare*, M. le Fevre avoit dit que celui d'ἀντικαχεῖν, qui signifie la même chose, ne se trouvoit que dans S. Luc, au moins le croyoit-il ainsi, Scheffer lui attribuë d'avoir dit que *revocare* ne se trouve dans aucun Auteur Latin, que dans Phedre, pour donner à souper à celui qui nous a traité auparavant, à quoi il n'avoit pas songé. Voilà de quelle maniere on a que-

celle les uns avec les autres, faute de s'entendre. Néanmoins M. le Fevre s'eſt défendu ſans aucune marque d'émotion.

¶ Le Caſtelvetro eſt très-obſcur & avec cela il a un très-grand défaut; c'eſt qu'il ne rapporte jamais que la moitié des paſſages qu'il cite, & même quelquefois il n'en rapporte que les premiers mots, qui ne ſervent de rien à ſon ſujet, comprenant le reſte qui y contribuë ſous un *& cetera.*

¶ Le feu ayant pris à Lyon dans la maiſon de Caſtelvetro, il ſe mit à crier *al poëtica*, ſauvez ma poëtique. La meilleure Edition de ce Livre eſt celle de Vienne en Autriche.

¶ M. le Duc de Virtemberg ayant écrit à M. le Maréchal de Grammont une Lettre pleine de hauteur & de fierté; M. le Maréchal de Grammont lui manda pour toute réponſe : *J'ai reçu la très-obligeante vôtre, & partant je demeure tres-deſireux de vous complaire.*

¶ M. le Maréchal de Grammont étant allé par ordre du Roy voir le Miniſtre Morus qui étoit malade à l'extrêmité :

à ſon retour le Roy lui demanda comment il étoit ? Le Maréchal lui dit : Sire, je l'ay vu mourir ; il eſt mort en bon Huguenot ; mais une choſe en quoy je le trouve encore plus à plaindre, c'eſt qu'il eſt mort dans une Religion qui n'eſt maintenant non plus à la mode qu'un chapeau pointu.

¶ Je fis préſent de mes Poëſies au P. Verjus dans le temps qu'il étoit à Quimper, d'où il m'écrivit une belle Lettre de remerciment, dans lequelle, entr'autres choſes, il me mande : *Je fais croiſtre vôtre gloire en un païs où Homere, Virgile, Horace & Ovide n'étoient pas plus connus que vous avant moy, & où vous avez preſque autant d'antiquité que ces grands hommes.* Quoique cette penſée ſoit remplie de flatterie à mon égard, néanmoins elle eſt très-belle d'ailleurs.

¶ Il y a une infinité de choſes qui n'ont point de noms, comme dit le Juriſconſulte : *Plura ſunt negotia quam vocabula.*

¶ Il n'y a pas de métier plus difficile que celui de bien remercier.

¶ C'eſt Théophile qui a fait ces vers

vers contre Saint-Amant, qui étoit Gentilhomme Verrier :

Gentilhomme de Verre,
Vôtre noblesse est mince ;
Car ce n'est pas d'un Prince
Daphnis que vous sortez :
Si vous tombez par terre,
Adieu les qualitez.

Théophile s'étoit retiré à Senlis au sortir de sa prison. Il y fut attaqué d'une fiévre tierce. Malheureusement on avoit laissé près de lui deux bouteilles de vin d'Espagne qu'il but pendant la soif de l'accés, & deux jours après on l'enterra.

¶ Nous avions un grand commerce de Lettres & de Littérature M. Pellisson & moi pendant qu'il étoit à la Bastille, à cause des affaires de M. Fouquet. Il m'écrivoit des Lettres fort sçavantes, ausquelles je répondois le mieux qu'il m'étoit possible ; mais lors que ses affaires furent dans un état à l'en pouvoir faire sortir, & qu'il falut solliciter, alors je m'employai pour lui avec chaleur. Ses autres amis lui ayant fait sçavoir tout ce que je faisois pour soûtenir ses intérests, il m'écrivit : *Je ne vous parle plus de grec.*

Je vois bien (μέγα θαῦμα) *que vous êtes pareſſeux critique & diligent homme d'affaires. Je vous proteſte pourtant que je m'en vengerai*, Si quando liceat & græcari & pergræcari.... *de quelque côté que viennent les bienfaits*, ajoûtoit-il, *il faut les recevoir avec joie:*

Abs quivis homine cum eſt opus, beneficium accipere, gaudeas.

Mais le plaiſir eſt infiniment plus grand d'être obligé par un ami.

¶ Muret a été brûlé en effigie à Toulouze. Il a fait de très-beaux vers Latins, qu'il montra à Joſeph Scaliger, comme étant de Trabeas ancien Poëte. Il lui dit qu'il les avoit trouvez dans un bel endroit. Scaliger le crut, & en parla comme d'une belle découverte. Mais depuis ayant ſçu que Muret l'avoit trompé, il eut honte de s'être laiſſé abuſer, & fit cette Epigramme contre lui :

Qui rigidæ flammas vitaverat ante Tholoſæ,
Muretus, fumos vendidit ille mihi.

Tout ce qu'a fait Muret eſt bon. Je me ſouviens d'une Epigramme qu'il fit

ſur un Bacchus poſé ſur une fontaine. Elle eſt belle, la voici :

Nondum natus eram cum me propè perdidit ignis,
Ex illo lymphas tempore, Bacchus, amo.

Il n'y avoit autre choſe à dire dans cette rencontre ſur Bacchus, qui d'ailleurs aime le vin.

¶ Comme on demandoit à M.... quel étoit l'état de ſa fortune : Je n'ay rien, dit-il, mais je dois.

¶ Lors que le Roy eut donné à M. de la Rochefoucault la Charge de grand Veneur, ſa Majeſté lui écrivit une Lettre de compliment, ſur laquelle elle voulut bien conſulter M. le Préſident Roſe. En voici le commencement : *Monſieur, je me réjoüis avec vous comme vôtre ami, du préſent que je viens de vous faire, comme vôtre Maître.* Sire, lui dit M. Roſe ; puiſque V. M. veut bien me faire l'honneur de me conſulter, je prendray la liberté de lui dire que cela eſt trop brillant, & qu'il y a trop d'eſprit pour une Lettre d'un Roy à un de ſes Sujets ; le caractére de Souverain demande plus de ſérieux. Le Roy qui a le ſens plus juſte qu'au-

cun autre de son Royaume, approuva la remarque & changea sa Lettre. Cela est beau pour un Prince.

¶ C'est un excellent Livre que les Lettres de Languet. M. Languet étoit Conseiller au Parlement, & homme de grand mérite. C'est lui qui est Auteur d'un Ouvrage admirable, intitulé *Vindiciæ Regiæ contra Tyrannos.* Il fit ce Livre pour deffendre la Cause d'Henry IV. Comme il y alloit de la vie de s'en déclarer Auteur, il prit si bien ses mesures avec son Imprimeur, & le secret fut si bien gardé par l'intérest qu'ils y avoient l'un & l'autre, qu'on ne sçut que long-temps après la mort de M. Languet, que ce Livre étoit de lui; & l'Imprimeur qui déclara qu'il l'avoit imprimé après la paix faite, découvrit aussi au Roy Henry IV. comment la chose s'étoit passée.

¶ M. Coltellini étoit du nombre des amis que j'ai eu, & que j'ai encore à Florence. Il avoit beaucoup de mérite, il étoit Avocat de Florence, Garde des Archives de la Ville, Chef de l'Académie des Apatistes, membre de celle de la Crusca, & grand ami de Ni-

colas Heinſius. Il étoit auſſi grand Juriſconſulte, & il a fait imprimer quelques Poëſies Italiennes, & quelques Diſcours de dévotion en Proſe.

¶ En 1400. Jean de Montagu donna à l'Egliſe de Paris une groſſe Cloche, qui fut appellée *Jacqueline*, du nom de Jacqueline de la Grange ſa femme. En 1681. le Chapitre de Paris fit refondre cette Cloche, parce qu'elle étoit diſſonante des autres. Le Roy Loüis le Grand la nomma avec Marie Tereſe ſa femme, & s'étant trouvée encore diſſonante, le Chapitre de Paris la fit refondre une ſeconde fois, & y fit mettre cette inſcription : *Quæ priùs Jaquelina, Joannis Comitis de Monte-acuto donum pond. XV. M. nunc duplò aucta, Emanuel Ludovica Thereſia vocor, à Ludovico Magno & Maria-Thereſia Auſtriaca ejus conjuge, nominata : & à Franciſco Harlæo, primo ex Archiepiſcopis Pariſienſibus Duce ac Pari Franciæ, benedicta. Die 29. Aprilis, anno Domini* 1686.

¶ C'eſt ce même Jean de Montagu, Grand Maiſtre de la Maiſon, & Sur-Intendant des Finances de Charles VI.

Roy de France, qui fut accusé d'avoir volé les finances du Roy, & qui pour cela fut condamné à être décapité. Ce qui se fit sans la participation du Roy, & à l'instigation du Duc de Bourgogne & du Roy de Navarre. Il eut la tête tranchée aux Halles de Paris le 17. Octobre 1409. & porté ensuite au Gibet de Monfaucon, où il resta pendu l'espace de près de trois années, puisque son corps ne fut osté de ce gibet que le 27. Septembre 1412. pour être porté aux Celestins de Marcoussi qu'il avoit fondez, & dont il étoit Seigneur. Quoiqu'il eut été condamné sans la participation de Charles VI. Le Roi ne laissa pas de donner la confiscation de tous ses biens à Loüis Duc de Guyenne, Dauphin. J'ay pourtant appris de M. Perron, qui a fait une étude particuliére de la Vie de ce Seigneur, que tous ses biens furent enfin rendus à ses heritiers.

¶ Estienne de Tournay Abbé de sainte Geneviéve, dit que: *Plumbo Anglicano teguntur Ecclesiæ, Romano deteguntur.* Il y a de l'abus par tout.

¶ M. de Furstemberg Evêque de

Paderborn, m'a fait préſent d'un Exemplaire de ſes Poëſies. Il n'étoit pas moins bon Italien qu'il étoit bon Latin. Comme il avoit été Camérier ſecret du Pape, il pouvoit eſpérer d'être Cardinal; mais ſon Evêché valoit beaucoup mieux qu'un Chapeau de Cardinal. Il a dit lui-même à M. Bigot qu'il lui valoit cinq cens mille livres de rente, & avec cela il étoit Coadjuteur de Munſter. Avec un ſecours ſi conſidérable, il lui étoit aiſé de faire des vers. Jamais Poëte de profeſſion n'a été ſi riche. Les Poëtes ont toûjours demandé, mais lui, il pouvoit donner. Il a fait préſent de ſes Poëſies à tous les Poëtes, & à tous les gens de Lettres de Paris.

¶ M. Guiet étoit capricieux, on connoiſſoit cela même dans les corrections qu'il faiſoit ſur les Auteurs. M. de Thou me demanda un jour ſi je n'avois point de lui des corrections ſur Ovide. Je les lui prétai avec quelques Auteurs que j'avois, corrigez de ſa main. En me les renvoyant il me manda que rien ne le faiſoit ſouvenir davantage du génie & du caprice de M. Guiet que ces corrections.

M. de Thou au 50. Livre de son Histoire, appelle *Pescheseul* en Anjou *Piscarium*, mais ce mot françois est mal rendu en Latin. Il faloit dire : *Piscasolium.* Quelques-uns l'appellent *Peschereüil*, & je crois que c'est le véritable nom. *Piscarium*, *Piscariolum*, Peschereüil.

Le même au 3. Livre de son Histoire, parlant de Jean de Poitiers, Seigneur de S. Valier : *Ad mortem damnatus*, dit-il, *cum duceretur ad supplicium, ex pavore in tam acutam febrim incidit, ut veniâ in gratiam filiæ quæ pulchritudine suâ multorum Procerum benevolentiam demeruerat, à Francisco primo impetratâ, vix ad mentem & sanitatem sæpius misso sanguine reduci potuerit ; unde* Sanvaleriana febris *in proverbium abiit.* Ce Seigneur ayant été condamné à mort, & étant conduit au supplice, étoit tombé de frayeur dans une fiévre si maligne, que malgré sa grace que François I. venoit d'accorder à sa fille, qui par sa beauté s'étoit acquis l'amitié de plusieurs Seigneurs, on eut bien de la peine à lui remettre l'esprit, & à le

guérir

guérir de sa fiévre, quoiqu'on lui eut tiré beaucoup de sang ; & c'est de là que *la fiévre S. Valier* est passée en Proverbe, pour dire, une fiévre très-maligne.

¶ M. de Thou vendit sa Charge, dans l'intention d'être Chancelier, ou Premier Président, mais il ne pût obtenir ni l'une, ni l'autre de ces deux Dignitez. Dans ce temps-là Robert Estienne eut un procès contre une personne qu'il accusoit de lui avoir pris sa flûte, & le perdit. Quelque temps aprés il alla voir M. de Thou, qui le railla sur son procès perdu, en lui disant : *Hors de Cour & de Procès.* Robert Estienne qui sçavoit que M. de Thou avoit été refusé dans les deux Charges qu'il avoit postulées, lui repartit avec beaucoup d'esprit : *Hors de Cour & de Palais.*

¶ J'ai lû dans un Ouvrage d'Henry Estienne, que Robert Estienne son pere lui fit apprendre le grec avant que d'apprendre un seul mot de Latin, & que quand on commença à lui montrer le Latin, on lui donna d'abord Horace à lire.

¶ On vient à bout de tout, pourvû

qu'on y mette tout le temps qu'il faut :

Capta quidem ſero Pergama, capta tamen.

¶ Un Procureur du Roy du Châtelet étant aux Céleſtins, un Pere le conduiſoit par tout, & lui faiſoit voir la Maiſon, & comme il n'étoit pas loin de Midi, un ami qui accompagnoit le Procureur du Roy tira le Pere à part, & lui fit entendre qu'il ne feroit pas mal de prier le Procureur du Roy de dîner. Le Pere lui dit : Monſieur, nous avons nos Cauſes commiſes aux Requeſtes du Palais.

¶ Un de nos Angevins n'alloit jamais aux Convois & aux Enterremens, quoiqu'il en fut prié. J'ay peur, diſoit-il, qu'on ne me donne le bouquet. Pour moy j'ai bien reçeu des billets ſans y aller. Et il n'y a pas deux jours qu'on m'en faiſoit des reproches : Bon, répondis-je, cet homme-là ne viendra pas au mien.

¶ Matthieu Pâris, Moine Anglois, eſt un bon hiſtorien, à l'exception des viſions & des apparitions de phantômes dont ſon Ouvrage eſt rempli. C'eſt là ſon mauvais coſté. Mais de ſon temps

lors qu'on écrivoit une Histoire il étoit aussi essentiel de raconter plusieurs miracles, qu'il l'est aujourd'hui de n'en rapporter que peu ou point, à moins que ce ne soient des choses connuës généralement de tout le monde. D'ailleurs Mathieu Pâris est sincere & franc; & sans se mettre autrement en peine de faire le portrait des gens, il en donne toutes les idées qu'il est nécessaire d'en donner. Cela vaut mieux à mon goust que l'affectation de faire continuellement des portraits dont le trop grand nombre rebute un Lecteur.

¶ Tertullien parlant de la cruauté de ceux qui ont les premiers travaillé à l'anatomie du corps humain, dit que pour connoître les hommes, ils les haïssoient : *Oderant homines, ut nossent.*

¶ Jean de Salisbéry, Polydore Virgile & Lipse, ont crû que Jules César n'étoit pas Auteur des Commentaires que nous avons de lui, & ils les ont attribuez à Julius Celsus, qui vivoit il y a un peu plus de huit cens ans. Ce qui les a fait donner dans cette erreur est que Julius Celsus a fait la

Vie de Jules Cefar qui fe trouvoit à la tête de fes Commentaires. Il eft bon de fçavoir que cette Vie étoit fort rare il y a quarante ans, parce qu'elle n'avoit été imprimée qu'une feule fois en Italie.

Nous avons grand fujet de regreter les Livres de Cicéron *de Gloria* & *de Legibus*. Ce que nous avons de ce grand homme ne fert qu'á nous rendre cette perte encore plus fenfible, & les fragmens qui reftent de ce dernier Traité, ne nous laiffent aucun lieu de douter que ce ne fuft un Ouvrage très-excellent.

Le Traité *de la Gloire* de Cicéron fut trouvé tout entier par Philelphe. Il regarda cette heureufe découverte comme un moyen de fe faire valoir dans le monde, & acquérir une grande réputation. C'eft pourquoi il fongea d'abord à le faire paroître comme fon propre Ouvrage, mais craignant que ce menfonge n'eut été découvert par la fuite des temps, il fit un Traité *De contemptu mundi*, qu'il ne compofa que des lambeaux du Livre de Cicéron, qu'il attacha enfemble du mieux

qu'il puſt, après quoy il jetta au feu le Traité *de la Gloire*, & fit perdre à la République des Lettres par cette action odieuſe, un Ouvrage où il eſt à préſumer que Cicéron n'étoit pas moins admirable, ni moins éloquent que dans ſes autres Ouvrages.

¶ Léonard Arétin étoit un des Sçavans qui ſe ſont le plus diſtinguez dans le temps du renouvellement des Lettres; mais il a fait une choſe qui ne lui eſt pas honorable. Il trouva un Manuſcrit grec de Procope, *de bello Gothico*. Il le traduit en Latin, & fit paſſer cet Ouvrage comme s'il eut été de lui; mais depuis on trouva d'autres Manuſcrits du même Ouvrage de Procope, & la ſupercherie de Léonard Arétin fut découverte. Machiavel s'y prit plus adroitement dans une ſemblable affaire. Un Manuſcrit des Apophtegmes des Anciens de Plutarque lui étant tombé entre les mains, il en prit ce qui lui plût davantage, & ne croyant pas qu'une ſimple traduction lui fiſt aſſez d'honneur dans le monde, & ne s'accommodant pas d'ailleurs d'une impoſture auſſi groſſiere & auſſi fa-

cile à découvrir que celle de Léonard Arétin ; il agit à la vérité plus finement que lui, mais non pas plus consciencieusement. Il entreprit la Vie de Castrucio Castracani, & là, il mit dans la bouche de son Heros la plupart des bonnes choses que Plutarque rapporte des Anciens ; encore a-t'il déguisé sa mauvaise foy, & n'a pas poussé l'impudence si loin que Léonard Arétin l'a poussée.

¶ Le Traité des Magistrats Romains que nous avons de Fenestella, est un Ouvrage supposé par Dominique Socio Florentin.

¶ Quintilien fut racheté à Basle des mains d'un Charcuitier, pendant le Concile qui s'y tenoit ; & c'est le seul Exemplaire Original qu'on en ait jamais vû. Agobard fut trouvé à Lyon chez un Relieur par Papirius Masso. Le Gouverneur de feu M. le Marquis de Rouville joüant à la longue paulme dans une Terre près de Saumur, lut par hazard ce qui étoit écrit sur le parchemin de son batoir, & reconnut que c'étoit une feüille de la seconde Décade de Tite-Live. Il courut en même

temps chez le faiseur de batoirs, qui lui dit qu'il n'y avoit pas long-temps qu'il avoit employé la derniere feüille.

¶ S. Auguſtin s'eſt trompé en diſant que Nathanael n'avoit pas été Apoſtre; car Nathanael eſt le même que S. Barthelemy. *Tholmai* étoit le nom de ſon pere. *Bar* ſignifie fils. S. Jean le nomme toûjours Nathanael, & les trois autres Evangeliſtes le nomment toûjours Barthelemy.

¶ S. Grégoire le Grand s'eſt trompé lors qu'il a confondu la Magdelaine avec la pechereſſe. On fait encore plus en ce ſiecle, car on confond encore Marie de Béthanie avec les deux femmes précédentes. Marie ſurnommée Magdelaine, à cauſe peut-être qu'elle étoit de *Magdalum* en Galilée, ſuivit nôtre Seigneur avec S. Jeanne femme de Chuze, depuis qu'il paſſa en ſon païs. Nôtre Seigneur la guérit un jour d'une poſſeſſion de ſept demons. (Quelques Prédicateurs diſent que ce ſont les ſept pechez; cela eſt bien joli à dire en Chaire, mais cela n'en eſt pas plus vray. Si on vouloit ainſi allégoriſer tous les miracles de nôtre Sei-

gneur, où en ſeroit l'Evangile?) Elle étoit aux pieds de la Croix, elle acheta des parfums pour le ſepulcre, & fut la premiere à qui Jeſus-Chriſt apparut après ſa Reſurrection. Elle mourut le 22. Juillet. On ne trouve point quelle ait été mariée; on croit qu'elle ſe retira à Epheſe auprès de S. Jean l'Evangeliſte, car ſon tombeau s'y voyoit encore dans le ſeptiéme Siecle, & S. Modeſte Patriarche de Jeruſalem, dit qu'elle y fut martyriſée, & qu'elle avoit toûjours conſervé ſa virginité. Son corps fut apporté d'Epheſe à Conſtantinople ſous l'Empire de Leon le Philoſophe. Marie de Béthanie étoit ſœur de Lazare & de Marthe. Nôtre Seigneur ſoupant chez Simon le Lépreux, elle luy parfuma la tête d'une huile de ſenteur fort précieuſe, qu'elle avoit, non pas dans une boëte d'Albâtre, mais dans une phiole de verre, qu'on nomme en Latin *Alabaſtrum*, parce que les premieres en étoient. Tous les Peres la prennent pour la figure de la vie contemplative, à cauſe de la maniere dont elle reçeut Jeſus-Chriſt. Elle mourut à Jéruſalem le 4.

Juin. La Pécheresse de Naïm fut convertie par nôtre Seigneur au souper de Simon le Pharisien à Naïm & non pas à Jérusalem. C'est-elle dont nôtre Seigneur dit : Elle a beaucoup aimé. Il y a apparence qu'elle étoit étrangere & femme publique.

¶ J'ai vû entre les mains de M. Grudé de la Ville d'Angers, deux Poëmes françois de la composition d'Estienne Grudé son parent, dans lesquels il décrit les miracles de Nostre-Dame du Chesne, de la même façon que Lipse décrit en son *Virgo Hallensis* ceux de Nostre-Dame du Hal. Cette Nostre-Dame du Chesne étoit une Image de la Vierge, mise vers l'an 1494. dans un vieux Chesne, appellé *Le Chesne de la Jariaye*, qui étoit à l'entrée de la Lande de Vion, du costé de l'Anjou, dans la Paroisse de Vion : ou Léonard Siette, Curé de Vion, Archiprêtre de la Fléche ; (car l'Archiprêtré de la Fléche est attaché à la Cure de Vion) ; fit bâtir vers l'an 1628. une grande Chapelle, dans laquelle est aujourd'huy cette Image de la Vierge. Ce qu'Estienne Grudé a écrit à la tête de son second

Poëme, mérite d'être remarqué. Voici les paroles : *Item : Autre Loüange & Requeste, faite par moy Estienne Grudé, & présentée par Jean Grudé mon fils, au voyage par lui fait le Samedy 19. May 1515. Et ce jour se trouva Pelerins plus de quatre mille. Et il y en eut plusieurs amenez en charrette, & autrement détenus de diverses maladies. Et plusieurs s'en retournerent bien joyeux.* Il y a un Livre des Miracles de cette Image de la Vierge, intitulé *Le Pelerin de Nostre-Dame du Chesne en Anjou*, imprimé à la Fléche par Grivau.

¶ La Croix du Maine, Auteur du Livre intitulé : *Bibliotheque Françoise*, s'appelloit *François Grudé*; & il étoit du Mans ; fils d'un Bourgeois du Fauxbourg de S. Nicolas. Mais comme il avoit une petite Terre dans la Parroisse de Conneray qui est de la Province du Maine, il se fit appeller *La Croix du Maine* : & comme il a pris ce nom dans *sa Bibliotheque Françoise*, qui est le seul Livre que nous ayons de lui ; quoique si on l'en croit, il en ait fait un nombre infini d'autres, peu de per-

ſonnes ſçavent qu'il avoit nom *François Grudé*. M. Blondeau Avocat du Mans, m'a dit que ce *La Croix du Maine* étoit de la Religion Prétenduë Reformée. Joſeph Scaliger n'en a pas parlé avantageuſement dans le *Scaligerana*.

¶ Nos Hiſtoriens d'Anjou remarquent que les Perdrix rouges ont été apportées en Anjou par René Roy de Sicile, & Duc d'Anjou. Ce qui me fait ſouvenir que les petites Poules nines, appellées autrement les petites Poules Blanches de Barbarie, qui ſont en grand nombre en Anjou, y furent apportées en 1664. par le ſieur de Grammon, Guidon des Genſdarmes du Roy. Ces Poules nous ſont venuës en France du Royaume de Barbarie, par la Hollande.

¶ Les Poulardes de Sablé ne ſont pas moins excellentes que celles de Mézeray, qui n'en eſt éloigné que de quatre lieuës, & qui ſont eſtimées les plus excellentes de toutes les Poulardes. Nous appellons *Poulardes*, des poulettes châtrées qu'on engraiſſe avec du

grain dans un lieu obſcur. Martial en parlant de la maniere d'engraiſſer les poulettes par les ténébres ; dit qu'en cela la gueule a été ingénieuſe, qui eſt une façon de parler dont l'Empereur Marc Aurele s'eſt auſſi ſervi Voici l'endroit de Martial ;

Paſcitur. & dulci facilis Gallina farina :
Paſcitur & tenebris. Ingenioſa gula eſt.

Mais comme la gueule s'eſt encore montrée beaucoup plus ingénieuſe en châtrant les poulettes, qu'en les engraiſſant par les ténébres, & que non ſeulement Martial n'en a point fait de mention au lieu allégué : mais que tous les anciens Auteurs de l'agriculture ; Caton, Varon, Columelle, Pline, Palladius, les Ecrivains Géoponiques, n'en ont point parlé ; il eſt à croire que les Anciens n'ont point connu cette caſtration : & il eſt conſtant qu'ils n'ont point connu celle des poules d'indes, que j'ai veuë pratiquer dans l'Anjou, par une Dindonniere du Maréchal de Brezé. Les Anciens ont pourtant connu la

* castration des femmes : cette castration ayant été inventée par Gyges Roy de Lydie, comme l'a écrit Xanthe le Lydien, dans son Histoire de Lydie ; selon le témoignage d'Hesychius dans l'éloge de cet Historien de Lydie.

¶ Il y a dans le Maine près Montoire, un lieu appellé Lavardin, qui a donné son nom a une très-illustre famille du Vendomois, dont étoit *Johannes de Lavarzino*, mentionné avec sa sœur Richilde, Comtesse de Vendôme, dans un Titre de l'Abbaye de Vendôme, du temps de Jean Comte de Vendôme, & de Girard Abbé de Vendôme. La Croix du Maine dans sa Biblioteque à l'article de Jacques de Lavardin, dit qu'Hildebert Evêque du Mans, étoit de cette famille : ce qui n'est pas véritable. Il étoit du lieu, mais non pas de la Maison de Lavardin. C'étoit un homme de beaucoup

* Dans le Livre du Pere Théophile Raynaud, intitulé : *Eunuchi nati facti mystici*, imprimé à Dijon en 1655. inquarto, il y a un Chapitre *De castrandis mulieribus*. Georg. Franćus Professeur en Médecine à Heydelberg, a fait un petit Traité *De castratione mulierum. Heidelbergæ*, inquarto 1673.

de sçavoir, de beaucoup de mérite, mais de nulle naissance.

¶ Autrefois parmi les François, lors qu'un Juge s'étoit laissé corrompre par argent ou autrement, la Partie lézée pouvoit défier son Juge, en maintenant qu'il avoit donné un faux jugement. Cela dura jusques environ l'an 1200. & même plus avant.

¶ Feu M. le Prince comparoit saint François Xavier à Alexandre, & Cesar à S. Ignace. Les deux derniers, disoit-il, étoient également prudens & braves, mais les deux premiers avoient encore plus de bravoure que de circonspection.

¶ M. P.... étant Premier Président de..... se plaignoit de M. le Chevalier de..... qui lui avoit écrit une Lettre, dans laquelle en lui demandant justice contre un homme qui l'avoit volé, il lui parloit en ces termes: Prenez-moy cet homme-là & me le pendez. Cela eut été bon, disoit M. P..... dans le temps que j'étois Intendant en G..... En effet, on disoit de lui qu'il étoit *vir bonus strangulandi peritus*, comme on avoit dit que M. Machaud étoit *vir bo-*

nus decolandus peritus, parce qu'il avoit fait trancher la tête à tant de Gentils-hommes, qu'on lui donna le nom de *Machault couppe-tête*.

¶ Quoique je n'aime pas la médisance, & que je n'aye jamais eu beaucoup d'inclination à médire, je ne puis néanmoins m'empêcher d'admirer ces deux vers de M. Despreaux :

Méprisons de Senlis le Poëte idiot,
Le fade traducteur du françois d'Amiot.

Le Poëte idiot de Senlis, c'est *M. de Linieres*. Se peut-il rien de plus heureux que ce second vers pour faire entendre que M. l'Abbé Tallemant dans ce qu'il nous a donné des Vies de Plutarque, s'est servi davantage de la traduction d'Amiot, que du texte grec. Ces vers de M. Despreaux n'ont point été imprimez, que je sçache, non plus que ceux-ci :

Qui peut souffrir tes vers pitoyable Fourcroy
Pourroit bien pour sa peine aimer ceux de Mauroy.

C'est une traduction de ce vers de Virgile :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina Mævi.

¶ M. Amiot qui nous a donné la traduction de Plutarque, étoit de Melun, né de parens pauvres, mais d'une grande probité, *parentibus honestis magis quam copiosis*, comme il le disoit lui-même, puisque son pere étoit vendeur de bourses & d'aiguillettes. Il fit ses études au College du Cardinal le Moine en 1529. temps auquel le College Royal fut fondé. Il apprit le grec sous les deux premiers Professeurs Royaux, sçavoir Pierre Danés & Jacques Tusau, & les Mathematiques sous Oronce Finée. Sa grande capacité dans les Sciences l'ayant fait connoître à M. Colin, Abbé de saint Ambroise de Bourges, il voulut l'avoir auprès de lui. Il n'avoit que 23. ans lors que cet Abbé l'emmena à Bourges, pour le placer auprès des enfans de M. Bochetel, Secretaire d'Etat. Il ne fut pas long-temps auprès d'eux sans leur faire faire de grands progrès dans leurs études, & les mit aussi en fort peu de temps en état de se passer de

lui. En reconnoiſſance de cela M. Bochetel lui fit donner par Madame Marguerite, Ducheſſe de Berry, ſœur unique de François Premier, une place de Lecteur public en grec & en latin à Bourges, qu'il poſſeda pendant dix ans. Pendant ce temps-là il traduiſit de grec en françois l'Hiſtoire de Theagene & Cariclée, dont il ne connoiſſoit pas encore l'Auteur, & il ne ſçut que long-temps après étant à Rome, qu'il s'appelloit Heliodore Evêque de Trica en Thraſe, qui étant repris ſur ce Livre, aima mieux perdre ſon Evêché que de brûler ſon Ouvrage. M. Amiot dédia cette traduction à François Premier, & ce Prince lui donna l'Abbaye de Belloſanne, qui vaquoit par la mort de François Vatable. Et ce fut là le dernier Bénéfice que le Roy donna, car il mourut peu de temps après.

Après la mort de François Premier, qui arriva en Janvier 1547. M. Amiot fut Précepteur des Ducs d'Orleans & d'Angouleſme, fils de Henry Second, & demeura auprès d'eux juſqu'à la mort de François Second. Ce fut en ce

temps-là qu'il acheva la traduction des Vies de Plutarque qu'il avoit commencé sous François Premier, & l'a dédia à François Second. Charles IX. un de ses Eleves, lui donna l'Abbaye de saint Cornille de Compiegne, le fit Grand Aumônier de France, depuis Evêque d'Auxerre & Conseiller d'Etat & des Finances. En reconnoissances de tant de faveurs, il dédia à Charles IX. son bien-faicteur, le premier & le second Tome de ses Morales de Plutarque. Henry III. qui succeda à Charles IX. à la priere de Madame de Savoye sa tante, le continua dans la Charge de Grand Aumônier, & l'honora de celle de Commandeur de l'Ordre du S. Esprit qu'il venoit de fonder, & qu'il attacha dès lors à cette dignité. Après avoir mis la derniere main à toutes ses traductions, il fut attaqué d'une douleur de reins si excessive, qu'elle lui causa une fiévre continuë, à laquelle il ne put resister. Il mourut le 6. Février 1593. âgé de 79. ans.

¶ Un Italien fort adonné au jeu & peu riche, avoit coûtume de dire lors

qu'il

qu'il perdoit : *O fortuna traditrice ! tu mi poi ben far perdere ; ma pagar nò.* O fortune traîtreſſe ! tu peux bien me faire perdre, mais tu ne me feras pas payer.

¶ Les foux ſont aiſez à connoître, ils ne ſçavent pas ſe taire : Μωρὸς σιωπᾶν οὐ δύναται. Le Sage avant que de parler ſonge à ce qu'il doit dire, mais le fou, comme diſent les Italiens, *Parla prima e penſa poi.* Le Cardinal Madrucce diſoit que ce n'eſt pas être fou que de faire une folie, mais de ne la ſçavoir pas cacher.

Poëta Regius, en bon françois, ſignifie le fou du Roy. Le Poëte Regnier le Satyrique a dit :

Les fous ſont aux échets les plus proches des
Rois. *

¶ Le Roy ayant envoyé demander à M. le Chancelier Sillery s'il vouloit qu'on lui fit ſon procès. M. de Sillery pria celui qui fut chargé de lui faire cette demande, de réciter à ſa Majeſté de ſa part, ce verſet des Pſeaumes:

* Le même dit que les hommes de ſçavoir ont la viſiere tendre.

Non intres in judicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.

¶ Je n'ay pas tant de mépris pour Ovide que M. du Périer. Malgré sa prévention je trouve qu'il a fait de très-beaux vers, témoin celui-ci :

Expatiata ruunt per apertos flumina campos.

Ne semble-t'il pas que vous voyez les rivieres sortir de leurs lits & se promener par les campagnes.

Ovide a des expressions fortes & heureuses, par exemple, lors qu'il parle de Jupiter qui foudroye Phaëton :

.... & sævis compescuit ignibus ignes.

Ce qu'il dit de Phaëton, lors qu'il aborde Apollon son pere, est si beau pour marquer l'aveuglement de ce fils à vouloir conduire le Char du Soleil :

Suntque oculis tenebræ per tantum lumen obortæ.

Mais ce qu'il fait dire à ce pere qui ne veut pas rejetter la demande de son fils est infiniment plus beau & plus tendre :

Pignora certa petis, do pignora certa timendo.

Mon fils, vous me demandez des gages assurez de ma tendresse, je ne puis vous en donner de plus certains que la crainte que je vous fais voir.

¶ Le beau vers d'Ovide que dit Charles I. Roy d'Angleterre, lors qu'il étoit en prison ! & qu'il exprime bien la chute de ce Prince, & l'état malheureux où il se trouvoit alors !

Qui decumbit humi, non habet unde cadat.

¶ Vers le 11 Siécle les Rois de France avoient coûtume de se faire mettre la Couronne sur la tête aux bonnes Festes de l'année. Yves de Chartres dans ses Epistres, dit qu'en 1094. Hugue Archevêque de Lyon & Légat du Pape, étant au Concile d'Autun, excommunia Philippe Roy de France, à cause de son mariage avec Bertrade de Montfort, & lui fit déffenses de porter la Couronne, mais nonobstant ces deffenses Raoul Archevêque de Tours, mit la Couronne sur la tête de Philippe le jour de Noël, & aprés la mort du Pape Urbain II qui arriva en 1099.

quelques Evêques de la Province Belgique mirent encore la Couronne sur la tête de Philippe le jour de la Pentecoste.

¶ Au commencement du 13. Siecle la Charge de Connétable en France, n'étoit pas alors la premiere du Royaume, comme elle a été depuis. Ce n'est que depuis la bataille de Bouvines, qui fut donnée en 1215. selon Rigordus qui y étoit. Mathieu Pâris la met en 1214. mais Gaguin qui la met en 1211. se trompe.

¶ Un Ambassadeur d'Espagne se plaignant au Roy Henry IV. de ce qu'on ne faisoit pas raison au Roy son Maître de quelques limites dont on s'étoit emparé, dit : Le Roy mon Maître viendra disputer son droit à la tête de cinquante mille hommes. Henry IV. lui dit : Ce ne seront que des ombres. Faisant allusion au nom Espagnol *hombres*, qui signifie *hommes*.

¶ S. Grégoire le Grand est le premier des Papes qui a donné des Dispenses pour les Mariages. Ce fut à l'occasion de Guillaume le Conquérant, qui ayant épousé Matilde, fille de Bau-

doüin V. du nom, Comte de Flandre, qui étoit sa parente en un degré prohibé, le Pape lui permit de la retenir, à la charge que lui & Matilde fonderoient chacun une Abbaye. En ce temps-là les Mariages n'étoient permis qu'au delà du septiéme degré.

¶ Nous avons deux Livres qui portent le titre de Philothée. Le premier masculin, qui est un ouvrage de Théodoret, où il décrit la Vie de trente Solitaires, dont les dix derniers, entre lesquels est S. Simeon Stylite, vivoient encore de son temps. Le second, féminin, qui est un petit Ouvrage de S. François de Sales.

¶ Le Chevalier B .... étoit un homme extrêmement bien-fait. Quelques-uns prétendent que cela lui procuroit quantité de bonnes fortunes, qui, sans qu'il eut aucun bien visible, le faisoient subsister honorablement. D'autres m'ont assuré, comme le sçachant de bonne part, qu'il avoit un secret pour faire les perles, & que c'étoit là son revenu. Ils prétendoient qu'il broyoit des semences & des petites perles, & qu'il en composoit une

paſte qu'il ſçavoit durcir & faire redevenir perles de la groſſeur & de la rondeur qu'il vouloit.

¶ M. l'Abbé de la R..... loüoit fort, en préſence de Mademoiſelle, feu Monſieur le Duc d'Orleans, Gaſton de France. C'étoit, diſoit-il, un Prince très-ſage, très-pieux, & qui valoit beaucoup : vous devez ſçavoir mieux que perſonne, luy répondit Mademoiſelle, ce qu'il valoit, vous l'avez vendu aſſez de fois pour cela. L'Abbé de la R..... avoit gouverné Monſieur pendant nos guerres civiles.

¶ Il faut bien ſe donner de garde de haïr *gratis*, c'eſt-à-dire par antipathie.

¶ On ne peut pas faire une plus grande injure à un Auteur qu'en lui diſant qu'il réduit ſes Libraires à l'hôpital.

¶ Le mot de *Porphyrogennete* ne vient pas de *né dans la pourpre*; mais de *né dans le Palais de Porphir*. Ce Palais étoit un de ceux de Conſtantinople. C'eſt Cedrenus qui le dit, & cela a été remarqué par M. de Balzac. Le P. Maimbourg dans ſes Iconoclaſtes met *Porphyrogenite* : cela eſt très-mal : car on

dit en Latin *Porphyrogenneta*, outre que l'usage est pour *Porphyrogennete*.

¶ Dans une Audiance que la Reine Marie de Médicis donnoit à des Ambassadeurs Suisses, après que celui qui portoit la parole eut achevé sa harangue. La Reine demanda à Melson ce que ces Messieurs avoient dit, afin de sçavoir ce qu'elle avoit à leur répondre. Melson qui étoit Interprete, mais qui ne sçavoit pas la Langue des Suisses, répondit hardiment : Madame, ces Ambassadeurs disent que Vôtre Majesté est la plus grande Princesse, la plus belle & la plus aimable qui soit dans l'Europe, & s'étendit sur les loüanges. Des gens qui entendoient le Suisse étant présens à cette Audiance, dirent que les Ambassadeurs n'avoient rien dit approchant de cela. L'Interprete tout en colere reprit : Oh ! s'ils ne l'ont dit, ils ont dû le dire.

¶ M. Sarazin ne sçavoit presque rien qu'un peu de Latin, & quelques mots grecs. Il a voulu faire le sçavant dans son Ouvrage intitulé *Atticus Secundus*; c'est pour cela que je dis qu'il y a mis tout ce qu'il sçavoit. Sa *Conjuration de*

Valstein est écrite d'un stile trop poëtique. On en peut juger par ces paroles: *Un superbe Palais s'élevoit sur la ruïne de cent maisons.*

M. Sarazin appelloit M. Giraut Chanoine du Mans, qui étoit bel homme & bien-fait, *Lilius Giraldus*, faisant allusion au sçavant Lilius Giraldus. M. Giraut étoit fort aimé de M. l'Evêque du Mans, & c'est lui qui le produisit auprès de M. le Prince de Conti.

¶ Lors que M. Sarazin vouloit me marquer que j'étois fort de ses amis, il me disoit que j'étois *sur son ongle.* C'étoit une façon de parler qui lui étoit ordinaire avec ses amis, il s'en servoit aussi dans ses Lettres, & je vais vous en faire lire une qu'il m'écrivit de Flandres, où il étoit alors. La voici:

Ah, illustre de mon ongle! M. Bigot me manque bien au besoin, & en son absence un cher M. Giraut; car très-assurément je ne serois pas des derniers à avoir les nouveautez de Paris, & je suis très-assuré qu'ils prendroient la peine de me les envoyer. Cela ne vous couteroit pas beaucoup, si vous vouliez seulement dire à vôtre M. Fleury

Fleury de me les ramasser & de m'en faire un paquet, quand vous n'aurez pas le loisir de m'écrire deux lignes pour me dire l'état de vôtre santé. Nous n'avons rien ici de nouveau, sinon que M. le Prince a la goute depuis six jours, elle le tient entre la cheville du pied droit & le gros orteil, les grandes douleurs sont passées, & il n'a plus que l'incommodité de ne pouvoir se soûtenir sur son pied. Il est bon que la paix se fasse; car la guerre ne vaut rien pour les gouteux, c'est un métier où il faut avoir bon pied, bon œil. Sa Majesté a toûjours fait voir que cela ne lui manquoit pas. Il est temps qu'il se repose, & nous aussi; car vous sçavez qu'il y a tempus frondandi & tempus plantandi. *Aimez-moy toûjours & me croyez tout à vous.*

¶ On demandoit à un Gentilhomme Angevin qui avoit plusieurs Terres, & beaucoup de freres cadets, pourquoy il n'alloit pas à la chasse, comme tous les Gentilshommes ses voisins. Il dit: C'est qu'on voit souvent les fusils des cadets porter sur les aînez, & rarement les fusils des aînez porter sur les cadets.

¶ *Peinturer*, est un bon mot françois, & on ne s'en peut passer. S. Augustin dit à des Payens : Vous vous plaignez qu'on vous a pris vôtre Hercule ; on vous en taillera un autre qu'on *peinturera*. Si le traducteur avoit mis *peindra*, il n'auroit pas rendu la pensée de S. Augustin, qui vouloit dire : On enduira vôtre Statuë de couleur, mais non pas ; on représentera une Statuë dans un Tableau ; ce qu'auroit signifié *peindra*.

¶ Un Paysan alla trouver un Avocat pour consulter une affaire. L'Avocat après l'avoir examinée, lui dit qu'il trouvoit sa Cause bonne. Le Paysan paya l'Avocat de sa Consultation ; & lui dit : Monsieur, à présent que vous êtes payé, dites-moy sincerement, trouvez-vous encore mon affaire bonne ?

¶ Dans le 14. Siécle, la Charge ou Dignité de Chancelier de France n'annoblissoit pas, & les roturiers n'étoient pas en ce temps-là capables de posseder des Fiefs, comme ils ne le sont pas encore présentement sans payer les Francfiefs. Le Cardinal Pierre de la Forest, Chancelier de France, né à Su-

se, & non pas à Billom, ou à Masuere en Auvergne (comme le prétend M. Audiger dans ses Hommes Illustres d'Auvergne) de condition roturiere, & qui vivoit en ce temps-là, se fit annoblir par le Roy Jean. Ses Lettres d'annoblissement ont été imprimées par François du Chesne. Elles sont du mois d'Octobre 1354.

¶ Je lisois ce matin un Discours sur la valeur, par M. l'Abbé de S. Réal. Il est adressé au Duc de Baviére. C'est une bonne Piéce. Le françois n'en est pas des plus corrects, mais on y voit par tout ce que l'on appelle *Eloquentia verborum*. Quand B..... imprimoit les Notes de cet Abbé sur les Lettres à Atticus, pour faire voir qu'il sçavoit du Latin, il disoit : J'imprime les Lettres ad Atticus.

¶ M. l'Abbé de S. Réal vient de faire imprimer un petit Livre de la Critique, où il veut que l'honnêteté ne permette pas de critiquer les Ouvrages d'un homme qu'après sa mort. Il me semble que l'honnêteté au contraire, défend de toucher à la réputation d'un homme qui n'est plus en état de se dé-

fendre : c'eſt *vellere barbam leoni mortuo*, & la Critique, à mon gré, ne doit jamais être plus obſervée, que lors qu'elle s'exerce ſur des gens qui ne ſont plus en pouvoir de répliquer.

¶ M. Nublé étoit un très-habile Critique, & l'on pouvoit croire qu'un Ouvrage étoit bon lors qu'il étoit de ſon goût. M. Deſmareſts lui faiſoit voir tous ſes écrits, & diſoit ordinairement que de tous les Critiques il n'y en avoit point dont il apprehendât plus le ſentiment que celui de M. Nublé.

M. Nublé ne pouvoit ſouffrir que le P. Chiflet Jéſuite, qui étoit de mes bons amis, ſoutînt que S. Denis Aréopagite fut venu en France.

¶ C'eſt M. Nublé qui nous a confirmé dans la penſée où l'on étoit que M. Cujas avoit fait des Leçons à Paris. Il trouva cette particularité en un endroit des récitations de M. Cujas, qu'il a dictées ſur le Titre, *De bonis libertorum & jure patronatus*, qui eſt le 4. du VI. Livre du Code, où parlant de la Loy 4. de ce Titre, qui marquoit dans les anciennes Editions, & qu'il a

depuis reſtituée au Chapitre 34. du XXI Livre de ſes Obſervations, il dit : *Et extat integra in ſcrinio Regis ſacratiſſimi, in hac urbe nimirum* βασιλικῶν *l. 49. Tit.* 1. Mais on n'en doute plus préſentement depuis qu'on a trouvé l'Arreſt du Parlement du 2. Avril 1576. par lequel la Cour lui permettoit de faire les Lectures & Profeſſion en Droit Civil dans l'Univerſité de Paris, à tel jour & heure dont il ſeroit convenu avec les Docteurs Régens en Droit Canon, avec permiſſion à M. Cujas & aux Docteurs de donner les degrez à ceux qui auroient étudié le temps requis.

C'eſt lui qui a auſſi découvert que le 37. Chap. du XIX. Liv. des Obſervations de M. Cujas, eſt la Cenſure des deux premiers Livres des Sélections de Guillaume Fournier, dont le troiſiéme n'étoit pas encore imprimé dans le temps qu'il fit cette Cenſure, & que cela ne regarde pas Charles du Moulin, comme on le croyoit, à cauſe de l'*Aſinus & Molendinum* qu'on y lit ; mais Guillaume Fournier, de même que le *Fornacarius obdormivit ad Fornacem*, qu'on lui attribuoit déja. Il eſt bon de

sçavoir cela, afin qu'on ne croye pas que M. Cujas ait mal parlé de Charles du Moulin.

¶ M. Nublé dit qu'avant que de répondre à quelque Satyre que l'on a fait contre nous, il faut considérer davantage ce qui nous convient le mieux, que ce que mérite l'Auteur de la Satyre.

¶ Théodulphe étoit Evêque d'Orleans en 827. Dans l'Hymne qu'il a faite : *Gloria, laus & honor, &c.* il décrit la Procession générale qui se fait à Angers le Dimanche des Rameaux, de l'Eglise S. Maurice, à l'Eglise S. Michel du Tertre. Il chanta cette Hymne étant prisonnier dans le Palais des Comtes d'Anjou (aujourd'hui le Palais Episcopal d'Angers) au sujet de la conjuration de Bernard Roi d'Italie, contre Loüis le Debonnaire, fils de Charlemagne. Ce Prince véritablement debonnaire qui assistoit à cette Procession, prit un si grand plaisir à entendre chanter les vers mélodieux de cette Hymne, qu'il fist mettre Théodulphe en liberté. Depuis ce temps-là l'Eglise chante cette Hymne tous les ans le jour

de Pasques-Fleuries devant la Croix, & avant que de rentrer en l'Eglise fermée. Ce fait est rapporté par Sigebert; mais Fauchet dit que l'on ne trouve point que l'Empereur ait été cette année en ce païs.

¶ O l'admirable vers! que celui du Tasse pour représenter un valet qui se hâte de descendre de Cheval pour secourir son Maître que des voleurs maltraitoient:

Non sçe se, no, ma precipito di sella

¶ Marguerite Stuard femme de Loüis XI. qui n'étoit pour lors que Dauphin, rencontrant Alain Chartier endormi, le baisa, quoiqu'il fut fort laid: Je baise, disoit-elle, une bouche de laquelle sont sorties de si belles choses.

¶ M. l'Evêque de P..... est d'Anjou. Il doit son élevation à son mérite. Il est fils d'un Notaire d'un Village près de Saumur en Anjou appellé les Côteaux. Il fut fait Evêque d'Acqs par ses Prédications; mais s'ennuyant à Acqs, dont l'Evêché ne vaut pas plus de dix mille livres de rente, il vint à Paris pour briguer l'Evêché de P..... dont il

joüit maintenant. On fut choqué de voir tant d'ambition dans une perſonne de ſi baſſe naiſſance, & élevé ſi pauvrement dans l'Oratoire, cela donna occaſion de dire de lui, qu'il étoit né gueux, qu'il avoit vécu en gueux, & qu'il vouloit encore P.....

¶ Ce m'eſt une mortification toutes les fois que je ſonge aux vers de la Poëtique d'Horace:

At noſtri proavi Plautinos & numeros &
Laudavere ſales, nimium patienter utrumque
Ne dicam ſtultè mirati.

Car c'eſt-à-dire franchement que nous ne voyons pas bien clair dans le gouſt du ſiécle d'Auguſte. Qui eſt-ce qui n'eſtimeroit Plaute infiniment à n'en juger que par les connoiſſances que nous en avons? Scaliger, Turnebe, Lipſe veulent du mal à Horace de cet Arreſt & préferent leur gouſt au ſien; mais comme le remarque M. Heinſius, les Romains du temps d'Horace, ſçavoient mieux que nous ce que c'eſt que l'Urbanité, & étoient plus capables de juger de Plaute que nos Saumaiſes. D'ailleurs ce ne peut être l'envie, qui, com-

me le veut Parhasius, ait obligé Horace à parler contre un Poëte mort depuis si long-temps.

¶ La Charge de Président au Grand Conseil fut créé par François I en faveur de Gui Breslay, à la sollicitation du Chancelier Poyet, qui étoit son ami particulier, & qui la lui fit donner. Avant cette création, le plus ancien des Maîtres des Requêtes qui se trouvoit au Grand Conseil, y présidoit en l'absence du Chancelier qui en étoit le Président, le Grand Conseil ayant été extrait par Charles VIII & par Loüis XII du Conseil Privé appellé alors *le Grand Conseil*, où présidoit le Chancelier, comme le remarque Pasquier. Mais Breslay n'exerça sa Charge de Président que depuis 1539. jusqu'en Mars 1543; car le Chancelier Poyet son Protecteur, étant tombé dans la disgrace de François I, & ayant été fait prisonnier en 1541,& condamné en 1543; les Maîtres des Requêtes obtinrent en la même année une Déclaration du Roy pour présider au Grand Conseil, comme avant l'Edit du mois d'Octobre 1549. Cette Déclaration se trouve

enregiſtrée au Grand Conſeil le 6. Mars 1543. Ce qui fait voir que Paſquier s'eſt trompé, en diſant que cette Déclaration eſt de Henri II. Il eſt vray que depuis, au mois de Septembre 1551. Henri II créa deux Préſidens au Grand Conſeil du nombre des Maîtres des Requêtes, dont les ſucceſſeurs dans ces Charges devoient être Maîtres des Requêtes : ce qui a été depuis toûjours obſervé dans les créations ſuivantes.

Nous avons de ce Gui Breſlay un Dialogue en françois intitulé : *Du Bien de Paix, & Calamité de Guerre*, imprimé à Paris inſeize par Galiot du Pré en 1538. dans lequel le Cardinal de Tournon, alors Archevêque d'Ambrun, & Jean de Selve, depuis Premier Préſident du Parlement de Paris, qui alloient en Eſpagne pour traiter de la Paix entre François I & Charlequint, s'entretiennent du bien de la Paix, & du malheur de la Guerre. Il avoit auſſi écrit quelque choſe en Latin que la Croix du Maine nous avoit promis, mais qu'il ne nous a pas donné.

¶ La pluſpart du temps les maladies Epidémiques ne conſiſtent que dans

l'imagination & dans la friponnerie des Médecins & Chirurgiens Charlatans. M. l'Abbé Bourdelot m'a dit que la Reine Anne d'Auſtriche mourut d'un Cancer au ſein ; toutes les femmes ſe faiſoient viſiter, & croyoient être atteintes de ce mal, un Charlatan pour ſon profit n'eut pas manqué de les penſer ; & par ſes remedes, il eut peut-être fait d'un mal imaginaire un mal véritable.

¶ Quand j'apprens la maladie de quelques-uns de mes amis, je me ſouviens toûjours de ce Diſtique de Catulle :

Phœbe fave : laus magna tibi tribuetur, in uno
Corpore ſervato, reſtituiſſe duos.

¶ Voir clair la nuit, eſt une maladie que l'on nomme Nyctalopie.

¶ La plus grande loüange que l'on donne à Homere, c'eſt de n'avoir eu avant lui perſonne qu'il ait pu imiter ; & perſonne après lui qui l'ait imité. C'eſt Velleius Paterculus qui la lui donne, de même qu'à Archilochus, en fait de vers ïambes : *In quo hoc maximum eſt quod neque ante illum, quem imitaretur ; neque poſt illum, qui eum imita-*

ri possit, inventus est. Neque quenquam ullum cujus operis autor fuerit, in eo perfectissimum, præter Homerum & Archilochum reperiemus.

¶ Une des plus belles loüanges qu'on ait donnée à Séneque, est ce que Tacite dit de lui : *Rarus per Urbem.*

¶ M. de la Mare & M. Lautin ont un troisiéme Traité manuscrit *de Coma* de M. de Saumaise. C'est un petit Traité du Docteur Voetius d'Utrecht, intitulé *Absalon*, qui avoit donné lieu à M. de Saumaise de traiter cette matiere.

¶ En France les valets vont toûjours aprés les Maîtres. Il n'en est pas de même en Italie : *La State dinanzi ; l'Inverno, da dietro.* Les Maîtres marchent devant leurs valets en Esté à cause de la poussiere ; & en Hyver, ils vont derriere à cause des mauvais chemins.

¶ M. Carpzovius qui m'écrit quelquefois d'Allemagne, s'est marié à la fille d'un Marchand très-riche, & cela l'a obligé de s'attacher plûtost à la marchandise qu'à la littérature.

¶ Les Ouvrages où tout le monde prend part, donnent bien plus de réputation, que de plus excellens qui ne

ſont entendus que par des eſprits ſublimes. Les viandes doivent plûtoſt être apreſtées au gouſt des conviez qu'au gouſt des Cuiſiniers, quelques habiles qu'ils ſoient ; car, dit Martial ;

...... Cœna fercula noſtra,
Malim convivis, quam placuiſſe cocis.

Pour donner un Ouvrage qui puiſſe avoir l'approbation du public, il faut le lire trois fois. La premiere, pour l'entendre ; la ſeconde, pour le critiquer ; & la Troiſiéme, pour le corriger.

¶ Le Cardinal Beſſarion a été ſur le point d'être Pape, & il l'auroit été ſans l'imprudence de Perroty ſon Conclaviſte. Des Cardinaux qui vouloient lui donner leurs ſuffrages, étant venus à ſa cellule pour lui parler, Perroty les renvoya, croyant qu'ils ne vouloient autre choſe que briguer les ſuffrages de ſon Patron. Le Cardinal Beſſation qui le ſçut ſe contenta de dire à Perroty : *O Perrote, Perrote ! intempeſtiva tua ſedulitas hodie mihi Thiaram, tibi galerum, ademit.*

¶ Rien n'eſt égal à l'empreſſement

que témoignoit le public pour avoir les Lettres de M. de Balzac, lors qu'il s'en imprimoit de nouvelles. C'étoit le présent le plus agréable que les Galands pussent faire à leurs Maîtresses. La galanterie, comme à présent, n'étouffoit pas le goust de la littérature; c'étoit à qui en auroit des premiers, & les Libraires sçavoient très-bien profiter de cette impatience du Public. Ils faisoient acroire qu'ils n'avoient pas encore fait leurs présens, pour vendre les Exemplaires plus chers.

¶ Belon dans son Livre *des Oyseaux*, rend une raison bien puérile de la haine que l'Aigle a naturellement contre le Roitelet. Il dit que c'est à cause que ce dernier s'appelle en grec βασιλίσκος Petit Roy.

¶ *Meretrix corpore corpus alit.* Et la Loy dit : *Turpiter faciunt cum sint meretrices, turpiter non accipiunt cum sint meretrices.*

¶ Il y a eu plusieurs personnes autrefois qui ont porté le surnom de *Diable.* On trouve dans les Livres anciens un *Rogerius Diabolicus*, Seigneur de Montrésor; un *Wilielmus cognomento Dia-*

bolus, Moine Anglois. Un Hugue VI. du nom, ſurnommé *le Diable*, *Sire de Leſignem*, dans l'Hiſtoire des Comtes de Poitou de Beſly. Robert Duc de Normandie, pere de Guillaume le Conquérant Roy d'Angleterre, fut auſſi ſurnommé *le Diable*. Et Olivier le Dain, s'appelloit originairement *Olivier le Diable*. Il changea le nom d'*Olivier le Diable* en celui d'*Olivier le Mauvais*, & enſuite, en celui d'*Olivier le Dain*. M. le Marquis de Reffuge m'a dit qu'en Norwege & en Suéde, il y a une Maiſon du nom de *Trolle*, qui veut dire *Diable*, & que ceux de cette Maiſon portent pour Armes un Diable. Il m'a dit auſſi qu'en Autriche il y a une Maiſon du nom de *Teufel*, qui ſignifie auſſi *Diable*, qui a changé ce nom en celui de *Saint Guetas*. Le P. Briet & le P. Labbe prétendent que cette famille a pris ſon nom des endroits de la Bretagne appellez *Diableres*.

¶ Le Roy voyant un jour à ſa Meſſe pluſieurs jeunes Abbez, de qui les viſages ne lui étoient pas connus, demanda à un Prélat qui ils étoient? Le Prélat répondit: Vôtre Majeſté n'en en-

tendra pas parler sitôt ; ils n'en sont encore qu'à frere Brunet.

¶ Il falloit que la puissance des Papes parut déja bien grande dès le IV. siécle, car S. Jerôme dit que Pretextat qui avoit été désigné Consul, disoit à S. Damase : *Facite me Romanæ urbis Episcopum, & ero protinus Christianus.*

¶ La Callipédie de M. Quillet, déguisé sous le nom de *Calvidius Latus*, est un très-beau Poëme Latin. Quelque mécontentement qu'il eut, fit qu'il y inséra quelques vers contre M. le Cardinal Mazarin & sa famille. Il fit imprimer ce Livre en Hollande. Le Cardinal l'ayant sçu, fit avertir M. Quillet de lui venir parler ; mais au lieu de lui témoigner du ressentiment, il se plaignit seulement avec douceur de ce qu'il l'avoit si peu ménagé dans ce Poëme. Vous sçavez, ajoûta-t'il, qu'il y a longtemps que je vous estime, & que si je ne vous ay pas fait du bien, c'est que des importuns m'obsédent & m'arrachent les graces ; mais je vous promets que la premiere Abbaye qui vaquera sera pour vous. M. Quillet touché de

tant

tant de bonté, se jetta aux genoux du Cardinal, lui demanda pardon, & promit de corriger son Poëme de telle maniere qu'il en seroit content ; le suppliant dès lors de vouloir bien souffrir qu'il le lui dédiast ; ce que le Cardinal lui permit. En effet, il fit imprimer cette seconde Edition corrigée *in octavo* à Paris en 1656. & la dédia à M. le Cardinal, qui peu de temps auparavant lui avoit donné une Abbaye considérable, dont la mort l'empêcha de joüir longtemps. La premiere Edition de ce Livre qui est la plus rare, est imprimée *inquarto* à Leide en 1655. Celle de Paris est plus ample ; Voici les principaux endroits qui regardoient le Cardinal Mazarin, qui sont retranchez dans l'Edition de Paris.

Liv. 4. parlant des Italiens.

Quid quod adulatrix formas se vertit in omnes,
Natio, servitio repens, magnatibus astans,
Subdola, lucro inhians, si jusseris ibit in orcum,
Italus esuriens, crimen nec respuet ullum.

Et parlant des François.

Quid loquar ut blande galla excipiatur in aula,
Advena trinacriis etiam devectus ab oris,
Gallia in externos nimia bonitate redundat,

Imò alienigenis prava ratione regendam,
Se tradit plerumque, suumque in gloria robur
Subjicit hospitibus longinquo è littore fusis.

Et encore dans le même Livre.

Scilicet indoctos animos ignavaque Regum
Corda fovent pravâ sontes ratione Ministri,
Utque suum servent regnum, regna omnia perdunt.
Fors erit ut nostri pulcherrima gloria secli,
Celtarumque insigne decus, Rex munere divum
Editus, & fati Lodoicus cura potentis,
Discussis quondam nebulis, diffundat ubique
Ingenitum jubar & proprio se lumine promat.
Sic sæpe obscura denso velamine nubis
Obsitus & tetra pressus caligine Titan,
Nativo demum radiantis acumine lucis,
Nubila perrumpit Victor, seque asserit orbi,
Splendidus & toto rutilans spatiatur olympo.

Cette Prophétie par laquelle finit la Callipédie dans l'Édition de Leyde, & qui est retranchée dans celle de Paris, s'est accomplie à la lettre après la mort du Cardinal Mazarin.

¶ Platon consultoit les Professeurs des Arts ; non pas qu'il n'en sçut autant qu'eux, mais parce qu'ils en faisoient profession. *Professioni, non Arti cedens.*

¶ Un certain homme ayant recüeilli ce qui s'étoit dit dans plusieurs entretiens que Sengebert & le Prieur des Matras avoient eus en sa présence, il

arriva qu'aprés ſa mort le recüeil tomba entre les mains du dernier, qui y lut qu'il avoit mangé de la viande en Carême ſans néceſſité. Peſte ſoit du ſot, dit-il, en jettant l'écrit par terre, il devoit au moins ajoûter que j'en avois eu permiſſion de mon Curé.

¶ Bucanan a été un Poëte très-célébre dans ſon temps. Tous ſes vers ſont excellens, mais il y en a qui ſont ſi beaux, que je me fais un plaiſir de les répéter ſouvent, par exemple ceux-ci où il parle de ſa Maîtreſſe :

Illa mihi ſemper preſenti dura Neæra,
Me quoties abſum, ſemper abeſſe dolet.
Non deſiderio noſtri non mœret amore,
Sed ſe non noſtro poſſe dolore frui.

Elle n'a pour moy, dit-il, que des cruautez lors qu'elle me voit : cependant elle eſt dans des tourmens toutes les fois que je m'éloigne d'elle : mais ce n'eſt ni le regret de ne me pas voir, ni l'amour qu'elle a pour moy qui la fait ſouffrir ; c'eſt qu'elle n'a pas le plaiſir de voir que je ſouffre.

Bucanan avoit été Précepteur des enfans de M. de Briſſac. Comme il étoit un jour à ſa table, il lui arriva

dans le temps qu'il mangeoit du potage bien chaud, de laiſſer aller un vent qui fit du bruit : mais ſans s'étonner, il dit à ce vent qui étoit ſorti comme malgré lui : Tu as bien fait de ſortir, car j'allois te brûler tout vif. Puiſque la converſation eſt ſur ce ſujet, je diray encore ce que j'ay ſçu de M. de Racan. Le Cardinal du Perron joüant aux échets avec Henry IV. dans le temps qu'il plaçoit un cavalier, il lui arriva la même choſe qu'à Bucanan en mangeant ſa ſoupe. Le Cardinal pour couvrir cette liberté, dit : Au moins, Sire, il n'eſt pas parti ſans trompette. M. de Racan m'a aſſuré qu'il avoit entendu l'un & l'autre. Ces ſortes d'inconveniens peuvent arriver á tout le monde dans les meilleures compagnies, & l'on ne devroit pas s'en offenſer.

¶ *Decimas Exemplationum nemorum de Brion : Exemplationes Boſchi de Boëria* : c'eſt-à-dire, *Les Diſmes des terres défrichées dans la Foreſt de Bovére : Les Diſmes des novales des Foreſts de Brion & de Bovére.* Les mots *Exemplum, Exemplar, Exemplatio*, ſe trouvent dans cette ſignification en plu-

ſieurs Titres Latins des Provinces d'Anjou & du Maine : Et, ce qui eſt remarquable, ils ne ſe trouvent gueres que dans les Titres de ces Provinces là.

¶ Faret dans ſon Honnête Homme, dit qu'il vaut mieux être ſuperficiellement imbu de pluſieurs choſes, que de n'en ſçavoir qu'une à fonds, parce que celui qui ne ſçait qu'une choſe eſt ſouvent obligé de ſe taire.

¶ Bergerac étoit un grand ferailleur. Son nez qu'il avoit tout défiguré, lui a fait tuer plus de dix perſonnes. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on le regardaſt, & il faiſoit mettre auſſi-toſt l'épée à la main. Il avoit eu bruit avec Mondory le Comédien, & lui avoit défendu de ſa pleine autorité de monter ſur le Théatre. Je t'interdis, lui dit-il, pour un mois. A deux jours de là Bergerac ſe trouvant à la Comédie, Mondory parut & vint faire ſon rôlle à ſon ordinaire, Bergerac du milieu du Partere lui cria de ſe retirer en le menaçant, & il falut que Mondory, crainte de pis, ſe retiraſt. Bergerac diſoit, en parlant de Mondory : A cauſe que ce Coquin là eſt puiſſant, & qu'on ne peut pas le

bâtonner tout entier en un jour, il fait le fier ? Si Bergerac avoit vécu dans ce temps-ci, je doute fort qu'il fut autant estimé, à beaucoup près, qu'il l'a été de son temps, qui étoit le regne des pointes & des équivoques. Je ne sçai si les bons mots de Bergerac, qui ont le plus été admirez de la Cour, *qu'on ne sçavoit*, en parlant d'un homme qui sentoit mauvais, *si sa mere étoit accouchée de lui par le derriere*. Que *M. de Boutteville*, qui avoit eu le cou coupé pour s'être battu en duel, *s'étoit allé loger aux Champs Elisées près les Grammairiens Grecs qui ont inventez le duel*, & autres semblables, dérideroient à présent le front à des Laquais, tant le goust est changé. Qui se fut mêlé de prédire alors un pareil changement, se fut fait moquer de lui ; comme un homme qui soûtiendroit à présent que ce goust là peut revenir.

¶ Le P. L..... Augustin, très-connu dans la République des Lettres, me disoit un jour qu'un Augustin & un Maturin dans un Acte public, disputans ensemble de l'ancienneté de leur Ordre, le Maturin apportoit tant de preu-

ves tirées des Hiſtoires de ſon Ordre & des autoritez des Papes pour ſoûtenir ſa Cauſe, qu'il croyoit avoir triomphé de ſon adverſaire. Mais l'Auguſtin prenant la parole à ſon tour, lui dit que toutes ces autoritez ne l'étonnoient point, & qu'il ne vouloit pour le confondre que lui citer un Traité d'un de leurs Peres, qui a pour titre *Auguſtinus ſupra Trinitatem.* Tout le monde ſe mit à rire, battit des mains, & fut pour celui-ci.

¶ Henry IV. étant dans ſa chambre avec une Dame qu'il aimoit. M. de Sully entra dans l'antichambre & voulut paſſer outre. On lui dit que cela ne ſe pouvoit pas. Il ſe douta auſſi-toſt qu'il y avoit quelque intrigue qu'on vouloit lui cacher. L'envie de ſçavoir ce qui ſe paſſoit, le fit appuyer ſur une fenêtre qui regardoit vers le petit eſcalier du Cabinet du Roy. Il vit ſortir une Dame vétuë d'un habit verd qu'il ne put reconnoître. Un moment après le Roy vint à lui, & lui dit : Comment te portes-tu, Sully ? Le Duc lui répondit, Sire, je ſuis toûjours très-humble ſerviteur de Vôtre Majeſté : Mais, Sire,

reprit le Duc qui voyoit le Roy un peu ému, la santé de vôtre Majesté me paroist un peu alterée. C'est, dit le Roy, que j'ai eu la fiévre pendant toute la matinée. Il est vrai, Sire, dit le Duc, je l'ay vû passer, elle étoit toute verte. Ventresaintgris, lui dit le Roy, on ne sçauroit te tromper, tu vois trop clair.

¶ Je ne voudrois pas être appellé Conseiller du Roy, depuis qu'on a donné ce titre aux Commissaires & aux Notaires. On appelle les Notaires dans une Comédie, Conseillers Gardenotes, & moy j'appelle les Commissaires, Conseillers Boüeux.

¶ Le Livre des Caracteres de Théophraste m'a plû. Dans les Caracteres du siécle je n'y ay pas encore trouvé le mien. A la vintiéme Edition il n'y sera pas. Dieu veüille que je la voye.

¶ M. Simon est de la Ville de Dieppe, où il s'est retiré depuis quelque temps, & où il travaille avec une grande application. C'est un homme très-sçavant dans les matiéres Ecclesiastiques & de Littérature. Il est Auteur de deux petits Ouvrages intitulez : *Novorum Bibliorum Synopsis*, imprimé à Utrecht en

en 1684. & *Ambrosii ad Originem Epistola de novis Bibliis Polyglottis*, imprimé aussi à Utrecht en 1686.

¶ M. le Moine se plaignoit à moy dans le temps qu'il étoit Professeur à Leide, que les belles Lettres ne faisoient plus en Hollande le bruit qu'elles y faisoient autrefois.

¶ Il y a des gens qui sont toûjours sur les consultations, & ne font jamais rien de ce qu'il faut faire. Je dis de ces gens-là : *Qui observat ventos non seminat.*

¶ On a dit du Prédicateur Loysel : *Vultus hilaris, vox flebilis, sermo inintelligibilis.* Je fis un jour tous mes efforts à un de ses Sermons pour comprendre ce qu'il disoit, & malgré toute l'application d'esprit que j'y apportai, je n'en pûs jamais venir à bout.

¶ Le Chifre Statique 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, dont nous nous servons présentement, a commencé d'être mis en usage en Europe pour la premiere fois en 1240. dans les Tables Alphonsines, dressées par les ordres d'Alfonse, fils de S. Ferdinand Roy de Castille, qui employa pour cela Isaac Hazan Juif,

Chantre de la Synagogue de Tolede, & Aben-Ragel Arabe. Les Arabes les avoient eu des Indiens en 900. Les autres Occidentaux les eurent des Eſpagnols en très-peu de temps. Le premier Grec qui s'en ſoit ſervi eſt Planudes dans un Ouvrage qu'il dédia à Michel Paléologue en 1270. Ainſi les Grecs ne les ont pas eu des Arabes, mais des Latins. La premiere fois que l'on vit de ces chifres à Paris, fut en 1256. dans la Sphere de Jean de Serbois (*de Sacrobosco*) enterré aux Maturins.

¶ Quatre P furent mis au deſſus de la porte du Premier Préſident de Bourdeaux, qui s'appelloit Pierre Pontac, & cela vouloit dire : Pierre Pontac Premier Préſident. Un plaideur ayant un jour attendu trois ou quatre heures dans ſon antichambre, fut ſurpris par le Premier Préſident lors qu'il avoit encore les yeux attachez ſur ces quatre P. Le Préſident lui demanda : Eh bien, Monſieur, que croyez-vous que veulent dire ces quatre lettres? Ma foy, Monſieur, lui dit le plaideur, elles veulent dire : *Pauvre Plaideur Prenez Patience.*

¶ Le Cardinal Briçonnet a célébré la Meſſe avec deux de ſes fils ; l'un qui étoit Archevêque, & qui lui ſervoit de Diacre ; l'autre qui étoit Evêque, & qui lui ſervoit de Soûdiacre.

¶ On n'avoit encore jamais imprimé de Livres Latins en Irlande, juſqu'en l'année 1631. en laquelle Uſſerius y fit imprimer ſon Hiſtoire de Godeſcalque.

¶ Uſſerius ſçavant Chronologiſte, étoit Archevêque d'Armagh en Irlande, peu riche. Le Cardinal de Richelieu lui envoya offrir une penſion : mais au lieu de l'accepter, Uſſerius luy envoya des Levriers.

¶ Vers l'an 1080. lors que quelque Seigneur, ou autre, faiſoit quelques donations à l'Egliſe, la coûtume étoit en ce temps-là de faire conſentir à ces donations les heritiers des Donateurs, juſqu'aux enfans à la mammelle, pour leſquels les Peres, les Meres, les Nourrices, les Tuteurs, ou quelques autres perſonnes ſemblables répondoient ; & parceque par ces donations à l'Egliſe les Seigneurs aliénoient quelquefois des Fiefs conſidérables que leurs enfans

répétoient dans la ſuite, quoiqu'on les euſt fait conſentir à ces donations étans jeunes, les Moines ou autres gens d'Egliſe qui étoient alors en poſſeſſion de ces grands biens, furent obligez de payer à chacun des enfans ou heritiers des Seigneurs donateurs, une ſomme d'argent. Comme on le peut voir par le don de l'Egliſe de Vertou, faite aux Moines de S. Aubin d'Angers, par Gui Tréſorier de S. Aubin d'Angers, lequel étoit marié; & comme on le peut voir encore dans une Chartre de S. Aubin, qui eſt du mois d'Octobre de l'an 1080. & c'eſt delà que nous vient le droit d'indamnité.

¶ Loüis XIII. ayant trouvé un poux ſur l'habit du Maréchal de Baſſompierre, voulut en plaiſanter; le Maréchal lui dit, Vôtre Majeſté fera croire qu'on ne gagne que des poux à ſon ſervice.

Ce Maréchal mourut à Provins d'une doſe d'*Opium* un peu trop forte, qu'un Médecin malhabile lui donna.

¶ René de la Rouvraye, ſieur de Breſſaut, étoit un homme de mérite, & qui a eu beaucoup d'emplois militaires, mais grand perſécuteur des Catho-

liques, comme l'a remarqué le Préſident de Thou, en parlant de la Journée de S. Barthelemy... *nec non Renatus Roboreus Breſſaldus, ſacerdotibus infeſtus quorum multos indigne mutilaverat, poſtea capitali ſupplicio affectus.* C'eſt auſſi de lui dont Brantome entend parler, en parlant d'un Gentilhomme d'Anjou qui avoit un baudrier d'oreilles de Prêtres. Et c'eſt lui-même qui eſt repréſenté en taille douce avec une chaîne d'oreilles, en forme de baudrier, à la page 53. du Livre intitulé : *Théatre des cruautez des Heretiques de nôtre temps*, imprimé à Anvers chez Adrien en 1588. Il fut décapité à Angers au Pilori le 10. Novembre 1572. & Claude de Racapé ſieur de Maignannes & de Menil, Lieutenant des Gardes du Roy, fit confiſquer ſur lui par félonie, la Terre de Breſſaut.

¶ Jean Brunet, Avocat de Valence, a fait un Recüeil de Nativitez. Ce Recüeil, tout au plus ne devoit être bon que pour ſon Auteur ; cependant au 184. feüillet il ſe trouve une choſe remarquable pour tous ceux qui ſont curieux de ce qui regarde la Vie de M.

Cujas. C'eſt une figure au milieu de laquelle eſt écrit: Magdeleine du Roure eſt née en 1537. le 21. Septembre 16. heures 4. minutes après midi ; au deſſus, *Temperata*, & au deſſous: Ladite ſe maria & épouſa M. Cujas le 24. de May 1558. Papirius Maſſo parle de ce mariage, mais il n'a rien dit du temps. On trouve encore dans le même Recüeil la Nativité d'Ennemond Bonnefoi, qui a fait voir qu'il étoit un très-grand perſonnage, par l'Edition du *Jus Orientale* qu'il fit faire autrefois avec des Notes. Il eſt né en 1536. le 20. d'Octobre.

¶ Je devois écrire à M. le P. Préſident en faveur d'un de mes amis, qui avoit une affaire aſſez fâcheuſe. Après avoir long-temps cherché ſurquoi travailler, je ne trouvai rien de plus beau que ce qu'Ageſilas écrivoit en pareille occaſion à un de ſes amis : *Si Cinnias n'a point failli, délivrez-le pour l'amour de vous; s'il a failli, délivrez-le pour l'amour de moy; de quelque maniere que ce ſoit, délivrez-le.*

¶ Tous les Hiſtoriens qui ont parlé d'Alain Seigneur de Châteaugon-

tier, comme Courvaisier, Bourdonnet, se sont trompez en appellant ce Seigneur Alain. Il s'appelloit Alard; Messieurs de Sainte-Marthe dans leur *Gallia Christiana*, à l'article de l'Abbaye de Bellebranche ont fait la même faute.

¶ Le Pere Bourdaloüë prêchoit le Carême à S. Sulpice. Un jour de Fête que M. le Prince y étoit, il se fit long-temps attendre. Cependant tout le monde causoit dans l'Eglise en attendant que le Prédicateur vint, & comme la foule étoit grande, le bruit étoit aussi fort grand. Si-tôt que M. le Prince apperçut le P. Bourdaloüë, il s'écria tout haut: Voici les Ennemis, voici les Ennemis.

¶ Le Pere ..... prêchant à S. Paul le jour de S. Jean l'Evangeliste, dit qu'il y avoit cette différence entre S. Jean & S. Paul, que l'un étoit bien plus ouvert & accommodant que l'autre; car, dit-il, S. Paul fait le mystérieux & le réservé, & ne veut dire à personne les secrets qu'il a appris au Ciel; mais S. Jean ne cache rien: Tout ce que j'ay vû & tout ce que je sçai du Verbe, dit-

il, je vous le dis : *Quod vidimus de verbo vitæ annuntiamus vobis.* A ces mots Mad. de Sevigny ſe tourna de mon coſté, & me dit : Il me ſemble qu'il met S. Paul bien bas, & S. Jean bien haut. Venez l'entendre, luy répondis-je, le jour de S. Paul, vous verrez qu'il mettra S. Jean bien au deſſous de lui, & qu'il vous prouvera que ſaint Paul étoit ſage & prudent de cacher les ſecrets du Ciel, & que S. Jean étoit un indiſcret de les réveler.

¶ M. Quinaut eſt parmi nous l'Auteur d'une nouvelle eſpece de Poëme, je veux dire des Opera, où je doute que jamais l'on puiſſe réüſſir mieux que lui. Je l'ai vû Clerc d'un Avocat au Conſeil. Lors qu'il fit ſes premieres Piéces, elles étoient ſi goûtées & ſi fort applaudies, que l'on entendoit les brouhaha à deux ruës de l'Hoſtel de Bourgogne. Un Marchand qui aimoit la Comédie, conçut tant d'eſtime pour lui, qu'il l'obligea de prendre un appartement chez lui. Ce Marchand quelque temps après vint à mourir. M. Quinaut fit les affaires de la famille & épouſa enſuite la Veuve de ſon bon

ami, de laquelle il a eu plus de quarante mille écus de bien. Il étoit fort bien payé de ses Opéra, & comme il étoit naturellement assez ménager, il est mort riche de plus de cent mille écus. Ce ne fut point du tout par besoin, mais plûtost pour se divertir, qu'il fit l'Opéra difficile qu'il adresse au Roy :

Ce n'est pas l'Opera que je fais pour le Roy
Qui m'empêche d'être tranquile,
Tout ce qu'on fait pour lui, paroît toûjours facile.
La grande peine où je me vois,
C'est d'avoir cinq filles chez moy,
Dont la moins âgée est nubile.
Je dois les établir, & voudrois le pouvoir;
Mais à suivre Apollon on ne s'enrichit gueres,
C'est avec peu de bien un terrible devoir,
De se sentir pressé d'être cinq fois beaupere.
Quoy cinq Actes devant Notaire,
Pour cinq filles qu'il faut pourvoir?
O Ciel! peut-on jamais avoir
Opéra plus fâcheux à faire.

On fit quantité de réponses à ce Madrigal. Voici celle qui m'a paru la plus raisonnable.

J'en sçai, galand Auteur, qui ne vous plaignent guere,
De vous sentir pressé d'être cinq fois beaupere.

Si cet empressement
Vient des Partis qui brûlent pour vos filles,
Et qui cherchent vôtre agrément,
Pour les mettre dans leurs familles.
Vous sçavez l'art de feindre,& pourrez finement
Apporter du delay à leur contentement ;
Si c'est d'elles qu'il vient, ah ! c'est une autre affaire,
Le danger en ce cas suit le retardement,
Il faut pour l'éloigner veiller exactement,
A cinq dots à la fois qui pourroit satisfaire ?
L'embaras n'est pas ordinaire,
L'un est un Opéra, l'autre un fâcheux tourment,
Je vous en plains alors,& plains extrêmement.

¶ Les Opera nous viennent d'Italie. Un de leur premiers Auteurs, c'est Rinoucinni. Cet homme étoit un peu fou, à ce que j'ay entendu dire à gens qui l'avoient connu. Il se mit en tête que Marie de Médicis l'aimoit, & qu'il n'y avoit que la crainte du tablier qui l'empêchast d'entrer en commerce avec lui. Dans cette ridicule pensée il passa avec elle en France, où la vertu de cette Reyne lui fit bien-tost perdre contenance. Il fut assez étourdi pour confier ses sottises à quelques-uns, & les railleries piquantes qu'on en fit l'obligerent enfin à quitter la France.

¶ Je me ſuis trouvé aujourd'hui dans un grand embarras. Une Demoiſelle de Beauvais, contre qui quelqu'un s'eſt diverti à faire des vers ; eſt venuë ici avec un beau compliment, me prier de vouloir bien entreprendre ſa défenſe, & faire réponſe à ces vers ; & afin que j'euſſe moins de répugnance à lui accorder ce qu'elle ſouhaittoit, elle a ajoûté que ce ſeroit en payant. Jugez, moy qui ne choque jamais perſonne, & particulierement les Dames, ſi je n'ai pas été embarraſſé à lui faire comprendre qu'elle s'étoit mal adreſſée, & que je n'étois pas tel qu'elle penſoit.

¶ M. Vanden-Broecke, que j'appelle Broechius dans les Lettres Latines que je lui ay écrites, étoit Flamand, de Dendermonde, & Profeſſeur en Eloquence dans l'Académie de Piſe. Depuis ſa mort on a fait imprimer ſes Lettres Latines, parmi leſquelles il y en a de celles que j'ai reçues de lui & de celles que je lui ay adreſſées. Il y a auſſi de ſes Poëſies Latines que j'ai fait imprimer ici à Paris. M. Redi m'avoit procuré ſa connoiſſance & ſon amitié.

¶ M. le Duc & M. le Maréchal de Créqui étant tous deux malades de la maladie dont ils sont morts, M. le Comte de Canaple, puîné du Duc, les alloit voir l'un après l'autre, avec beaucoup de soin & d'attache. M. le Duc de Créqui lui dit : Mon pauvre frere, ta chandelle brûle par les deux bouts.

¶ Quelques-uns ont des pensées justes sur toutes choses ; mais on ne s'en apperçoit point, parce qu'ils ne sçauroient les exprimer. Ils conçoivent bien, & enfantent mal. Erasme dit qu'il semble qu'ils ayent appris à confesse tout ce qu'ils sçavent, tant ils se donnent peu de liberté d'en parler. D'autres au contraire conçoivent mal, & enfantent bien ; ils en disent plus qu'ils n'en sçavent. On disoit au Siécle passé que le Procureur Général Bourdin sçavoit plus qu'il ne disoit ; & que l'Avocat Général Jean Baptiste du Mesnil disoit plus qu'il ne sçavoit.

On conte du Procureur Général Bourdin, que dormant un jour à l'Audiance, un Conseiller dit à un autre : Voilà nôtre Procureur Général qui dort

comme un cochon. M. Bourdin qui entendit cela, leva la tête, & dit : D'un cochon tout est bon, mais d'un asne rien n'en vaut.

¶ Nanteüil n'avoit pas moins d'esprit que d'habileté dans son art. Il faisoit un jour le Portrait du Roy en Pastel, & pour donner à sa Majesté un visage gai, il l'entretenoit de tout ce qu'il croyoit capable de lui donner de la joye : Sire, lui disoit-il, en venant au Louvre j'ai passé par les Augustins, où l'on prêchoit la Passion. Le Prédicateur en étoit à cet endroit, où il est écrit, que les serviteurs du Pontife & autres gens se chauffoient à cause qu'il faisoit froid : *Et calefaciebant se*, disoit ce bon Pere, *quia frigus erat*. Et voici la refléxion qu'il faisoit faire à ses auditeurs : Vous voyez, Messieurs, que nôtre Evangeliste ne se contente pas de rapporter la chose comme un Historien, *& calefaciebant se*, & il se chauffoient ; mais il en rend la raison comme Philosophe, *quia frigus erat*, parce qu'il faisoit froid.

¶ M. le Bon faisoit autrefois ici la même chose que M. l'Abbé Tallemant à

l'Académie. Je l'appellois toûjours *l'Amy Lecteur.* Il est vrai que peu de gens s'en acquitoient mieux que lui, car c'est un talent que de sçavoir lire. Il faisoit aussi un récit d'une maniere charmante & avec une présence d'esprit inconcevable pour tous les faits. Il n'étoit pas moins bon critique.

¶ Du Belley a fait cette belle Epigramme sur un Chien qui étoit de bonne garde contre les voleurs, mais qui laissoit entrer les Amans sans abboyer:

Latratu fures excepi; mutus, amantes:
Sic placui Domino; sic placui Dominæ.

On les a traduits en Italien, ainsi:

Latrai a i ladri, a gli amanti tacqui,
Cosi a Messere e a Madonna piacqui.

¶ M. le Chevalier de Cailly en a fait aussi de fort jolis sur une Chate qui battoit toûjours une belle petite Chienne qu'il avoit:

Nôtre Chatte qu'il vous souvienne,
Que si vous battez nôtre Chienne,
Vous serez bien-tost le manchon
De nôtre petite Fanchon.

M. le Chevalier de Cailly, dont l'A-

nagramme eſt d'Aceilly, ne vouloit pas que ſon Libraire vendit ſes Poëſies. Il en faiſoit préſent lui-même aux perſonnes de ſa connoiſſance, à l'exemple de cet Auteur dont parle Pline, *Quia nullo pretio permutari poſſe credebat.* Il étoit d'Orleans, neveu de feu Madame la Préſidente de Bailleul.

¶ M. le Duc d'E..... étant au lit de la mort, ſon Confeſſeur l'obligea de faire quelque ſatisfaction à ſon valet-de-chambre ; ce qu'il eut bien de la peine à faire : Je ne croyois pas, dit-il, que pour mourir en bon Chrêtien, il fallut ſe réconcilier avec ſon valet-de-chambre.

Le même alla un jour trouver M. du Belley, pour le prier de l'aider dans un Livre qu'il vouloit compoſer, & qui devoit contenir la Vie des Ducs & Pairs & Chevaliers de l'Ordre qui n'étoient pas Gentilshommes.

¶ M. de Bourlemont Archevêque de Toulouze, fut nommé Commiſſaire en 1667. pour faire le procès aux quatre Evêques. Il écrivit avant que de partir à M. Bertier Evêque de Rieux, que les Janſeniſtes le menaçoient de l'accabler

d'écritures ; mais qu'il ne craignoit guere leurs menaces, & que tout ce qui lui faisoit de la peine, étoit que les chaleurs étant effroyables, il brûleroit de chaud en chemin. M. de Rieux qui a beaucoup d'esprit, & qui étoit intime des quatre Evêques, lui répondit : A ce que je vois, Monseigneur, vous êtes du nombre de ces gens dont parle S. Augustin, qui ne craignent pas de pécher, mais de brûler : *Qui non timent peccare, sed ardere.*

¶ M. Habert de Cérisi un de plus beaux esprits de nôtre temps, est l'Auteur d'une Chanson de l'Amant qui se meurt, dont le refrain est :

Ah ! c'en est fait, je céde à la rigueur du sort,
Je vais mourir, je meurs, je suis mort.

¶ Je disois un jour à M. de Launoy qu'il avoit choqué tous les Jacobins dans les écrits qu'il avoit fait contre le Pere Nicolaï, & qu'ils écriroient tous contre lui. Il me répondit malicieusement : Je crains bien plus leur canif que leur plume.

¶ Le Petit Pere André préchant le jour des Rois à Nanci devant M. le

Maréchal

Maréchal de la Ferté, dont on se plaignoit alors dans cette Province, fit rouler tout son Sermon sur les présens que les hommes doivent à Dieu puisqu'ils tiennent de lui tout ce qu'ils ont: *Afferte*, disoit-il, *filios arietum; afferte aurum & argentum, afferte omnia quæcumque habetis.* Il répéta si souvent ce mot *afferte*, que ceux qui étoient auprès du Maréchal, plus attentifs à ce que disoit le Prédicateur, que lui-même qui songeoit à toute autre chose, lui firent remarquer cette affectation du petit Pere André.

¶ J'assistay un jour à un Sermon du même Pere, où je lui entendis faire la comparaison d'un pauvre, à une poule; & d'un riche, à un chien de Boulogne. C'étoit le jour de l'Evangile du Mauvais Riche. Un riche, disoit-il, quand il vit, Dieu le traite comme les femmes traitent leurs petits chiens. Elles partagent avec eux tous leurs bons morceaux, ne les nourrissent qu'avec des friandises, & les décorent avec de jolis rubans; mais quand le chien est mort, on le jette sur le fumier. La poule est une misérable qu'on ne nourrit

qu'avec les choses les plus viles, mais après sa mort, elle est servie avec honneur à la table du Maître. De même le riche pendant sa vie est heureux, mais après sa mort il est enseveli dans l'Enfer, au lieu que le pauvre est placé dans le sein d'Abraham.

¶ Le même prêchant dans une Eglise d'une Societé très-connuë, le jour du Patron, prit pour texte de son Sermon : *Vos estis fines terræ*, qu'il rendit ainsi : *Vous êtes les fins de la terre.* Ce qu'il prouva par l'exemple des Apôtres qui avoient porté la Loy du Seigneur jusqu'aux extrêmitez de la terre.

¶ M. P..... l'Avocat étant de retour d'un Jardin de ses amis, où il étoit allé se promener, on lui demanda comment il avoit été traité : le plus civilement du monde, répondit-il ; on m'a voulu faire manger. On avoit lâché deux gros dogues, dont il avoit eu bien de la peine à se débarasser.

¶ M. Bartholin avoit une très-belle Biblioteque en Dannemarc. Elle fut brûlée avec tous ses papiers, & un excellent Commentaire de Rhodius sur Cornelius Celsus. Cet accident est le

plus grand malheur qui puisse arriver à un homme de Lettres. Il a fait un petit Traité *De Bibliotheca incendio*.

¶ Un Servite grand Logicien, & redoutable dans la dispute, avoit si fort en tête ces mots, *contra sic argumentor*, que se tournant un jour vers le peuple en célébrant la Messe, au lieu de dire *Dominus vobiscum*, il dit: *contra sic argumentor*.

¶ Heureux ceux qui ont assez de force d'esprit pour negliger de répondre à des libelles. Pour moy, le meilleur remede que je trouve contre les injures, c'est de les oublier, je me suis toûjours bien trouvé de ce précepte: *Injuriarum remedium est oblivio*.

¶ M. Boitard Président de la Chambre des Comptes de Montpellier, se plaisoit fort à faire la guerre à M. de Gombaud. Un jour pour le railler, il fit mettre à sa porte une affiche, où on lisoit ces mots: *Si quelqu'un a trouvé un sac de satin de Bruges, où sont les pensées de Gombaud, il n'a qu'à les porter à l'Ecu d'Ancézune, ruë des Noyers au quatriéme étage*, ubi ponunt ova columbæ; *on lui donnera*

une honnête récompense.

¶ M. de la Hoguette étant bien malade, & voyant beaucoup de Médecins autour de son lit, s'avisa de faire comme un soldat qu'on va passer par les armes. Il fit approcher celui de tous ces Médecins qu'il crût le plus habile, & lui dit : Monsieur, je vous prends pour mon Parrain.

¶ Casaubon a voulu reprendre Baronius de ses fautes ; mais il en a fait de plus grandes en moins d'espace * ; il ne faut que lire ce qu'il écrit sur la Fête de l'Epiphanie pour en être convaincu.

¶ Cette pensée de Sénéque sur la colére est très-belle : Il souhaittoit, disoit-il, que les mouvemens impétueux de cette passion pussent être arrêtez d'abord, ensorte qu'elle ne pust nuire qu'une fois, à l'exemple des Abeilles, dont l'aiguillon se rompt à la premiere piqure qu'elles font : *Utinam quidem ea homini lex esset, ut ira cum telo suo frangeretur ; nec sæpiùs, apum exemplo, liceret nocere quàm semel, nec alie-*

* Voyez la Préface de l'Essay du Dictionnaire Critique de M. Bayle.

nis viribus odia exercere. Le même dit : *Ira ruinis simillima quæ super eum quem oppressere franguntur.*

¶ Je connois une personne qui régale des Auteurs de temps en temps. Mais il veut avoir le plaisir de les placer suivant la grosseur & la grandeur des Livres qu'ils ont fait imprimer. Ainsi il donne le haut bout & les places d'honneur à ceux qui ont fait imprimer des Livre *in folio foliissimo*, ensuite les Auteurs des Livres *in quarto*, puis ceux des *in octavo*, des *in douze*, &c. chacun selon leur rang.

¶ Saint Loüis a été le premier Saint Canonisé selon la maniere & les cérémonies qui se pratiquent aujourd'hui dans l'Eglise.

¶ Il s'est tenu deux Conciles à Limoges pour déterminer si S. Martial devoit être appellé Apôtre : *Lemovicense primum & secundum.*

¶ Mess. d'Urfé se nomment Lascaris en leur nom de famille, & prétendent être issus des anciens Lascaris, Empereurs de Constantinople. Le dernier Marquis d'Urfé, qui avoit épousé une Daligre, disoit à son fils, qui est

Exempt des Gardes : Mon fils, vous avez de grands exemples à ſuivre, tant du côté paternel que maternel; de mon côté, vos Ancêtres étoient Empereurs d'Orient, & du côté de vôtre mere, vous venez des Vicerois de Naples. Le fils répondit : Il faut, Monſieur, que ce ſoient de pauvres gens de n'avoir pû faire qu'un miſérable Exempt des Gardes; d'où vient qu'ils ne m'ont laiſſé ni l'Empire, ni leur Viceroyauté?

¶ Autrefois pour pouvoir prêcher il falloit être actuellement Evêque, & aujourd'hui pour pouvoir devenir Evêque, il faut actuellement prêcher.

¶ Arminius Chef de Secte en Hollande, n'a pas fait de gros Ouvrages; mais il a fait imprimer pluſieurs petits traitez que M. Bigot a recüeilli en deux volumes *in quarto*.

¶ J'avois appris que Flaminius excellent Poëte Italien, avoit fait des Hendécaſyllabes à la loüange du Caſa que je n'avois pas lû. Je priai M. Magliabecchi, Bibliothecaire du Grand Duc, de me dire où je les pourrois trouver. Il ſatisfit à ma priere le plus obligeamment du monde; il ne ſe contenta pas

de me marquer qu'ils avoient été imprimez plusieurs fois avec ses autres Poësies à Florence par Torrentinus *in seize*, & *in octavo*, à Venise par Valgrise & ailleurs, sous le titre de *Carmina quinque Illustrium* * *Poëtarum*, il eut la bonté de les copier lui-même sur la premiere Edition *in seize* de 1552. page 195. & de me les envoyer. Ils sont excellens, & je souhaiterois que tous ceux qui aiment la Poësie Latine les sçussent par cœur comme moi, les voici :

Disertissime casa, quem libellum,
Legendum dederas mihi, relegi
Sæpè ac sæpiùs: & tamen legendi
Is desiderium mihi reliquit.
Nec mirum: Si quidem tuus Libellus
Tam doctus, numerosus, elegansque est,
Ut scriptus videatur aureo illo
Sæculo Ciceronis, atque ab ipso
Divino Cicerone: nec profectò

* Ces Poëtes illustres sont Petr. Bembus. Andreas Naugerius. Balthasar Castilionus. Joan. Cotta, & nôtre Ant. Flaminius. A propos de ce Recüeil, il y a page 70. un vers très-dur, *Neu longæva vetustas facti famam aboleret*, en la place duquel il faut lire, *Neu famam posset longæva abolere vetustas*; ou bien, *Neu factum posset longæva abolere vetustas.*

Vivet iste minùs diu Libellus
Quam Libri Ciceronis. Ergo, Casa
Disertissime, perge : sæculumque
Nostrum orna aureolis tuis Libellis.

C'est ce Flaminius dont je viens de vous parler, qui a fait cette belle Epigramme sur la mort de Savonarole qui fut brulé vif :

Dum fera flamma tuos, Hieronyme, pascitur artus
Relligio sacras dilaniata comas,
Flevit, & , O ! dixit, Crudeles parcite flammæ,
Parcite, sunt isto viscera nostra rogo.

¶ M. Sc..... fut un jour surpris d'un hoquet si violent, que ceux qui étoient alors auprès de lui, craignirent pour sa vie, mais le fort du mal étant passé: Si jamais, dit-il, je reviens de cela, je feray une belle satyre contre le hoquet. Ses amis s'attendoient à toute autre résolution, qu'à celle-là.

Le même avoit une maison qu'il vendit quatorze mille francs à M. Nublé. M. Nublé croyant qu'elle valoit davantage, lui en donna seize mille. Là dessus M. Sc..... m'écrivit, & me pria de l'aller voir. Il me dit d'abord sans rire, comme s'il eut été fâché : M. Nublé m'a joüé un tour qui ne s'est jamais fait.

fait. Quoi! ajoûta-t'il, je luy vends une maison quatorze mille francs, & il m'en donne seize? encore une fois, cela ne s'est jamais fait; & c'est pour cela, Monsieur, que je vous ay prié de me venir voir.

M. S..... un peu avant que de mourir, voyant ses parens & ses domestiques qui fondoient en larmes: Mes enfans, leur dit-il, vous ne pleurerez jamais tant que je vous ay fait rire.

Quelques-uns tiennent que M. S..... auroit pu pousser la matiére de son *Roman Comique*, beaucoup plus loin qu'il n'a fait. C'est à mon gré le seul de ses Ouvrages qui passera à la posterité. Et comme dit Catulle:

Canescet seclis innumerabilibus.

En quoy il excelloit sur tout, c'étoit à narrer. Il le faisoit d'une maniére agréable & toûjours la plus naturelle du monde. Il y a des endroits dans le Livre que j'ai dit qui valent infiniment par ce côté là. Pour son Burlesque, il est tombé faute de gens qui ayent sçû manier ce stile là comme lui, & qui ayent eu son génie. Le Pere Vavasseur,

qui nous a donné un ſi beau Traité *de Ludicra dictione*, n'avoit pas une idée bien juſte du Burleſque, je m'en rapporte à Meſſieurs les Critiques. Les Anciens n'ont jamais connu le Burleſque.

M. Patru ſe moquoit du Burleſque de Sc..... il diſoit que tout y étoit ridicule, qu'on en avoit ri à Paris pendant trois ans, & qu'on s'en étoit dégouté.

M. S..... donne quelque part en ſes Ouvrages un coup de dent à M. Boisrobert. Je ne ſçay point ce qui les avoit mis enſemble. M. Pelliſſon nous pourroit bien dire cela. Je me ſouviens ſeulement que le ſujet de leur broüillerie avoit quelque choſe de fort plaiſant.

¶ Saint Epiphane appelle la maniere dont les Phariſiens ſervoient Dieu, Ἐθελοπερισσοθρησκεία, comme qui diroit, Culte ſans fondement & fait à plaiſir.

¶ J'avois quelques Bénéfices. Je les ay réſigné, & ne me ſuis réſervé que des penſions : ainſi me voilà préſentement, *vir ſupra titulos*.

¶ L'an 1209. les Livres de Métaphyſique d'Ariſtote furent brûlez à Paris,

& l'on fit défenſe de les lire ou de les retenir, ſur peine d'excommunication, parce qu'ils donnoient occaſion à de nouvelles héréſies. C'eſt ce que dit Rigord en la Vie de Philippe Auguſte. L'an 1215. les mêmes Livres avec ceux de la Phyſique furent de nouveau interdits à Paris par un Légat Cardinal, du Titre de S. Eſtienne du Mont-Célius. Sa Dialectique fut toutefois permiſe; & pour lors celle de S. Auguſtin, dont on s'étoit toûjours ſervi à Paris, fit place à celle d'Ariſtote, dont on s'eſt ſervi depuis juſqu'à préſent. On voit par la Vie de ſaint Ode de Cluny, qu'on enſeignoit à Paris de ſon temps la Logique & même la Muſique de S. Auguſtin.

¶ Ce qu'il y a de pis dans le Péripatétiſme, ne vient pas d'Ariſtote, mais de ſes diſciples, & de ſes diſciples les plus modernes. La Logique de l'Univerſité de Paris & des autres, où l'on s'imagine ſuivre Ariſtote, eſt l'art de parler ſans jugement des choſes qu'on n'entend point.

¶ Théophraſte à près de cent ans ſe trouvoit trop jeune pour mourir, par-

ce qu'il ne croyoit pas avoir ſuffiſamment étudié faute de temps. Je m'accommoderois pourtant bien d'un *Ævum.* M. l'Abbé..... me diſoit dernierement que je n'étois pas vieux. Quel âge avez-vous, me diſoit-il, ſoixante-ans ? Ah ! plut à Dieu, luy répondis-je, que les euſſe, avec un peu de force & de ſanté, je verrois encore bien de belles choſes ; vraiment je ne les ay pas, ils ſont bien paſſez & fort loin.

¶ M. Coſtard avoit un procès de conſéquence. Son Rapporteur étoit fort ſollicité par ſa Partie d'en faire le rapport. Il lui manquoit des papiers d'une très-grande conſéquence, & il lui falloit du temps pour les recouvrer ; il eut recours à moy, & me pria de faire enſorte auprès de ſon Rapporteur de gagner du temps ; & afin de m'y engager, voici ce qu'il me mandoit : *J'ay beſoin de deux ou trois mois pour recouvrer des papiers ſans leſquels je cours fortune de perdre mon procès ; & ſi je le perds, je vous avertis que j'en ſeray ruïné, & qu'il faut que vous vous réſolviez de me nourrir le reſte de mes jours. Ce n'eſt pas une choſe auſſi aiſée*

que vous pourriez bien penser, car je ſuis devenu friand en diable, & je ne ſçaurois plus rien manger qui ne ſoit aprêté de la main d'un excellent faiſeur de ſauces. Songez-y donc, Monſieur, ſi vous le voulez, & ne vous allez pas attirer une charge ſi importune ; elle vous dureroit peut-être plus long-temps que vous ne croyez ; car mon Médecin me dit ſouvent que je ſuis vivace, & ſelon toutes les apparences devant que la goute m'étouffe, je me diray encore de longues années, Monſieur, vôtre, &c.

¶ On croit que le nom de *Gibelin* vient (par une corruption étrange) de Guibert Antipape, ſous le nom de Clement, qui vivoit du temps de Grégoire VII vers l'an 1061.

¶ M.... D..... m'a dit qu'il avoit remarqué qu'en Angleterre les lieux publics ne ſont quaſi peuplez que de filles & de femmes de Prêtres. La raiſon eſt que les Bénéfices étant fort gras, toutes les Angloiſes qui aiment la bonne chere & le repos, & dont les vuës ne percent pas fort avant dans l'avenir, ſont ravies d'épouſer un Prêtre, qui

de son côté ne manque pas en bon Ecclesiastique de choisir la plus jolie. Après sa mort, mere & filles ne sçavent plus que devenir; & comme elles sont assez belles, elles se mettent à pratiquer. On ne peut pas concevoir l'obligation que l'on a au Concile de Trente d'avoir empêché le mariage des Ecclesiastiques Catholiques, & le mal que cela auroit produit.

¶ M. l'Evêque d'Amiens étant dans la faveur demeuroit toûjours à la Cour, & n'alloit ordinairement à son Diocese que les Fêtes de Pâques. Cela fut cause qu'on l'appella *le Pere Pascal*. M. l'Archevêque de Sens l'appelloit aussi *Le Pere Damien*.

¶ *Inamabile ridet*, se peut fort bien dire d'une personne qui rit de mauvaise grace.

¶ Parmi les Manuscrits Grecs de la Biblioteque du Roy, il y a des Actes d'un Concile de Constantinople, qui dispensent un Empereur des Commandemens de Dieu. Le Manuscrit n'est pas apocriphe; mais c'est le Concile qui n'est pas orthodoxe.

¶ Il seroit à souhaitter que l'on pust

dire des Juges de ce temps-ci, ce que l'on disoit de Caton : qu'il étoit d'une droiture si grande, que personne n'osoit le solliciter pour une injustice : *O te felicem, Marce Cato, à quo rem improbam petere nemo audet !*

¶ Les Vestales à Rome avoient le Privilege *quod non submoverentur à Lictoribus.* Que les Licteurs ou Huissiers ne les faisoient pas ranger quand elles se rencontroient dans les ruës par où passoient les Magistrats. Et lors qu'elles rencontroient en leur chemin un criminel qu'on menoit au supplice, elles lui donnoient grace, en jurant que la rencontre n'étoit pas préméditée.

¶ Mad. de V..... avoit un commerce de galanterie avec M. de Monbrun Souscarriere. M. de V..... son mari ne pouvant souffrir ce commerce, fit appeller M. de Monbrun en duel. Le rendez-vous étoit à la Place Royale, où ils se battirent en présence de beaucoup de monde ; mais le pauvre M. de V..... eut le malheur de se voir desarmé, & tout ensemble cocu & battu. C'est ce qui

donna occasion à M. de Gombaud de faire cette Epigramme :

Il fut battu, le bon Seigneur,
En présence de plus de quatre.
Et pour recouvrer son honneur,
Il alla se faire encor battre.

Ce Monbrun Souscarriere étoit bâtard de M. de Bellégarde, que l'on appelloit M. le Grand, parce qu'il étoit Grand Ecuyer du temps d'Henry IV. C'est lui qui apporta d'Angleterre en France l'usage des chaises à porteurs.

¶ Quand le Cardinal Chigi vint en France, un de ses Prélats élévé dans la méchante opinion que les Italiens ont de la prudence & de la sagesse des François, ne pouvoit se lasser d'admirer le bel ordre que le Roy avoit mis dans le Royaume, & l'habileté avec laquelle on ménageoit les affaires étrangeres. Il ne pouvoit s'empêcher d'en parler souvent à M. le Légat. Est-il possible, disoit-il, que ce soient là ces François si étourdis & si irréguliers dans leur conduite. M. le Légat lui répondit : *Gli Francezi pazzi sono morti*

¶ La Flandres a toûjours été regardée

comme le patrimoine de Mars. Strada dit: *Ut in alias terras peregrinari Mars ac circumferre bellum, in Belgio armorum ſedem fixiſſe videatur.* En effet, ſans remonter plus haut, il y a cent cinquante ans que la guerre y eſt perpetuelle. M. de Voiture dit dans une de ſes Lettres, que les plus beaux Lauriers qui ſe moiſſonnent dans l'Univers, ſe ſont toûjours cueillis en Flandres.

¶ Un déſerteur qu'on alloit pendre, étant ſur l'échelle donna une taſſe d'argent à ſon Confeſſeur, qui étoit un Cordelier. Le Bourreau indigné de ce qu'il ne la lui avoit pas plûtoſt donnée, dit au Cordelier : Eh, bien, mon Pere, pendez-le.

¶ Les Moines ont introduit en Eſpagne une Coûtume qui leur eſt fort utile, c'eſt que l'argent pour payer les Meſſes que demande un homme qui meurt, ſe prend ſur les biens qu'il laiſſe, préférablement à toutes ſes dettes. Les Eſpagnols ordonnent ſouvent une ſi grande quantité de Meſſes, qu'il ne reſte plus rien, la pluſpart du temps aux créanciers & aux heritiers. Ils appellent cela en Eſpagne, faire ſon ame

heritiere, *Fulamo*, diſent-ils, *a dejado ſu alma heredara.* Quand le pere du Roy d'apréſent mourut, il ordonna que l'on dit cent mille Meſſes à ſon intention.

¶ Un homme de la robbe ayant perdu ſa femme; pour éviter les incommoditez & la fatigue des complimens qui ſont inſéparables dans ces ſortes de rencontres, ordonna à ſon Cocher de prendre ſon capot de deüil dans lequel un homme eſt ſi bien caché qu'on ne lui voit que les yeux, & lui commanda de ſoûpirer & de ſangloter de temps en temps. Un de ſes amis prenant ſon Cocher pour lui, employoit les plus fortes raiſons qu'il ſçavoit pour le conſoler. Le Cocher ne répondoit que par des ſoupirs. A la fin ſe voyant preſſé de répondre: Je ne ſuis que le Cocher de Monſieur, dit-il à cet ami. Alors l'autre changeant de langage ſans s'étonner, lui demanda combien valoit l'avoine.

¶ Une Dame demandoit au Prince Maurice, quel étoit le premier & le plus grand Capitaine de ſon Siécle: Madame, lui dit-il, le Marquis de Spino-

la est le second. Il donnoit par là à entendre qu'il se croyoit le premier, mais qu'il n'osoit se nommer.

¶ M. l'Abbé B.... à la premiere visite qu'il fit à son Abbaye, vit que ses Moines étoient des gens qui ne cherchoient qu'à lui faire piéce & à le chicaner. Pour leur en ôter l'envie, il songea à leur donner quelqu'autre occupation. C'est pourquoy la premiere fois qu'il y retourna, il mena avec lui une pleine carossée de filles de Paris qu'il avoit choisis exprès les plus gâtées. Quand elles furent arrivées, il pria les Moines de leur tenir compagnie, disant que c'étoient ses parentes. Les Moines qui ne songeoient qu'à chagriner leur Abbé sans penser au piége qu'il leur tendoit, furent promener avec elles dans les bois, le feu s'y prit bien viste, & en un mot ils s'accommoderent en vrais Moines. Dieu sçait après cela si l'Abbé en fit ce qu'il voulut?

¶ M. l'Abbé Regnier parle en perfection le François, le Latin, le Grec & l'Espagnol. J'ay fait là-dessus l'Epigramme suivante:

Oppida certarunt ſeptem de patriâ Homeri,
De patriâ certant oppida mille tuâ.

¶ *Puiſque nous ne pouvons y atteindre, vengeons-nous-en à en médire.* C'eſt la conſolation que Montagne ſe donnoit en parlant de la Grandeur. Les Grands peuvent bien pardonner cette vengeance, elle ne leur fait pas de mal, & elle eſt de quelque ſoulagement à ceux qui ne peuvent pas les égaler. Etant hommes, comme eux, il n'y a différence des uns aux autres que d'un travers de roue.

¶ Dans les démêlez que les petits ont avec les Grands, il faut toûjours que les petits demandent pardon, *qui finis apud imperantes.*

¶ Le plus haut qu'un Seigneur puiſſe prendre en écrivant à ſon vaſſal, eſt; Vôtre bon Seigneur à vous faire juſtice.

¶ Il en eſt ſouvent du mariage des Grands comme de leur baptême. Il y a long-temps que tout eſt conſommé dans le particulier, lors que l'on donne au public le ſpectacle de la cérémonie.

¶ Ces deux vers qui ſont au bas du Portrait de M. Vaillant, qui fait de ſi beaux Livres ſur les Médailles Antiques, ſont de M. de la Monnoye :

Tot collecta mori cur non monumenta vetabunt?
Tot collecta vetat qui monumenta mori.

M. Vaillant, & pluſieurs autres perſonnes ſe plaignent fort de l'Auteur *De Nummis Populorum*, de ce qu'il ne fait aucune mention de ceux qui lui ont fourni des Mémoires pour cet Ouvrage. Cependant *Ingenui eſt fateri per quos profeceris.*

M. Vaillant m'a dit une choſe très-remarquable, & que je n'ay jamais lû nulle part. Il a remarqué dans les Médailles Antiques, que les Fleuves qui portent leur nom & leurs eaux juſqu'à la mer, ſont repréſentez par une figure ayant de la barbe *; & qu'au contraire ceux qui perdent leur nom & leurs

* Ainſi ceux qui ont repréſenté avec une barbe la Sambre, qui perd ſon nom & ſes eaux dans la Meuſe, au revers d'une Médaille frappée pour la priſe de Namur, n'avoient pas encore eu connoiſſance de cette Obſervation.

eaux dans un autre Fleuve avant que d'arriver à la Mer, sont représentez sans barbe, ou sous la figure d'une femme.

M. Vaillant m'a dit aussi que l'on voyoit des Saltimbanques ou Danceurs de corde sur les Médailles; & sur tout qu'il y en avoit une belle que les Corinthiens avoient fait frapper à Caracalla, où on les voyoit très-bien représentez. On disoit ici dernierement, en parlant de la facilité avec laquelle M. Vaillant lit les Médailles les plus frustes : Monsieur Vaillant lit une Médaille comme un Manceau fait un Exploit.

¶ M. Corneille disoit : M. Rotrou & moy ferions subsister des Saltimbanques ; pour marquer que l'on n'auroit pas manqué de venir à leurs Piéces ; quand bien même elles auroient été mal représentées.

¶ J'ai vû feu M. Corneille fort en colere contre M. Racine pour une bagatelle, tant les Poëtes sont jaloux de leurs ouvrages. M. Corneille dans le Cid. Act. 1. Sc. 1. dit en parlant de Don Diegue :

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits,

M. Racine qui a ſenti le foible de ce vers, s'en eſt joüé dans les Plaideurs, où il dit d'un Sergent :

Ses rides ſur ſon front gravoient tous ſes exploits.

Quoi, diſoit M. Corneille, ne tient-il qu'à un jeune homme de venir tourner en ridicule les plus beaux vers des gens ?

¶ *Auratus*, en François, Dorat, a fait une quantité de méchans vers. Il s'appelloit *Diſne-matin* en ſon nom, on lui donna le nom de Dorat, à cauſe qu'il avoit les cheveux d'un blond doré. Il ſe maria à l'âge de 78. ans, & pour s'excuſer, il appelloit cela une licence poëtique.

¶ Le P. Sirmond & le P. le Moine, tous deux Jeſuites, ont écrit ſur des matiéres bien différentes. L'un n'a fait que des Livres de Doctrine & d'érudition, & l'autre n'a fait que des Livres François en faveur des Dames : comme *La Gallerie des Femmes fortes*, & autres de cette nature. Un jour le Frere Portier des Jeſuites alla dire au P. Sirmond que des Dames le demandoient. Mon Frere, lui dit le P. Sirmond, ſon-

gez-vous bien à ce que vous dites ? Des femmes me demander ! sans doute vous vous méprenez ; il faut nécessairement que ce soit le P. le Moine que ces Dames demandent.

¶ C'est un pauvre Livre que les Métamorphoses d'Ovide en Rondeaux. Il n'y a en tout qu'un bon Rondeau : c'est celui de Deucalion & de Pyrrha, encore n'est-il pas sans défaut. Le voici :

A coups de pierre ils ne s'attendoient guére
De repeupler l'Univers solitaire,
Deucalion & Pyrrha seuls restoient,
Et par dessus leurs têtes ils jettoient,
Non sans horreur les os de leur grand' mere.
Simples cailloux en langage vulgaire
Estoient ces os, sur la foy du Mystére
Le grand débris du monde ils rajustoient.
A coups de pierre.
Tous deux avoient leurs pareils à refaire,
Qui n'étoit pas une petite affaire,
De leur travail comme ils s'y comportoient,
Corps, têtes, bras, mains, pieds, jambes sortoient :
Ils firent là ce qu'on ne voit plus faire.
A coups de pierre.

Je demande, si faire des hommes en jettant des pierres derriere soy, veut dire, faire des hommes à coups de pierre ? ou Deucalion & Pyrrha jettoient les

les pierres derriere eux. *Ovid.*

Et justos lapides sua post vestigia mittunt.

Je ne parle point du dessein de ce Livre qui est extrêmement bizarre. Je dis seulement que le beau & le vray doivent regner dans tous nos Ouvrages.

¶ Je ne sçai de qui est cette belle Epigramme *; mais elle est très-nette, & le sujet en est bien traité :

Impubes nupsi valido, nunc firmior annis,
Ex succo & molli sum satiata viro.
Ille fatigavit teneram, hic ætate valentem,
Intactam tota nocte jacere sinit.
Dum licuit, nolui; nunc dum volo non licet uti.
O Hymen! aut annos, aut mihi redde virum.

¶ Les Huguenots prirent en Gascogne quelque place sur les Catholiques, qui dans le temps qu'ils y avoient été les Maîtres, avoient empêché les mascarades & les autres folies qu'ils ont coûtume de faire au Carnaval. L'Hyver d'après la prise, on les recommança de plus belle. Une vieille Huguenote qui étoit restée dans la place tout le temps

* L'Epigramme de Beze & de ses trois femmes, est à peu près du même genre.

que les Catholiques en avoient été les Maîtres, entendant une bande de mascarades, mit la tête à la fenêtre : Dieu soit loüé, dit-elle, c'est à présent que l'on voit que la véritable Réligion est rétablie ici.

¶ M. de Voiture étoit à Amiens logé chez son pere dans un temps que toute la Cour y étoit. Comme il étoit à la mode & fort couru des Dames, il y en avoit toûjours quelqu'une qui le venoit demander. Il n'y est pas, crioit son pere, dès qu'il voyoit un Carosse arrêter à la porte ; ces carognes-là, ajoûtoit-il, ont déja donné deux fois la vérole à mon fils, & si Dieu ne l'assiste, je crois qu'elle la lui donneront bien-tôt pour une troisiéme.

¶ Le mot *nepos* est un mot fort équivoque. Dans les Auteurs Latins du siécle d'or, & dans ceux du siécle d'argent, il signifie toûjours *Petitfils* ; & jamais *neveu* ; & nos Ecrivains Latins, qui disent aujourd'hui *ex fratre nepos* ; pensant parler élégamment, parlent barbarement. Il faut dire, pour parler le langage du siécle d'Auguste, *fratris filius* ; *sororis filius*. Et à ce propos il est

à remarquer que la Langue Latine ancienne n'a point de termes pour dire en un mot ce que nous appellons *neveu*. La basse Latinité s'est servie de *nepos* en cette signification : & elle s'en est servie plus ordinairement qu'en celle de petit-fils. Et c'est de *nepote*, ablatif de *nepos*, que nôtre mot françois *neveu* a été fait, par le changement, premierement du P en B ; & par le changement ensuite du B en V consonne : c'est pourquoy il n'y faut point de P, & ceux qui écrivent *nepveu* ; & plusieurs écrivent de la sorte ; commettent une grande faute contre l'ortographe. *Nepos* se trouve en la signification de *neveu* dès le commencement du sixiéme siécle : Fortunat Evêque de Poitiers, qui vivoit dans ce siécle là, s'en étant servi en cette signification dans les vers suivans, comme l'a remarqué M. de Valois à sa page 452. du Premier Volume de son Histoire de France :

In tantum patrui se prodidit esse sequacem,
Ut modo sit tutor conjugis iste nepos.

Mais ce mot a été depuis employé pour signifier plusieurs autres dégrez de pa-

renté inférieure, comme l'ont très-véritablement remarqué Besly à la page 33. de son Histoire des Comtes de Poitou, & le P. Chiflet Jesuite, dans sa Lettre touchant Béatrix Comtesse de Châlons, à la page 26. Blondel dans son Second Volume contre le P. Chiflet à la page 178. a fait une semblable remarque touchant le mot *Avunculus.* Il a même signifié *le Cousin Germain*, ce qui paroît tout-à-fait étrange. Les Annales de Mets en l'année 892. *Walgarius nepos Odonis Regis: Filius scilicet avunculi ejus Adelelmi.* Et Jean Jacques Chiflet page 189. de ses Lumieres généalogiques, croit que *nepos* peut signifier *le Cousin Germain.*

¶ Montmaur le Professeur, qui m'a donné occasion de faire le *Gargilius Mamurra* étoit riche. Il avoit bien cinq mille livres de rente; mais il étoit extrêmement avare, & d'une avarice très-sordide. C'est pour cela qu'il alloit dîner chez les uns & chez les autres, qui le souffroient à cause de sa grande mémoire, & parce qu'ils s'en divertissoient. Il dînoit un jour chez M. le Chancelier Séguier. En desservant on

laissa tomber un plat de potage sur lui. Il vit bien que cela étoit fait exprès. Il dit en regardant M. le Chancelier : *Summum jus, summa injuria.*

¶ Séneque dit qu'un Vieillard que l'on pressoit à Rome de boire à la neige, répondit : *Ætas mea frigore suo contenta est.*

¶ Il y a des gens qui par leurs dépenses superfluës employent la premiere partie de leur vie à rendre l'autre misérable.

¶ Mad. de Seignelay reprochoit à l'Ambassadeur de Siam qu'ils avoient plusieurs femmes, l'Ambassadeur lui répondit : Madame, si l'on en pouvoit trouver à Siam d'aussi belles & d'aussi bien faites que vous, nous n'en aurions qu'une ; mais comme cela ne peut être, il nous est pardonnable de nous en dédommager sur le changement. Cela est tout-à-fait françois, & montre bien qu'à peu de choses près, l'esprit est le même chez la plupart des peuples ; & que la plus grande différence qui s'y trouve, naist de l'éducation. Rien à mon gré n'étoit plus injurieux aux Ambassadeurs Siamois que cette

grande admiration que l'on témoignoit pour tout ce qu'ils disoient de raisonnable ; c'étoit leur avoüer la mauvaise opinion qu'on avoit d'eux.

¶ M. P.... Ingénieur disoit un jour, Que ne sçay-je les Langues Orientales, j'ay le plus beau systême de Religion & le mieux lié qui fut jamais ; Oh ! que je deviendrois opulent en peu de temps.

¶ Rabelais disoit qu'il faloit acheter tous les méchans livres, parce qu'ils ne se réimprimoient point.

¶ Boniface VIII est le premier des Papes qui ait pris un Ecusson avec des Armes. Celles qu'on trouve avant lui sont inventées après coup.

¶ La Cause d'une saisie de vingt-quatre Bouriques chargées de plâtre ayant été portée à une Chambre du Parlement de ..... le Président renvoya cette affaire au plus ancien Avocat pour la juger. Comme un de ses Confreres s'en scandalisoit, l'Avocat lui dit : Voyez-vous pas bien que ces Messieurs ne peuvent pas juger en cette Cause. Ils sont parens au degré de l'Ordonnance.

¶ Il n'y a point de Chartreuse en

Anjou, parce que les habitans y aiment trop à parler. M. Du..... m'a dit qu'il en étoit de même à Beauvais, & que lors que l'on avoit voulu y en établir, tous les Religieux mouroient de rétention de parole.

¶ Je ne crois pas qu'il y ait rien de si incommode qu'un homme qui parle toûjours. Je me souviens de deux vers qui furent faits sur le fils d'un Apoticaire qui rompoit la tête à tout le monde de son caquet :

Filius Albini Philodemus Pharmacopolæ
Instar mortari tenuit sine fine paterni.

On a dit aussi du fils d'un Huissier qui lui ressembloit :

Clamosus juvenis clamoso sanguine cretus.

Pour moy, quand j'entends un grand parleur, je dis ce que Cicéron disoit d'un certain Aterius qu'on ne pouvoit plus faire taire, quand il avoit une fois commencé à parler : *Aterius noster sufflaminandus est.* Il faut faire à cet homme ce que l'on fait aux rouës de Carosses à la descente d'une montagne, il faut l'enrayer.

¶ Mad. C..... appelloit ceux qui en parlant toûjours répetent cent fois les mêmes paroles, des horloges à répétition. Elle disoit aussi d'une Dame qui à la vérité parloit beaucoup, mais qui parloit bien, que c'étoit un Moulin à paroles, par rapport aux Moulins qui avec leur grand bruit font de la farine.

¶ Le Cardinal du Perron étoit grand parleur. Quand il se mettoit sur je ne sçay quel Concile, il ne finissoit pas. Lors que son valet-de-chambre l'entendoit enfiler cette matiére, il prenoit son manteau, & disoit à ses camarades, *andiamo al bordelo*, faisant entendre qu'ils auroient du temps de reste.

¶ Voici l'Epitaphe d'un grand parleur :

Cy dessous gist un Monsieur de la Barre,
En son vivant ce fut un homme rare,
Il parloit prou, mais il raisonnoit peu.
Dieu gars de mal tous ces esprits de feu.

¶ M. l'Evêque de Mets, cy-devant Archevêque d'Ambrun, suivoit la Cour dans une Campagne. Un jour qu'il étoit à table on lui porta la santé du Roy ; mais il ne se pressa pas de la boire, &

& comme on lui en fit des reproches, il dit fort sérieusement. Je n'ay garde de la boire, on m'enrolleroit.

¶ M. Godeau étoit de Dreux & paparent de M. Conrart. Il étoit fort lait & fort petit. C'est contre lui que Voiture a fait le Rondeau qui commence par ces mots : *Vous parlez*, & où il le traite de petit Embrion. M. Godeau, le P. Sirmond, M. Nublé & M. Bigot, étoient des hommes de l'ancienne vertu. J'estimois encore plus leur probité que leur sçience, quelque vaste qu'elle fût.

¶ M. Godeau étant Evêque de Grasse, fut député de la part des Estats de Provence, pour remontrer à la Reine Anne d'Autriche, Regente du Roy, que cette Province ne pouvoit pas payer une somme considérable d'argent qu'elle lui avoit fait demander. Il dit entr'autres choses dans sa Harangue : Que la Provence étoit fort pauvre, & que comme elle ne portoit que des Jasmins & des Orangers, on la pouvoit appeller une gueuse parfumée.

¶ Quand on apportoit la lumiere le soir, les Grecs disoient anciennement :

χαῖρε φίλον φῶς. *Salve amica luce.* Au lieu de cette expreſſion, les Grecs d'aujourd'hui ſe donnent le bon ſoir lors qu'il y a compagnie. La même choſe ſe pratique en Italie, en Provence & ailleurs. On ne dit rien à Paris.

¶ Quand le Prince d'Orange (Guillaume I.) prit le parti de ſe retirer en Allemagne à l'arrivée du Duc d'Albe dans les Pays-Bas ; le Comte d'Egmont dans une conférence qu'ils eurent enſemble à Willembroch, fit tout ce qu'il put pour l'en diſſuader. Il lui repréſenta que ſa fuite ne manqueroit pas de le rendre coupable, & que les Eſpagnols lui confiſqueroient tous les biens immenſes qu'il avoit dans les Pays-Bas. Et quand il vit que rien ne pouvoit le détourner de ce deſſein : Adieu donc, lui dit-il, Prince ſans Principauté. Adieu Comte ſans tête, lui repartit le Prince d'Orange. Sa prédiction ne manqua pas d'arriver, car quelque temps après le Comte d'Egmont, qui comptoit un peu trop ſur les grands ſervices qu'il avoit rendu à l'Eſpagne, fut décapité à Bruxelles. Le Prince d'Orange n'étoit pas ſi ſoldat, ni ſi grand Capitaine que lui ; mais

il avoit des veuës bien plus sûres, & étoit meilleur Politique. Je remarque que tous les Princes de la Maison de Nassau, si l'on en ôte le pere du Prince d'Orange d'aujourd'huy, ont toûjours été gens d'une prudence bien rafinée.

¶ M. de Charnacé qui fut envoyé en Suede en 1628. a été un des plus habiles hommes de son temps. Il étoit en même temps homme d'intrigue, homme d'affaire, & homme d'Etat. Il avoit l'esprit souple, adroit, insinuant, agréable, complaisant; qui ne trouvoit rien d'impossible, plein de ressource pour les grandes affaires, & qui les manioit avec adresse. Cela parut avec le Roy de Suéde (Gustave Adolphe) qu'il engagea à la guerre d'Allemagne contre toutes les apparences du monde. Sa maniere de négotier étoit assez particuliere. Il étudioit long-temps ses gens avant que de parler d'affaires, & ne témoignoit rien qu'il ne fut sûr de l'effet que ses paroles devoient produire. Il ne resta en tout que six mois en Suéde. Les trois premiers mois, il ne parla de rien. Il s'appliqua seulement à connoître l'humeur & l'esprit du Roy,

& pour cela il faisoit la débauche, joüoit & chassoit avec lui ; de sorte qu'il sçut si bien contrefaire son humeur, que le Roy disoit quelquefois ; Cet homme est admirable, je le trouve toûjours de même humeur que moy, & jamais je ne le trouve en défaut. Dans les trois derniers mois il fit son Traité.

¶ Les Grecs ont fait des Ouvrages Lipogrammatiques ; c'est-à-dire, dans lesquels une lettre de l'alphabet manque. C'est de cette maniere que Tryphiodore a fait son Odyssée ; il n'y avoit point d'α dans le premier Livre, point de β dans le second, & ainsi des autres.

¶ On se donne bien de la peine dans le monde pour acquérir de la gloire, cependant elle n'est tout au plus sensible que pendant la vie, elle ne touche plus après la mort. C'est la pensée des Italiens : *La fama e viva a i vivi, & morta a i morti.*

¶ On disoit d'une main d'un Duc de Savoye, qui pendant sa vie avoit été fort vaillant & fort libéral, laquelle étoit représentée en un Tableau : *Questa mano si stringe al ferro, e si dilata all' oro.*

¶ Juvenal dit d'un homme disgracié qui se divertissoit loin de la Cour : *Fruitur diis iratis.*

¶ Gervais de Cantorbie rapporte qu'on disoit autrefois : ***Civitas non est mortuorum, sed vivorum*** ; parce que les Cimetieres étoient toûjours hors des Villes ; non seulement on n'enterroit point dans les Eglises : mais même il n'étoit pas permis d'en bâtir, pas même d'Oratoires dans les lieux où il y avoit eu quelqu'un enterré. Dans toutes les Lettres de S. Grégoire où il permet de bâtir quelque Eglise, il y a toûjours : *Si nullum corpus ibi constat humatum.*

¶ Autrefois dans les plus grandes Villes on ne baptisoit que dans un même lieu. A Paris, par exemple, on ne baptisoit qu'à S. Jean le Rond. A Orleans il y en avoit deux, un pour les garçons, qui étoit S. Pierre Lentin, *S. Petri Lactentium* ; & un autre pour les filles, qui étoit S. Pierre Puellier : en Latin *S. Petri Puellarum.* A Poitiers, à Florence & à Pise, S. Jean le Rond. Et à Rome, *il Battisterio di Constantino.* Encore présentement à Rome on ne baptise qu'en

certaines Paroisses pour cela appellées *Baptismales* : lesquelles ont chacune dans leur district plusieurs petites Paroisses qui dépendent d'elles pour le Baptême seulement.

¶ J'ai oüi parler d'un homme qui avoit eu plus de cinquante bénéfices l'un après l'autre, & qui à force de permuter étoit parvenu d'une Chappelle de vingt écus à un bénéfice de sept à huit mille livres de rente. Cet homme vit encore en Gascogne, & on l'appelle Monsf. l'Abbé des Expédiens. Il a bien mérité ce nom.

¶ Quand les Bacheliers traitent en Sorbonne, les vieux Docteurs leur disent : *Patres nostri manducaverunt nos ; & nos manducabimus vos.*

¶ C'est moy qui ay pris soin des Lettres de M. Costar, & qui lui conseillay de les faire paroître en deux Volumes. C'est moy aussi qui ay donné le dessein du Dictionnaire de Rimes Françoises, & qui ay persuadé à M. Fremont d'Ablancourt d'y travailler, comme il a fait. M. d'Ablancourt son oncle voulut s'en prendre à moy de ce que M. Fremont, qui prenoit cet Ouvra-

ge à cœur, le consultoit souvent sur les mots françois. Cependant dans la suite il en fut bien aise. Il conseilla même à son neveu de faire ce Dictionaire en deux façons; l'une en petit *in folio*, où seroient toutes les terminaisons des conjugaisons des Verbes, & l'autre en petit volume à mettre dans la poche, où il n'y auroit que l'Infinitif de chaque Verbe. *Car il est important*, disoit-il, *qu'il y ait un Dictionaire de Rimes qu'on puisse porter à la poche, à cause que la poësie s'acheve autrement dans la promenade que dans le cabinet, & il faut s'en pouvoir servir par tout.* M. de Fremont pria M. Richelet de lui aider dans ce dessein, & nous leur avons obligation à tous les deux des premieres Editions de ce Livre en petit volume. Depuis quelque temps M. de Fremont étant passé en Hollande, M. de Richelet en a donné lui seul une nouvelle Edition augmentée d'une infinité de mots François, & rangée dans un ordre très-facile & moins embarassant pour trouver les Rimes; il y a même ajoûté un petit abregé de la Versification & des Remarques sur les

ſyllabes difficiles. Les Editions de ce Livre imprimées à Geneve *in octavo*, ne valent rien, ce ne ſont que de méchans mots, ou des mots forgez.

¶ M. Richelet dans ſes Notes ſur une Lettre de M. Coſtar, ſi je ne me trompe, avoit reproché à Meſſieurs du Périer & Varillas, qu'ils étoient faits comme des crieurs d'Arreſts. Cela piqua au vif M. du Périer, qui ſe fit faire une brandebourg qui lui couta cent francs; mais il n'eſt pas deſtiné à être brave. En ſortant d'ici à ſept heures du ſoir, il trouva un grivois à qui ſa brandebourg plû, il s'approcha fort modeſtement de lui, & s'inſinua tellement deſſous qu'il s'en trouva revétu, & le pauvre M. du Périer reſta en juſte au corps.

¶ On faiſoit gloire de ne jamais citer l'Ecriture Sainte dans les diſputes de Scolaſtique; c'eſt pourquoy on trouve ces mots dans les Regiſtres de la Faculté: *Solida die ſexta Julii ab aurora ad veſperam fuit diſputatum & quidem tam ſubtiliter, ut ne verbum quidem de totâ Scripturâ fuerit allegatum.*

¶ Une mere affligée de la mort de ſon fils unique, pria M. Gombaud de lui faire une Epitaphe. Il lui fit celle-ci.

Colas eſt mort de maladie.
Tu veux que j'en plaigne le ſort.
Que Diable veux-tu que j'en die ?
Colas vivoit, Colas eſt mort.

¶ Guy, en Latin *Vido*, & non pas *Guido*, comme quelques-uns croyent. Ce nom me fait ſouvenir de Guy IV Sire de Laval qui aimoit tant ce nom, qu'il pria le Pape de ſouffrir qu'il fiſt appeller ſon fils & tous ſes deſcendans du nom de *Guy*. Le Pape, alors Paſcal II en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à la Chrêtienté dans ſon voyage de la Terre Sainte, luy en accorda la permiſſion, qui fut confirmée par Philippe I Roy de France. Et Guy de Laval VII du nom, ratifiant ce Privilege, ordonna par ſon Teſtament de l'an 1268. que les aînez de la Maiſon de Laval porteroient le nom de Guy & les Armes de Laval, & que la Seigneurie de Laval ſeroit indiviſible ; & cela à peine de privation de leur ſucceſſion : laquelle en cas de non ob-

ſervance de toutes ces choſes, ſeroit déferée au plus prochain heritier.

¶ Chemiré le Gaudin eſt une petite Paroiſſe au païs du Maine, différent de Chemiré ſur Sarte en Anjou. Cette Paroiſſe fut ainſi appellée du nom de Gaudin, Seigneur de Chemiré, qui avoit une fille nommée Dangeroſe, qui par l'excellence de ſes perfeċtions & des attraits de ſon viſage, s'appelloit vulgairement *la belle fille*, ou la belle Nymphe, & dont le Château de cette Paroiſſe, appellé le Château de Bellefille, a toûjours retenu le nom. Bondonnet, Courvaiſier, & autres Hiſtoriens du Mans, rapportent: Que ſous le Pontificat de Huges XXXVII Evêque du Mans, Damaſe Seigneur d'Aſnieres, oncle de Dangeroſe, étant devenu amoureux de ſa niéce, en abuſa; ce qui étant venu aux oreilles de Hugues Evêque du Mans, il excommunia Damaſe, comme un concubinaire public. Damaſe ſe mocqua de l'Excommunication, & dit que cela ne lui feroit pas perdre le gouſt du pain & du vin, & ne lui empêcheroit point l'uſage de l'eau ni du feu. L'Evêque étonné de cette ob-

ſtination, lui prédit que ſi dans ſix mois il ne chaſſoit la Concubine, le feu & l'eau lui oſteroient l'uſage de la vie. Damaſe ſe mocqua de cette Prophetie; mais quelques temps après comme il faiſoit voler un Faucon dans une Plaine proche d'une petite Riviere, un orage le ſurprit, & comme il voulut l'éviter en paſſant l'eau, il ſe jetta dans un Eſquif avec ſon Fauconnier; mais il ne fut pas plûtoſt au coulant de cette Riviere, qu'un éclat de tonnerre mit ſa Nacelle en piéce, & coula ces deux hommes à fond. Le corps de Damaſe demeura englouti dans les eaux: celui du Fauconnier fut trouvé dans une Iſle voiſine. Dangeroſe épouvantée de l'accident de ſon concubinaire, ſe vint jetter aux pieds de l'Evêque, demanda pardon de ſon peché, & ſe confina dans une de ſes Terres, avec deux de ſes parentes, où elle mena une vie pénitente l'eſpace de cinquante ans.

¶ La chauſſe fourée d'un Docteur qui prêche eſt un grand Sacrement. M... me demanda l'explication de cette énigme; c'eſt, lui dis-je, un ſigne viſible d'une ſcience inviſible.

¶ M. le Cardinal Mazarin envoya un jour M. Ondedei Evêque de Fréjus sa créature, à M. de Bellievre Premier Président, pour l'intimider & le menacer de prison & destitution de sa Charge, s'il ne faisoit une chose qu'il desiroit de luy. Mais le Magistrat au lieu de lui répondre, regardoit par la fenestre un cheval à qui on essayoit une bride, & à qui on faisoit faire le manege dans sa cour: Et à mesure que M. de Fréjus se tuoit de crier tout haut qu'on emprisonnoit & qu'on destituoit un Premier Président comme un autre, lors qu'il étoit desobéïssant aux ordres du Roy, M. de Bellievre crioit en montrant de la main M. l'Evêque de Fréjus: Mes enfans, voilà un cheval bien mal embouché.

¶ Après la mort de M. de Bellievre, M. de Lamoignon fut fait Premier Président. Surquoy M. Peyrarede fit ce Distique:

Quam tristi occubuit Gallis Pomponius astro,
Tam læto exoritur sidere Lamonius.

Quand M. le Premier Président de Lamoignon fût mort, M. le Président de

Novion, qui étoit le ſecond Préſident, alla trouver le Roy pour lui demander cette Charge : Sire, luy dit-il, quand le Capitaine eſt mort, le Lieutenant ſe préſente pour remplir ſa place.

¶ M. de Novion diſoit que les Gens du Roy étoient dans le Parlement, ce que les Orgues ſont dans l'Egliſe ; c'eſt-à-dire, qu'elles ne ſervent qu'à allonger le ſervice.

¶ M. le Chancelier Séguier diſoit que la Charge d'un Préſident au Mortier dans une maiſon, étoit comme un Electorat.

¶ M. le Préſident de Meſmes étoit ſçavant, & ſe plaiſoit ſi fort dans la converſation des Sçavans, qu'on diſoit de lui qu'en huit jours de temps il épuiſoit un Docteur.

¶ Le Rondeau de Voiture, qui commence par ces mots : *Ma foy c'eſt fait de moy*, eſt copié d'un Sonnet Eſpagnol que M. de Court vit dans un Recüeil Manuſcrit de Poëſies Eſpagnoles, étant à Rome.

¶ M. l'Abbé le V..... qui eſt boſſu par devant & par derriere, entendant dire qu'on alloit faire abbattre les Sail-

lies & les Auvents de devant toutes les portes & boutiques de Paris, dit plaisamment qu'il s'en alloit viste à son Prieuré, de peur que le Voyer passant par chez lui ne l'obligeast à faire abbattre les siennes.

¶ M. Anzout qui sçavoit bien la Cour de Rome, m'a fait souvent le conte que je vais vous dire : Un Prince Romain fit assassiner le Comte Fioume (en françois, de la Riviere) parce qu'il voyoit trop souvent la Princesse sa femme. Cela donna occasion à une Pasquinade fort plaisante. On représenta la Princesse avec une ligne au milieu du corps, semblable à celles avec lesquelles on marque à Rome contre les murailles jusqu'où monte le Tibre dans les inondations, avec ce mot : *Ecco dove è arrivato il fiume l'anno tale.*

Le même m'a dit que l'on appelloit à Rome le Palais Barberin, *Mons Martyrum*, à cause de la quantité de monde que les Barberins avoient ruïné pour le bâtir.

¶ M. le Maréchal de Schomberg disoit que les Suisses dans une armée,

faiſoient la même choſe que les os dans le corps humain.

¶ Il y a bien des gens qui ne pourroient pas dire *petite Oye* en Latin. C'eſt *acroteria Anſeris. Acroteria* ſont les extrêmitez.

¶ De dix Pontifes qui étoient dans l'Aſie Proconſulaire ſous les Payens, le Proconſul en choiſiſſoit un chaque année qu'on nommoit Aſiarque. On ne laiſſoit pas de donner le nom d'Aſiarque à tous ceux qui l'avoient été, comme on voit par le 19. Chap. des Actes des Apôtres, où des Aſiarques empêchent S. Paul d'aller à l'amphitheatre d'Epheſe. La Vulgate a traduit *Princes d'Aſie*. La Syrie avoit de même ſes Syriarques; la Phénicie, ſes Phéniciarques; & ainſi des autres de ces environs.

¶ Cicéron diſoit à Verres, qui étoit velu comme un Ours, *Ne pilum quidem viri boni habes*.

¶ Lors que des vers ſont eſtimez, & au gouſt de tout le monde, je dis : Ces vers ont bien pris, par alluſion aux arbres, qui étant plantez en bonne terre, y prennent & y viennent bien; mais lors qu'ils ſont mauvais, &

qu'on m'en demande mon ſentiment, je réponds alors ce que répondoit M. Chapelain dans une pareille occaſion : Ils ſont bons, diſoit-il, ſauf correction.

¶ Une Dame fort ſpirituelle parlant des vers qu'une de ſes amies faiſoit avec plus de travail & d'étude que de naturel & de génie, dit que c'étoient des eaux de Verſailles qui ne couloient pas de ſource.

¶ Scevole de Sainte-Marthe a fait d'excellens vers latins. En voici deux qu'il faut ſçavoir par cœur :

Lympha ſitim pellit, rabidum levat Aura calorem,
Vina curas fugant, Amor ipſe medetur amori.

¶ Dans le temps que je dis adieu aux Muſes, je dis ce mot grec à M. de C... Αἰσχρὸν γέρων ποιητής. Un vieillard ne doit plus s'occuper à faire des vers : ni à faire l'amour, dit M. de C..... principalement lors qu'il commence à ſe ſervir de Lunettes. C'eſt le Proverbe qui le dit : Bon jour Lunette, adieu Fillette. C'en eſt fait pour l'amour, il n'en faut plus parler :

Quæ

Quæ bello est habilis, veneri quoque convenit ætas
Turpe senex miles, turpe senilis amor.

¶ Ῥόπαλον en grec, signifie *Massuë.* C'est pourquoi on a appellé *vers Rhopaliques* ceux dont les mots vont en augmentant de syllabes, ainsi : Ὦ μάκαρ Ἀτρείδη, &c.

¶ Les vers Leonins ne sont pas ainsi appellez de *Leo*, comme l'a cru Jules Scaliger dans sa Poëtique, mais d'un certain *Leoninus* qui en a fait le premier.

¶ S. Chrysostome (Tom. V. 396.19.) dit qu'il y a beaucoup de Princes qui ont la maladie étrange de souhaitter que leurs successeurs soient méchans. Les bons Princes le souhaittent, dit ce Pere, s'imaginant que leur gloire en sera plus grande; Les méchans le desirent, croyant que ce sera un exemple pour appuyer leur propre méchanceté.

¶ *Villa nitida.* C'est une Métairie bien entretenuë, & dont le revenu est sûr & ne manque pas. Cela est d'Horace. ..... *Nitidis fundata pecunia villis.*

¶ Les Espagnols ont un Proverbe

merveilleux pour dire à ceux qui incommodent par leurs longs & pitoyables récits de quelque avanture tragique: *Que ceux qui sont morts s'en aillent en terre, & ceux qui se portent bien au cabaret.*

¶ M. de Balzac m'a extrêmement obligé par la peine qu'il s'est donnée de conférer six Manuscrits de Térence, pour me faire plaisir à l'occasion du différend que j'ay eu avec M. l'Abbé d'Aubignac, touchant le Ménédeme de Térence. Dans un de ces Manuscrits qui est fort ancien, il y a une figure qui représente Ménédeme tenant une pioche en l'air prête à être jettée dans la terre, *ad proscindendam terram.* Ce qui fait voir que je n'ay pas été le premier à croire que Ménédeme travailloit dans le temps que Chremes lui parloit, contre le sentiment de M. d'Aubignac, qui a prétendu qu'il étoit nuit, & que retournant des champs il portoit sa pioche sur l'épaule. Mais j'ay fait voir clairement dans un Ouvrage imprimé dans mes *Miscellanea*, & qui vient d'être reimprimé séparément en Hollande avec des augmentations, par les termes mêmes de Térence, que Térence suppo-

ſe que ſa Piéce commence dans le temps qu'il étoit encore grand jour, & que Ménédeme travailloit en ſon champ lors que Chremes lui parloit. Le Traité eſt aſſez gros, parce que j'ai été obligé de prouver contre M. d'Aubignac par l'autorité des Anciens mêmes, que la durée des Piéces de Théatre s'étendoit à plus de douze heures.

¶ Je ſuis vieux, je deviens ſcrupuleux. La vieilleſſe en verité ne change pas moins l'eſprit que le viſage. Je n'ay oſé lire le Livre de l'Abbé d'Aubignac ſur le différend que nous avons eu enſemble touchant la régularité de l'Heautontimorumenos de Térence, ſans en parler à des Caſuiſtes, & entr'autres au P. Jourdan. Quelle foibleſſe! Ovide a dit:

Jupiter è Cœlo perjuria ridet Amantum.

On peut dire la même choſe de ceux des Gens de Lettres.

¶ Les Armories des nouvelles Maiſons ſont, pour la plus grande partie, les Enſeignes de leurs anciennes boutiques.

¶ M. le Président de Bersy avoit une niéce qui étoit allée pour quelque temps à la campagne où elle tomba dangereusement malade. Ceux qui avoient soin d'elle, en donnerent avis à M. de Bersy, & lui manderent l'état dangereux de sa maladie, afin de lui envoyer quelque habile Médecin. M. de Bersy en fit assembler plusieurs chez lui pour les consultér. M. V..... qui est de Beauvais se trouva du nombre des mandez. Il voulut dire son sentiment comme les autres, mais à peine avoit-il prononcé quatre paroles, que M. de Bersy lui dit en l'interrompant : *Loquela tua picardum te facit.*

¶ La devise que Madame Royale Christine de France, a fait mettre sur des Canons qu'elle a fait fondre, est très-belle : *Habet sua fulmina Juno.*

¶ Les Lettres qu'Henry IV. écrivoit à ses Maîtresses, sont gardées en Original à la B. D. R. Elles sont vives & agréables, & portent le caractere de son génie. J'en ay lû une entr'autres qui est fort belle, & qui finit ainsi, *Garde-toy bien de manquer**; *car autrement*

* Au rendez-vous s'entend.

je te ferai voir que je suis Roy, & de plus Gascon.

¶ M. d'Ervart qui avoit acheté la Maison de S. Cloud, où est présentement bâtie celle de MONSIEUR, étant allé voir M. Servien à sa maison de Meudon, qui est venuë depuis à M. de Louvois, on vint à parler de la beauté de la veuë de ces deux maisons. M. d'Ervart dit que la veuë de la sienne étoit très-belle. M. Servien soûtint que Meudon étant plus élevé que saint Cloud, la veuë de sa maison en étoit incomparablement plus belle, surquoy M. d'Ervart lui dit: Vantez tant qu'il vous plaira vôtre veuë, je ne donnerois pas la mienne pour la vôtre. Tout le monde sçait que M. Servien n'avoit qu'un œil, & que M. d'Ervard avoit les yeux fort petits, mais très-bons.

¶ Un Boucher qui se mouroit disoit à sa femme: Voi-tu, Françoise, si je meurs, il faut que tu épouse nôtre garçon Jacques, c'est un bon enfant, & dans nôtre mêtier il faut un homme. Helas, dit-elle, tien j'y pensois.

¶ On conservoit autrefois du vin dans des Calebasses, comme on fait

encore aujourd'huy : cela se voit par un passage de S. Jerôme sur Jonas, par lequel il se raille d'un Critique qui lui avoit reproché d'avoir traduit dans ce Prophete par le mot d'*hedera*, ce qu'il falloit traduire par le mot de *cucurbita*. Il dit de ce Critique : *Timuit videlicet, ne, si pro cucurbitis hederæ nascerentur; unde tenebrose & obscure, biberet, non haberet.*

¶ M. Berthier Evêque d'Utique & Coadjuteur de Montauban, étant à Paris reçeut un Courier, qui lui apprit que M. l'Evêque de Montauban étoit malade à l'extrémité. Il prit aussi-tost la poste, & arriva à Montauban dans l'espérance certaine de prendre possession de l'Evêché, mais il fut trompé, & M. l'Evêque de Montauban étant revenu de sa maladie, on mit sur la porte de la maison de M. d'Utique son Coadjuteur, ces paroles d'un Pseaume : *Utique non delectaberis.*

¶ S. Damase Pape avoit un Carosse, comme il paroist par ces paroles qu'Ammien Marcellin, qui véritablement étoit Payen, dit des Papes : car c'étoit S. Damase qui l'étoit de son temps :

Cum, id adepti, futuri sint ita securi, ut ditentur oblationibus Matronarum, procedantque vehiculis insidentes. C'est au Liv. 27.

¶ Protogene célébre Peintre de l'antiquité, ayant promis à la Courtisane Phryné de lui donner deux de ses plus beaux tableaux; elle usa de cette adresse pour sçavoir lesquels étoient les deux meilleurs. Elle lui fit dire que le feu venoit de prendre proche de son cabinet, & le Peintre s'étant écrié aussi-tôt: Ah! qu'on sauve le Satyre & le Cupidon, elle les lui demanda quelque temps après, & il ne put les lui refuser.

¶ M. de S..... en 1674. pendant que l'on étoit fort en peine de M. de Turenne, dont on ignoroit les mouvemens, eut la hardiesse & le bonheur de prédire le Combat de Seinzheim, & tous les glorieux succés qui le suivirent, un mois avant qu'ils arrivassent. Lors qu'on en apprit les nouvelles, tout le monde en fut fort surpris, & bien des gens s'imaginerent que M. de S..... n'avoit prédit tous ces évenemens que par les lumiéres de l'Astrologie Judi-

ciaire. Le Roy voulut en être éclairci. Il interrogea M. de S..... en particulier, & il avoüa à sa Majesté que ce n'étoit que les lumieres du bon sens, & une étude exacte du génie des Généraux & de la nature des armées. Le Roy dit en sortant de son Cabinet: Sans mentir S..... me vient de dire les choses du monde les plus extraordinaires pour un Astrologue. Les Courtisans le prirent dans un sens différent de celui de sa Majesté, & l'approbation prétenduë du Roy fit passer S..... pour un second Nostradamus.

¶ J'étois un jour avec M. Salmonet qui a écrit l'Histoire d'Ecosse, & nous plaisantions sur l'inscription que j'avois donnée à ma maison, en l'appellant l'*Hostel de l'Impécuniosité*. Dans ce temps-là M. le Cardinal de Rets entra. Il n'étoit alors que Coadjuteur: Je viens d'apprendre, me dit-il, le nom que vous avez donné à vôtre maison. Je vous prie de m'y retenir un appartement. Il nous dit ensuite qu'il venoit de rencontrer M. de Mombazon, qui l'ayant vu en justeaucorps, sur lequel il y avoit de l'or, lui avoit dit tout surpris:

ſurpris. Quoy ! mon Prélat, *Non ſolum in brevibus, ſed etiam in doribus.*

¶ Un Recüeil de Vaudevilles eſt une Piéce des plus néceſſaires à un Hiſtorien qui veut écrire ſincerement.

¶ Dans le XII Siécle les épreuves par le feu, par le fer chaud, & par l'eau froide, étoient fort ordinaires, lors que l'on vouloit ou prouver, ou tirer quelque vérité des criminels. Hildebert Evêque du Mans, étant accuſé du crime de Leze-Majeſté par Guillaume le Roux Roy d'Angleterre, fut preſt de les ſubir ; mais il en fut diſſuadé par Yves Evêque de Chartres, comme d'une choſe qui étoit contre les Canons, & contre les Conſtitutions de l'Egliſe. Un Abbé de S. Aubin d'Angers qui vivoit en 1066. ayant refuſé à un Vicomte de Toüars un Cheval de ſervice de cent ſols, que le Vicomte prétendoit lui être deu à chaque mutation d'Abbé de l'Abbaye de S. Aubin d'Angers, l'Abbé offrit de juſtifier ſa prétention à ne lui rien devoir par l'épreuve du fer chaud, ou par le duel, pour lequel il offrit de fournir un homme. Le Vicomte accepta le duel ; ſur-

quoy il faut remarquer qu'en ce temps-là l'Eglise approuvoit les duels au sujet des accusations dont on ne pouvoit produire de preuves convainquantes; mais faisant refléxion que ces preuves n'étoient pas convainquantes, il acquiesça enfin à la prétention de l'Abbé, à la charge qu'on l'associeroit aux Prieres du Convent, & sa femme & ses freres. Le Pape Eugene a néanmoins approuvé, & même introduit l'épreuve par l'eau froide. Ce fut aussi dans ce temps-là que l'on introduisit cet abus de donner à ceux qui étoient accusez de vol, un morceau de pain d'orge & de fromage de brebis, sur lesquels on avoit dit la Messe, & lors qu'ils ne pouvoient les avaler, ils étoient convaincus de ce crime. Cette Messe n'avoit rien de particulier, sinon que l'on avoit choisi ce qui pouvoit mieux convenir au sujet parmi les Messes qui se disent dans toute l'année jusqu'à l'*Offertoire*, & l'Oraison appellée *Secrete*, après laquelle on faisoit la bénédiction du pain & du fromage, en disant une ou plusieurs Oraisons composées pour ce sujet. Ensuite on donnoit à l'accusé

un morceau de pain & de fromage pesant chacun neuf deniers ; le pain devoit être d'orge sans levain, & le fromage, de lait de brebis du mois de May. M. du Cange au mot de *Corsned* a remarqué que nôtre façon de parler : *Que ce morceau me puisse étrangler*, vient de cette sorte d'épreuve par le pain.

¶ Madame L.... avoit surpris son mari caressant sa Demoiselle. Quelque temps après elle lui donna son congé. Allez, lui dit-elle, mon amie, je n'ay plus besoin de vous, la besogne que vous faites ici, je la feray bien.

¶ Madame la Marquise de Ramboüillet s'appelloit Catherine de Vivonne. De Caterine; on a fait Artenice, de même que de Renée, on a fait Nerée.

¶ Il y a plusieurs sçiences dont on ne sçauroit écrire d'une maniére fleurie, comme la Géographie, la Musique, l'Algebre, la Geométrie, &c. Cicéron qui avoit été prié par Atticus d'écrire de la Géographie, s'excuse en ajoûtant ces mots : *Hæc enim an tirographicè describi non possunt*. C'est-à-

dire, *Floride*. Néanmoins dans ces ſortes de ſçiences, quelques petits mots d'érudition doivent tenir lieu de fleurs, Si on marque quelque lieu peu conſidérable, par exemple *Audelis*, en ajoûtant que c'eſt le païs de Turnebe, comme a fait Calepin. Cette érudition plaiſt davantage que toutes les fleurs de Rhétorique.

¶ Mauvilain étoit Médecin de Moliére. C'eſt celui pour lequel ce Poëte a fait le troiſiéme Placet qui ſe voit à la tête de ſon Tartuffe. Etant tous deux à Verſailles au dîner du Roy, ſa Majeſté dit à Moliére. Voilà donc vôtre Médecin ? que vous fait-il ? Nous raiſonnons enſemble, répondit Moliére, il m'ordonne des remedes, je ne les fais point,& je guéris.

¶ M. Lambert excellent Muſicien, étoit chez Mademoiſelle d'Outrelaiſſe, qui étoit une fort belle perſonne. Cette Demoiſelle faiſoit tout ſon poſſible pour l'engager à lui montrer à chanter, il s'en deffendit long-temps; mais enfin ſe voyant preſſé, il lui avoüa franchement qu'il craignoit de devenir amoureux d'elle. Le Préſident L....,

qui étoit présent, fit un passeport d'amour très-spirituel, dont je ne me souviens pas entierement; mais qui contenoit en substance ces mots : *Nous la divine d'Outrelaisse, permettons au sieur Lambert d'aller & de venir chez nous en toute assurance, & deffendons à tous nos attraits, nos charmes & nos appas, d'attenter à sa liberté...*

¶ Il y a des gens qui se plaisent à contredire sur toutes choses, jusques-là qu'ils ne se souviennent plus du sentiment dont ils étoient auparavant, pour prendre le sentiment contraire, seulement pour contredire. Un Seigneur de la Cour un peu contredisant, que je ne nommeray point, parce que je l'honore beaucoup, se promenoit un jour avec un ami chez Renard près des Tuilleries. Cet ami lui dit que le Maître du logis étoit bien fou d'abandonner son jardin au public, au lieu de s'y réjoüir librement lui & ses amis. Le Seigneur prit parti contre lui, & lui prouva par belles & bonnes raisons, que Renard ne pouvoit mieux faire que de rendre sa maison le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens

à Paris. Le lendemain ils se trouverent sans y penser, près du même endroit. L'ami lui dit qu'on ne pouvoit trop loüer les soins que Renard prenoit tous les jours de rendre son jardin le rendez-vous des honnêtes gens. Ce Seigneur qui en toutes choses prenoit toûjours le parti contraire, reprit brusquement que Renard étoit un fou, & qu'il le falloit être autant que lui, pour trouver bon que ce jardin, dont il pouvoit joüir tranquillement avec ses amis, fut inondé par tout ce qu'il y avoit de faineants à la Cour & à la Ville.

¶ Philippe II demandoit au Comte d'Egmont le décapité, combien il y avoit de journées de Bruxelles à Paris. Sire, lui répondit le Comte, si par journées vous entendez le chemin qu'une armée peut faire en un jour, il y en a tant ; si par journées vous entendez des batailles, il y a plus de trente journées de Bruxelles à Paris.

¶ Quand M. Colbert vit les grands desseins du Roy pour bâtir, il voulut avoir une devise, comme l'ame des grands bâtimens. M. Louvrier lui présenta la devise que le Roy porte enco-

re, *Nec pluribus impar.* M. Colbert la donna à examiner à Messieurs Perrault le Moderne, Cassagne, Cotin & Chapellain, même avec pouvoir d'en faire une autre, s'ils le jugeoient à propos. Ces quatre Messieurs, d'ailleurs gens capables, résisterent à la tentation si chatoüilleuse de se faire valoir par là, & tomberent d'accord de bonne foy qu'on ne pouvoit mieux faire. Cette devise là me plaist assez, l'ame sur tout, *Nec pluribus impar*, sonne merveilleusement bien. Dans le temps qu'elle fut faite, elle ne manqua pas de gens qui la critiquerent. Les uns prétendoient qu'elle étoit obscure, d'autres qu'elle avoit déja été faite pour Philippe II. Et il faut demander à M. Perrault le tour qu'un Chanoine de Liége a fait là dessus. Enfin, les Critiques se sont évanoüies, & la devise est restée.

¶ Les Cardinaux ne portent le Chapeau Rouge que depuis 1245. Et ce fut en cette année-là que dans le Concile de Lyon il fut arrêté qu'ils porteroient le Chapeau Rouge & la robbe d'écarlate. Cependant les Peintres contre la verité de l'Histoire, nous représentent

S. Jerôme, & quelques autres Saints de son temps avec cet habit de Cardinal.

¶ Le Roy devoit dancer à un Ballet de la composition de M. de Lully. Ce Prince alors dans sa plus grande jeunesse s'étant rendu au lieu où ce Ballet devoit se représenter, & n'ayant pas trouvé toutes choses prêtes, envoyoit incessamment des valets-de-pied à M. de Lully, pour sçavoir quand on commenceroit & pour le presser. Mais voyant que rien n'avançoit, le Roy lui envoya un valet de garderobbe pour lui dire qu'il se lassoit d'attendre, & qu'il vouloit absolument que l'on commençast. Ce valet de garderobbe dit à M. de Lully, que le Roy étoit dans une grande colere, & qu'il ne pouvoit plus attendre. M. de Lully songeant moins aux ordres pressans qu'on lui apportoit de la part du Roy, qu'à ce qu'il avoit encore à faire, répondit d'un grand sang froid, capable de pousser la patience à bout : Le Roy est le Maître, il peut attendre tant qu'il lui plaist.

¶ On dit dans l'Anjou & dans le Maine, que Judas Iscariot est né à Sa-

blé, & là dessus on a fait ce vers :

Perfidus ille Judas Sablolienſis erat.

Je ne ſçay ſur quel fondement on a dit ce mauvais mot qui court parmi le petit peuple, ni la raiſon d'une opinion ſi erronée, ſi fauſſe & ſi extravagante. Les Bretons diſent de même qu'il eſt né en Normandie, entre Caen & Roüen, & à ce propos ils recitent ces vers :

Judas étoit Normand,
Tout le monde le dit,
Entre Caen & Roüen ce malheureux nâquit,
Il vendit ſon Seigneur pour trente marcs contants.
Au diable ſoient tous les Normands.

On dit de même ſans raiſon que Judas avoit demeuré à Corfou, & qu'il y eſt né. Pietro della Valle rapporte dans ſes Voyages, qu'étant à Corfou on lui montra par rareté un homme que ceux du païs aſſuroient être de la race du traître Judas, quoiqu'il le niaſt & avec raiſon, comme je crois : mais quoique cela ſoit apparemment faux, c'eſt un bruit qui court depuis long-temps en cette contrée, ſans qu'on en ſçache la

cause ni l'origine. Il me souvient à ce propos qu'un homme qui avoit demeuré long-temps à Corfou, me dit un jour qu'il avoit entendu dire qu'il s'y rencontroit des gens qui descendoient de Judas, & même que l'on y voyoit encore une maison qui lui avoit appartenu. Le peuple de la Ville de Ptolemais, autrement d'Acre, disoit de même sans raison, que dans une Tour de cette Ville on avoit fabriqué les trente deniers pour lesquels Judas avoit vendu nôtre Seigneur, & pour cela ils appelloient cette Tour, la Tour maudite.

¶ Il y a des gens qui ont besoin d'être vivans, pour que l'on écrive contre eux. Après leur mort ils cessent d'être assez considérables, pour que personne en veüille prendre la peine.

¶ Je ne sçay si M. Carreau a mis dans son Histoire de Touraine cette particularité : que les Danois ont pénétré autrefois bien avant dans les Gaules, mais qu'ils furent repoussez deux fois devant la Ville de Tours. La premiere en 841. & la seconde en 903.

¶ Un Chanoine d'Angers fut si malade, que l'Evêque avoit déja disposé de son

Canonicat. Etant revenu de sa maladie, il fut long-temps sans voir son Evêque. Ses amis lui en demanderent la raison. Il dit : C'est que je crois que nôtre Prélat est fâché de ce que je ne suis pas mort l'année passée.

¶ *Embrimium*, ou suivant les Grecs Ἐμβρίμιον, est un banc large pour se reposer, lors qu'il ne reste pas assez de temps pour se mettre au lit. Les Chartreux en ont dans leur Cellules. Cassien en parle dans ses Conférances Coll. 1. Chap. dernier. Il signifie aussi ce que nous appellons un *Canapé*, qui est une espéce de petit lit de repos pour faire la Méridienne durant les grandes chaleurs. Scaliger dit qu'il ne sçait d'où vient ἐνϐρίμιον : Il vient de βρίζω, *dormitare*, faire un sommeil leger ; & peut-être que βρίζειν vient de μετὰ τὴν βορὰν ἵζειν, *post sumptum cibum residere*. Brizo étoit la Déesse du sommeil.

¶ Mon Dieu que Monf. le Curé de S..... mange bien ! Mon Dieu, qu'il prêche mal ! disoit un des Marguilliers de la Paroisse ; c'est, ajoûtoit-t'il, un petit Bourdaloüe à table.

¶ Il y avoit dans l'Empire Romain

vingt-trois Villes qui portoient le nom d'*Heraclée*, trois dans une seule Province de l'Egypte ; ce qui n'est pas plus surprenant que de voir vingt-trois Villages du nom de Dampmartin ; car comme ces Villages ont tiré leurs noms de leur principale Eglise appellée saint Martin ; ces Villes avoient leurs noms de leur principal Temple dédié à Hercule.

¶ Une femme mariée qui n'avoit point d'enfans de son mari, appelloit son lit un véritable lit de repos.

¶. M. Loïiet avoit des pensées brusques qui faisoient rire. Un jour qu'il avoit cherché par tout dans sa maison son fils l'Abbé, sans l'avoir pû trouver, il se mit sur le pas de sa porte pour le voir venir. Il n'y fut pas un moment, que son fils parut. Dès qu'il le vit approcher, il lui demanda tout haut d'où il venoit. L'Abbé répondit qu'il venoit de la Messe * : Tu viens de la Messe à l'heure qu'il est, reprit M. L.... ? Ne voila-t'il pas de mes Bigots qui sont à manger les Saints des Eglises quand on a affaire d'eux au logis : Tu viens

* Il étoit deux heures.

de la Messe, continua-t'il, en levant un bâton dont il faisoit semblant de le vouloir frapper? ça, l'Evangile du jour? l'Abbé tout interdit ne sçut que répondre, & M. Loüet se contenta de lui avoir fait cette confusion devant le monde.

M. Loüet ne pouvoit garder de valets. Un jour étant allé dans la Conciergerie, il y prit pour le servir un Espagnol qui avoit été condamné aux Galeres pour avoir donné un soufflet à un Magistrat d'Angers. Le Magistrat s'en formalisa & voulut en faire ses plaintes. M. Loüet l'alla trouver & lui dit, Monsieur, vous ne devez point crier si haut, ni trouver mauvais la hardiesse que j'ai prise, je vous donne ma parole que le condamné sera plus malheureux chez moy qu'il ne l'auroit été aux Galeres.

¶ Un Bibliothécaire Moine trouvant un Livre hebreu, & ne sçachant sous quel titre le mettre dans son Catalogue, mit: Plus, un Livre dont le commencement est à la fin.

¶ Il y a dans la Bibliotheque du P. Labbe une faute. En citant les Manus-

crits des Bibliotheques. Il nous en cite un *ex Bibliotheca Car. Bar.* comme si c'étoit *ex Bibliotheca Cardinalis Baronii*, au lieu que c'est *ex Bibliotheca Caroli Baronis.*

Le P. Labbe a fait un petit Livre intitulé *Anagnottes mensæ*, qui mérite d'être lû. Il y soûtient avec raison qu'*Areopagus* doit se lire bref à la pénultiéme, comme signifiant *la Coline de Mars*, & non pas *la Ruë de Mars*. M. Capet prononçoit ridiculement *tabernaculum* long à la penultiéme.

¶ M. du Chesne le Pere a été un des sçavans hommes de son temps ; néanmoins tout ce qu'il a fait n'a pas toûjours été bon, parce qu'il le faisoit pour gagner sa vie, & pour tirer d'un Imprimeur dequoy pouvoir subsister. Son Histoire d'Angleterre, ni celle des Papes ne sont pas bonnes : mais ses Histoires particulieres sont des Ouvrages admirables, comme l'Histoire de Montmorency, &c.

¶ *Saint Macut* est la même chose que *saint Malo*, & *saint Maclou*. Macutus, *qui &* Machutes, *&* Maclovius, &c. *Factus postea Episcopus Alethus ;*

urbis quæ nunc Maclovienſis, ab ipſius nomine, dicitur; in Britannia Aremorica quum quadraginta annis ſediſſet, à malevolis civibus Epiſcopatu pulſus, iis maledixit, & in Santonum urbem ſe recepit. Ce ſont les termes du Bréviaire d'Orleans du 15. de Novembre. Outre ces trois noms dont S. Malo a été appellé en Latin, il a encore été appellé *Machutus.* Et c'eſt de ce dernier mot que les Italiens l'ont appellé *San-Maüto.* On appelle à Rome *la Guglia di San-Maüto*, l'Obeliſque qui eſt vis à vis de l'Egliſe de S. Barthelemy des Bergamaſques, dédiée originairement à S. Malo. Federigo Franzini dans ſon Livre intitulé *Roma antica e moderna*, remarque que ce Saint a auſſi été appellé *Macovio* par les Italiens: ce qui fait voir que tous ces mots Latins ont été formez de *Mac*; qui eſt un nom propre d'homme, qui veut dire *Fils* en vieux langage Breton, & qui eſt encore en uſage en l'Irlande, au commencement de pluſieurs noms propres d'hommes. Et à ce propos il eſt à remarquer que S. Malo étoit Anglois. Pour ce qui eſt du nom françois de ce

Saint : l'Evêché d'Aleth de Bretagne, qui a été appellé *ſaint Malo* de ſon nom, s'appelle ainſi par toute la France : Mais à Orleans, à Pontoiſe, & à Roüen, on appelle du nom de *ſaint Maclou* les Egliſes qui lui ſont conſacrées : & on appelle de *ſaint Macut*, celle qu'il a à Bar-ſur-Aube.

¶ Le Cardinal du Perron vieux & accablé de goutes, acheta une maiſon à Bagnolet deux fois plus qu'elle ne valoit, parce qu'autrefois il y avoit ſauté vingt-deux ſemelles.

¶ Juglaris bel eſprit de la Cour de Savoye, a compoſé en Latin un Eloge de Loüis XIII que j'ay vu autrefois fort eſtimé. Il ne le ſeroit guere à préſent; ce ſont des pointes éternelles. Il dit que Loüis XIII devoit guérir le monde, étant né d'une mere Médicis, & venu au monde le jour de S. Coſme & S. Damien, Patrons des Médecins.

¶ Du temps de Martial un certain Stella de Rome, donnoit ordinairement à manger aux Poëtes de ſon temps, & exigeoit d'eux qu'ils lui fiſſent des impromptus ; Martial qui s'y trouvoit quelquefois s'en plaignit par ces vers :

Lege

Lege nimis dura convivas scribere versus,
Stella cogis, licet scribere, nempe malos.

Il est très-difficile de faire de bons impromptus, & je crois qu'il n'y a guere que ceux qui sont faits à loisir, qui soient bons.

¶ Gaguin Général des Mathurins, qui écrivoit sous Loüis XII, dit en ses Annales, qu'on fit présent à Charlemagne d'une Horloge qui marquoit les heures par douze boules, dont une à chaque heure tomboit sur un tymbre qui faisoit sonner un coup, après qu'une fenestre s'étoit ouverte, qu'un petit Cavalier venoit refermer à chaque heure par ressort, & que le corps de cette Horloge étoit d'archal.

¶ Les meilleurs Horloges de sable ne valent rien, parce que non seulement le sable en coulant agrandit le trou, par sa dureté; mais encore, parce que les grains de sable deviennent plus petits en se frottant l'un contre l'autre. C'est ce qui est bien exprimé dans ce Distique:

Clepsydra mentitur verissima, namque foramen,
Semper fit majus, semper arena minor.

¶ M. d'Usez étoit Chevalier d'honneur de la Reine. Cette Princesse lui demanda un jour quelle heure il étoit. Il répondit : *Madame, l'heure qu'il plaira à vôtre Majesté.* Cela paroist badin d'abord, néanmoins il y a matiere de belles réflexions.

¶ La Reine Christine de Suede m'avoit fait son correspondant à Paris dans le temps qu'elle étoit à Stokolm. En cette qualité je recevois souvent de ses nouvelles; & toutes les Lettres qu'elle me faisoit l'honneur de m'écrire étoient d'une pureté qui passoit la capacité ordinaire des étrangers. Elle avoit établi une Académie dans sa Ville capitale, qui s'assembloit les Jeudis. Pour lors on s'assembloit chez moy les Mercredis. Cela lui donna occasion en m'apprenant ce nouvel établissement, de m'écrire en ces termes : *Ma Joviale est très-humble servante de vôtre Mercuriale.* J'ay toûjours cru que ce trait n'étoit pas d'elle. Il est trop françois pour partir d'une Etrangere. Quelques années après elle vint à Paris, où j'eus l'honneur de la saluer. J'étois alors assez bien auprès d'elle, & c'étoit moy

qui lui présentois les personnes considérables qui venoient la saluer. Je ne manquois jamais de lui nommer les noms, & de lui dire quelque chose du mérite des personnes que je connoissois. C'est, lui disois-je, M. le Président un tel, M. le Conseiller un tel, &c. gens de mérite. Je ne sçai si elle crut que je ne lui disois pas vrai, ou si elle s'apperçeut qu'il ne se pouvoit pas faire que je ne mentisse souvent en lui disant tant de bien de tous ces Messieurs, mais je lui entendis dire d'un air chagrin : Ce Monsieur Ménage là connoît bien des gens de mérite.

¶ La Reine Christine prenoit un grand plaisir quand on lui faisoit ce conte : Un Gentilhomme de Nemours qui voloit sur les grands chemins, fut pris & rompu vif à Paris. Le Curé d'un Village dont ce Gentilhomme étoit Seigneur, le recommandant au Prône à ses Paroissiens, disoit : Nous prierons Dieu pour Monsieur tel, Seigneur de ce Village, qui est mort à Paris de ses blessures.

¶ Quelque mauvais traitement que M.... venoit de recevoir au sujet d'une Dame qu'il aimoit, fit croire à tout le monde qu'il n'oseroit plus paroître à

la Cour : mais on se trompa fort ; car trois jours après cet accident, il y parut à son ordinaire, & sans s'embarasser de la surprise avec laquelle on le regardoit, il dit en entrant chez la Reine : Madame, je ne sçay ce qu'ont tous ces gens-là pour me regarder avec tant d'étonnement, est-ce que je suis devenu sauvage pour avoir passé par le bois.

Peu de temps après cette affaire il se fist peindre avec un bâton de commandement à la main. La Reine à qui il faisoit voir ce Portrait, demanda à M. le Prince de Guémené ce qu'il luy sembloit de l'attitude de M.... Il lui répondit, Madame, je la trouve admirable ; le voilà comme un Saint Martyr, l'instrument de sa passion à la main. Quand on peint S. Laurent on lui met un gril à la main.

¶ On s'entretenoit un jour au Cabinet de la ressemblance qu'on dit que chaque homme a avec quelque animal ; & en examinant tous ceux qui composoient l'Assemblée, on disoit : Celui-ci ressemble à un tel animal, celui-là à un autre ; & parce que M. D...... étoit accusé de rapporter aux Ministres ce qui se disoit dans la Compagnie, Quel-

qu'un dit : Pour M. D..... il reſſemble à un barbet, car il rapporte, & tout le monde en convint.

¶ M. de R..... contrefait parfaitement bien l'aſne. Un jour Mad. de F.... ſa ſœur entendant un aſne braire dans la tuë : Voilà mon frere, dit-elle.

¶ Il y a des Fourmis dans la Chine & dans le Tonquin, qui volent en troupe ſur des arbres & qui y font une gomme, dont on compoſe la Laque, ſi connuë des Peintres & des Teinturiers. Elle eſt d'un rouge paſle, agréable, mat : & c'eſt le principal ingrédient de la Cire d'Eſpagne.

¶ Lambin étoit un des plus honnêtes & des plus ſçavans hommes du Siécle paſſé. Néanmoins les Ecrivains de ſon temps ne rendirent point juſtice à ſon mérite. Les uns l'accuſérent de ſe faire honneur des penſées & des corrections d'autruy, en ſe les attribuant; les autres lui reprocherent ſon air décifif dans l'explication des choſes les plus obſcures & les plus difficiles qui ſe rencontrent dans les Anciens. Quelques-uns donnerent à entendre que pour faire parade de ſon érudition, il

entassoit continuellement citations sur citations. Quelques autres lui reprochérent qu'il entroit fort mal dans le sens des Auteurs qu'il commentoit, & qu'il les corrigeoit à sa fantaisie. Enfin il y en eut qui blâmerent sa maniére d'écrire un peu trop diffuse & trop chargée. Tous ces reproches n'ont pas empêché les meilleurs Critiques d'aujourd'hui de le reconnoître pour un des plus doctes personnages qui ayent paru depuis François I. jusqu'à Henry IV. Grotius, le P. Sirmond, le P. Vavasseur, & plusieurs autres étoient dans ces sentimens d'estime pour lui, sans parler de Messieurs du Cange & Bigot, qui ne cessoient de l'admirer. Daniel Heinsius le considéroit extrêmement, puisqu'il en parle dans son Commentaire sur Horace en ces termes : *Lambinus vir suprà eruditorum vulgus eruditus.* Il y a de belles Préfaces & de belles Lettres de Lambin dans un petit Recüeil qui a pour titre, *Epistolæ clarorum virorum.* Nicolaus Heinsius, à ce que m'a dit M. Bigot, les avoit toûjours sur sa table, & ne se couchoit point sans en lire quelqu'une. Pour

moy j'ai été charmé de celle qu'il écrit à Muret, sur ce qu'il se disoit Citoyen Romain, & pour l'exhorter à revenir en France. Elle est toute pleine de cordialité & très-bien faite. Muret à mon gré n'avoit pas assez de toute son éloquence pour payer Lambin d'une si belle Lettre. Cependant il l'a attaqué en plusieurs endroits de ses Ouvrages, sous prétexte qu'il lui avoit pris quelques corrections, & quoiqu'il ne le nomme pas, il le désigne si bien qu'on ne peut s'y méprendre. Lambin dans son Horace se deffend fort bien de ce prétendu vol, & répond vivement à toutes les raisons de Muret. Un des plus grands ennemis de Lambin étoit Giphanius dans le Siécle passé, & un des plus outrez jaloux de sa gloire dans celui-ci, étoit Gebhardus, un je ne sçai quel misérable Commentateur de Cornelius Nepos.

¶ M. R..... Conseiller au Parlement de Toulouse, qui étoit bon ami de Mad. de P..... fut nommé Commissaire dans une affaire qu'elle avoit pour un trou que les eaux avoient fait à la muraille de sa maison de campagne, où M.

R..... fit une descente qui dura assez long-temps. L'Avocat qui plaidoit contre cette Dame, & qui sçavoit la Chronique galante, faisant un récit de tous les incidens du procès, dit en pleine Audiance : M. R..... Messieurs, descendit sur les lieux, fit visite du Château, & enfin Mad. de P..... montra le trou, & M. R..... le vist, comme il appert....

¶ Le même Avocat plaidant une Cause en son nom contre une femme de mauvaise vie qui avoit fait bâtir un petit Donjon qui lui ôtoit les veuës de son cabinet, commença ainsi : On peut dire, Messieurs, de ma Partie que *plus extruit, minus ædificat*, plus elle bâtit, moins elle édifie, &c.

¶ Les malheurs ne viennent jamais seuls. C'est ce qui fait dire aux Espagnols : *Ben vengas si vinieres sola.* Ils sous-entendent *disdicha.* C'est aussi à ce sujet que Martial a dit :

Expectant, curæque, catenatique labores.

Et Malherbe a dit dans quelque endroit de ses Poësies :

Nos jours filez de toutes soyes,
Ont des ennuis comme des joyes.

Pour

Pour nous apprendre qu'il ne faut point s'étonner des malheurs de la vie. Il dit fort bien dans un autre endroit, que nous n'avons de beaux jours que dans la jeunesse:

Le plus beau de nos jours est dans leur matinée.
La nuit est déja proche à qui passe midi....

¶ Il y a dans Plutarque une belle pensée pour consoler les malheureux. Il dit qu'ils ne différent en rien, la moitié de la vie, de ceux qui sont heureux. Séneque a été plus loin. Il a prétendu qu'il y avoit du bonheur dans le malheur, puis qu'il dit au Liv. de la Prov. c. 3. que rien ne lui sembloit plus malheureux, que celui à qui il n'étoit arrivé aucun malheur, parce qu'il n'avoit pas eu occasion de s'éprouver : *Nihil mihi videtur infelicius eo cui nihil unquam adversi evenit; non licuit enim illi se experiri.*

¶ Le Pere Senleque fait assez bien des vers françois. J'ay vû de lui une Epigramme pour demander au Roy un bénéfice. Elle est belle & bien tournée, & je suis fâché que le bénéfice

qu'il demandoit ſe ſoit trouvé donné lors qu'il la préſenta. La voici :

Nous avons grand Heros deux deſſeins différens.
Vous de vaincre cent Rois, & moy cent concurrens.
Mais l'un de ces deſſeins eſt mieux conduit que l'autre ;
Cependant que tout iroit bien !
Si vous me répondiez du mien,
Comme je vous réponds du vôtre.

¶ On ne ſe ſervoit pas de Perruques* chez les Anciens auſſi ordinairement, que l'on fait à préſent. Cependant les vieillards de leur temps n'aimoient pas moins à paroître jeunes que ceux d'aujour'dhui. Au lieu de Perruques, ils ſe noirciſſoient les cheveux, comme on le voit par une Epigramme de Martial contre un certain Lentinus :

Mentiris juvenem tinctis, Lentine, capillis :
Tam ſubito corvus, qui modo cygnus eras.
Non omnes falles, ſcit te Proſerpina canum :
Perſonam capiti detrahet illa tuo.

* On croit qu'Othon avoit une Perruque, comme il paroît par ſes Médailles. C. Rango *de capillamentis, vulgò*, Perruques *in* 12. *Magdeburgi* 1663. M. Thiers a fait auſſi un Traité des Perruques.

¶ Urbain Grandier, Curé & Chanoine de Loudun, étoit un homme de beaucoup de mérite dans les Lettres, & qui peut aussi être ajoûté au Catalogue de Gabriel Naudé, des grands hommes accusez de magie injustement. Seguin, Médecin de Tours, dans sa Lettre de la Possession de Loudun, imprimée dans le 20. Tome du Mercure François, en parle en ces termes : *C'étoit un esprit résolu, & qu'on peut dire fort : & tel, que M. le Président Cottereau m'a dit l'avoir admiré sur la sellette.* Il étoit particuliérement grand Prédicateur. Ses prédications, qui lui avoient attiré d'abord l'envie des Religieux de Loudun, lui attirerent ensuite leur inimitié, ayant prêché contre eux un jour de Pâques avec beaucoup de véhémence, touchant l'obligation de se confesser à Pâque à son Curé. Comme il étoit bel homme & de bonne mine, agréable dans la conversation & propre en ses habits & en sa personne, il fut soupçonné d'être aimé des femmes, & de les aimer. Ses ennemis prirent de là occasion de le faire accuser d'adultere ; crime si considérable parmi les

Ecclésiastiques, que les premiers siécles de l'Eglise on * rebaptisoit les personnes qui avoient été baptisées par des Prêtres adulteres : & ils firent tant par leur cabale, que par Sentence de l'Official de Poitiers, il fut condamné à faire pénitence & à se défaire de ses bénéfices. Mais s'étant porté pour appellant comme d'abus de cette Sentence; par Arrest du Parlement de Paris, il fut renvoyé devant les Juges du Présidial de Poitiers, qui le renvoyerent absous avec réparation. Quelque temps après quelques Religieuses Urselines de Loudun passerent dans la commune opinion du peuple pour possédées : car à l'égard des Sçavans, la plûpart d'entr'eux soûtenoient qu'elles n'étoient que malades; ne se trouvant en elles, quelque chose qu'on ait dit au contraire, aucune des trois marques que le Rituel Romain demande pour la marque d'une véritable possession : qui sont la Divination, l'Intelligence des lan-

* Théodore chap. 2. de son Penitentiel: *Presbyter fornicans, si, postquam compertum fuerit, baptizaverit, iterum baptizentur illi quos baptizavit.*

gues qu'on n'a point apprises, & les Forces surnaturelles du corps. Et j'ay vû deux Livres qui furent faits en ce temps-là contre cette prétenduë possession : l'un par Duncan, Ecossois, célébre Médecin de Saumur, & pere du fameux Cérizante, Résident en France de la part de la Reine de Suéde : & l'autre par Jacques Boutreux, sieur d'Estiau, homme docte de la Ville d'Angers. Mainard dans son Catalogue des Ecrivains Angevins, fait mention de ce Livre de Jacques Boutreux, en ces termes : *Jacobus Boutreux, Dominus d'Estiau, Pontica͏sarianus, culta & incitata ad eloquentiam natura, cujus ignem polemicis scriptionibus totus impendit: nam post versus aliquot variis de rebus editos, &c. nova ingenii exercendi latus occasione, Laudunensis theatri scenam aggressus, Parochi Granderii tepidatas silentio longo favillas, memoriamque scripto vindicare ausus ; dubia quæstionis thema renovavit, ut tristes Virginum malè tractatarum pœnas, vel exercitæ potius trophæa virtutis, ad scurrilia planorum ludibria, vindicandique, & suppositi in Grande*

rium, ut credi vult, maleficii ministeria personata traduceret: grandi certè mentis fiduciâ, calami, scriptique libertate: nescio an cessurâ feliciter. Mais quoiqu'il en soit, la commune opinion étoit, comme je viens de dire, que ces Religieuses étoient possédées. Les ennemis de Grandier firent aussitost courir le bruit que cette possession étoit arrivée par son fait: & ils l'accuserent de magie, le crime ordinaire de ceux qui n'en ont point: & lequel, selon la pensée excellente d'Apulée *, accusé autrefois du même crime, n'est

* *Sin verò, more vulgari, eum isti propriè magum existimant, qui communione loquendi cum Diis immortalibus ad omnia quæ velit incredibili quadam vi cantanimum polleat; oppidò miror, cur accusare non timuerint quem posse tantùm fatentur. Neque enim tam occulta & divina potentia caveri potest itidem ut cetera. Sicarium qui in judicium vocat, comitatus venit: qui venenarium accusat, scrupulosiùs cibatur: qui furem arguit, sua custodit: enim verò qui magum, qualem isti dicunt, in discrimen capitis deducit, quibus comitibus, quibus scrupulis, quibus custodibus perniciem cæcam & inevitabilem prohibeat? nullis scilicet. Et ideò id genus crimen non est ejus accusare, qui credit.* Apulée dans son Apologie.

pas même crû par ceux qui en accusent les autres : car si un homme étoit bien persuadé qu'un autre homme le pust faire périr par magie, il appréhenderoit de l'irriter en l'accusant de ce crime abominable. J'ai oüi dire souvent à M. Boüilliau, qui est un homme digne de foi, qui est de Loudun, & qui a connu Grandier familierement, que Grandier accusé d'aimer les Urselines de Loudun, ne les avoit jamais veuës. Il est vrai que dans le procès verbal de la troisiéme possession de ces Religieuses, imprimé dans le 20. Tome du Mercure François, il est dit que la Superieûre de ces Religieuses sentit un jour sur les cinq heures du soir tomber de l'eau sur sa main, & que cette eau étoit un pacte apporté par Grandier, qui étoit entré la nuit dans leur Convent par une porte que lui avoit ouverte le diable Cedron. Je ne crois pas qu'il y ait au monde une personne si crédule qui puisse ajoûter foi à une si ridicule imposture. Mais quand Grandier auroit fréquenté ces Religieuses, quand il auroit eu sujet de s'en plaindre; quand il auroit eu des-

ſein de leur faire du mal ; quand il auroit été Magicien, auroit-il eu le pouvoir de diſpoſer des demons à ſa volonté, pour les envoyer tourmenter des filles innocentes & conſacrées à Dieu. Il n'y a perſonne de bon ſens qui le puiſſe croire. Ce crime de magie ne fut auſſi que le prétexte de ſa perte. En voici la cauſe. Les Capucins de Loudun, dans le deſſein qu'ils avoient de ſe vanger de leur ennemi, écrivirent à Paris au Pere Joſeph leur Confrere, que Grandier étoit l'Auteur d'un Libelle intitulé : *La Cordonniere de Loudun*, très-injurieux & à la perſonne & à la naiſſance du Cardinal de Richelieu. Le Cardinal de Richelieu étoit ſans doute un grand Miniſtre : mais parmi beaucoup de perfections, il avoit le défaut de ne pas mépriſer les injures, & de pourſuivre à outrance les Auteurs des Libelles qu'on faiſoit contre lui. Le Pere Joſeph étant perſuadé par les Capucins de Loudun que Grandier étoit l'Auteur de ce Libelle, le perſuada aiſément au Cardinal de Richelieu de qui il ètoit confident. Le Cardinal de Richelieu écrivit auſſi-

toſt à Loudun à M. de Laubardemont Conſeiller d'Etat, ſa créature, de s'informer ſoigneuſement de cette affaire, & il lui écrivit de ſorte qu'il lui faiſoit paroître qu'il ſouhaitoit la perte de Grandier. M.de Laubardemont après s'eſtre informé de cette affaire vint à Paris en rendre compte au Cardinal de Richelieu, qui lui fit expédier le 8. Juillet 1634. des Lettres Patentes pour faire le procès à Grandier, adreſſées à M. de Laubardemont, & à douze Juges des Siéges voiſins de Loudun : tous véritablement gens de bien, mais tous perſonnes crédules ; & par cette raiſon de crédulité, tous choiſis par les ennemis de Grandier. Et à ce propos, il eſt à remarquer, qu'il n'y a point d'innocence à l'épreuve du choix des * Juges. Qu'on donne le choix des Juges à un accuſateur, il fera brûler par des Juges Moliniſtes tous les Evêques Janſéniſtes,

* *Obſervandum eſt, ne is judex dètur, quem altera pars nominatim petat : (id enim iniqui exempli eſſe, divus Hadrianus reſcripſit) niſi hoc ſpecialiter à Principe ad verecundiam petiti judicis reſpiciente permittetur*, dit le Juriſconſulte *Calliſtratus* en la Loi 2. au Titre *de Judiciis*.

& par des Juges Janséniſtes tous les Evêques Moliniſtes. M. Demau Conſeiller au Préſidial de la Fléche, un des Juges de Grandier, & Procureur de la Commiſſion, a fait un Traité de la Poſſeſſion de Loudun, pour ſoûtenir le Jugement des Commiſſaires. Le 8. du mois ſuivant de la même année, ſur la dépoſition d'Aſtaroth, diable de l'Ordre des Séraphins, & le Chef des Diables poſſédans ; d'Eaſas, de Celſus, d'Acaos, de Cédon, d'Aſmodée, de l'Ordre des Trônes ; & d'Alex, de Zabulon, de Nephtalim, de Cham, d'Uriel, & d'Achas, de l'Ordre des Principautez. Ce ſont les termes du procès verbal : c'eſt-à-dire ſur la dépoſition des Religieuſes qui ſe diſoient poſſédées par ces Démons peres du manſonge ; les Commiſſaires de Grandier rendirent leur Jugement, par lequel Maître Urbain Grandier, Prêtre, Curé de l'Egliſe de S. Pierre du Marché de Loudun, & l'un des Chanoines de l'Egliſe de ſainte Croix, fut déclaré deuëment atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & poſſeſſion, arrivée par ſon fait ès perſonnes d'aucu-

nes Religieuses Urselines de la Ville de Loudun, & autres Séculieres, mentionnées au procès. Ce sont les termes du Jugement. Pour la réparation duquel crime il fut condamné à faire amande honorable, & à être brûlé vif, avec un Livre manuscrit contre le célibat des Prêtres trouvé parmi ses papiers, dont ce Jugement le déclaroit l'Auteur. Ce Livre qui n'étoit pas mal fait, étoit adressé à une femme : & il finissoit par ces vers :

Si ton gentil esprit prend bien cette sçience,
Tu mettras en repos ta bonne conscience.

J'ai oüi dire encore à M. Boüilliau, qu'il n'y avoit point de preuves que Grandier eust fait ce Livre, & qu'il étoit constant qu'il n'avoit point fait le Libelle ; lequel étoit indigne de lui, tant il étoit mal fait. Ce Jugement terrible fut prononcé le même jour à Grandier. Après l'avoir oüi sans émotion, il demanda pour Confesseur le Gardien des Cordeliers de Loudun, homme docte & Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, lequel lui fut refusé. Et au même temps on lui

préſenta un Récollet, qu'il refuſa: diſant que c'étoit ſon ennemi, & un de ceux qui avoient le plus contribué à le faire périr : ce qui étoit véritable. Mais ce qui étoit étrange, ou plûtoſt abominable ; & ce que la poſtérité aura peine à croire ; ceux qui avoient tant de fois ſoûtenu que la Confeſſion devoit être libre ; ceux qui trouvoient à dire qu'un Curé euſt prêché à Pâques, de l'Obligation de ſe confeſſer à Pâques à ſon Curé, ne voulurent jamais ſouffrir qu'on lui donnaſt d'autre Confeſſeur que ce Récollet. Et comme de ſon côté il perſiſta à ne ſe point confeſſer à ſon ennemi; ne pouvant ſe confeſſer au Prêtre qu'il avoit demandé, ni à d'autre qu'à celui qu'on lui préſentoit, il ſe confeſſa à Dieu ; qui eſt le ſcrutateur des cœurs, & auquel on ne peut rien cacher, ſuivant ce que dit Prudence :

Hic teſtis ; hic eſt arbiter :
Hic intuetur quidquid eſt,
Humana quod mens concipit
Hunc nemo fallit Judicem.

Enſuite de cette confeſſion mentale qu'il fit très-dévotement, il alla au ſupplice qu'il ſouffrit très-conſtamment,

& très-chrêtiennement. Henry de Sponde, Evêque de Pamiez, dans sa continuation des Annales de Baronius, en l'année 1634. fait mention de ce Jugement. Et il dit, comme l'Auteur de l'Histoire de la Possession de Loudun, ci-dessus allegué, que Grandier avoit envoyé les diables dans les corps des Urselines de Loudun, en haine de ce qu'elles n'avoient pas voulu le recevoir pour leur Directeur. Comme il étoit sur le bucher, il arriva qu'une grosse mouche, du genre de celles qu'on appelle *bourdons*, vola, en bourdonnant, autour de sa tête. Un Religieux présent à cette exécution, qui avoit lû dans le Concile de Quiercy, que les diables * se trouvoient toûjours à la mort des hommes pour les tenter: & qui avoit oüi dire que *Belzébut* signifioit en hebreu *le dieu des mouches*; publia aussi-tôt que c'étoit le diable Belzébut qui rôdoit autour de Gran-

* *Certum est, quia ad omnes homines, quando egrediuntur de corpore, veniunt diaboli, & ad justos, & ad peccatores.* Ce sont les termes de la Lettre des Peres du Concile *apud Carisiacum*, à Loüis Roy de Germanie.

dier pour emporter son ame en enfer. Et là dessus on fit une Chanson plaisante.

La Diablerie de Loudun ne finit pas par la mort de Grandier. Elle dura encore plus d'un an. Mais elle finit enfin avec le temps, comme la plûpart des maladies. J'ai oüi dire à la Mere Supérieure des Urselines de Loudun, Jeanne de Belciel, de la Maison de Cause, qui étoit une de ces prétenduës possédées, que lors qu'elle fut délivrée des démons qui la tourmentoient, un Ange grava sur sa main, JESUS. MARIA. JOSEPH. F. DE SALES : & elle montra sa main sur laquelle ces mots étoient en effet gravez, mais légerement & de la façon que sont gravez ces Croix & ces Crucifix qu'on voit aux bras des Pélerins de la Terre Sainte. Je lui ay oüi dire de plus, que cet Ange grava premierement au haut de dessus sa main le nom de *François de Sales*, & que ce mot se baissa pour faire place par honneur à celui de *Joseph*, & à celui de *Maria*, lors que l'Ange les voulut graver ; & qu'ils se baisserent ensuite tous trois pour faire place à celui de

Jesus. J'ai bien voulu rapporter cette particularité, non seulement pour faire voir l'innocence de Grandier, mais aussi pour faire connoître avec combien de prudence & de Justice Loüis XIV aujourd'hui heureusement & glorieusement regnant dans la France, y a arrêté le cours des procès criminels contre ceux qu'on accuse de Magie & de Sortilege; ayant commué la peine de mort en un bannissement, à l'égard de plusieurs particuliers, condamnez par Arrest du Parlement de Roüen a être brûlez, comme coupables de ce crime; & ayant ensuite par Arrest de son Conseil d'Etat du 26. Avril 1672. ordonné que par toute la Province de Normandie, les prisons seroient ouvertes à toutes personnes qui y seroient détenuës pour raison des mêmes crimes; & qu'à l'avenir celles qui en seroient accusées, seroient jugées selon la Déclaration que sa Majesté promet par cet Arrest d'envoyer dans toutes les Jurisdictions de France, pour regler les procédures qui doivent être tenuës par les Juges dans l'instruction des procès de Magie & de Sortilege.

Théophraste Renaudot, de la Ville de Loudun, Médecin célébre de Paris, & l'inventeur des Gazettes en ce Royaume, a fait l'Eloge d'Urbain Grandier, imprimé à Paris en feüilles volantes.

C'est ce même Grandier qui fit & prononça à Loudun l'Oraison Funébre de Scévole de Sainte-Marthe après la mort de ce grand homme. Cette Oraison est imprimée parmi les Oeuvres de Sainte-Marthe.

¶ Je disois un jour à M. le Camus, aujourd'hui Cardinal, en me promenant avec lui dans les Chartreux, que je voyois toûjours le nom du même Docteur, que je lui nommay, à la fin des belles Approbations que l'on voit à la tête des Ouvrages de Messieurs de Port-Royal, & que je ne croyois pas que cet homme eût assez de capacité & d'éloquence pour faire des discours si beaux & si bien suivis. Vous ne vous trompez pas, me dit-il, & ce Docteur ne signe qu'en second.

¶ Un Capitaine de Bohemes disoit: J'avois la plus belle Compagnie du Royaume, mais le Prévost des Maréchaux de Dijon me l'a perduë.

¶ L'Auteur

¶ L'Auteur du Roman de la Rose, où tout art d'amour est enclose, c'est Lorris; & son continuateur, Clopinel. Il étoit assez mal voulu des Dames pour avoir dit d'elles:

> Toutes êtes, serez, ou fustes,
> De fait ou de volonté putes,
> Et qui bien vous rechercheroit,
> Toutes putes vous trouveroit.

Elles le virent un jour qui venoit au Louvre: Ah, dirent-elles, voilà le galand qui nous a honni. Il lui faut donner le foüet, dit une; les autres agréerent la proposition, & Clopinel étant entré, elles l'enfermerent & lui firent entendre dequoy il étoit question: J'y consens, dit Clopinel, qui vit qu'il ne pouvoit se deffendre, mais du moins que la plus garce de vous me donne le premier coup: Dieu sçait, si on parla après de donner le foüet à Clopinel. Il s'appelloit Jean de Meun; Clopinel étoit un sobriquet qu'on lui avoit donné, parce qu'il étoit boiteux.

¶ Mad..... étant allée en Hyver avec sa fille chez M. Ferrand Conseiller de de la Grand'-Chambre pour le solliciter, entra dans une Salle où il n'y avoit

point encore de feu. Peu de temps après M. Ferrand qu'elle avoit fait avertir vint à elle. Comme elle lui exposoit son affaire, la fille qui avoit froid, frappoit des pieds pour s'échauffer. Sa mere s'étant tournée vers elle comme pour la blâmer : Madame, lui dit le bon homme M. Ferrand, elle demande son picotin.

¶ M. de Valois (Hadrien) dans la Vie qu'il a faite de Henry de Valois son frere, en parlant des amis de son frere, y fait mention d'un certain *Cantalupus*, qu'il appelle *très-pieux & très-sçavant*. Je crois qu'il a voulu parler de Claude Chantelou, Religieux de la Congrégation de S. Maur. Il fut receu Religieux Bénédictin Profés en l'Abbaye de la Dorade à Toulouse le 7. Février 1639. âgé de vingt-trois ans. Il avoit été auparavant Religieux de Fontevrault. Il quitta cet Ordre, ne pouvant s'accoûtumer à souffrir que des Religieux fussent soûmis à une Religieuse. C'étoit un homme très-sçavant dans l'Histoire Ecclésiastique & dans les Généalogies, & très-versé dans les Titres des Monasteres de son Ordre. Il a

composé l'Histoire de l'Abbaye de Mont-Majour d'Arles, & celle de l'Abbaye de S. André d'Avignon. Ces deux Livres ne sont pas encore imprimez. Il avoit commencé & fort avancé l'Histoire de Marmoutier & celle de S. Florent de Saumur. En 1662. il fit imprimer à Paris les Sermons de S. Bernard avec des Notes, & la Vie de S. Malachie. Il avoit dessein de donner toutes les Oeuvres de S. Bernard qu'il avoit conférées sur plusieurs Manuscrits : comme je l'apprends de Dom Jean Mabillon dans sa Préface sur son Edition des Oeuvres de S. Bernard. Il fit aussi imprimer à Paris vers ce temps-là le Bréviaire des Bénédictins, auquel il a eu beaucoup de part, ainsi qu'aux quatre premiers Tomes de la Bibliotheque Ascétique, comme il le témoigne lui-même dans la Préface qu'il a mise devant les Sermons de S. Bernard. On appelle *Livres Ascétiques* les Livres d'Exercice spirituel, les Livres de méditation pour la vie religieuse. Ces quatre Tomes ont été publiez à Paris après sa mort par Dom Luc d'Achery, avec lequel il travailloit au *Spicilegium*. Il

a dressé une Carte Géographique des Monasteres de France de l'Ordre de S. Benoist. Il a copié un nombre infini de Titres de son Ordre, dont il a dessigné les Sceaux. Enfin c'eût été un des plus grands Personnages de son siécle s'il eut vécu long-temps : mais il mourut de mort subite à Paris en l'Abbaye de S. Germain des Prez le 28. Novembre 1664. âgé seulement de 47. ans. Il étoit ami de tous les gens de Lettres de Paris.

¶ Un Jesuite qui passoit de France en Amérique, fut fort recommandé au Capitaine du Vaisseau où il s'embarqua. Le Capitaine qui vit venir du gros temps, lui dit : Mon Pere, vous n'avez pas le pied marin, le roulis du vaisseau seroit dangereux pour vous, mettez-vous à fonds de cale, tandis que vous entendrez les Matelots jurer & tempêter, ce sera signe qu'il y aura encore bonne espérance ; mais si vous les entendez une fois s'embrasser & se réconcilier, alors recommandez-vous à Dieu. Le Jesuite envoyoit de temps en temps son compagnon à l'escoutille voir ce qui se passoit. Helas ! mon Pere, lui

difoit-il, tout eft perdu, les Matelots jurent comme des poffédez, leurs blafphêmes feuls font capables de faire abyfmer le vaiffeau. Dieu foit loüé, répondit le Pere ; allez, allez, tout ira bien.

¶ M. le Comte de Saint-Agnan, qui depuis a été Duc de ce nom, réüffiffoit à faire des vers en vieux langage, & ceux-ci qu'il a fait en fe plaignant de ce que M. Arnaud des Carabins ne lui écrivoit pas, me plaifent fort :

Ce failli glouton d'Arnaldus,
Eft moult échars de fon langage.
Quand tels ribauds feroient pendus,
Ce ne feroit ja grand dommage.

Le même M. Arnaud étant Gouverneur de Philifbourg, la place fut affiegée & prife, dequoi on lui fit un crime à la Cour ; car on croyoit qu'il ne l'avoit pas affez bien deffenduë. C'eft pourquoi il fut mis à la Baftille. Au bout de quelque temps, ayant été mis en liberté, on dit pour nouvelle au lever du Roy que M. Arnaud étoit forti de la Baftille. M. le Prince de Guemené dit : Pourquoi n'en feroit-il pas forti? Il eft bien forti d'une meilleure place.

¶ Mad. la C..... vendit une Terre

où il y avoit beaucoup de labour, & qui étoit de bon rapport. On lui demanda pourquoi elle se défaisoit d'une si belle Terre. C'est, dit-elle, parce qu'elle ne rapporte que du bled. Elle l'eût peut-être gardée, si elle eût produits des Jasmins & des fleurs d'Orange.

¶ J'ai lû dans un Livre de Droit intitulé : *Dispunctor ad Merillium, seu de Variantibus Cujacii*, composé par un nommé François Ory Docteur Régent en Droit en l'Université d'Orleans, une contestation qu'il eut avec un de ses Confreres sur l'intelligence de la Loy *Vinum* au Digeste. *Quod ait Cujacius*, dit-il, *temulentas pleraque ad Legem* VINUM *scribere quosdam interpretes, non ausim ipse dicere; sed irâ adeò permotum virum fortissimum, mihique nunc, & olim, amicissimum, in ea agitanda, dum suam ratam esse vult opinionem, aliquando infensum sensi; ut cùm duriusculum aliquid, & fortè subcontumeliosum, arbitrio suo, oblocutus essem, subinde ab eo vapularem, & quasi temulentus ego, ob impactum non perfunctoriè colaphum, viderer mihi*

videre micantes igniculos, stellulasque media luce discurrentes. Ce Professeur en Droit dont il reçeut ce mauvais traitement s'appelloit *Aime Monnet*: qui étoit un Gentilhomme Savoyard, natif de Bonneville en Foussigny. J'ai appris de M. de Chambourg, que quelque temps après cette contestation, Monnet s'étant trouvé avec Merille Docteur Régent en Droit en l'Université de Bourges, contre lequel Ory avoit écrit, il lui dit en lui montrant la main dônt il avoit frappé Ory : voilà la main qui vous a vangé.

Outre le Livre dont je viens de parler, il en a fait encore deux autres qu'il a donnez au Public, sçavoir : *Apparatus Jurisprudentiæ*, & *De Pacto, dotalibus instrumentis adjecto.* Il mourut en 1657. riche de plus de cinquante mille écus. Au lieu de s'appeller en Latin *Ordericus* d'où a été fait *Ory*, il s'est appellé *Osius* dans ses Dispunctions contre Merille. Et j'apprens qu'il s'appella de ce nom, par l'amour qu'il avoit pour l'antiquité, à cause de cet endroit de la Loy 2. au Digeste *De Origine Juris : Appius Claudius R litte-*

ram invenit, ut pro Valesiis VALERII *essent, & pro* Fusiis, FURII : Et ce nom d'*Osius* lui plaisoit si fort, que s'entretenant avec des Etrangers, il se disoit de la famille du Cardinal Osius.

¶ On disoit à M. l'Evêque de la Rochelle qu'il n'avoit plus de parens pour soûtenir sa famille, il dit : Elle est assez ancienne pour finir.

¶ Les Gens de Cour parlent ordinairement avec mépris des Gens de Robbe. Ils les traittent de Bourgeois, & ne croyent pas qu'il y ait des gens de qualité parmi eux. Ils se trompent, car il n'y a guere de grande Maison dans le Royaume qui n'ait eu des enfans Conseillers de la Cour, ou Maîtres des Requestes. Les Maisons de Lavoye, de Bourbon l'Archambaud, d'Harcourt-Beuvron, de Rochefort, de Mailly, de Melun, de Moüy, d'Angest de Genlis, d'Alegre, d'Aubusson, de Curton, de Chabanes, de Saint Maure, en ont eu en divers temps. De plus il y a encore aujourd'hui plusieurs Maisons dans le Parlement & dans le Conseil qui étoient originairement d'épée, & qui ont renoncé à la profession des

des armes pour embraſſer celle de la Judicature, comme les Monthelons, les Marillacs, les Bérulles, les d'Argouges de Ranes, les de Harlays, les Lamoignons, les de Ryants, les Thumerys, les Bailleuls, &c. Enfin on peut diviſer les Maiſons du Parlement en trois Claſſes; anciennes, moyennes, & modernes. J'appelle anciennes, celles de la premiere création, & les premieres ſcéances du Parlement, & même avant le tems de S. Louis, comme les Boileves, Alegrains, de Marles, Bouchers, de Braques, le Prevoſts, Blanchers, Chartiers, Fumées, Barthelemys, le Picards, Charnys, l'Huilliers, Baillets, le Coqs, &c. J'appelle moyennes, celles qui ſont venuës depuis Louis XI & Charles VIII, comme les Nicolaïs, du Tillets, Seguiers, Briçonnets, Villemontées, Charlets, Anjorrans, Potiers, Chevaliers, Hannequins, de Thous, le Maiſtres, du Prats, du Bourgs, Bochards, Bruſlarts, de Harlays, Marillacs, Quelains, Bariots &c. J'appelle modernes celles qui ſont de ce ſiecle, ou un peu au deſſus, comme les Lamoignons, Molés, d'Argouges, Monchals, Talons, Bignons, Hardiers,

Barillons, Amelots, les Jays, Maupeous, d'Aligres, Boucherats, le Fevres, Machauts, Tonneliers, de Mesmes, Refuges, &c. Il est certain que ceux de la premiere Classe étoient tous nobles, car le Parlement n'étoit dans les premiers temps que l'Assemblée des Barons & des Notables du Royaume, & que ceux de nos Rois de la premiere, seconde & troisiéme Race envoyoient dans les Provinces pour rendre justice à leurs Sujets, & qu'on appelloit *Missos Dominicos*, ausquels nos Intendans ont succedé. C'étoient tous gens choisis de la premiere Noblesse. Or comme j'ay déja dit, il y a encore aujourd'huy dans le Parlement les descendans de ces premieres Maisons. Et quant à celles de la seconde & troisiéme Classe, que nous avons appellez moyennes & modernes, il est certain, ou qu'elles sont entrées dans le Parlement étant déja nobles, ou que l'étant devenus par leurs Charges, la plûpart des cadets de ces Maisons ont embrassé l'épée, & se sont avancez à la Cour, & distinguez à la guerre par leur bravoure & par leurs emplois. Plus de la

moitié des Capitaines aux Gardes sont enfans du Parlement. D'ailleurs les bonnes Maisons de la Robbe ont un avantage pardessus celles de la Cour, que les gens de Robbe n'ont jamais changé le nom de leur famille, au lieu que la Cour est remplie de gros Seigneurs qui portent le nom des Terres qu'ils ont achetées, ou celuy des Maisons où ils sont entrez par alliances. Enfin il y a dans le Parlement comme à la Cour, des Familles illustrés & des Maisons anciennes. Les Daligres, du Bourgs, Briçonnets, Potiers, du Prats, l'Hospitals, Boucherats, Nicolaïs, Catinats, Bellievres, Caumartins, &c. sont du premier genre; & les le Coqs, Picards, le Prevosts, Charnys, Bouchers, Barthelmys &c, sont du second. Avant que le Parlement fut sédentaire, il étoit entierement semblable en France à celuy d'Angleterre; ou plûtost celuy d'Angleterre n'a été formé que sur celuy de France; car les Rois d'Angleterre ont porté chez eux la forme du Gouvernement qu'ils avoient veu observer en France.

¶ *Deffendez-moi on me lira.* Je dis

cela de la plûpart des Livres dont on deffend le débit, car assurément on ne les lit que parce qu'ils sont deffendus, quoi qu'ils ne vaillent pas quelquefois la peine d'être lûs.

¶ Entre tous les Livres que l'on lit, il y en a beaucoup où l'on ne trouve presque rien de bon. En cela il faut imiter les Abeilles, elles voltigent par toutes les fleurs, mais elles ne tirent pas de toutes dequoi faire du miel : *Apes in omnibus quærunt, non ex omnibus carpunt.*

¶ Les Livres de Dévotion & ceux de Galanterie s'achetent également. La différence que j'y trouve, c'est qu'il y a plus de gens qui lisent les Livres de Galanterie, qu'il n'y en a qui les achetent; & plus de gens qui achetent les Livres de Dévotion, qu'il n'y en a qui les lisent.

¶ Les Livres ont toûjours été la passion des honnêtes gens. M. le Chancelier Séguier les aimoit tant, qu'il disoit souvent, que si on vouloit le corrompre, il n'y avoit qu'à lui donner des Livres.

Magnus Liber, magnum malum.

Cela est bien vray : Par exemple, le Recüeil des Poësies de Scaliger le pere, est un gros volume *in octavo*, cependant il n'y a guere de plus méchant Livre ; A peine y trouve-t'on quatre ou cinq Epigrammes qui puissent passer à la montre. En voicy une de celles-là que je dis. C'est sur les Gascons qui prononcent l'*u* comme le *b*; & le *b* comme l'*u*.

Non temere antiquas mutas Vasconia voces,
Cui nihil est aliud vivere, quam bibere.

¶ Le sentiment de Scaliger le pere dans sa Poëtique touchant l'Ode, est qu'elle approche de la majesté du Poëme heroïque : *Ode proximè ad heroïci carminis majestatem accedit.*

¶ Jocundus a été le Précepteur de Scaliger le Pere. M. Huet croit que les Lettres de ce dernier ont été faites par son fils. Il l'en faut croire, car c'est un excellent juge en fait de stile.

¶ L'honnesteté qui fait qu'un homme est honneste homme, est la justesse de l'esprit & l'équité du cœur; Ainsi être honnête homme, c'est n'être point prévenu, avoir du discernement,

juger bien des choses, avoir l'esprit & le cœur droit; c'est loüer avec chaleur son concurrent ou son ennemi dans les choses où il est loüable ; c'est le condamner sans aigreur & sans emportement quand il est condamnable, c'est enfin ne pas exaggerer le mérite de son ami, & ne pas soûtenir ses sottises. Tout roule là dessus ; la justesse de l'esprit & l'équité du cœur. L'une est une vertu en l'esprit qui combat les erreurs, & l'autre une vertu au cœur qui empêche l'excez des passions, soit en bien, soit en mal. L'une & l'autre sont nécessaires, car l'une sans l'autre fait un homme fort éclairé, & abandonné à ses passions, ce qui est un monstre ; ou, un homme de qui le cœur est droit, mais qui manquant de lumieres fait mille fautes & s'abuse souvent. L'un peche par malice, & l'autre par simplicité. Des deux on fait un parfaitement honneste homme, sans passions au cœur & sans erreurs en l'esprit.

¶ La raison pourquoy les Saints qui ont été décapitez sont représen-

rez portant leurs têtes * dans leurs mains, n'eſt pas qu'ils les y ayent reçuës, comme le peuple mal inſtruit ſe l'imagine; c'eſt qu'on nous a voulu marquer par là le genre de mort qu'ils avoient ſouffert, & que le tronc ſeul d'un corps auroit trop choqué la vuë.

¶ La penſée qui eſt dans ces deux vers touchant les amours de Narciſſe eſt fine & belle:

Se Narciſſus amat captus lenonibus undis
Cui ſi tollis aquas, non eſt ubi ſæviat ignis.

¶ Les Lacédémoniens repréſentoient Venus armée. Cela a donné lieu à cette belle Epigramme:

Armatam vidit Venerem Lacedæmone Pallas;
Nunc pugnemus, ait, Judice vel Paride.
Cui Venus, armatam tu me temeraria temnis,
Quæ, quo te vici tempore, nuda fui.

¶ *Linea margaritarum*, veut dire un collier de perles chez les Juriſconſultes.

¶ Le College des Graſſins eſt fon-

* Le pére d'un Milord prévoyant qu'on l'alloit condamner, ſe fit peindre comme S. Denis, portant ſa tête dans ſa main.

dé pour des pauvres Ecoliers du Diocese de Sens. Il y avoit autrefois sur la porte : *Le College des Grassins fondé pour les pauvres de Sens.* Ce qui faisoit croire à bien des gens que c'étoit un hôpital de foux. Du depuis on a osté l'inscription.

¶ Génébrard a fait un Traité *de Judæis in Æthiopia clausis*, dont le savant M. de la Marc étoit autrefois bien en peine.

¶ On me vînt dire dernierement que deux Curez avoient un gros différend à qui auroit un corps mort, ayant tous deux les mêmes prétentions. Je dis à propos de cela ce que Martial disoit de son temps :

Cujus vulturis hoc erit cadaver ?

¶ Catin veut épouser Martin,
C'est faire en très-fine femelle.
Martin ne veut point de Catin,
Je le tiens aussi fin comme elle.

Cette Epigramme est de Marot qui l'a imitée sur celle-ci de Martial :

Nubere vis Celso, nec miror, Paula, sapisti.
Ducere te non vult Celsus, & ipse sapit.

Celſus apparemment étoit riche, & Paula, pauvre, mais peut-être décriée. Ainſi ils avoient tous deux raiſon; Paula de vouloir ſe marier à Celſus; & Celſus de ne vouloir pas épouſer Paula.

Marot étoit bon Poëte, mais pauvre. Il préſenta ce placet à François Premier pour tâcher d'en avoir quelque gratification :

Plaiſe au Roy me donner cent livres,
Pour des Livres & pour des vivres.
De Livres, je me paſſerois;
Mais de vivres, je ne ſaurois.

Beze luy a fait cette Epigramme :

Tam docte Venerem divinus pinxit Apelles,
Illi ut credatur viſa fuiſſe Venus,
At tantam venerem ſapiunt tua ſcripta, Marote,
Ut tibi credatur cognita tota venus.

¶ M. Varillas m'a dit que le Prieur d'un des plus célébres Couvens de Paris, luy avoit parlé d'un Livre composé par un de ſes Religieux, & l'avoit prié de le venir voir, afin qu'il pût examiner cet Ouvrage & luy en dire

ſon ſentiment. M. Varillas étant chez ce Prieur, on apporta ſur une table cinq gros volumes *in folio* manuſcrits. Cela l'étonna d'abord, mais il le fut bien davantage, lors qu'ayant ouvert le premier volume, il y trouva pour titre : *Summa Dei-para.* Il comprit d'abord le deſſein du bon Pere qui l'avoit compoſé, & qui ſe vantoit d'y avoir travaillé l'eſpace de trente années, & d'avoir traité deux ou trois mille queſtions touchant la Vierge dont on ne s'étoit pas encore aviſé. Pour écrire avec ordre ſur une matiere auſſi importante, il avoit cru devoir ſe ſervir de la méthode de S. Thomas, & faire une *Somme de la Vierge*, comme S. Thomas avoit fait une *Somme de Théologie.* Il y examinoit d'abord cette queſtion *Utrum ſit Virgo*, comme S. Thomas avoit examiné *Utrum ſit Deus,* &c. Enfin on n'avoit jamais vû un deſſein plus extraordinaire. M. Varillas preſſé de dire ſon avis là deſſus, conſeilla avec beaucoup de jugement & de prudence au Pere Prieur d'entretenir doucement ſon Religieux dans l'eſpérance de faire imprimer ſon Livre,

d'y faire ſurvenir de temps en temps des difficultez; qu'apparemment au bout de tant de remiſes, le bon Pere qui étoit déja âgé de 74. ans viendroit à mourir; & qu'après ſa mort il feroit jetter ſon Livre au feu; car à l'âge où il étoit, il y eut eu de l'inhumanité de luy donner le chagrin de voir ſon Livre ainſi mépriſé.

¶ C'eſt une choſe étonnante que M. Varillas, qui a ſi peu d'uſage & de commerce dans le monde, ait atrapé ſi juſte & ſans tâtonner le gouſt du public dans ſes Hiſtoires. On ne peut pas nier cependant qu'elles ne ſoient pleines des fautes de chronologie. Dernierement je liſois un de ſes Livres où il appelloit le Corps Helvétique, les treize Cantons, en rapportant un fait arrivé vers 1490. & les Cantons n'ont été que bien long-tems après au nombre de treize.

¶ M. Varillas me diſoit un jour que de dix choſes qu'il ſavoit, il en avoit appris neuf dans la Converſation. Je pourrois dire à peu près la même choſe.

¶ Trois Députez des Etats de Bre-

tagne étant venus pour haranguer le Roy, l'Evêque qui étoit le premier, oublia sa harangue, & ne pût pas dire un seul mot. Le Gentilhomme qui le suivoit se croyant obligé à prendre la parole, s'écria: *Sire, mon grand Pere, mon Pere, & moy, sommes tous morts à vôtre service.* Le Roy le fit taire, en luy disant qu'il n'entendoit point les harangues des morts.

¶ M. Dacier dans ses Remarques sur Horace l. II. de ses Odes page 123. si je ne me trompe, nous dit que les femmes se distinguoient à Rome d'avec les filles, en ce que les filles portoient les cheveux pendans, & que les femmes les retroussoient. Je voudrois qu'il nous apprît où il a pris cela, & en quel temps cette coûtume se pratiquoit. M. Vaillant, le premier Antiquaire de la France, que j'ai consulté là dessus, m'a dit qu'il n'avoit jamais observé cette différence là dans les Médailles, & il m'a cité Julie fille de l'Empereur Tite, qui, quoique fille, se trouve dans ses Médailles coeffée avec ses cheveux retroussez.

Il est étonnant que M. Dacier ne se

ſoitpas rendu aux raiſons que je luy ay dites, & qu'il ait encore ſoutenu depuis dans le vers d'Horace : *Mecænas atavis edite regibus*, que *regibus* ſignifie ſeulement *grands Seigneurs*, & non pas *Rois*.

¶ M. le Comte de Charroſt qui devoit toute ſa fortune au Cardinal de Richelieu, en parlant de luy, l'appelloit toûjours ſon Maître. M. du Puy ne pouvoit ſouffrir cela. Il diſoit qu'un bon François ne devoit point avoir d'autre Maître que le Roy.

¶ J'ay lû quelque part, que nos vieux Gaulois avoient beaucoup de vénération pour Hercule, parce qu'il étoit grand & fort, & qu'ayant témoigné, lorſqu'ils ſe firent Chrêtiens, qu'une de leur plus grande peine ſeroit de ne plus voir ſon Image, on les conſola en leur diſant : Que les Chrêtiens avoient un Saint qui pour la grandeur & la force valoit ſix Hercules.

¶ Le Docteur Burnet voulant vendre un méchant cheval, monta deſſus pour le faire valoir; mais il n'en pouvoit lui-même rien faire de bon : & celui à qui il le vouloit vendre lui dit,

nard Jesuite traduisit le sien en latin, & se fit appeller *Anat*. Le P. Comere a déguisé le sien, en changeant seulement une lettre, & s'est fait appeller *Comire* ; parce que le mot de *Comere* joint à celui de *Pere*, lui sembloient avoir quelque chose de grotésque.

¶ Quoy que je n'aye que quarante ans, on veut à toute force que je sois vieux, parce que je suis un peu cassé. Je viens de voir une femme à qui j'ai dit que j'avois bien mal aux jambes, elle m'a répondu, on ne peut pas être & avoir été. J'ai été chez une autre qui m'a répondu encore quelque chose d'approchant de cela ; & revenant chez moi, j'ai vû un petit laquais qui écrivoit quelque chose sur une table : je lui ay demandé ce que c'étoit, & en même tems j'ay pris le papier ; c'étoit une lettre qu'il écrivoit à sa mere, à qui il mandoit : Enfin on m'a placé chez un vieux garçon. Ainsi quoique je n'aye que quarante ans, il faut que je sois vieux, car tout le monde le veut.

¶ Le Cardinal de Rets me disoit un jour, apprenez-moy un peu à me con-

noître en vers, afin que je puisse du moins juger de ceux qu'on m'apporte. Monsieur, lui dis-je, ce seroit une chose trop longue à vous apprendre, vous n'avez pas le tems de cela ; mais lors qu'on vous en lira, dites toûjours que cela ne vaut rien, vous ne vous tromperez gueres.

¶ M. le Maréchal de la F..... étant prest de mourir, son Confesseur qui étoit auprès de lui, après l'avoir exhorté pendant quelques momens, demanda un Crucifix, aussi-tost le valet-de-chambre & un laquais coururent pour en apporter un qui étoit sur la table ; mais s'en étant saisis tous les deux en même tems, il y eut contestation entr'eux, le laquais ne voulant point ceder au valet-de-chambre ; M. le Maréchal de la F..... qui voyoit cette dispute de son lit, se mit à crier à son valet-de-chambre : Eh ! Morbleu, casse-lui-en la tête.

¶ M....... ayant esté blessé à la tête d'un coup de mousquet au Siége de la Rochelle ; les Chirurgiens qui lui mirent le premier appareil, lui dirent que le coup étoit fort dangereux, & qu'on voyoit

voyoit sa cervelle. Ah, parbleu, dit-il, Messieurs, prenez-en un peu, & l'envoyez dans un linge au Cardinal de Richelieu, qui me dit cent fois le jour que je n'en ay point *.

¶ Cette Epigramme où Martial parle d'une chose impossible, est excellente ; elle contient une loüange fine & détournée de l'Empereur Domitien :

. . . .
Oceani fluctus me numerare jubes,
Et maris Ægei sponsas per littora conchas,
Et quæ Cecropio monte vagantur apes ;
Quæque sonant pleno vocesque manusque Theatro,
Cum populus subiti Cæsaris ora videt.

¶ François Premier ayant envoyé le Chancelier Poyet en prison pour une chose qui ne le méritoit pas ; dit à Castellanus : Je dois vous avoir fait bien-aise en écartant un ennemi qui vous a tant traversé & qui avoit juré vôtre ruïne. Sire, répondit ce Favory, il ne falloit pas l'envoyer en prison pour si peu de chose ; il avoit fait tant de crimes autrefois qui le méritoient mieux..... Je n'ay pas, interrompit le

* On a dit la même chose de M. de la Feüillade, au Cardinal Mazarin.

Roy, tant de tort que vous penſez; quand le fruit d'un arbre n'eſt pas mûr, un grand vent a beau ſouffler, il n'abbat pas le fruit; mais quand il eſt parvenu à ſa maturité, il ne faut que le moindre petit ſouffle pour le faire tomber. Cette comparaiſon me ſemble bien belle & bien juſte.

¶ Du Ryer dans une Comédie intitulée *Cléomédon*, fait raconter à une Princeſſe la naiſſance de ſon amour en ces deux vers:

Et comme un jeune cœur eſt bien-tôt enflammé,
Il me vit, il m'aima: je le vis, je l'aimay.

Voilà quatre ſens dans un ſeul vers, & l'effet de la ſympathie.

¶ Une choſe qui m'étonne quelquefois, eſt que j'aye eu tant d'ennemis, moy qui n'ay jamais cherché á offenſer perſonne, & qui au contraire ay toûjours aimé à rendre ſervice aux autres.

¶ Le plus ancien Auteur qu'on trouve s'être ſervi des années de Jeſus-Chriſt, eſt Bede en ſon Hiſtoire d'Angleterre, écrite du tems de Charles

Martel, ſous le fils duquel, qui étoit Pepin, quelques-uns commencerent de s'en ſervir en France; & ſous Charlemagne cela étoit tout-à-fait étably. A l'égard du tems auquel on commença à compter les années par le premier jour de Janvier, ce fut ſeulement en 1564. ſous Charles IX. qu'on commença en France à les compter par ce jour. Juſques-là, c'étoit par Pâques, quoique Mobile.

¶ On appelloit un homme de Roüen *Corpus Poëtarum*, parce qu'il étoit exceſſivement gros, & qu'il ſçavoit tous les Poëtes Latins par cœur.

¶ On a dit auſſi d'un gros homme que l'on mettoit à quatre à cheval: *Equo incubuit bos.*

¶ En 1651. M. Doujat n'enſeignoit le Droit qu'en particulier. Il alla exprès à Bourges pour diſputer une Chaire de Droit, afin ſeulement de s'accoûtumer à parler en public. Il partit même ſi brûſquement qu'il ne dit adieu à perſonne.

¶ *Joannes Cono Norimontanus*, c'eſt-à-dire, de Nuremberg, étoit un Dominicain qui a fait imprimer quelques

Traitez des Peres Grecs en 1512. Il n'étoit pas ignorant au ſentiment de M. Bigot. Il avoit été diſciple de *Marcus Muſurus* à Padouë, & d'*Aldus Manutius* à Veniſe, comme il le dit dans une de ſes Lettres à *Beatus Rhenanus*. C'eſt luy qui a corrigé tous les paſſages grecs qui ſe trouvent dans les Inſtitutes de Juſtinien.

¶ Il faut dire les *Inſtitutes* de Juſtinien, & non pas les *Inſtituts*. Ce mot eſt très ancien dans nôtre Langue, & il ſe trouve pluſieurs fois dans une verſion qui en a été faite dans le douziéme, ou tout au plus dans le treiſiéme Siecle, écrite dans un *infolio* en velin, contenant encore les trois derniers Livres du Code Juſtinien & les Conſtitutions des Fiefs. Mais la verſion des Conſtitutions des Fiefs eſt d'une autre main, & à la fin on trouve quatre vers qui marquent qu'elle a été écrite l'an 1292. Ainſi on peut ſoupçonner que la verſion des premiers Traitez eſt plus ancienne.

¶ Du tems de l'Empereur Juſtinien la ville de Béryte en Phénicie avoit des Profeſſeurs en Droit. C'étoit alors

un grand Privilege, puisqu'il n'y avoit que Rome & Constantinople qui eussent droit d'en avoir. Il y en avoit deux en chacune de ces deux grandes Villes, & il semble qu'il y en avoit davantage à Béryte; car outre les personnes que Justinien employa avec Tribonien à la réformation de la Jurisprudence Romaine, il y avoit aussi deux Antécesseurs de Béryte, & il n'y a nulle apparence que pendant qu'ils y étoient occupez, cette école soit demeurée sans exercice. D'ailleurs, on remarque que la Constitution par laquelle Justinien regla la maniere d'enseigner le Droit publiquement est adressée à huit Antécesseurs. De sorte, que s'il n'y en avoit que deux dans chacune des Villes de Rome & de Constantinople, il faut qu'il y en ait eu au moins quatre à Béryte; car M. Nublé disoit qu'il restoit encore à examiner si en ce tems-là Rome étoit actuellement en la puissance de Justinien.

¶ Les Loix n'on point d'effort rétroactif. Elles n'ont de vigueur que pour l'avenir : *Leges futuris dant formam negotiis.*

¶ M. Godefroy l'Hiſtoriographe étant ſorti de ſon logis de grand matin le premier jour de l'An, rencontra dans la ruë de la Harpe M. de Launoi qui s'en alloit en Sorbonne. Il l'aborda & lui dit en l'embraſſant : Bon jour & bon an, Monſieur, Quel Saint dénicherez-vous du Ciel cette année? M. de Launoi ſurpris de la demande, lui répondit : Je ne déniche point du Ciel les véritables Saints que Dieu & leur mérite y ont placé, mais bien ceux que l'ignorance & la ſuperſtition des peuples y ont fait gliſſer ſans qu'ils le méritaſſent, & ſans l'aveu de Dieu & des Savans. Cette réponſe a été cauſe de l'Epigramme que j'ay faite ſur M. de Launoi, où je le compare au Jupiter d'Homére, qui chaſſa du ciel toute la racaille des faux Dieux qui s'y étoit gliſſée parmi les véritables, & qui leur donnant du pied au cu les fit tomber du haut de ſon trône & des étoiles en terre.

λαυνοῖον ὁρᾷς ὅσπερ φύτον ουρανιώνων,
ῥίψε πόδῳ τεταγὼν ἀπὸ βηλοῦ θεσπεσίοιο.

M. l'Abbé de L....... qui dans un

ſi jeune âge fait paroiſtre tant de ſcience dans la langue grecque, m'a fait l'honneur de me citer ſur ce ſujet, & de loüer l'application de ces deux vers dans une illuſtre aſſemblée qui fut tenuë chez lui il y a quelque tems en préſence des plus habiles gens du Royaume, qui lui propoſerent des difficultez ſur Homere, auſquelles il répondit avec une préſence d'eſprit admirable. Une des plus conſidérable fut celle que lui propoſa M. l'Abbé Faydit, ſavoir, ſi Homere avoit fait quelque mention des Juifs dans ſes Livres de l'Iliade ou de l'Odiſſée. Il répondit qu'il n'en avoit fait nulle mention, & que le mot Ἰουδαῖοι ne ſe trouvoit point dans Homere. Cependant, Monſieur, reprit M. l'Abbé Faydit, il eſt étonnant qu'Homere, qui étoit un ſi excellent Géographe, & qui a affecté de parler de preſque tous les peuples du Levant, & de les faire trouver au Siege de Troye ou dans les voyages d'Uliſſe, ait oublié un peuple, qui, ſelon l'Ecriture, devoit être en ce tems-là le plus puiſſant & le plus illuſtre de l'Univers. M. l'Abbé de

L...... lui repartit qu'on trouvoit dans Homere les mots de Σολύμους & de φοίνικες peuples sous le nom desquels on pourroit bien comprendre les Juifs, & particulierement sous celui de φοίνικες, puisque les Phéniciens étoient confins avec les Juifs, mais plus connus parce qu'ils habitoient les côtes maritimes. Car à l'égard des Solymiens, on ne peut pas les prendre pour les habitans de Jerusalem, puis qu'Hesychius dit que c'étoit une nation des Scythes.

¶ Cette belle Epigramme qui suit est de Sannazar. Il la fit pour consoler une Princesse qui étant grosse souhaittoit avec passion d'avoir un fils, & qui cependant n'accoucha que d'une fille.

Dum patit & longas iterat Nisaa querelas,
Scinditur incerta seditione Polus.
Mercurius puerum, Charites optare puellam,
His Venus, at illi docta Minerva favet.
Adstat amans Veneri Mavors, Phœbusque Minervæ,
Magnanimusque æqua Jupiter aure sedet.
Cum subito aurato surgit puer improbus arcu,
Et cœlum notis territat usque minis.
Assensere metu Superi. Pater ipse Deorum
Risit, & Aonias jussit abire Deas.

Exultat

Exultat palma Venus & nascente puella,
Augentur Charites Cypria turba deæ.

¶ J'ai connu un homme qui étoit si avare qu'on disoit de lui qu'il n'auroit regardé ni à la peste, ni au bâton, ni au chien de S. Roch pour luy prendre son pain. C'est quelque chose d'affreux que cette passion, & de toutes celles qui attaquent le cœur de l'homme, il n'y en a point de plus à craindre. Dans les autres il y a quelque apparence de plaisir & de satisfaction qui nous y attache, mais dans celle-ci il n'y a qu'une foule de chagrins, de craintes & d'inquietudes. Bacon dit un bon mot sur les avares, que l'argent est un bon serviteur, mais un méchant Maître. Il est bon d'être ménager, mais non pas jusqu'à l'excès. Mon Pere disoit qu'il falloit boire son vin, mais qu'il ne falloit pas manger ses vignes, & qu'il falloit éviter de ressembler à cet Italien, qui voulant enchérir sur la lésine, disoit, qu'au lieu de sonner vingt-quatre heures, comme il se pratique en Italie, il falloit que les horloges n'en sonnassent que douze, afin

que les Ouvriers ne perdissent pas tant de temps à compter.

M. l'Evêque de ..... faisoit une Mission à la tête de douze Prêtres dans tous les lieux de son Diocese. Dès qu'il parut à la Ville capitale de la Province, il donna la chasse à une troupe de Comédiens qui étoit depuis longtemps dans cette Ville. Ils ne laisserent pas le jour avant son arrivée, & la veille de leur départ, d'annoncer qu'il y auroit Comédie le lendemain, & de dire tout haut: Demain, Messieurs, vous aurez le Tartufe.

¶ Renault de Sabueil grand Seigneur & ancien Poëte François, vivoit en 1260, ou environ. Il a écrit quelques Poëmes François, non encore imprimez. Fauchet dans sa liste des anciens Poëtes François en a aussi parlé. Voici ce qu'il en dit: Monseigneur Renault est fort estimé par l'Auteur du Roman Guillaume de Dole, qui parle de lui ainsi:

Des bons vers celui de Sabueil,
Monseignor Renault luy souvient.

Il se trouve de lui une Chanson commençant ainsi:

Ja de chanter en ma vie,
Ne quier mès avoir courage:
Ains voil miex qu'Amors m'occie,
Pour fere son grant domage.
Car jamais si finement,
N'ert aimée ne servie,
Por c'en chasti tote gent,
Quel ma mort & li traie.
Las! j'ai dit par ma folie,
Ce sçay de voir grant outrage,
Mes à mon cuer prist envie,
D'estre legier & volage.
Ha! Dame si m'en repent,
Mes cil a tart merci crie,
Qui attent tant qu'on le pent:
Por c'ai la mort déservie.

¶ Je voudrois bien savoir l'Auteur du Sonnet de Richard, il n'est pas moins beau que celui d'Ogier. Le voici:

D'icelui preux maints grands Clercs ont écrit,
Qu'onques d'Ogier n'estonna son courage,
Abusé fut par le malin esprit,
Qu'il épousa sous féminin visage.

Si piteux cas à la fin découvrit,
Sans un seul brin de honte ou de dommage,
Don grand renon par le monde s'aquit,
Si qu'on tenoit très-honnête langage
D'icelui preux.

Bien-tost après fille de Roy s'esprit
De son amour, qui volontiers s'offrit
Au bon Richard en second mariage.

Donc' s'il faut mieux ou femme, ou diable avoir,
Et qui des deux brüit plus en ménage,
Ceux qui voudront, si le pourront savoir
D'icelui preux.

¶ L'effet de la beauté est si surprenant, qu'il se fait ressentir même jusqu'aux pieds des Autels. Voyez entrer une belle femme dans une Eglise, elle attire les regards de tout le monde. C'est ce qui a fait dire à M. Gombaud dans ce vers, que la beauté

Représente les Dieux & les fait oublier.

¶ Les Alguazils menant un jour en prison à Madrit un François, il rencontra en chemin un Espagnol de sa connoissance qui étoit fort laid. L'Espagnol ayant demandé au François où il alloit, il lui dit, je ne say, ma foy point, où l'on me mene ; c'est peut-être en Amérique ; j'y verray des Singes de vos parens ; ne leur voulez-vous rien mander ?

¶ M. l'Evêque de Bellay prêchant la Passion à S. Jean en Greve devant M. le Duc d'Orleans Gaston, s'apperçût que ce Prince étoit placé entre M. d'Emery & M. de Bullion, Intendans des Finances. Il prit de là occasion de faire cette exclamation équivoque. Ah! Monseigneur, s'écria-t-il, quand je vous vois entre deux Larrons.... Cela fut remarqué par une bonne partie de l'assemblée, qui ne pût s'empêcher d'en rire. Monsieur qui dormoit se réveillant en sursaut, demanda ce que c'étoit: Ne vous inquietez pas, lui dit M. de Bullion, c'est à nous qu'on en veut.

Le même prêchant un jour devant feu M. l'Arch. de .... dont les manieres étoient fort bizarres, Monseigneur, lui disoit-il, quand je m'imagine vôtre tête, je crois voir une Bibliotheque; D'un côté je vois les Livres de S. Augustin, de S. Jerôme; de l'autre ceux de S. Cyprien & de S. Chrysostome.... & quantité de places pour en mettre d'autres. C'étoit lui dire honnêtement qu'il avoit des chambres à loüer.

Le même dans un Sermon qu'il fai-

ſoit au Cordeliers le jour S. François : Mes Peres, leur diſoit-il, admirez la grandeur de vôtre Saint, ſes miracles paſſent ceux du Fils de Dieu. Jeſus-Chriſt avec cinq pains & trois poiſſons ne nourrit que cinq mille hommes une fois en ſa vie, & S. François avec une aulne de toile, nourrit tous les jours, par un miracle perpetuel, quarante mille faineants.

Le même parlant des Moineries, diſoit : Dans les anciens Monaſteres, on voyoit de grands Moines, de vénérables Religieux, à préſent *illic paſſeres nidificabunt*. L'on n'y voit plus que des moineaux.

¶ M. B.... D.... étoit un jour chez feu M. le Premier Préſident à Baſville. Il y avoit grand nombre de......es qui ſoûtenoient tous hardiment qu'un certain Auteur connu, avoit eu raiſon de faire un Livre exprès pour prouver que nous n'étions point obligez d'aimer Dieu, & que ceux qui ſoûtenoient le contraire, avoient tort & impoſoient un joug inſupportable au Chrêtien, dont Dieu l'avoit affranchi par la nouvelle Loy. Comme la diſpute ſur ce

ſujet s'échauffoit, M. D.... qui avoit gardé juſqu'alors un profond ſilence: Ah! la belle choſe, s'écria-t-il en ſe levant, que ce ſera au jour du dernier Jugement, lors que nôtre Seigneur dira à ſes Elûs: Venez les bien-aimez de mon Pere, parce que vous ne m'avez jamais aymé de vôtre vie, & que vous avez toûjours deffendu de m'aimer, & que vous vous êtes toûjours fortement oppoſez à ſes heretiques, qui vouloient obliger les Chrêtiens de m'aimer. Et vous au contraire, allez au Diable & en Enfer, vous les maudits de mon Pere, parce que vous m'avez aimez de tout vôtre cœur, & que vous avez ſollicité & preſſé tout le monde de m'aimer.... Il fit rire toute la Compagnie, & perſuada plus efficacement par cette raillerie la néceſſité de l'Amour divin, que M. A..... n'avoit pû faire par des Livres entiers, & par des diſcours les plus éloquens:

——— ridiculum acri
Fortius ac melius magnas plerumque ſecat res.

¶ Vers l'an 1580. nous avons eu un Poëte François, nommé Georges du

Tronchay, très-habile dans la connoiſſance des Médailles, & autres antiquitez greques & romaines. La Croix du Maine dit qu'il a écrit pluſieurs Poëmes François qu'il n'a pas fait imprimer. *C'étoit*, dit-il, *l'homme des mieux couchant par écrit qui fut en France.* J'ay de lui une Lettre en vers François écrite à Paſcal Robin du Faux, ſur la mort de Julienne Sibille de la Buronniere, femme de ce Robin, par laquelle il paroiſt qu'il avoit entrepris en effet beaucoup d'Ouvrages. En voici quelques vers :

——Mais comme une Pucelle,
Qui de cent belles fleurs veut choiſir la plus belle,
Jette l'œil incertain, oreş ſur cette-cy,
Ores ſur cette-là : puis ſur cette autre icy;
Et de chacune à part les beautez elle admire:
Toutes brillant d'éclat, ne ſait laquelle élire.
Cette-cy luy plaît mieux pour ſa divine odeur:
L'autre pour ſa vertu, l'autre pour ſa couleur;
Et ſur le choix douteux de cette difference,
Enfin demeure pauvre en ſi grande abondance:
Je fais tout le ſemblable, ayant entre les mains,
L'argument projetté de pluſieurs beaux deſſeins.
Sy j'en veux prendre l'un, un autre s'y oppoſe,
L'un me plaiſt pour un point; l'autre pour autre choſe,

Je reste cependant incertain en mon choix.
Tantost je veux ourdir un Clothaire François;
Tantost je veux chanter les beautez de Climene :
Tantost de vers plaintifs faire gémir la Scene:
Tantost des Dieux Payens représenter je veux
Les Temples, les Autels; & leurs Prêtres, leurs vœux,
Leurs Offrandes, leurs noms, & leurs Fêtes publiques:
Et tantost les Portraits des Medalles antiques.

¶ Le Roy Jean ayant érigé en faveur de Jean son fils, le Duché d'Auvergne & de Berry, les nouveaux Ducs établirent leur Siege & leur domicile à Riom. Cela y attira les plus honnêtes gens du païs, & fit que d'une petite Ville qu'elle étoit auparavant, elle devint bien-tost considérable. Les principaux Seigneurs de la Noblesse d'Auvergne y firent bâtir des Hostels pour être près de leur Prince. On y voit encore aujourd'huy l'Hostel de Montboissier, de Chasteaugai, de Montmorin, & d'ailleurs il y eut quantité de Gentilshommes qui s'y vinrent établir pour être Officiers dans la Maison du Roy. Les Marillacs, les Arnaulds, les Duprats, les Roberts, les

l'Hoſpitals, les Dubourgs, les Forgets, les Cambrays, les d'Arbouzes, y prirent femmes, maiſons, & charges. On trouve dans les vieux papiers un Marillac, Secretaire des Commandemens du Duc; un Cambray Intendant, dont le frere fut fait Archevêque de Bourges; un Henry Arnauld Eſcuyer de Pierre Comte de Beaujeu & de ſon gendre le Conneſtable, c'eſt le triſayeul de M. de Pomponne; un Forget Maître d'Hoſtel, parent du Preſident au Mortier; un Sirmond, parent du ſavant Jeſuite, Prévoſt du Duc. M. l'Abbé Faydit qui eſt de Riom, m'a dit qu'il étoit ſi certain que Meſſ. Arnaulds étoient Gentilshommes d'extraction, qu'il avoit vu dans les Regiſtres Baptiſtaires de l'Egliſe de ſaint Jean de Riom, dont il eſt Prieur, que le frere de ce Henry Arnauld prenoit la qualité de Commandeur d'Herment, & que ſa femme s'appelloit Catherine Bariot, de la Maiſon des Bariots, dont Meſſ. les Marquis de Mouſſy & d'Hormeuils ſont iſſus, & que le fils de cet Henry, qui s'appelloit Antoine, épouſa la ſœur de la femme de M. du Bourg,

neveu du Chancelier, qui étoit aussi de Riom.

¶ M. l'Abbé Faydit fit un Poëme Latin en 1671. sur la Promotion de M. de Pomponne à la Charge de Secretaire & Ministre d'Etat. Il fit graver autour des Armes de ce Ministre un vers de Prudence, que je trouvay merveilleux. Prudence parle de S. Grégoire de Tours qui étoit Auvergnac, & dit de luy :

Alpibus arvernis ne mens mons altior ipsis :

L'application à M. de Pomponne est d'autant plus heureuse, qu'outre qu'il est Auvergnac d'origine, il porte avec cela une montagne dans ses Armes.

Le même Abbé m'a donné une Epigramme fort belle sur M. Colbert, lors que le Roy le fit Cordon-bleu, & lui mit la Colombe au cou pour récompense de ce qu'il avoit chassé les Corbeaux de l'Arche, c'est-à-dire, les Partisans qui pilloient les finances & les coffres du Roy :

Maxime Rex, merito Colbertum extollis honore,
Militiæ socium dum facis esse tuæ ;
Nam sine spe reditus corvi fugere rapaces,
Arcam sola tuam fida Columba tenet.

Toute la finesse consiste dans l'allusion au Corbeau qui fut chassé de l'Arche de Noé & n'y retourna plus, au lieu que la Colombe y demeura.

¶ Parmi les plus grandes Maisons du Royaume, je n'ay point vu de plus beaux Titres, ni qui établissent plus nettement la descendance généalogique d'une famille de masle en masle, & de pere en fils depuis six cens ans, que ceux de M. le Marquis de S. Heren de Montmorin. Il n'a point d'autre nom que celui de sa Terre, ce qui est parmi les connoisseurs une grande preuve d'ancienne Chevalerie, car autrefois il n'y avoit point de noms héréditaires, & il n'y avoit que les gros Seigneurs qui ajoûtassent à leur nom de baptême celui de leur Terre & de leur apanage, ce qui insensiblement est devenu le nom de famille, en sorte que les Cadets qui prenoient le nom de la Terre qu'on leur donnoit pour apanage, sont devenus insensiblement Chefs de differentes Maisons, & ont oublié la tige dont ils étoient sortis. On croit en Auvergne que les Montboissiers sont Cadets de Mont-

morin ; que les Langheacs ſont les Cadets de Mercœur ; que les Chalancais ſont Cadets de Polignac, dont ils ont repris le Nom & les Armes aujourd'hui, à cauſe qu'ils ont la Terre ; que les Tourſets ſont Cadets d'Alegre, dont ils ont de même repris le Nom & la Terre ſans les Armes. De plus il n'y a jamais eu dans la Maiſon de Montmorin aucun changement dans les Armories. On voit encore aujourd'hui le Sceau de Hugues de Montmorin & de Bompar ſon fils, qui vivoient du tems de Hugues Capet & du Roy Robert & de Philippes Premier, dans l'onziéme Siecle ; leurs Armes ſont toutes les mêmes que celles de M. de S. Heren d'aujourd'hui, & celles de ſon biſayeul paternel, qui étoit Gôuverneur de Bourbonnois. Enfin on trouve dans le Treſor des Chartes de la Chambre des Comptes, l'original d'une donation de quelques Moulins bannaux & de quelques terres, faite par Philippe Auguſte aux Barons d'Auvergne, parmi leſquels eſt un Seigneur de Montmorin, pour récompenſe de ce qu'ils s'étoient ſignalez dans la Croi-

ſade & guerre d'outre-mer. Les Religieux de l'Abbaye de la Chaiſe-Dieu s'oppoſerent à cette donation, prétendant que leſdites Terres & Moulins Bannaux étoient à eux, & non pas du Domaine, & qu'ainſi le Roy n'avoit pû en diſpoſer en faveur des ſuſdits Barons, & en appellerent au Pape Innocent III, qui confirma la Donation, à condition que leſdits Barons ſe croiſeroient une ſeconde fois contre les Albigeois, comme ils avoient fait contre les Sarrazins, ce que les Seigneurs de Montmorin, de la Tour de Langheac & de Montboiſſier executerent avec beaucoup de valeur, & furent maintenus dans la joüiſſance de la Donation. Mais environ deux cens ans après ſous le Roy Jean, les Moines de la Chaiſe-Dieu intenterent un nouveau procès, & diſputerent encore cette Donation. La Cauſe fut examinée par le Parlèment, & ſur la Piéce originale de la Donation de Philippe Auguſte, & de la confirmation par le Legat *à Latere* du Pape Innocent III. produite par le Seigneur de Montmorin, tant en ſon nom qu'en celui de

ſes conſors; ils furent maintenus dans la poſſeſſion, & défenſes furent faites aux Moines de les troubler. M. de S. Heren joüit encore aujourd'hui de ces Moulins, Prez & Terres, & a fait lever copie, tant de l'Arreſt rendu à la fin du quatorziéme ſiecle ſous le Roy Jean, que de la Donation de Philippe Auguſte & du Pape Innocent III au commencement du douziéme. M. du Bouchel dans l'Hiſtoire manuſcrite qu'il a composé de la Maiſon de Montmorin, prouve par pluſieurs Contrats, Titres de Fondations, & autres Pieces originales, que le Seigneur de Montmorin qui ſoutînt le procès du tems du Roy Jean, étoit le ſeptiéme ayeul paternel de M. de S. Heren d'aujourd'hui. Rien n'eſt ſi curieux que l'Acte de cette donation; les erreurs des Albigeois y ſont racontées avec beaucoup de naïveté, & on y apprend mille circonſtances mémorables des hiſtoires de ce tems-là.

M. Boyer étoit autrefois de mes amis. Ses Tragédies & ſur tout ſon jeune Marius, ne ſont pas ſi méchantes. M. R.... fit contre lui l'Epigram-

me que je m'en vais vous dire, ſur ce qu'à la ſortie d'une de ſes Piéces où il n'y avoit pas eu grand monde, il en avoit rejetté la faute ſur la pluye:

Quand les Piéces repréſentées,
De Boyer ſont peu fréquentées,
Chagrin qu'il eſt d'y voir peu d'aſſiſtans;
Voici comme il tourne la choſe:
Vendredy, la pluye en eſt cauſe,
Et le Dimanche, le beau temps.

¶ Joſeph Scaliger étant appellé par les Hollandois pour être Profeſſeur chez eux, alla prendre congé du Roy (Henry IV.) auquel il expoſa en peu de mots le ſujet de ſon voyage. Tout le monde s'attendoit à quelque choſe d'important de la part du Roy, mais on fut bien ſurpris, lors qu'après lui avoir dit: *Eh bien, M. de l'Eſcale, les Hollandois vous veulent avoir & vous font une groſſe penſion; j'en ſuis bien aiſe.* Ce Prince changeant tout à coup de diſcours, ſe contenta de lui demander: *Eſt-il vrai que vous avez été de Paris à Dijon ſans aller à la ſelle?*

¶ *Marche* veut dire *Frontiere*, ainſi *Marquis* vouloit dire un *Seigneur* ou *Intendant de Frontiéres*. M. de

Marca a fait un Traité *de Marca hispanica*. Dans la Chronique de Reginon l'Anjou est appellé *Marchia*, parce qu'il est sur les Marches de Bretagne. Les Comtes d'Anjou de ce temps-là sont aussi appellez Marquis de France, comme les Comtes de Barcelonne, Marquis d'Espagne; les Comtes de Toulouse, Marquis de Gothie; & les Comtes de Forcalquier, Marquis de Provence.

Il est aussi fait mention dans la même Chronique que les Normans étant poursuivis par Robert Gouverneur d'Anjou, & Ranulfe Comte de Poitiers, qui fut créé par Charles le Chauve premier Duc de Guyenne, se retirerent dans une grande Eglise bâtie de pierre. En ce tems-là la plûpart des Eglises étoient de bois. Le Temple de sainte Sophie fut bâti originairement de bois; ayant été brûlé, il fut rebâti de bois. Mais ayant été brûlé une fois, il fut rebâti de pierre. La plûpart des Autels étoient aussi de bois. On prétent, mais sans aucune preuve, que S. Sylvestre ordonna le premier qu'ils seroient de pierre. Par le Con-

cile d'Epone tenu en 509. Canon 26. il eſt fait défenſe de conſacrer les Autels s'ils ne ſont de pierre. Dans une des Chartres de Henri, ſurnommé Eſtienne Comte de Chartres, on remarque que l'Egliſe Cathedrale de Chartres étoit originairement de bois, & que ce fut Yves de Chartres qui la fit faire de pierre. *Ex lignea, lapideam; ex vili, reddidit precioſam.*

¶ M. le Comte de Fieſque entrant un matin chez Madame de L...... vit en paſſant dans une chambre deux de ſes filles d'honneur qui étoient encore dans le lit: Eh bien! Meſdemoiſelles, leur dit-il, vous voilà couchez enſemble en attendant mieux?

¶ Un Cardinal avoit fait faire une belle ſtatuë à Rome par le meilleur Sculpteur de ce tems-là. Si-toſt qu'elle fut faite, il l'alla voir, & l'ayant conſiderée depuis les pieds juſqu'à la tête, il en parut fort content à la réſerve du nez, auquel il trouva quelque choſe à redire. Le Sculpteur qui n'en demeuroit pas d'accord, étant preſſé d'y remedier, prit ſon maillet & ſon ciſeau avec un peu de poudre de mar-

bre, & feignit de retoucher à cet endroit que le Cardinal trouvoit défectueux, en laissant tomber adroitement de cette poudre de marbre qu'il avoit dans la main. Alors le Cardinal ne lui trouvant plus de défaut, lui dit tout transporté de joie : *Veramente gli havete data la vita.*

¶ Cette Statuë me fait ressouvenir de ce qui arriva à Chantilly à l'occasion de la belle Statuë equestre de M. de Mommorency, qui est dans le jardin de cette belle maison. M. le Prince se promenoit dans ce jardin accompagné de M. de V..... & de plusieurs autres Seigneurs. Lors qu'on fut arrivé proche de cette Statuë equestre, M. de V...... dit à M. le Prince : Monsieur, voilà nôtre Grand-Pere. Voilà le vôtre lui dit M. le Prince, en lui montrant le Cheval ; & voilà le mien, en lui montrant M. de Mommorency.

¶ Je connois une personne à qui on a donné pour nom de baptême celui de *Caton*. Je ne sçai pas de quel Martyrologe on peut avoir tiré ce Saint, & si l'on ne doit pas ce Patron à l'ancienne Rome ; quoiqu'il en soit, ce

nom eſt devenu plus commun depuis que le Cardinal Gorrevod qui le portoit l'a donné à pluſieurs autres. Ainſi quoiqu'il n'y ait peut-être pas de Saint de ce nom, néanmoins le voila conſacré, & conſacré par un Cardinal pour ſervir de nom à des Chrêtiens. Les noms de *Ceſar*, d'*Annibal*, & de *Scipion*, ſont auſſi fort communs en Italie.

¶ On avoit fait à Madrit une Comédie ſur l'Alcade. Il eut le crédit de la faire défendre. Néanmoins les Comédiens eurent aſſez d'accès auprès du Roy pour la faire réhabiliter. Celui qui fit l'annonce la veille que cette Piéce devoit être repréſentée, dit au Partere: Meſſieurs, le Juge, (c'étoit le nom de la Piéce) a ſouffert quelques difficultez. L'Alcade ne vouloit pas qu'on le joüaſt, mais enfin ſa Majeſté conſent qu'on le repréſente. On a dit à peu près la même choſe lors qu'on voulut défendre le Tartufe de Moliére.

¶ On ſe plaignoit devant feu M. le Prince de ce qu'on ſouffroit que les Comédiens repréſentaſſent le Feſtin de Pierre, qui eſt une Piéce pleine d'im-

piété, pendant que l'on faisoit défendre le Tartuffe, qui est une Piéce de morale. M. le Prince dit : C'est que dans la premiere, on joue la Religion; & dans l'autre les fauts dévots.

¶ Il y a eu un Jacques des Alleux sieur de la Cusche, qui faisoit des vers françois assez passablement. C'est lui qui a fait cet Epitaphe du sieur le Févre du Tusseau, Avocat au Siége Présidial, & Conseiller de la Prévosté d'Angers; homme qui faisoit profession d'une grande indifférence, & dont le mot favori étoit, *Ni plus, ni moins :*

Arrête ici, Passant, ou bien poursui tes pas.
Contemple ce Tombeau; ne le contemple pas.
Apprends le nom de celui dont la cendre
Fut ici mise : ou passe sans l'apprendre.
C'est du Tusseau, Gentilhomme, ou Bourgeois :
Avocat, Escuyer, Juge, Docteur ès Loix :
Du Tusseau, de qui la science,
Fut la tranquille indifférence.
De profundis, Libera, Te Deum,
Ou si tu veux, *Laudate Dominum*,
Dy pour son ame; ou bien ta Patenotre :
Que son esprit affranchi du trépas,
S'envole en haut, ou qu'il descende en bas,
Ni plus, ni moins, qui fit l'un, a fait l'autre.

Il est mort à Candie dans quelque em-

ploy militaire pour la République de Venise.

¶ Dambreville que l'on a brûlé étoit un merveilleux Pantomime. Il contrefaisoit un homme sans en obmettre le moindre trait, & le rendoit reconnoissable à ceux qui ne l'auroient vû qu'une fois. Il étoit fort souple & fort adroit de son corps. A l'entreprise de Gigery il étoit forçat sur les Galéres du Roy : un Maure bien monté venoit souvent insulter les François, & faire le coup de pistolet aux gardes avancées. D'Ambreville se cacha derriere une mazure, où il attendit le Maure, & quand il fut passé il lui sauta en croupe, & le renversa mort de deux coups de poignard.

¶ L'aimable science que celle de savoir se soustraire aux affaires, aux visites & aux intrigues ! que de temps gagné ! vivre dans cet embarras, c'est vivre à la haste, on ne goûte aucun repos. Pour moy, je suis du sentiment de ceux qui disent que le vray moyen de vivre en paix, c'est de ne se point mesler des affaires des autres.

On dit que les Flamans voyent la

fin des affaires, & que les affaires voyent la fin des Espagnols.

En ce tems-ci la plus grande de toutes ses affaires, est celle de toucher de l'argent, je l'appelle *negotium negotiosissimum*.

Quand j'en demande à ceux qui m'en doivent, afin de les obliger de m'en donner plûtost, je leur dis qu'il y va de ma vie. Il m'est arrivé une fois d'avoir prêté de l'argent à un de mes amis, qui m'en avoit prié instamment. Quelque tems après j'en eu besoin, & fus le lui demander; Monsieur, me dit-il, j'ay trente raisons pour ne vous le point rendre à présent. La premiere, c'est que je n'en ay point. Comme il alloit poursuivre; Monsieur, lui dis-je, je vous quitte des vingt-neuf autres.

¶ M. Grotius étoit fort avant dans le parti Arminien, lors que le Prince d'Orange (Maurice) entreprit de le détruire. Comme il étoit des meilleurs amis de Barneveld, il fut emprisonné avec lui; mais le Prince d'Orange au lieu de lui faire couper la tête comme à Barneveld, se contenta de l'envoyer prisonnier au Château de Louvestein.

Sa femme entreprit de l'en retirer & elle y réüssit. M. Grotius avoit obtenu permission de faire venir des Livres, & ils passoient ordinairement dans un coffre que ses gardes à la longue négligerent de visiter. Sa femme le fit enfermer dans ce coffre, & par bonheur on le laissa sortir sans le foüiller; néanmoins un des soldats qui s'avisa de le soulever, dit: Voilà un coffre bien pesant; N'y a-t'il point dedans quelque Arminien; mais M. Grotius n'eut que la peur & se sauva par ce moyen. C'est de lui-même que je tiens toutes ces particularitez. Sur cette aventure on fit une Epigramme, dont voici les deux derniers vers, dans lesquels l'Auteur parlant du Crocheteur, dit:

Mutatum nec sensit onus quod enim ille ferebat,
Id quoque sed vivens Bibliotheca fuit.

¶ Quand M. Grotius prit son Audiance de congé de la Reine Christine au retour de son Ambassade de France, elle lui dit des paroles un peu fortes. M. Grotius sortit en disant seulement: Madame, je demeure vôtre très-humble serviteur. La Reine s'en fâcha & ne

ne pût s'empêcher de dire qu'il étoit fort mal honnête à M. Grotius de se retirer sans prendre congé d'elle. Marigny lui dit: Madame, il a pris congé de vous. Vous ne savez ce que vous voulez dire, lui répondit la Reine; si cela étoit je le sçaurois. Madame, ajoûta Marigny, ce que je vous dis est vray, j'y étois; en France quand on dit en partant: *Je demeure vôtre très-humble serviteur*, c'est prendre congé du monde. La Reine prit cela pour argent comptant, & renvoya querir M. Grotius, à qui elle donna pour quarante mille francs de cuivre. Voilà comme un fou sçait rendre service à un homme sage. M. Grotius résolut ensuite de se retirer en Hollande, où le parti Républicain commençoit à devenir le plus fort, mais il fut si fort batu de la tempête, qu'il mourut peu de tems après être arrivé à Rostock. Le Ministre qui vint pour l'assister lui dissoit d'assez mauvaises choses. M. Grotius pour gagner du tems, & lui faire entendre qu'il se passeroit bien de ses exhortations, lui dit: *Sum Grotius. Tu Magnus ille Grotius*, répon-

dit le Ministre ? Voilà un bel éloge !

Quand on sçût à Paris que M. Grotius étoit mort à Rostock, le Pere Pétau qui étoit persuadé qu'il étoit Catholique dans l'ame, dit la Messe pour lui. On disoit même en ce tems-là que M. Grotius avoit voulu se déclarer Catholique avant que d'aller en Suede rendre compte de son Ambassade ; mais qu'il avoit suivi le conseil du Pere Pétau, qui étoit de faire ce voyage de Suede, & de retourner ensuite à Paris pour s'y établir, & exécuter la résolution qu'il avoit prise. Quoiqu'il en soit, il est constant que le Pere Pétau dît la Messe pour lui après sa mort.

¶ Lors que Pere Pétau Professoit en Théologie, M. Grotius alloit souvent entendre ses explications, & une fois en sortant de son auditoire il dit : Je viens d'entendre en une heure de tems de plus belles choses qu'on n'en dit en Sorbonne en toute une année.

¶ Quand M. Grotius étoit en France en qualité d'Envoyé de Suede, sa femme avoit le tabouret chez la Reine. Comme elle étoit extrêmement

grosse on la remarquoit très-aisément. M. de V..... qui ne la connoissoit pas encore, demanda à une Demoiselle qui l'accompagnoit toûjours : Qui est cette grosse Louve ? Monsieur, c'est ma mere, répondit la Demoiselle. Il s'étoit justement adressé à Mademoiselle Grotius pour faire cette belle question.

¶ Messieurs de la Société Royale de Londres ayant résolu d'envoyer faire des expériences de Torricelli sur le Pic de Ténériffe, députerent deux personnes de leur Corps pour demander à l'Ambassadeur d'Espagne des Lettres de recommandation pour ces Isles. L'Ambassadeur témoigna beaucoup de bonne volonté aux Députez, & les prenant pour membres d'une Société de Marchands qui s'étoit formée à Londres depuis peu pour le négoce des vins de Canarie, il leur demanda la quantité qu'ils prétendoient en enlever. Les Députez de la Société lui firent entendre, que ce n'étoit pas pour négotier, mais pour y faire des expériences sur la pesanteur de l'air. Quoi ! leur dit l'Ambassadeur, voulez-vous peser l'air ? Les autres ne lui eurent pas

plûtost répondu que c'étoit leur intention, qu'il les fit sortir de chez lui comme des fous, & s'en alla aussi-tost à Vitehal, disant à tout le monde qu'il étoit venu chez lui des fous qui vouloient peser l'air ; mais il eut le chagrin d'apprendre que le Roy & le Duc d'York étoient à la tête de ceux à qui il donnoit le titre de fous. Marque, qu'un Ambassadeur est exposé à dire des sottises, s'il n'a au moins une idée générale des Sciences.

¶ Les Archidiacres sont les Vicaires nez des Evêques. Et dans la plûpart des Villes Episcopales, ils avoient autrefois une Officialité. Les Archiprêtres sont beaucoup moins considérables que les Archidiacres. Ceux qui demeurent à la campagne, appellez en plusieurs lieux *Doyens Ruraux*, ont droit d'inspection sur les Curez, sur les Prêtres, & sur les Paroissiens de leur détroit. Ceux qui résident dans les Villes Episcopales, soulagent l'Evêque dans les petites affaires.

Dans la ville d'Angers, en la Cité, au costé du logis de M. Garande, qui regarde le grand Placitre, il y a une porte

murée, sur laquelle on lit ces mots : *Officialité de l'Archidiacre.* Par Arrest du Parlement de Paris du 9. Janvier 1619. il a été fait défense aux trois Archidiacres de l'Eglise de Paris, & à leurs Officiaux, de prendre connoissances des causes matrimoniales, de décerner Monitions ou Absolutions : & on leur permet seulement de connoître des causes civiles, legeres, dans le cours de leurs visites.

¶ Il y a dans la Touraine & dans l'Anjou des Archiprêtres & des Archidiacres : mais il n'y a que des Archidiacres dans le Maine : les Archiprêtres y ayant été supprimez par Maurice XLIII Evêque du Mans. Bondonnet dit que ce Maurice Evêque du Mans, fut le premier des Evêques de France, nez François, qui fit serment de fidélité, mais il se trompe, & sa remarque n'est pas véritable. Car il paroist par le serment de Guillaume de Beaumon LI Evêque d'Angers, fait à Louis VIII en la même année 1223. au mois de Novembre, que le Roy de France étoit dès ce tems-là en possession de faire faire le serment de fidélité aux

Evêques de son Royaume. *Guillelmus, Dei gratia Andegavensis Episcopus, universis presentes litteras inspecturis. Noverit universitas vestra, quod nos carissimo Domino nostro Ludovico, Dei gratia illustri Regi Franciæ, fecimus sacramentum fidelitatis, sicut alii Episcopi Regni Franciæ ipsi faciunt. Et ipse nobis recognovit, quod non tenemur ire in exercitum, aut equitatum ejus, in propria persona nostra, vel mittere aliquem ad sumptus nostros. Nec occasione istius sacramenti fidelitatis, ullum onus, aut gravamen imponetur nobis, aut Ecclesiæ nostræ: sed nos & Ecclesia nostra, manebimus in illis libertatibus, quas habuimus tempore felicis memoriæ Philippi, quondam Regis Franciæ, patris sui, & Regum Angliæ, Henrici & Richardi. Item recognovit nobis, quòd cùm Electus Andegavensis erit confirmatus à Metropolitano, vel ab eo qui potestatem habebit confirmandi, ipse reddet ei Regalia sua per nuncios, Patentes literas deferentes confirmationis ipsius. Ipse tandem Electus tenebitur bona fide adire Dominum Regem, si fuerit in Regno,*

infra XI *dies post susceptionem Regalium, & eidem fidelitatis sacramentum præstare. Et si infra quadraginta dies ad Dominum Regem, sicut dictum est, non venerit, Dominus Rex poterit saisire Regalia sua, & ea tandiu tenere, quousque Regi fidelitatem suam fecerit.* L'Evêque ajoûte, que si le Comté d'Anjou venoit à être séparé de la Couronne, il ne seroit point obligé de faire ce serment de fidelité au Comte d'Anjou : *Et sciendum, quod si Comitatus Andegavensis separetur à Regno, nos teneremur facere Comiti Andegavensi hujusmodi sacramentum:* Ce qui est remarquable : Les anciens Comtes d'Anjou, & les anciens Ducs de Normandie, & tels autres grands Seigneurs, ayant tous joüi du Droit de Régale. Mais plus de quatre cens ans avant ce Maurice Evêque du Mans, les Rois de France étoient en possession d'éxiger le serment de fidelité des Evêques de France, comme il paroist par le troisiéme Concile de Tours, qui est de 813. & par le second * Concile

* *Si quisquam Episcoporum sacramentum fidelitatis Ludovico promissum violaverit, &*

d'Aix-la-Chapelle qui eſt de 836.

¶ C'eſt une belle Tragédie que l'Herode de Daniel Heinſius. C'eſt une famille où la ſcience eſt héréditaire, & M. Heinſius d'aujourd'hui pourroit faire ſes preuves & paſſer Chevalier de Malthe dans la République Lettéraire. Nicolas Heinſius faiſoit auſſi d'aſſez bons vers.

¶ Le Cry des anciens Comtes d'Anjou étoit *Rallie*. En voici l'origine. Eude II Comte de Blois, marchant avec une armée conſidérable contre Foulque Nerva Comte d'Anjou. Ces deux Princes ſe rencontrerent à Pontlevoi ſur le Chêr, où ils ſe livrerent bataille le 6. Juillet 1016. Foulque eut d'abord quelque deſavantage, mais Herbert Comte du Maine, dit *Eveillechien*, étant venu à ſon ſecours, il rallia ſes troupes, & défit abſolument le Comte de Blois, lui ayant tué ou pris près de ſix mille hommes, & pillé tout ſon

ejus contrariis malevola intentione quolibet modo ſe copulaverit, gradum proprium Canonica atque Synodali ſententia amittat. Ce ſont les termes du Canon 12. du 2. Chap. du 2. Concile d'Aix-la-Chapelle.

bagage. Depuis ce temps-là le cry des anciens Comtes d'Anjou étoit *Rallie*. Et à ce propos je vous rapporteray ce qu'en dit Maistre Vace, surnommé *Le Clerc de Caen*, dans son Roman de Normandie.

François crie Montjoye, *& Normans* Dex-aye:
Flamans crie Aras, *& Angevin* Rallie,
Et li cuers Thiébaut Chartre *&* Passavant *crie*

¶ La qualité de Maistre de la Monnoye est bien inférieure à celle d'Ouvrier & de Monnoyeur, le Maistre de la Monnoye n'étant que le Fermier de la Monnoye, & ne joüissant des Privileges de la Monnoye que pendant sa Ferme : & les Monnoyeurs, ou comme on les appelloit anciennement, *les Monnoyers du Serment de France*, & les Ouvriers étant du Corps de la Monnoye, & joüissant toûjours & leurs descendans de ces Privileges. Les Rois à leur avenement à la Couronne, créent en chaque Monnoye du Royaume un Ouvrier & un Monnoyeur ; & non seulement cet Ouvrier & ce Monnoyeur joüissent leur vie durant des Privileges de la Monnoye, mais leurs descen-

dans, tant maſles que femelles. Le fils aîné de chacun d'eux eſt Monnoyeur; qui eſt celui qui marque l'ouvrage. Les filles ſont Tailleresſes : c'eſt-à-dire, arondisſantes l'ouvrage. L'Ouvrier durant la premiere année de ſa réception étoit appellé Recüiteur, parce que ſuivant la fabrique ancienne, lors qu'on fabriquoit au marteau, il faiſoit pasſer plusieurs fois ſon ouvrage par la cuiture. Et durant cette premiere année, on appelloit Ricochon l'apprenty Monnoyeur : après laquelle année il étoit reçu Monnoyeur, s'il étoit trouvé capable. On a appellé le Corps des Ouvriers & des Monnoyers, *Les Ouvriers & les Monnoyers du Serment de France*, pour les diſtinguer de ceux de l'Empire : leſquels furent admis en France par l'Empereur Charlemagne, & par les autres Rois de France qui ont été Empereurs. Et ce Serment de l'Empire a duré juſqu'au tems de François I. qui le ſupprima; rëüniſſant les Ouvriers & les Monnoyeurs de ce Serment à celui de France. Il y avoit auſſi autrefois en France des Ouvriers & des Monnoyeurs du Serment de Bra-

bant. Charles V. au ſujet d'une grande mortalité d'Ouvriers & de Monnoyeurs du Serment de France, en ayant fait venir en France du Serment de Brabant. Mais il y a plus de cent ans qu'on ne voit plus en France de ces Monnoyeurs ny de ces Ouvriers du Serment de Brabant. On a appellé *de Serment de France*, ceux qui avoient fait Serment en France, & *du Serment de l'Empire* & *du Brabant*, ceux qui avoient fait Serment en Allemagne & en Flandres, ou qui deſcendoient de ceux qui y avoient fait Serment. Les Ouvriers, les Monnoyeurs & les Taillereſſes, ſont fondez de mettre à leurs Armes de Familles, un chef d'azur chargé de deux marteaux d'argent & d'une fleur-de-lys d'or en cœur, & de les entourer d'un collier composé d'écus d'or & de quart-d'écus entrelaſſez enſemble. Ce qui fait voir, contre l'opinion de M. de la Roque, qu'il ne dérogent point; les Roturiers, ſelon l'opinion du même M. de la Roque, n'étant pas fondez à avoir des Armes. Et il ſeroit d'ailleurs ridicule que des emplois qui exemptent de Taille, & qui

ont tant d'autres Privileges dérogeassent à Noblesse. Et j'ai appris á ce propos de M. de Chassebras, Conseiller de la Cour des Monnoye de France, & qui en a écrit l'Histoire, que plusieurs personnes de grande qualité ont été Ouvriers & Monnoyeurs, & qu'en 1450. Jacques de Montmorency fut reçu Monnoyeur en la Monnoye de Paris par les Généraux des Monnoye de France. Que si les Ouvriers & Monnoyeurs ne dérogent point, à plus forte raison le Garde, ou le Prévost qui est le Juge. J'oubliois à remarquer au sujet de ces Privileges que Fille de fille, pert le Privilege, mais que Fils de fille, le conserve.

¶ Une des plus belles pensées de M. de Voiture, est celle qu'il employe dans la Lettre où il fait l'éloge du Cardinal de Richelieu: *Qu'il est bien plus touchant d'entendre ses loüanges de la bouche du peuple, que de celle des Poëtes.* Toutes les femmes sont encore plus sensibles que les hommes, à cette espece d'éloge qu'arrache la vérité. Elizabeth donnoit audiance à Londres à des Députez des Etats Géné-

raux. Un jeune Hollandois de la ſuite de ces Députez trouvant la Reine à ſon gré, témoigna par des paroles un peu libertines que cette Princeſſe étoit aſſez belle pour ſouhaitter d'être de ſes amis. Pendant l'Audiance la Reine s'apperçut que le jeune Hollandois avoit dit quelque choſe qui avoit ſcandaliſé des Dames qui l'écoutoient, elle s'en informa, & loin de vouloir du mal à ce jeune homme d'avoir manqué de reſpect, elle lui ſçût bon gré de ſon emportement : *Reginam mulier vicit.* Mad. de Montbazon diſoit auſſi, que rien ne lui faiſoit plus de plaiſir que les loüanges qu'on lui donnoit dans les ruës, quelques brutales qu'elles fuſſent : J'ai, dit-elle, plus de plaiſir à entendre dire à un artiſan qui me voit paſſer, *voilà une belle femme*, que d'entendre un ſavant d'étailler en grec, en latin & en françois, toutes mes perfections. C'eſt la force de la vérité qui fait parler cet artiſan ; au lieu qu'il entre de la flaterie dans les éloges faits à plaiſir. M. L...... citoit dernierement cet exemple, mais au lieu de dire que les loüanges que Mad. de Montbazon

recevoit dans les ruës la piquoient plus que toutes les autres. Il disoit que les loüanges que Mad. de Montbazon recevoit dans les lieux publics, lui plaisoient bien davantage que celles qu'elle recevoit dans sa chambre. Cela fait un assez plaisant sens.

¶ Sur un bruit qui courut que Madame de Montbazon s'étoit noyée en passant l'eau, Mad. de Crécy lui fit cette Epitaphe :

Cy gist Olympe à ce qu'on dit ;
S'il n'est pas vrai, comme on souhaitte,
Son Epitaphe est toûjours faite.
On ne sçait qui meurt ni qui vit.

M. l'Abbé Regnier en a fait une en Italien sur la même Mad. de Montbazon qui est très-belle :

Sotto quel duro marmo di mortal velo sciolta,
La bella Mombazon giace sepolta,
Festeggin le donne, piangan gli amori,
E liberi hoggi mai vadino i cuori.

¶ Une Dame de la Cour de Savoye avoit été condamnée par le Magistrat à payer une grosse amende, pour avoir souffert que l'on eut joüé chez elle à

un jeu deffendu. Ses filles qui étoient assez jolies allerent se jetter aux pieds du Prince : Monseigneur, dit l'aisnée, ce vilain Monf. de ...... a condamné Maman à payer l'amande, parce qu'on a remué des cartes chez nous, & nous venons prier Vostre Altesse Royale de la faire décharger. Un Courtisan qui étoit présent, dit au Prince : Monseigneur, gardez-vous-en bien, elle est trop laide.

¶ M. de la Feüillade disoit ordinairement : Pour un Cadet je n'ay pas mal poussé mon bidet.

¶ L'Ambassadeur du Roy de Suéde devoit faire son entrée à Londres. M. le Baron de Batteville Ambassadeur du Roy d'Espagne, fit tant par ses artifices qu'il surprit M. d'Estrade qui étoit pour lors Ambassadeur pour le Roy en Angleterre, & fit passer son Carosse avant celui de M. d'Estrade. Cela donna lieu à ce mot que l'on disoit à la Cour, lors qu'on demandoit : Que fait Batteville en Angleterre ? on répondoit : Il bat l'Estrade.

¶ Les Médecins étoient autrefois tous Clercs, & ce ne fut qu'en 1452.

que le Cardinal d'Etouteville dans le tems de sa Légation en France leur apporta la permission de se marier.

On prétend que ce n'est pas tant pour guérir le malade qu'on fait venir le Médecin, que pour le consoler, & c'est de là que l'on dit : *Medicus consolatio Ægri.*

Pétrarque étoit grand ennemi des Médecins. Sur les mots *Ars longa, vita brevis* qui sont au commencement des Aphorismes d'Hipocrate, il dit d'eux que *vitam dum brevem dixerunt, brevissimam effecerunt.*

M. Godeau n'en a pas mieux parlé dans ses Poësies :

Cet art qui fait le meurtre avec impunité,
Et dont nôtre foiblesse accroît l'autorité,
Par ses remédes m'empoisonne....

¶ Casaubon étoit de Dauphiné. Dans les premiers Ouvrages qu'il fit imprimer, il prit le nom d'*Hortibonus*, qui est le même que *Casaubonus*, parce que *Casau* en Dauphiné veut dire *Jardin*, d'où il fit *Hortibonus*, qu'il changea dans la suite en celui de *Casaubonus*, qui sonne mieux. Bien des gens

qui ſe mêlent de connoître les Livres ne ſçavent pas qui eſt cet *Hortibonus*, lors qu'ils rencontrent des Livres de Caſaubon ſous ce nom.

¶ On diſoit de M..... depuis qu'il eſt marié, il ne couche plus avec ſa femme.

¶ Quand on fit des vers ſur la guirlande de Julie, qui étoit pour lors Madem. de Ramboüillet, & qui fut depuis Mad. de Montauſier, M. de l'Etoille fit ceux-ci ſur la couleur de Narciſſe :

Epris de l'amour de moi-même,
De Berger que j'étois, je devins une fleur.
Faites profit de mon malheur,
Vous que le Ciel orna d'une beauté ſuprême,
Et pour en éviter les coups,
Puiſqu'il faut que chacun aime,
Aimez un autre que vous.

¶ Dans le XI. ſiecle les procès ſe faiſoient aux vaſſaux par leurs Pairs, c'eſt-à-dire par leurs convaſſaux, & toute ſorte de procès ſe font encore préſentement en Angleterre à toute ſorte d'accuſez par leurs Pairs, c'eſt-à-dire par des perſonnes de leur même état & de leur même condition, à la réſerve des Boureaux & des Bouchers,

qui à cause de leur cruauté ne sont point Juges. Géoffroy Martel Comte d'Anjou fit faire ainsi le procès à Guérin de Craon, parce qu'il avoit fait foi & hommage de la Baronnie de Craon à Conan Duc de Bretagne. Géoffroy fit assembler ses Barons, qui, selon l'ancienne forme observée en matiere féodale, firent le procès à Guérin son vassal & le condamnerent, quoiqu'il fût absent. Et il est à remarquer à ce propos que le Pape Innocent III qui favorisoit Jean sans-Terre, parce qu'en 1213. il avoit soûmis son Royaume d'Angleterre au Saint Siege au devoir de mille marcs d'argent par an, ayant allegué aux Ambassadeurs de Philippes Auguste que Jean sans-Terre avoit été condamné absent, & que les Loix défendent de condamner les accusez sans les oüir; ils lui répondirent que l'usage du Royaume de France étoit de condamner les accusez absens, aussi bien que les présens, lors qu'ils avoient été deuëment citez en jugement. Chez les Romains il n'étoit pas permis de condamner les absens : *Non licet civem inauditum damnare.*

¶ C'eſt un bel & bon eſprit que M. de Buſſy Rabutin. Je ne puis m'empêcher de lui rendre cette juſtice, quoiqu'il ait tâché de me donner un vilain tour dans ſon Hiſtoire des Gaules. On ne peut pas écrire avec plus d'eſprit & plus de feu qu'il fait dans cette Hiſtoire. Il fut trahi par Mad. D.... qu'il aimoit, & à qui il avoit confié ſon ſecret. On peut dire de lui ce que diſoit Ovide de ſoi-même :

Ingenio perii qui mirer ipſe meo.

Les deux vers que M. de Santeüil a fait pour être mis ſous le portrait de M. de Furetiere, ſont imitez ſur celui d'Ovide. Les voici :

Multum ſcire nocet, ſi non tam docta locutus,
Felix ingenio viveret ille ſuo.

¶ M. de Buſſy Rabutin ſervant ſous M. de .... donna imprudemment dans une embuſcade. Il envoya prier ce Général de lui donner ſecours pour le dégager. Mais M. de ...... en fit des railleries : Hé quoy, diſoit-il, donne-t'on encore aujourd'hui dans de telles embuſcades. M. de Buſſy qui ſçut la

raillerie qu'on avoit fait de lui, fit cette Chanson pour s'en vanger :

Son Altesse de .....
Soi disant Prince tres-haut,
Ressent l'amoureuse peine,
Pour l'Infante Gueneg...
Et cette grosse Climene,
Partage avec lui sa peine.

M. de Bussy étoit de l'humeur des Provençaux, qui étant Poëtes naturellement (car c'est de ce païs-là que viennent les Trobadours ou Trouveres) quand ils on reçu un déplaisir de quelqu'un, n'ont recours à d'autre vengeance qu'en le menaçant de faire une chanson, ils disent : *Te farai une Canzon.*

¶ Quoique M. le Marquis de Liche eut une femme belle & bien-faite, cependant il ne l'aimoit pas. Il avoit toûjours à la mode d'Espagne, son Amancebada (sa Courtisane) à qui il faisoit tous les jours quelques présens. Un jour la Marquise ayant été avertie qu'il faisoit venir pour elle une étoffe magnifique, elle la fit enlever si-tost qu'elle fut arrivée, & s'en fit faire un

habit. Quelques jours après elle le fit voir à son mari, & lui en demanda son sentiment : Voilà une belle étoffe, dit le Marquis, mais elle est mal employée. Tout le monde en dit autant de moi, repartit froidement la Marquise. Le Marquis de Liche avoit de l'esprit infiniment, mais il étoit laid & mal fait. La Marquise sa femme étoit une des plus belles personnes que l'on pût voir ; En récompense le Comte de Monterey frere du Marquis est un Seigneur très-bien fait, & la Comtesse de Monterey, n'est rien moins que belle.

¶ M. le Marquis de Liche étoit Ambassadeur d'Espagne à Rome malgré lui. C'étoit le Duc Medina Cœli premier Ministre qui l'y retenoit, parce qu'il appréhendoit son esprit & ses intrigues. Pendant tout le tems de son Ambassade il fit tout ce qu'il put pour chagriner le Pape Innocent XI croyant que c'étoit le meilleur moyen pour se faire rappeller ; mais il ne pût en venir about. Il tomba malade sur ces entrefaites, & envoya chercher le Médecin du Pape. Un de ses amis qui sça-

voit qu'en Italie les Médecins, & tout ce qui leur ressemble, sont encore plus à craindre que dans aucun païs de la Chrêtienté, dit au Marquis : A quoy songez-vous d'envoyer chercher le Médecin de vôtre ennemy ? Est-ce pour abreger vôtre vie ? C'est pour cela même, lui dit-il, & vous pouvez bien penser que je n'envoyerois pas chercher le Médecin du Pape si je n'étois las de vivre. Le Pape ayant appris cette histoire, envoya Favoriti faire compliment au Marquis sur sa maladie. Il lui dit que sa Sainteté souhaittoit sa convalescence avec autant de passion, que son rappel. Vous pouvez juger par là, ajoûta Favoriti, si le Pape qui a fait tant d'instances à Madrit pour vous faire rappeller, a envie que vous vous portiez bien.

¶ Le fameux Budé fut fait Maître des Requestes dans le siecle passé, parce qu'il sçavoit le grec ; & dans celuy-cy, sçavoir le grec, c'est un moyen pour ne le pas être.

¶ M. de la Bruyere peut passer parmi nous pour Auteur d'une maniere d'écrire toute nouvelle. Personne avant

lui n'avoit trouvé la force & la justesse d'expression qui se rencontrent dans son Livre. Il dit en un mot ce qu'un autre ne dit pas aussi parfaitement en six. Ce qui est encore de beau chez lui, c'est que nonobstant la hardiesse de ses expressions, il n'y en a point de fausses & qui ne rendent très-heureusement sa pensée. Je doute fort que cette maniere d'écrire soit suivie. On trouve bien mieux son compte à suivre le stile efféminé. Il faut avoir autant de génie que M. de la Bruyere pour l'imiter, & cela est bien difficile. Il est merveilleux d'ailleurs à attraper le ridicule des hommes & à le développer. Ses caracteres sont un peu chargez, mais ils ne laissent pas d'être naturels. Si ce Livre avoit paru de nôtre tems, il n'auroit pas eu la vogue & la réputation qu'il a acquis, la raison est que les femmes y sont trop maltraitées, & que pour lors elles étoient en possession de décider de la destinée de ces sortes d'ouvrages. Comme à l'extérieur près, les femmes de ce tems-là ressembloient à celles de celuy-cy, il y a apparence que M. de la Bruyere ne les auroit pas

épargné davantage. La traduction des caractéres de Théophraste est bien belle & bien françoise, & montre que son Auteur entend parfaitement le grec. Je puis dire que j'y ay vû bien des choses que peut-être faute d'attention je n'avois pas vû dans le grec.

¶ On veut que *Ménalque* dans le Livre de M. de la Bruyere, soit le feu Comte de Brancas. Il a oublié d'y mettre deux traits des plus extraordinaires de ce Comte. Le premier est, qu'un jour le Comte de Brancas marchant dans S. Germain de l'Auxerrois, M. de la Rochefoucault se présenta pour lui parler. Dieu vous assiste, lui dit M. de Brancas, M. de la Rochefoucaut se mit à rire, & en même tems en devoir de lui parler. N'est-ce pas assez de vous dire une fois Dieu vous assiste, ajoûta M. de Brancas, sans mentir on est bien importuné de ces coquins-là. M. de la Rochefoucaut se mit à rire encore davantage, & ce ne fut qu'après un peu de tems que M. de Brancas s'apperçût que M. de la Rochefoucaut n'étoit pas un mandiant. Voicy le second trait: M. de Brancas lisoit au coin de son

feu,

feu, Dieu ſçait ſi c'étoit avec attention, la gouvernante de ſa fille la lui apporta, il quitte ſon livre & prend cet enfant entre ſes bras. Il badinoit avec elle, lors qu'un valet vint annoncer une viſite d'importance; auſſi-toſt oubliant qu'il avoit quitté ſon livre, & que c'étoit ſa fille qu'il tenoit, il la jette ſur la table. Par bonheur ſa gouvernante lui ſauva le coup, & la reçut entre ſes bras.

¶ M. de la Bruyere dit en parlant des Grands, que leur avantage ſur les autres hommes eſt immenſe, par l'endroit d'avoir à leur ſervice des gens qui les égalent par le cœur & par l'eſprit, & qui les paſſent quelquefois. Cela eſt beau. Miguel de Cervantes fait dire la même choſe à peu près à Dom-Quixote, ſi je ne me trompe, dans le Chap. 31. Part. 2. *Y que una de las ventajas majores, que llevan los principes, alos demas hombres; es que ſe ſirven de criados, tan buenos como ellos.* C'eſt-à-dire, qu'un des plus grands avantages que les Princes ayent ſur le reſte des hommes, c'eſt d'avoir à leur ſervice des gens qui valent autant qu'eux.

¶ M. de la Bruyere a fait le portrait de M. de Santeüil ſous le nom de *Théodas*. Il dit de lui, qu'il a comme deux ames qui ne ſe connoiſſent pas, qui ont chacune leur tour & leurs fonctions ſéparées. Quand le Duc, dans Dom-Quixote voit le Heros du Roman raiſonner ſi ſagement de tout, où il n'eſt pas queſtion de Chevalerie ; & ſi ridicule d'ailleurs par tout, où il s'agit de Féez, d'Enchanteurs & d'Amadis, il dit de même qu'il y a deux ames dans Dom-Quixote dont la nature & les fonctions ſont différentes. Je m'étonne qu'on n'ait pas encore fait le portrait de M. de la Bruyere, lui qui ſe fait une occupation de faire celui des autres. Il y en a de ceux qu'il a dépeins qui n'en doivent pas être fort contens. Il n'y a pas long-tems qu'il m'a fait l'honneur de me venir voir, mais je ne l'ay pas vû aſſez de tems pour le bien connoître. Il m'a paru que ce n'étoit pas un grand parleur.

¶ Tout le monde convient que M. d'Ablancourt a fait des traductions excellentes, & qu'il avoit un génie particulier pour nôtre langue ; cependant

il y a des choses qu'il auroit pû mieux traduire, & il est aussi moins excusable qu'un autre d'avoir fait de grands vers dans sa traduction de l'Afrique de Marmol, lui qui avoit l'oreille si fine : Par exemple cet endroit où il dit : *Jusqu'à ce que Dom Jean premier Roy de Castille.* Il écrit par tout *Dom Jean*, mais bien des gens sont d'avis qu'il faut dire *Dom Jouan.*

M. d'Ablancourt dans un autre endroit de cette Histoire dit : *Après avoir* ramassé *le Corps du Général, on en voulut élire un autre en sa place.* Il falloit dire : *Après avoir* emporté *le corps &c.* Les Parisiens disent : *Ramassez* vôtre coeffe ou vôtre chapeau ; mais à la Cour on dit ; *Amassez* vôtre coeffe, *amassez* vôtre chapeau.

Il dit aussi dans cette Histoire : *Il y a grand nombre de gros & menu bétail.* Il y a deux fautes considérables dans ce peu de mots. La premiere est que *grand nombre* ne se peut dire que d'un plurier ; car on dit *grand nombre d'écus & de pistoles*, mais on ne peut pas dire *grand nombre d'or & d'argent.* La seconde est qu'il falloit répé-

ter l'article *de*, & dire *beaucoup* de *gros & de menu bestail.* Il dit aussi : *Ils sont riches en gros & menu bétail.* Il faut dire : *En gros & en menu bétail,* de même que l'on dit : *En gros & en détail*, à peine d'un barbarisme.

M. d'Ablancourt dit aussi dans le même Ouvrage, en parlant de deux Maures qui aspiroient à l'autorité souveraine, *qu'ils faisoient de grandes offres aux Portugais pour en être aidez chacun contre son rival.* Il me semble que le mot de *concurrent* n'auroit pas été mauvais, au lieu de celui de *rival* que l'on n'employe ordinairement que dans les affaires d'amour, & une personne me disoit dernierement qu'outre le mot de *concurrent* que je crois le meilleur, il y avoit encore celui de *compétiteur* ; & de plus qu'il ne falloit pas s'imaginer de pouvoir deffendre le mot de *rival* dans le sens de M. d'Ablancourt, par l'étymologie ny par l'exemple des Latins, car toutes ces connoissances ne servent la plûpart du tems qu'à faire mal parler.

¶ On dit indifféramment *Vent du Nord* & *vent de Nord. Vent du Mi-*

dy & *vent de Midy*. C'est pourquoi M. d'Ablancourt n'a point mal dit : *Ce Port est bon, & les Vaisseaux n'y sont incommodez que du vent du Nord.* Néanmoins puis qu'on peut user de l'un & de l'autre indifféremment, il seroit beaucoup mieux de dire : *Les Vaisseaux n'y sont incommodez que du vent de Nord.* Car le changement des articles a bonne grace quand l'usage le permet, & ce sont ces petites choses qui font le principal agrément du langage.

¶ Il faut dire : *J'ai dit à un de vos amis. J'ai vu un de vos amis*, & non pas : *à l'un de vos amis*, ny *l'un de vos amis*. *L'un* ne doit être en usage que quand on dit : *l'un devant l'autre*. Je sçay que nos meilleurs Auteurs ne sont pas de cet avis ; c'est pourtant comme il faut écrire, & comme il faut parler.

¶ Quand on y prend garde on trouve une très-grande différence pour le françois dans les Ouvrages de M. la Motte le Vayer, qui ont paru avant les remarques de M. de Vaugelas, & ceux qu'il fit imprimer après qu'elles

eurent paru. Il écrivoit gaulois auparavant ; cependant il n'a pas laiſſé d'écrire contre Vaugelas, quoiqu'il lui eût une ſi grande obligation. C'eſt auſſi une piéce bien gauloiſe que la Préface de M. Chapelain ſur l'*Adone du Marin, infolio*, de l'impreſſion de Paris. Je défierois un de nos écrivains les moins polis de la lire ſans, comme on dit, donner l'Auteur au diable avant que d'arriver à la fin.

¶ Sénéque a remarqué un mot dans les Géorgiques de Virgile, qui n'étoit plus en uſage de ſon tems ; mais ce mot qui étoit en uſage du tems de Virgile, n'oſtoit rien de la beauté de Virgile au têms même de Sénéque. Que les mots changent dans une langue tant que l'on voudra, la beauté ſera toûjours la même tant que l'arrangement des mots ne changera pas. C'eſt ce qui arrivera tout au plus dans nôtre langue françoiſe, qu'on peut dire être dans ſa perfection à cet égard.

¶ Il n'y a rien de réglé ſur le mot de *Monſieur* qui ſe donne après la mort. Les uns le perdent plûtoſt, les autres plus tard ; on ne dit pas *Mon-*

ſieur Scaliger, & on dit encore, & on dira dans cent ans d'ici, *Monſieur Deſcartes*. Le Pere Daniel n'a pas bien fait à mon gré d'avoir intitulé ſon Livre *Voyage du Monde de Deſcartes*; il falloit mettre *de Monſieur Deſcartes*. Mais je ne puis pardonner à M. Dubois d'avoir mis à la tête de ſa traduction des Offices de Cicéron: *faite ſur l'Edition de Grévius*. L'honnêteté vouloit qu'il mit *de Monſieur Grévius*. M. Grévius eſt un homme qui vit encore, & très-connu à Paris. Je ſuis ſon amy & il en a quantité d'autres. Il faut voir ſur ce ſujet une Note de M. Corneille (Thomas) ſur les remarques de M. de Vaugelas.

¶ On croyoit qu'il n'y avoit plus de remarques à faire ſur la langue françoiſe après les Remarques de M. de Vaugelas, & c'eſt pour cela qu'on me fit compliment ſur celles que je fis imprimer, mais comme la matiére eſt ample, je n'en ſuis pas demeuré là, j'en ay fait d'autres; le Pere Bouhours en a fait auſſi & en fait encore, & il y a apparence qu'on n'en demeurera pas là.

¶ La premiére Edition de mes Origines de la Langue françoise est de Vitré, & des Imprimeurs m'ont dit en parlant de cette Edition, que c'étoit un chef-d'œuvre dans leur art. Dans le tems quelle parut, j'en envoyay un Exemplaire à M. Rigault qui étoit alors à Toul. Il en fut surpris, mais il auroit été bien plus étonné d'en voir l'augmentation. Il avoit eu un même dessein, comme il le marque lui-même par cette lettre de remerciment qu'il m'écrivit le 24. Decembre 1650. *Monsieur, Je vous rends graces tres-humbles de l'honneur que vous m'avez fait en me donnant part du bel Ouvrage que vous avez mis en lumiere, & dont le Public vous sera obligé tant qu'il y aura des François qui ne seront point barbares, mais curieux de l'Origine de leur Langue & de parler proprement. Ce Livre est rempli de belles & de doctes recherches, & je me promets de le lire durant ces Festes avec plaisir & contentement. Je crois vous avoir dit que ce même soin m'avoit tellement touché que je m'étois obligé à M. l'Huillier d'y vaquer tous le soirs*

en passant le tems dans nôtre conversation durant l'hyver, en parcourant le Dictionnaire François. Mais je n'avois pas dessein de pénétrer si avant que vous avez fait. Je me fusse contenté de remarquer seulement l'origine de chaque Diction sans la confirmer d'exemples. J'approuve & loüe infiniment la peine que vous en avez voulu prendre. Elle est pleine de belles remarques & d'érudition très-exquise. Que direz-vous de moy en même tems que vous me faites ce beau & riche présent? J'ay prié M. du Puy de vous en faire un de ma part, qui est le pauvre Commodianus. *C'est du plomb pour de l'or; tellement que tout l'avantage est de mon côté. Je cheriray cette faveur & demeureray toute ma vie, &c.*

¶ Les langues vivantes sont plus difficiles à bien savoir que les langues mortes. Il y a cinquante ans que je travaille sur la nôtre & je ne la sçay pas encore. Pour la bien connoître & pour la bien écrire, il faut sçavoir les langues anciennes encore plus que les modernes. La plûpart des langues sont enchaînées les unes avec les autres. Il

y a un nommé Guichard qui en a fait voir le rapport. La Dissertation du Pere Bénier Jesuite sur ce sujet, est très-curieuse. Il devoit continuer un projet si beau & si utile. Il en a tous les talens nécessaires. Je lui avois prêté ce que j'ay fait sur les origines de la langue greque, afin qu'il vit celles qui pouvoient venir de la langue phenicienne. Il auroit été très-capable de cette entreprise, mais il n'a pas eu le tems de s'y appliquer.

¶ Les mots des langues modernes sont nez des anciennes en même idiôme. Le François, par exemple, l'Italien & l'Espagnol, du latin. Et il est à remarquer que les mots françois, par exemple, ne sont pas nez des mots latins écrits, mais des mots latins prononcez. *Table* n'est pas né de *Tabula* écrit, car on auroit dit *Taboule*, mais de *Tabula* prononcé, dont on prononçoit l'u si bref qu'il ne se faisoit pas sentir, & on n'entendoit que *Table*.

¶ M. Morel à qui j'avois fait présent de mes Origines, me disoit un jour qu'il admiroit mon Origine de *Laquais*, que je fais venir de *vernacu-*

la, de même que celle de Garçon.

¶ *Mantissa*, vient de *Manutensa*. C'est ce qui se peut prendre de la main pardessus la mesure. Les Italiens appellent cela *Paraguante* ou *Buona mancia*.

¶ *Menianum*, c'est un *Balcon*. Ce mot ne vient pas de *Mœnia*; mais d'un Menius à Rome, qui le premier en fit faire chez lui, selon Festus. Asconius dit qu'il vendit sa maison; mais qu'il retint ses *Meniana* pour avoir des places à voir les jeux.

¶ S. Isidore dans ses Origines, parlant de celle des Chemises, dit: *Camissas vocamus, quod in his dormimus in camis, idest, in stratis nostris.*

¶ Le mot d'*Esclave* vient de *Sclavus* esclavon: parce que les Italiens & autres Européens les achetoient pour en faire leurs serfs. On dit de même *Suisse* pour *Portier*. Ces Sclaves étoient autrefois venus de Scandinavie fondre sur l'Illyrie. Ce mot *Sclave* ou plûtost *Slave* en leur langue comme ils l'écrivent, signifie *illustre*.

¶ Ce n'est pas de *Mixtarabes* qu'on a nommé Mozarabes les Chrêtiens

d'Eſpagne, venus des Maures & des Sarazins, mais d'un Muza Gouverneur de la Mauritanie Tingitane, du tems du Comte Julien.

¶ Le Jeudy-Saint eſt appellé *Natalis Calicis*, dans l'ancienne Vie de ſainte Geneviéve.

¶ On s'eſt moqué de la remarque que j'ai faite dans mes Aménitez de Droit, ſur le mot de *Graculus*, pour faire voir qu'il ne ſignifie pas un *Geai*, comme le prétendent des perſonnes d'un grand mérite, mais une *Corneille*, comme je l'ai prouvé par des autoritez inconteſtables. Cependant elle eſt fort juſte, puiſque je viens d'apprendre que les Provençaux & les Marchands de Marſeille, qui ſont dans les échelles de Levant, appellent les Corneilles des *Grailles*, ce qui marque infailliblement que ce mot vient de *Graculus*.

¶ Etant François comme je ſuis, c'eſt avoir été bien hardy d'avoir fait les Origines de la Langue Italienne, & d'avoir écrit contre les Origines de M. Ferrari. Un étranger contre un Auteur qui devoit ſçavoir ſa langue mieux

que moi ; mais il s'étoit trompé, & j'ai cru devoir faire remarquer ses fautes. Il a fait aussi un Livre *de Re Vestiariâ*, & un autre *de Lato Clavo*, contre Rubenius. Il n'est pas si aisé qu'on s'imagine, de travailler aux Origines d'une Langue, il faut pour cela avoir une grande sagacité & sçavoir le changement des lettres, & beaucoup d'autres choses.

¶ Un Italien qui croyoit dire une bonne chose, disoit que l'on parloit chez moy cinq ou six sortes de langues, parce qu'on y parle quelquefois cinq ou six en même tems.

¶ Quand on a acquis une certaine réputation, il ne faut jamais se hazarder à parler une Langue dont on n'a pas l'usage, quelque bien qu'on l'entende. Il y a trop à perdre. Un méchant mot suffit pour vous décréditer. J'ay composé plusieurs Livres en Italien, & je ne parle pas Italien. On m'a dit que l'Empereur entend fort bien le François, & que néanmoins il ne le parle pas.

¶ Je fais une fort grande différence entre sçavoir de l'Italien, & sçavoir

l'Italien. Je dis la même chose du latin & du grec. Il y en a qui en sçavent si peu que cela ne vaut pas la peine d'en parler ; cependant ils en font vanité, & à les entendre ceux qui en sçavent plus qu'eux sont des ignorans. Le pis est qu'il se trouve des gens qui sont assez sots pour les croire sur leur parole.

¶ M. de C..... sçait la Langue Italienne à fond. Dans le voyage qu'il a fait en Italie, il a lû non seulement les bons Poëtes, comme le Dante & Pétrarque, avec les Ouvrages de Bocace; mais encore les Histoires du Villani, du Ricordani & du Malespini, qui sont les meilleurs Auteurs que l'on puisse lire pour bien apprendre cette Langue.

¶ Je suis assez de l'avis de M. de Launay, qui a remarqué que l'on a mieux écrit en latin depuis François premier jusqu'à présent, que l'on n'avoit fait depuis Cicéron jusqu'à François premier. Néanmoins dans cet intervalle il faut excepter Lactance, qui a écrit très-dignement & beaucoup mieux que Minucius Félix. La Consolation

de la Philosophie par Bocace, est aussi assez bien écrite. Quintilien a tâché de s'élever au dessus de son siecle & d'imiter Ciceron ; mais il n'a pû y arriver.

¶ Dans une compagnie d'hommes & de femmes, on s'entretenoit de l'air que devoit avoir un homme & une femme pour être bien-faits ; Quelqu'un dit qu'un homme pour être bien-fait devoit tenir de l'homme & sentir son homme ; & que pour les femmes il n'aimoit point celles qui étoient hommasses ; & moi, reprit une femme aussi-tost : Je suis de vôtre sentiment, je n'aime point les hommes efféminez.

¶ Pour que les femmes soient aimables, il ne faut pas qu'elles soient trop maigres ni trop grasses. C'est le sentiment de Martial :

Habere amicam nolo, Flacce, subtilem,
Sed idem amicam nolo mille librarum,
Carnarius sum, pinguarius non sum.

Ovide aimoit les belles jambes dans les femmes. Il a dit de celles de son tems :

Qualia succinctæ pinguntur crura Dianæ,
Cum sequitur fortes fortior ipsa feras.

Catulle ne vouloit point qu'une Maîtresse fût muette :

Si linguam clauso tenes in ore,
Fructus projicies amoris omnes,
Verbosa gaudet Venus loquela.

Et quoiqu'elle soit infidelle, disoit Properce, on ne laisse pas cependant de l'aimer :

Perfida, sed quamvis perfida, chara tamen.

On ne peut rien de plus naturel que le portrait qu'il nous a fait des femmes dans ces vers :

Nulli se dicit mulier mea nubere velle,
Quam mihi, non si te Jupiter ipse petat.
Dicit; Sed mulier cupido quod dicit amanti,
In vento & rapida scribere oportet aqua.

¶ M. du Périer se plaint que les femmes sont des causeuses. On voit bien qu'il ne lit gueres Ovide, il verroit que la maladie est si ancienne qu'il ne faut plus s'en plaindre :

Ecce Anus in mediis residens annosa puellis,
Sacra facit tacita, vix tamen ipsa t. cet.

¶ Une femme entreprit de faire une neuvaine

neuvaine à ſaint Rabboni pour demander la converſion de ſon mari. Quatre jours après le mari étant mort, elle s'écria : Que la bonté du Saint eſt grande, puiſqu'il donne plus qu'on ne lui demande !

¶ Que celui-là a bien rencontré, qui a dit d'une femme en croupe derriere ſon mari : *Poſt equitem ſedet atra cura.*

¶ On diſoit d'un homme qui avoit épouſé une femme extrémement rouſſe, que c'étoit un Jaſon qui avoit conquis la Toiſon d'or.

¶ L'endroit où une belle femme paroît avec plus d'éclat, c'eſt ſon lit. Iſabelle Reine de Caſtille, diſoit ordinairement qu'il n'y avoit rien de plus beau à voir que *Hombre d'armas en campo, Opisbo pueſto en pontifical, Linda Dama en la cama, y Ladron en la horia.*

¶ C'eſt une queſtion de ſçavoir ſi *Virgo* chez les Anciens ſignifioit *Pucelle*, ou ſimplement *Jeune fille* ou *femme*. Horace dit :

Quæ tibi Virginum Sponſo necato,
Barbara ſerviet ?

¶ En corrigeant une épreuve d'un livre dans lequel on citoit un passage de S. Paul de la seconde Epistre aux Corinthiens, où il y a *Exhibeamus nos metipsos sicut Dei ministros... in vigiliis & jejuniis*. Je trouvay ce passage traduit ainsi : Comme fideles Ministres de Dieu, rendons-nous recommandables par les vieilles & par les jeunes.

¶ Un jour je me trouvay dans un repas où l'on avoit prié M. Patin. C'étoit le Médecin le plus gaillard de son tems. Les Lettres que nous avons de luy témoignent assez quel étoit son caractere. D'abord qu'il fut à table il demanda à boire, & me porta la santé de M. Rohault, qui faisoit bruit alors par ses expériences physiques, & auprès duquel j'étoit assis. Il me dit en mirant son verre : *Domine Menagi oportet vivere S. I. C.* Ah, Monsieur, lui dis-je, cette Sentence ne vient pas sans doute d Hippocrate, & si tout le monde la suivoit à la lettre, vous & vos Confreres auriez encore bien plus d'employ que vous n'en avez. Je vois bien, me répondit-il, que vous n'entendez pas l'energie des trois lettres du mot

Sic, qui veulent dire qu'il faut faire en partie le contraire de ce que je fais, *vivere Sobriè, Jucunde, Castè.*

¶ Il est arrivé à M. L'Evêque de ..... deux petites avantures dans la derniere visite de son Diocese, qu'il m'a dites lui-même. Etant au Village de..... il fit assembler les habitans dans l'Eglise, & là après avoir demandé aux Marguilliers s'il n'y avoit point de plaintes contre leur Curé, il fit plusieurs questions aux Paroissiens touchant leur croyance. Dans ce tems-là il apperçût une bonne femme qui faisoit tous ses efforts pour fendre la presse afin de voir plus à son aise M. l'Evêque. Il la fit approcher & lui demanda combien il y avoit de Sacremens ? à quoi ayant satisfait : Avez-vous été confirmée, continua-t'il ? Elle fit une profonde révérence, & lui dit: Oüi, Monseigneur, j'ay eu le bonheur de l'avoir été par feu Monsieur vôtre pere.

M. l'Evêque de ..... quitta ce Village pour aller dans un autre, où en visitant l'Eglise du lieu, il s'apperçut qu'il y avoit au Maistre-Autel un S. Martin représenté en Cavalier, mais

dans une attitude si mal-séante, que le cheval présentoit le derriere au Célébrant quand il étoit à l'élevation ; & voulant remédier à l'indécence de cette peinture, il dit aux Marguilliers, que quoique S. Martin eût été un Cavalier célébre, il avoit été aussi un Evêque d'une sainte vie ; & qu'ainsi il étoit bien plus à propos de représenter leur Patron en Evêque qu'en Cavalier ; que d'ailleurs cela conviendroit mieux à l'ornement de leur Autel. A quoy le plus ancien des Marguilliers répondit : Monseigneur, nous aimons bien mieux voir le Patron de nôtre Paroisse en Cavalier, qu'en Evêque, & comme on lui en eut demandé la raison, c'est, ajoûta-t'il, qu'à un Cavalier, il ne lui faut qu'un cheval, dont l'entretien ne coûte pas beaucoup, mais à un Evêque il lui faut un carrosse & six chevaux, qui coûtent beaucoup plus à nourrir. Surquoi il faut remarquer que M. l'Evêque de ..... faisoit sa visite dans un carosse à six chevaux.

¶ M. de...... aimoit Mad. la Comtesse de ..... soit par jalousie ou autrement, il fit des vers satyriques contre

elle, par lesquels entr'autres choses il lui reprochoit qu'elle étoit vieille. La Comtesse indignée de son procedé s'adressa au Marquis de ...... qui l'aimoit aussi, & lui déclara que s'il vouloit qu'elle répondît à son amour, il falloit qu'il prît soin de la vanger d'une personne de qui elle avoit receu quelque chagrin. Le Marquis accepta le parti, & la Comtesse lui ayant nommé M. de ...... il lui assura qu'elle seroit satisfaite. Cependant M. de ...... nonobstant ses vers satyriques vouloit renoüer avec la Comtesse, & cherchoit tous les moyens de se raccommoder avec elle. Ils demeuroient tous deux dans un même quartier, & la Comtesse avoit coûtume de passer le Pont-neuf pour aller à la Messe aux Augustins. M. de... qui avoit donné ordre à un de ses laquais de venir l'avertir lors qu'elle sortiroit, apprit un moment après qu'elle alloit à la Messe. En même tems il monte sur son bidet & sort dans le dessein de se rendre aux Augustins, mais lors qu'il fut arrivé près de la Samaritaine, il se sentit tout à coup décharger quelques coups sur les épau-

les en présence de la Comtesse & du Marquis qu'il apperçut qui marchoient sur le rebord du Pont, ce qui lui causa encore plus de chagrin. Etant de retour chez lui il ne songea qu'à se vanger du Marquis. Les duels n'étoient pas encore deffendus en ce tems-là; c'est pourquoy il fit appeller le Marquis, qui tourna la chose en plaisanterie. Il fit réponse qu'étant homme d'épée, il ne vouloit pas se battre contre un homme de robbe, que cependant il acceptoit le deffi, pourveu que M. de ...... entrât seulement pour une journée parmi les Cadets & en fit toutes les fonctions. L'affaire n'eut pas d'autres suites.

¶ Un Curé de Village avoit un Missel déchiré & percé en plusieurs endroits. Pour suppléer aux mots qui manquoient, il se servoit du mot de *Jesus*. Le Seigneur du lieu l'ayant un jour invité à dîner, lui dit: Monsieur le Curé il est beaucoup parlé de Jesus dans l'Evangile d'aujourd'hui. Cela est vrai, répondit le Curé, mais ce mot là en vaut bien un autre.

¶ Un autre Curé d'une grande Ville

qui ne ſçavoit pas beaucoup de latin, mais qui d'ailleurs ne manquoit pas d'eſprit, ſe mit à la tête de ſon Clergé pour recevoir un corps qu'on devoit lui remettre entre les mains. On lui fit un très-beau diſcours en latin, comme c'eſt la coûtume, en le lui remettant. Comme il ne l'entendoit gueres, voici ce qu'il répondit : *Loquebantur Apoſtoli variis Linguis*, Monſieur, dit-il, les Apôtres parloient pluſieurs Langues, vous venez de me parler en latin, & moy je vais vous répondre en françois, & fit un diſcours dont toute l'aſſemblée fut fort contente.

¶ Un Païſan étant à confeſſe s'accuſoit d'avoir volé du foin, le Confeſſeur lui demandoit : Combien en avez-vous pris de bottes ? *Ardé*, dit-il, *Monſieur, devinez ?* Trente bottes, dit le Confeſſeur ? *Oh non.* Combien donc, ſoixante ? *Oh vrament nani*, reprit le Païſan, *mais ardé boutez-y la chartée, auſſi bien ma femme & moy devons-je aller querir le reſte tantoſt.*

¶ L'abſolve des Grecs, ou la maniere d'abſoudre chez ces peuples, ſe fait en diſant : *Dieu vous abſolvè*, ou *vous*

pardonne vos péchez, & cette maniere paroît plus conforme au bon ſens, que celle des Latins, qui diſent : *Je vous abſous de vos pechez*; En effet, ſi un homme alloit dire à un criminel que l'on eſt ſur le point d'éxécuter, *Je vous abſous, je vous donne ma grace*, au lieu de dire : *Le Roy vous donne ſa grace*; on ne laiſſeroit pas de paſſer outre.

¶ Il y a dans Valere Maxime un Chapitre de l'ingratitude de la Patrie envers les grands hommes. C'eſt une choſe étrange que le mérite excite plutoſt l'averſion & l'envie, au lieu de la reconnoiſſance & de l'émulation qu'il devroit faire naître. J'ajoûterois bien un nouveau Chapitre à celui de Valere Maxime, & j'aurois de beaux exemples pour le remplir. Il s'en trouve de nos jours preſque dans tous les états du monde ; mais aucun païs ne nous en fournit davantage que la Hollande. On a vû périr Barneveld. Meſſieurs de With furent ſacrifiez à l'ambition du Prince d'Orange. Grotius l'échappa belle, & l'on prétend que l'Amiral Tromp a été empoiſonné

avec

avec de la cervelle d'un Chat.

¶ Je crois qu'on auroit bien de la peine à rapprocher de nos langues d'Occident celles des Peuples les plus reculez de l'Orient, comme de la Chine. Jusques ici personne ne s'est avisé de faire aucune découverte là dessus. On dit que M. Thevenot doit avoir les écrits d'une personne qui avoit appris dans l'Amérique, le long du Fleuve de S. Laurens, quinze langues toutes differentes, plus riches que les nôtres, & dont il avoit fait des Grammaires & des Dictionnaires.

¶ *Philarque*, *Phyllarque*, & *Phylarque*. Ces trois mots dont la prononciation est presque semblable, ont cependant trois significations fort différentes. *Philarque* signifie *Ambitieux*, proprement *Avide à gouverner*. *Phyllarque*, signifie *Prince des feüilles*; & *Phylarque* veut dire *Tribun*, ou plûtost *Dizenier d'Athenes* : c'est-à-dire Prévôt de l'un des quartiers de cette Ville; car il y en avoit dix, comme il y en a quatorze à Rome, & seize à Paris, & ce quartier d'Athenes avoit nom *Phyle*, qui signifie

Garde, à cause qu'on y faisoit la garde.

¶ Un jeune Prince couroit à la rencontre d'une Dame de grande qualité, fort belle, & pour qui il avoit beaucoup d'estime. Elle lui dit : Monsieur, vous allez bien vîste. Le Prince lui répondit : Madame, je suis mon penchant.

¶ Un Confesseur vouloit toûjours interroger son pénitent sans lui donner le tems de dire autre chose que *oüi* & *non*. Un jour un jeune homme s'étant présenté à lui pour se confesser, il lui fit tant de questions & de tant façons, que son pénitent le voyant about, lui dit : Mon Pere, ne sçavez-vous que cela ? vraiment j'en sçai bien d'autres.

¶ M. Petit a restitué un endroit de Diogene Laerce, que je croyois irrémédiable. Nous en avions fort disputé ensemble pendant un aprés-dîné, ce qui lui donna occasion le lendemain d'y faire réfléxion, & de m'envoyer la correction de ce passage dans une lettre. C'est l'endroit où Laerce parle du prétendu Testament de Diogene le Cynique. Ce Philosophe ordonne qu'on

le jette dans le Fleuve Elissus, afin d'être utile à ses freres (c'est-à-dire, les chiens, qu'il appelloit ainsi). M. Petit prétend que cela n'est pas vray-semblable, & qu'il y a une transposition dans ce passage. Voici sa Lettre. Il y corrige aussi un endroit d'Elien :

P. Petitus Ægid. Menagio suo

S. D.

Loci Laertiani de obitu Diogenis agnosco tecum vitium, sed nego esse immedicabile. Quid de eo sentirem hesternâ die aperui, quæ mihi tunc fuit subitaria conjectura. Nunc pensitatâ re diligentiùs nec video tamen cur ab illa opinione discedere debeam. Quam cum animum adverteris & tibi quoque probatum iri non dubito. Sed ipsum locum integrum adscribere operæ pretium est. Sic ergo ibi Laertius : ἔνιοι δέ φασι τελευτῶντα αὐτὸν, καὶ ἐντείλασθαι ἄταφον ῥῖψαι ὡς πᾶν θηρίον αὐτοῦ μετάσχοι. ἢ εἴς γε βόθρον συνῶσαι, καὶ ὀλίγην κόνιν ἐπαμῆσαι. οἱ δὲ εἰς τὸν Ελισσὸν ἐμβαλεῖν, ἵνα τοῖς ἀδελφοῖς χρήσιμος γένηται. *in iis verbis illud* ἀνακόλουθον *absurdumque est quod cadaver projici in*

fluvium jubetur ut eo canes fruantur. Fratres enim canes vocat Cynicus quia & canes cynici dicebantur. Vitiosa igitur, ut dixi, lectio hanc verò arbitrabar restitui posse si luxata quædam verba in suam sedem reponerentur. Ac talis fieret contextus: ἢ εἰς γε βόθρον συνῶσαι καὶ ὀλίγην κόνιν ἐπαμῆσαι, ἵνα τοῖς ἀδελφοῖς χρήσιμος γένηται. οἱ δὲ εἰς τὸν Ἐλισσὸν ἐμβαλεῖν. *Tute omnia jam plana fatearis oportet. Variæ hîc opiniones super ultima Diogenis voluntate traduntur. Alii mandasse ipsum dicunt ut cadaver suum abjiceretur insepultum, quò feræ omnes eo fruerentur; aut in foveam deponeretur modico pulvere injecto, ut esset fratribus, nempe canibus, utilis: alii verò ut in Elissum præcipitaretur. Non video quid habeat hæc lectio difficultatis; nisi si quis Elissum confundat cum Ilisso amne Atticæ, in quem errorem non incidet qui legerit apud Pausaniam Elissum inter fluvios Corinthiaci territorii. Proinde* Ἰλισσὸν *in græcis Æliani codicibus perperam pro* Ἐλισσὸν *scriptum non dubito ubi de ejusdem Diogenis exitu mentio fit. Vale, Vir Clarissime, & me tibi devotissi-*

mum amare perge. Ex Musæo, die 12. Junii ann. 1658.

¶ Si-tôt que l'on eut appris la mort de M. de Louvois * dans nôtre Assemblée, M. de V..... qui y étoit, fit à cette occasion l'impromptu que je vais vous dire. C'est une espece d'Apostrophe aux Ennemis de la France :

Pourquoi vous réjoüir fiers Ennemis ? tout beau.
Louvois agit dans le tombeau ;
Sa vigilance sans seconde
A servir le plus Grand des Rois
Animera toûjours les fideles François :
Il n'est qu'un Lours dans le monde.
Mais il est encore des Louvois.

L'Auteur de cet impromptu m'envoya quelque temps auparavant cet autre qu'il avoit fait dans une Assemblée, en apprenant que le Roy venoit de nommer M. le Duc de Beauvilliers chef du Conseil :

Son mérite plus grand que tout ce qu'on peut croire,
Au ministére même ajoûte de l'éclat.
C'étoit le seul degré qui manquoit à sa gloire,
Et le seul ornement qui manquoit à l'Etat.

¶ Lors que M. l'Abbé de.... qui fut

* Il mourut à Versailles le 9. Juillet 1691.

depuis Cardinal, soûtint sa Majeure, un Bachelier qui disputoit contre lui, citast le passage d'un Concile, qu'il nia formellement s'y trouver. Le Bachelier fut chercher le Livre à la Bibliotheque de Sorbonne, & le lui montra tel qu'il l'avoit cité. L'Abbé de.... voulu s'excuser, & pour exprimer qu'il avoit veu d'autres exemplaires où la citation n'étoit pas, il dit: *Vidi alia toma ubi locus iste non erat*, au lieu de dire *alios tomos*. M. Hennequin qui étoit aux écoutes cria tout haut: *Quia vidisti toma, credidisti.*

Le même M. Hennequin en expliquant un passage de l'Ecriture où il vouloit que les Interpretes se fussent trompez, disoit: *Hic Lambinus, lambinat; Lyra, delirat: Justus Lipsius, justè lapsus est.*

¶ Malherbe âgé de soixante & dix ans, voulant venger la mort de son fils tué en duel par M. D... dont les parens font encore aujourd'hui une belle figure à la Cour, envoya un cartel de défy à ce jeune Gentilhomme. Les amis de Malherbe ayant appris cette nouvelle, firent tous leurs efforts pour l'empêcher de s'aller battre, à quoy il répõdit: Qu'y a-t'il à appréhender, la perte ne seroit pas si grande pour moy que vous le pensez, je ne ha-

zarde qu'un double contre une pistole.

¶ M. M.... ayant appris il y a quelques jours que M. de Furetiere étoit bien malade, l'alla voir aussi-tôt, parce qu'il est bien de ses amis. Il le trouva en robbe-de-chambre devant son feu assis dans un fauteüil de commodité. Il lui conta toute sa maladie, disant qu'il avoit bien souffert, & qu'il avoit été à l'extrémité. Pendant que cet ami lui marquoit le plaisir qu'il avoit de le voir hors de danger, M. l'Abbé d..... arriva: Ah tenez, lui dit-il, voilà mon Sauveur, en montrant cet Abbé qui venoit d'entrer, c'est à lui seul à qui j'ai obligation de la vie. En effet, c'étoit cet Abbé qui avoit pris soin de lui, & qui avoit fait la dépense de toutes choses pendant sa maladie. M. de Furetiere lui demanda par maniere d'entretien à combien pouvoit aller cette dépense. Si vous voulez le sçavoir, lui dit cet Abbé, je crois en avoir le mémoire dans ma poche, là dessus il le tira & se mit à lire: tant pour la viande de vos boüillons, tant pour vos Médecins, tant pour vôtre Chirurgien, tant pour l'Apoticaire,

tant pour le linge & autres menus frais, tant pour le Porte-Dieu & son Compagnon qui vous ont apporté le Viatique, & tant pour les deux Prêtres qui vous ont administré l'Extrême-Onction. A ces deux derniers articles M. de Furetiere s'écria : Abbé, Abbé, vous m'avez ruïné en Sacremens.

¶ Voici des vers qu'on m'envoya ces jours passez. Je n'en connois point l'Auteur, je sçai seulement qu'ils ont été faits à l'occasion de l'éloge que le Prince d'Orange fit du Roy dans le discours qu'il prononça à la Haye le 5. Février 1691. en présence de tous les Princes liguez. Vous en jugerez : les voici :

Les Racines, Grand Roy, les Boileaux, les Corneilles,
En vain pour te loüer ont consacré leurs veilles,
Leurs éloges pompeux deviennent superflus,
Nassau vient d'en faire un qui t'honore encor plus.
La plus sûre loüange, & la mieux affermie,
Est celle que nous donne une bouche ennemie.
Ce Prince qu'en naissant un destin envieux,
Rendit de ta grandeur rival ambitieux,
Et dont les yeux d'abord offensez de ta gloire,
Ne virent qu'à regret ta premiere victoire ;

Qui sans cesse depuis traversant ton chemin,
S'offrit par tout à toy les armes à la main;
Qui sans se rebuter de cent revers terribles,
Bravoit tout de nouveau tes armes invincibles,
Et vaincu mille fois, s'en prenant au malheur,
Ne se croyoit jamais au dessous du vainqueur.
Lui, dis-je, dont l'orgüeil facile à le séduire,
N'imputoit ses malheurs qu'au défaut d'un Empire;
Lui qui s'osoit flatter que s'il devenoit Roy,
Il pourroit s'élever, & s'égaler à toy.
Aujourd'hui qu'il a joint aux forces de Hollande,
Les sceptres d'Angleterre & d'Ecosse & d'Irlande,
Que l'Europe liguée au gré de ses souhaits,
Sert son ambition, seconde ses projets,
Et de ces Nations à ta perte animées,
Dépose entre ses mains le sort & les armées.
Il rend pourtant aux yeux de cent Princes confus,
Un solemnel hommage à tes hautes vertus,
Exalte ta valeur, admire ta prudence,
Convient que ton pouvoir passoit sa connoissance,
Te nomme hautement le plus puissant des Rois,
Juge de l'avenir par tes derniers exploits,
Et leur dit que c'est fait de la Cause commune,
Sans leurs derniers efforts & ceux de la fortune.
O! magnifique éloge, & dont jamais, Grand Roy,

N'approcheront tous ceux qu'on peut faire
de toy.
Tous les plus grands Heros dans le cours de
leur vie,
Se sont trouvez en but à la maligne envie;
Leur présence toûjours offençoit quelques
yeux,
Ce n'est qu'en les perdant qu'on les connois-
soit mieux:
La mort étoit pour eux une source de gloire,
Et l'on ne traitoit bien que leur seule mé-
moire.
Tu braves seul, Grand Roy, l'envie & ses
efforts;
On t'accorde vivant ce qu'ils n'ont eu que
morts,
Et sans t'attendre au bout de ta noble car-
riere,
L'Univers dès ce jour te rend justice entiere.

¶ M. de Munster dans une grande maladie fit vœu, à la persuasion des Jesuites, de faire bâtir sous le nom de S. Ignace, une Eglise de cinquante mille écus, s'il en revenoit. Il fut fort long-tems à guérir; & lors qu'il ne fut plus en danger, un Jesuite de Paderborn écrivant à un autre lui disoit: *Mirabamur sanctum nostrum non arripere subitò tam bonam occasionem.* Elle a été bâtie, mais en l'honneur de S. Ignace Martyr.

¶ M. de Vivonne qui est naturellement spirituel & railleur, voyant venir un Garde pour lui rendre visite, & remarquant que son juste-aucorps étoit retourné, quoique fort propre, lui dit : Vous voilà donc, Monsieur, avec vôtre juste-aucorps de retour de la Campagne.

¶ Le Carrosse de M. le Maréchal de Bassompierre s'étant accroché avec celui d'une Dame qu'il avoit aimée, & avec laquelle il avoit dépensé beaucoup de bien, elle lui dit : Te voilà donc, Maréchal dont j'ai tant tiré de plumes. Il est vrai, Madame, dit le Maréchal, mais ce n'est que de la queuë, & cela n'empêche pas de voler.

¶ M. de Mesmes Lieutenant Civil, ayant été averti par Messieurs de l'Université du jour auquel ils viendroient le haranguer en pleine Audiance pour l'inviter à leurs paranymphes, résolu pour se divertir de faire présider ce jour-là M. .... Lieutenant Particulier, qu'il sçavoit n'être pas trop chargé de latin. Le jour venu M. de Mesmes étant prest d'entrer à l'Audiance, pria Messieurs du Châtelet de trouver bon

que M. .... tint sa place, feignant d'avoir un Ordre du Roy qui ne lui permettoit pas de tenir le Siege ce matin là. Ensuite il pria M. .... qui accepta la chose sans se douter de rien. A peine fut-il entré à l'Audiance que M. le Recteur accompagné des Facultez, précedé de ses Massiers, entra & fit à M. .... une belle harangue en latin. M. .... qui ne s'attendoit point à cela, & qui n'ayant pas été averti, n'avoit pas préparé de harangue, & qui d'ailleurs ne sçavoit pas assez de latin pour en faire une sur le champ, dit au Recteur après qu'il eut fini: *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum vestram ibimus.* Allez, Monsieur, & une autre fois ne surprenez pas la Cour.

¶ *Omnia venalia præter bonam mentem, & puto si venalis esset, neminem habere emptorem.*

¶ Lipse après avoir fait un volume entier des miracles de Nostre-Dame de Hall, lui dédia sa plume. Surquoy Scaliger fit ces vers:

Post opus explicitum quod tot miracula narrat,
Pennam Lepsiades hanc tibi Virga dicat.

Nil potuit levius pennâ tibi Virgo dicare,
Ni forte est levius quod tibi scripsit Opus.

¶ J'ai oüi dire à Mad. la Maréchale d'Humiéres qu'une honnête fille peut bien dire, qu'elle ne veut pas d'un tel pour son mari, mais qu'elle ne peut pas dire aussi : Je veux un tel.

¶ Goveau Portugais, Jurisconsulte, & Briand-Vallée, étoient tous deux Professeurs à Bordeaux & ne s'aimoient pas beaucoup. Goveau sçavoit que Briand Vallée avoit si peur du tonnerre, qu'il se cachoit dans les caves lors qu'il l'entendoit gronder, il fit ce distique contre lui :

Dum tonat, in cellas propero pede Vallius imas,
Confugit, in cellis non putat esse Deum.

Briand-Vallée qui sçavoit aussi qu'on soupçonnoit Goveau d'être Juif, lui fit cette réponse :

Antoni Goveane, tua hæc Marrana propago,
In cœlo & cellis non putat esse Deum.

¶ Dante Secretaire de la République de Florence, avoit si bonne opinion de sa personne, qu'il croyoit qu'on ne pouvoit rien faire de bien sans lui,

c'eſt pourquoi quand il s'agiſſoit d'une Ambaſſade, il auroit voulu pouvoir la faire & demeurer en même tems à Florence. Il diſoit: *Se io vo, chi ſta? Se io ſto, chi va?* Si j'y vais, qui ſera ici? Si je reſte, qui ira?

¶ Sannazar a été enterré près du tombeau de Virgile, ſurquoy le Bembo lui a fait cette Epitaphe:

Da ſacro cineri flores, hic ille Maroni,
Sincerus muſa proximus it tumulo.

Sincerus eſt le même que *Sannazar*, qui s'eſt caché ſous le nom d'*Accius Sincerus*. Ce qu'il a fait ſur les Peſcheurs eſt d'une grande beauté, & c'eſt ce qui a fait dire à un Poëte italien:

Giacopo Sannazar ch' alle camene,
Laſciar fa i monti ed habitarle arene.

¶ On diſoit à M. de Coulange qu'un Gentilhomme d'une Maiſon illuſtre s'étoit fait Minime, il dit: C'eſt une tache d'huile pour cette maiſon.

¶ L'Epitaphe de Nicolas de Beze Conſeiller au Parlement, qui eſt dans l'Egliſe de S. Coſme à Paris, a été compoſée par Théodore de Beze ſon

neveu. Elle commence par ces mots: *Marmoreas Lector, &c.* & finit par ceux-ci: *Patruo chariſſimo Theodorus à Beza mœrens ponebat* 1543.

¶ Julien Baudereau a fait un Commentaire ſur la Coutume du Maine, où il n'a pas trop bien réüſſi. Lors qu'on vouloit le railler on diſoit de lui: Si Baudereau fait bien, ce n'eſt pas ſa Coutume.

¶ M. M..... alloit en Bretagne avec Mad. la Marquiſe de Lavardin pour voir Mad. de Sévigny. Il étoit dans le carroſſe de la Marquiſe, & dans le chemin, *per non parer troppo coglione*, lui contoit des douceurs, & lui prenoit les mains pour les baiſer. Mad. de Lavardin lui dit en riant, Monſieur, vous recordez donc pour Mad. de S..... ?

Le même ſe trouvant avec Mad. la Comteſſe de la Suze, lui manioit les mains, elle lui dit ce vers de M. Scarron: *Les patineurs ſont gens inſupportables*, auquel il répondit auſſi-toſt par le vers qui ſuit: *même aux beautez qui ſont très-patinables.*

¶ J'ai eu le Perroniana manuſcrit

longtems avant qu'il fut imprimé. M. le Cardinal du Perron êtoit un bel esprit, mais il n'étoit pas sçavant.

¶ Madem. de Schomberg Hautefort étoit du nombre des Dames que le Roy Louis XIII voyoit ordinairement, mais elle se dégoûta de la Cour & se retira aux Magdelonettes. M. l'Abbé de la Victoire y étant allé pour la voir, lui dit : Madame, c'est donc pour faire honneur au Roy que vous vous êtes retirée ici ?

J'apprehende bien que quelqu'un ne prenne droit de m'avoir connu pour me faire quelque méchante Epitaphe. Je dis comme Passerat :

Mea molliter ossa quiescent,
Sint modo carminibus non onerata malis.

¶ Un jeune Prince avoit une voliere dans laquelle, entr'autres oiseaux, il nourrissoit des tourterelles ; un jour qu'elles se faisoient milles caresses, il leur dit : Dépéchez-vous viste, car voici mon Gouverneur qui vient.

¶ *In alberarsi.* C'est un mot dont se servent les Italiens pour dire se cabrer, en parlant d'un Cheval.

Jules

¶ Jules Scaliger écrivoit ses Ouvrages avec tant de justesse, que sa copie & l'imprimé se rencontroient page pour page, & ligne pour ligne : on en a voulu dire autant de M. Varillas. Si cela est vrai, ce n'étoit pas par un esprit géometrique dont on ne l'a jamais accusé.

¶ M. Faure ne fut avoüé de personne lors qu'il fit oster du livre de M. Bigot la Lettre de S. Jean Chrysostome. Elle n'auroit pas fait tant de bruit. On ne put s'empêcher de crier contre une conduite si peu sincere, & où la politique du Censeur avoit plus de part que le zele de la vérité. Le P. Hardoüin a répondu aux inductions que les Protestans en vouloient tirer, & il se trouve, selon ce Pere, que cette lettre ne fait rien pour eux.

¶ M. Foucher, Chanoine de Dijon, sçait parfaitement l'histoire des Philosophes. Il le fait bien vôir dans son *Histoire des Académiciens*, qui est un Ouvrage admirable, & qui lui donnera une grande réputation lors qu'il sera achevé. Je suis ravi de ce qu'il a conceu ce dessein. Personne n'est plus

capable que lui de le bien executer. Si mon Diogene Laërce qu'on imprime en Hollande n'étoit pas si avancé, on y pourroit joindre cette histoire, aussi bien que les remarques de M. Lautin. Néanmoins il me semble que cela doit être séparé; car son dessein est de suppléer au dessein de Diogene Laërce, & sa veuë est plus étenduë que la mienne, qui se renferme uniquement au sentiment particulier de cet Auteur. Cependant nous aurions besoin d'une histoire universelle de toutes les Philosophies jusqu'à nôtre siecle. J'ai fait l'histoire des femmes Philosophes, je voudrois bien encore qu'on eust fait celle des hommes. Un Anglois en a commencé quelque chose, & j'apprens que l'Auteur de la Bib'ioteque universelle y travaille à Amsterdam.

¶ M. le Goux, Conseiller au Parlement de Bourgogne, me demandoit un jour qui étoient ceux que je croyois les plus versez dans l'Histoire des Philosophes, & dans le discernement de leurs Sectes. Je lui dis que je n'en connoissois pas de plus habiles sur cette matiere que M. Huet Evêque d'A-

vranches, & M. Foucher.

¶ Au ſujet de la lecture que j'ai fait du ſecond livre des Diſſertations de M. Foucher ſur la Recherche de la Vérité; je lui diſois dernierement que je trouvois qu'il avoit renfermé beaucoup de choſes en peu de mots, que je ne m'étois jamais beaucoup attaché à cette matiere, mais que je croyois qu'elle deuſt être épuiſée. Depuis le tems que les hommes la recherchent, ajoûtay-je, il me ſemble qu'ils devroient l'avoir trouvée. L'art de trouver la vérité, me dit-il, eſt ſemblable à celui de lire & d'écrire; il faut toûjours revenir aux principes comme on revient à l'alphabet. Néanmoins, lui repliquay-je, nous avons des grammaires completes & achevées dont on convient, mais nous n'avons point de philoſophie. Cela eſt vrai, reprit M. Foucher, & cela vient de ce que les meilleurs Philoſophes, qui ſont les Académiciens, à ce que je prétens, n'ont point écrit à cauſe des ſuperſtitions qui regnoient en leur tems, mais maintenant nous avons plus d'avantage, & il eſt néceſſaire de travailler à

une *Grammaire des Idées* ; car après tout, les idées composent les paroles & le langage de l'esprit. Or cette grammaire est proprement la logique des anciens que nous avons perduë, & qu'il est important de rétablir. Sans cela jamais les Philosophes ne pourront s'accorder entr'eux, au lieu que la logique vulgaire que l'on enseigne dans les Ecoles, n'est bonne que pour exprimer les véritez que l'on connoist déja, & non pas pour commencer à découvrir celles qu'on ne connoist pas encore. Autre chose est de bien dire ce que l'on pense, autre chose est de bien penser comme on le doit, en quoy il est clair que l'on a besoin de deux logiques, dont l'une enseigne à découvrir la vérité, & l'autre à la bien exprimer par nos paroles. L'une à bien pénétrer les principes ; & l'autre à bien tirer les conséquences. Pour moy, lui dis-je, j'ai vû le livre du Pere Malbranche contre M. Arnauld sur ce sujet. Mais je n'y comprends rien, & quantité de gens m'ont dit la même chose ; c'est un grimoire tout particulier aux Philosophes. Il n'y a en cela,

me dit-il, que le mot d'idées qui nous effraye; mais il ne s'agit pas dans ces livres des idées abstraites que l'on prend ordinairement pour des chimeres; mais des premieres conceptions ou notions des estres qui sont au monde, & enfin de la connoissance de nous-mêmes & de nôtre propre entendement.

¶ M. R..... qui a fait le voyage de Rome, disoit dernierement qu'en passant dans une ville d'Italie, il avoit été voir les Peres .... chez qui il avoit été très-bien reçû. L'envie que j'avois, me disoit-il, de faire connoissance avec les habiles gens de cette compagnie, me fit rester avec eux pendant un tems assez considérable pour les connoître à fonds: c'est une Maison d'où l'on peut dire qu'il est sorti de grands hommes, & qui n'a commencé à déchoir de cette réputation que depuis qu'ils ont souffert que quelques-uns des leurs ayent donné dans les nouveautez les plus bizarres, & dans les opinions les plus nouvelles. Lors que le Jansenisme parut, il trouva chez eux ses plus hardis deffenseurs, & le Pere *Desrames* se mit en campagne pour

l'aller soûtenir à Rome. A peine la Philosophie de Descartes fut-elle publiée dans le monde qu'ils l'adopterent, & j'ai vû une lettre imprimée en très-beau latin d'un de leurs jeunes freres, qui demandoit permission de la professer avec deux cens de ses confreres. Enfin dès que quelques Docteurs Flamans ont fait une querelle à quelques Religieux François pour soixante ou quatre-vingt propositions extraites de leurs livres, & qu'ils ont voulu les faire condamner par un Pape; aussi-tost un de leurs Peres écrivit à son Général *mitte me*, & se fit députer pour aller à Rome. Un autre qui passe chez eux pour un oracle, a fait un livre exprès pour prouver que l'on voyoit Dieu intuitivement dans cette vie. Le P. *Bramanchelli* a enchéri par dessus; car non seulement il prétend que l'on voit très-clairement en cette vie l'essence divine, & que nous regardons Dieu face à face, mais il soûtient même que tous les corps que nous voyons, nous ne les voyons que dans l'essence divine. Un autre s'est mis en tête de faire la Critique de l'Ecri-

ture Sainte, & il ne tient pas à lui que nous ne croyons que le Pentatheuque n'eſt pas de Moyſe, & que tous les Liures de l'Ecriture ne ſont que des extraits abregez des Regiſtres publics de la Synagogue. Enfin le P. de S. Thomas a fait *Memorie ſopra la Gracia*, où l'on ne comprend rien. Il n'eſt ni dedans ni dehors; & ſelon lui Molina & Alvarez, Scot & S. Thomas, les Peres Grecs & S. Auguſtin, n'ont qu'un même ſentiment ſur la Grace. Mais ce qui vous ſurprendra davantage, c'eſt que lors que je ſuis parti, il alloit faire imprimer un gros volume des Etymologies de toutes les Langues, où il prétend, que comme tout vient d'Adam, auſſi toute langue vient de l'hebreu; & que le Bas-Breton & le Chinois, l'Eſclavon & l'Arabe, l'Anglois & le Latin, l'Italien & l'Allemand, l'Iroquois & le Grec, le Canadois & le François, & généralement toutes les Langues, viennent plus clair que le jour de l'hebreu, quoi qu'elles n'ayent pas le moindre rapport entr'elles, & que les Hebreux n'entendiſſent rien même dans le Syriaque, comme il pa-

roît par l'Ecriture Sainte, quoique ce fut le païs le plus connu & la plus fréquente parmi eux.

¶ Lors que le Duc de Savoye vint en France en 1600. Henry IV le mena au Parlement, comme au plus magnifique ſpectacle que l'on pût voir à Parir. On devoit plaider ce jour-là une des plus belles cauſes que l'on eut entendu depuis long-tems. Le Roy prit cette occaſion, & fut avec le Duc de Savoye ſe placer dans la Lanterne de la Grand'-Chambre. Quand le premier Avocat eut parlé : Il a raiſon, dit le Duc de Savoye, aſſurément l'autre perdra ſa cauſe. Vous ne ſçavez pas encore ce que c'eſt que nos Avocats, lui dit le Roy, donnez-vous patience. Effectivement, quand l'autre Avocat eut plaidé, il tomba d'accord qu'il ne ſçavoit à qui des deux Parties donner le droit.

¶ M. le Cardinal de Rets nous pria un jour M. Salmonet & moy de l'accompagner dans une viſite de conſéquence, nous oſâmes le refuſer. Il nous quitta en entrant chez la perſonne, & nous dit qu'il ne ſeroit qu'un moment,

moment, mais il nous oublia. Alors je dis à M. Salmonet : Je crois que son Eminence n'y pense pas, si elle croit nous prendre pour des *Induti*, elle se trompe fort, nous ne sommes pas propres à faire ce personnage. On appelle *Induti* les Diacres qui assistent un Archevêque quand il officie pontificalement ; ils ne font aucune fonction & sont à l'Autel ce que les *personæ mutæ*, sont sur le théatre.

¶ M..... eut une affaire fâcheuse pour laquelle on decréta contre lui. On sçût le lieu où il s'étoit caché, & un jour qu'il alloit de ce lieu à une Eglise voisine, on lui mit la main sur le colet. Il se deffendit, & à la faveur d'un secours, il se sauva, non sans avoir été bien maltraité. Il prit soin de cacher cette circonstance, & disoit pour la couvrir qu'il avoit été ainsi maltraité par des voleurs en passant dans une Forest. On sçut à la Cour la vérité de la chose, & un jour M. le P.ince de Guéméné passant avec lui sur le Pont S. Michel lui dit, en lui montrant la Barriere des Sergens : Monsieur, voilà la Forest où vos voleurs se retirent.

¶ M. Petitpied Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, a fait autrefois une action de générosité en faveur de M. Cotelier, qui l'avoit receu Maître ès Arts. Il lui abandonna sans aucune charge, la dignité de Théologal de Bayeux dont on l'avoit revêtu. Ce fut M. de Launai Professeur en Droit François qui en fit la proposition, & qui la fit accepter à M. Cotelier, qui depuis la résigna à un autre, à la charge d'une pension.

¶ M. H..... Bailly du Chapitre de .... ayant épousé une jeune & belle femme, fut rencontré de grand matin par un de ses amis deux jours après son mariage. Son ami lui demanda quelle affaire l'obligeoit à sortir si matin. Aucune, lui repartit M. H..... je me leve seulement pour me délasser.

¶ Il arriva hier à M..... une petite avanture que j'appelle disgrace pour un vieillard, de laquelle il s'est tiré en galant homme. Il loge chez un Marchand, & la petite fille de ce Marchand lui fait amitié, & l'appelle son mari. Il revint hier de la Campagne, & cet enfant fut pour lui faire fête &

ſe baiſer ; Mon Dieu, lui dit-elle, mon mari, vous n'avez plus que deux dents. Vous me faites grace, lui répondit-il en riant, je n'en ay plus qu'une.

¶ Deux amis firent partie pour aller trouver M. G..... à ſa Maiſon de Campagne, où ils ſe faiſoient feſte de paſſer au moins huit jours agréablement & d'être bien régalez, mais il les trompa bien ; car à peine furent-ils entrez, que s'entretenant de ce qu'il leur étoit arrivé en chemin, ils dirent entr'autres choſes, qu'ils avoient vû de très-beau bled en venant, M. G.... leur dit auſſitoſt : Vous en verrez demain de bien plus beau en vous en retournant.

¶ Un Prélat qui me devoit une penſion & beaucoup d'arrerages, étant tombé dangereuſement malade ; ſon valet-de-chambre à qui j'en demandois des nouvelles, me dit qu'on parloit de le faire confeſſer : Je m'oppoſe à ſon abſolution, lui dis-je.

¶ Un Religieux prêchant la Magdelaine à Beauvais, s'arrêta fort ſur le malheur des filles qui l'imitent dans ſa vie ſans vouloir lui reſſembler dans ſa pénitence. Il les exhorta toutes à

faire dire des Messes. Les unes à la Vierge pour les conserver dans un état pur, & les autres à la Magdelaine pour les retirer de leurs malheureuses inclinations. Au sortir de la Chaire une fille l'arrêta pour le prier de lui en dire une ; desquelles, lui dit-il, voulez-vous ? belle demande, lui répondit-elle, de la Vierge ; mais prenez garde, reprit-il : hé bien, ajoûta la bonne fille, mesles-y un peu de la Magdelaine.

¶ A la mort de Madame la Dauphine, les Compagnies furent receuës à haranguer le Roy. Un jeune Magistrat entr'autres en prononça une dont on fut fort content. Peu de jours après une de ses parentes se trouva dans une compagnie où elle ne manqua pas de vanter la harangue de son parent. La femme d'un autre Magistrat qui devoit haranguer dans peu, voulant rabattre sa vanité, lui dit : Madame, ne faites pas tant la fiere, nous aurons aussi une harangue du bon faiseur.

¶ M. de Launai disoit qu'un bon livre & un grand Seigneur, devoient avoir une bonne table. Il disoit aussi en parlant des Romains, qu'ils avoient

été de fort honnêtes gens dans le particulier, mais de grands tyrans dans les affaires d'Etat, & qu'il s'étoit fort étonné du desir insatiable qu'ils avoient eu de s'aggrandir, qui à la fin a été la cause de leur perte.

¶ Je ne me souviens point du nom de celui qui a fait cette Epitaphe d'Erasme :

Hic jacet Erasmus qui quondam bonus erat mus
Rodere qui solitus, reditur à vermibus.

Il y a, comme vous voyez, deux grosses fautes de quantité qu'il semble que l'Auteur ait bien reconnu, & quand on lui demandoit pourquoy il avoit fait la premiere syllabe de *vermibus* breve; c'est, répondoit-il, que dans le premier vers j'ai fait la premiere syllabe de *bonus* longue.

¶ M. P..... se disoit Auteur d'un Ouvrage que M. de Benserade avoit fait. On demandoit à celuy-ci ce qui en étoit: Je l'ai fait, répondit-il, mais il est à son service.

¶ On peut dire que Pâris avoit été le plus heureux de tous les hommes. Il avoit joüi de la plus belle femme de

ſon tems, & avoit tué le plus vaillant de tous les Grecs.

¶ Un Marchand ayant fait naufrage ſur un Vaiſſeau, laiſſa par ſa mort de grands biens à un jeune fils qu'il avoit. Le fils dans la ſuite voulut continuer le même négoce, & courir les mers. Un de ſes amis lui repréſenta en vain ce qui venoit d'arriver à ſon Pere, & ſans lui cacher que ſon grand Pere avoit péri de la même maniere, il lui dit qu'il devoit appréhender un ſort pareil; mais le jeune homme ſans s'étonner: Je vous prie, dit-il á ſon ami, de me dire où ſont morts vôtre Pere & vôtre grand-Pere? dans leurs lits, lui répondit l'autre; & comment, ajoûta-t'il, oſez-vous donc après cela vous coucher dans un lit?

¶ Caliſte II du nom, Pape, nommé Gui cinquiéme, fils de Guillaume de Bourgogne, grand Capitaine, & qui pour ſon courage fut ſurnommé *Teſte-hardie*. Ce Pape, dis-je, eſt celui qui en 1119. ou 1120. ſacra l'Egliſe & le Ciméticre de Fontevrault, & qui approuva & confirma les Conſtitutions de Pétronille, premiere Abbeſſe de

Fontevrault, & qui en 1119. dédia l'Eglise de l'Abbaye du Ronceray de la Ville d'Angers, & prêcha ensuite sur la tombe du Cimetiére de S. Laurent, remettant à tous ceux qui auroient assisté à cette Dédicace, & à tous ceux qui assisteroient à l'avenir à la Feste de cette Dédicace, la septiéme partie de leurs pechez. La Bulle de ce Pape est datée de 1119, mais le Martyrologe de Fontevrault met cette Dédicace en 1120.

Cela me fait souvenir de ce que le Pape Urbain II. fit étant en France. La petite Chronique d'Anjou dit qu'étant à Vendôme il consacra le Crucifix de l'Abbaye de la Trinité de Vendôme, remettant la septiéme partie des péchez de ceux qui célébreroient tous les ans cette consécration, ce qui ne doit pas paroître étrange, puisque peu de tems auparavant étant à Maguelonne, où il resta cinq jours à la priere de l'Evêque, il y consacra l'Isle de Maguelonne, & donna l'absolution de tous les péchez de ceux qui étoient & qui seroient enterrez dans cette Isle. De là, il passa à Plaisance, où se

tînt un Concile en 1095. dans lequel le Pape donna le droit de Mître aux Abbez de l'Abbaye de Cluny, dont il avoit été Religieux Prieur. Il y fit aussi plusieurs belles Constitutions; entr'autres il ordonna que nul ne seroit admis aux Ordres Sacrez sans tître, c'est-à-dire sans bénéfice. De Plaisance il passa en France, pour solliciter lui-même tous les Princes à se croiser pour la délivrance de la Terre-Sainte. Il alla ensuite à Clermont en Auvergne, où il tint le célébre Concile de Clermont. Il y ordonna la Croisade, & entre les Reglemens qu'il fit, il ordonna qu'on ne prendroit point d'argent pour les batêmes, ni pour les sépultures; qu'on ne pourroit avoir un Evêché & une Abbaye en même tems, & qu'aucun sans dispense du Pape, ne seroit fait Evêque, s'il n'avoit de la naissance. C'étoit en ce tems-là la pratique de France. Il se fit couronner en l'Eglise de S. Maurice de Tours, qui avoit été originairement dédiée à S. Gatien, dont elle porte encore le nom présentement. Au retour de la Procession qui se fit ensuite de son Couron-

nement, il fit présent à Foulque Rechin Comte d'Anjou, d'une fleur d'or qu'il avoit dans la main. Depuis ce tems-là les Papes ont de coutume de donner ou d'envoyer aux Rois & aux Princes des fleurs d'or. Et le Pape Alexandre vers l'an 1163. *rosam auream quam gestavit, dominicâ quâ cantatur* Lætare Jerusalem, *Ludovico Regi Francorum transmisit*.

¶ La Chronique d'Albéric en 1087. *Magister Hugo*, parlant du Pape Urbain II. *Sedit annis decem, mensibus quatuor, natus de Castellione super Matronam, filius Domini de Lageri. Habuit fratrem Joibertum, qui dedit corporale pro reliquiis, quo vilipendente, corporale incidit, & sanguis inde exivit: qui adhuc reservatur apud Lageri.*

¶ L'Auteur du livre intitulé *Roma antica e moderna*, a confondu par une faute considérable le *Mont Pincius* de Rome, avec le lieu appellé *Pinci*, proche de la Ville de Nole dans la Campanie: où S. Felix Prêtre de Nole, est mort. La neuviéme Leçon du Bréviaire de Paris, du 14. Janvier, jour de la

Feste de ce Saint : *Recusato urbis Episcopatu obdormivit in Domino; sepultusque est prope Nolam, in loco quem* in Pincis *appellabant.*

¶ Le bon homme M. de la Roque étoit fort mécontent de Mess. d'Harcourt-Beuvron, qui ne l'avoient pas payé à son gré de l'Histoire Généalogique de leur Maison, qu'il a faite avec beaucoup de travail & de dépense. Pour s'en venger, il disoit par tout : *On pourra écrire contre moy.* C'étoit de lui-même dont il prétendoit parler, car il fut sur le point de se réfuter & de détruire les titres qu'il avoit produits.

¶ Un Gruyer ou Juge des Eaux & Forests qui n'avoit guéres de pratique, prétendoit, pour étendre sa Jurisdiction, que quand on avoit donné des coups de bâton à un homme, il en devoit connoître, parce que le bâton se tiroit des Forests, & par la même raison, que lors que l'on jettoit de l'eau sur quelqu'un par la fenestre, sans crier gare, cela le regardoit encore.

¶ Bessy dans son Histoire des Com-

tes de Poitou, page 82. s'est trompé lors qu'il a dit, en parlant de Joachim du Belley, qu'il étoit bâtard. Joachim du Belley étoit fils légitime de Jean du Belley sieur de Gonnor, & de Renée Chabot Dame de Liré.



AVIS.

ON n'a pû refuser à la priere de plusieurs personnes qui estiment avec justice les Ouvrages de M. Ménage, de mettre ici sa *Requeste des Dictionaires.* Cette Piéce fera sans doute plaisir au public; c'est une des plus agréables de celles que ce sçavant homme a faites en ce genre : & comme elle ne se trouve que dans le Reciieil qu'il fit imprimer à Paris en 1652. sous le titre de *Miscellanea*, in quarto, qui est à present fort rare, on l'alloit perdre insensiblement; ç'auroit été dommage.

REQUESTE
DES
DICTIONAIRES
A
MESSIEURS DE L'ACADEMIE
FRANÇOISE.

Quintilien Liv. VIII. chap. 3.

Iniqui judices adversus nos sumus : ideóque paupertate sermonis laboramus.

Seneque Epistre LVII.

Quis autem ferat in egestate fastidium ?



REQUESTE DES DICTIONAIRES A MESSIEURS DE L'ACADEMIE FRANÇOISE.

A Nosseigneurs *Academiques*,
Nosseigneurs les Hypercritiques,
Souverains Arbitres des mots,
Doctes faiseurs d'Avant-propos,
Cardinal-historiographes,
Surintendants des Orthographes,
Raffineurs de Locutions,
Entrepreneurs de Versions,
Peseurs de Breves & de Longues,
De Voyelles & de Diphtongues;
Supplie humblement Calepin,
Avec Nicot, Estienne, Oudin:
Disant, que depuis trente années,
On a, par diverses menées,
Banni des Romans, des Poulets,
Des Lettres douces, des Billets,
Des Madrigaux, des Elegies,
Des Sonnets & des Comedies,

Ces nobles mots, moult, ains, jaçoit,
Ores, adonc, maint, ainsi-soit,
A-tant, si-que, piteux, icelle,
Trop-plus, trop-mieux, blandice, isnelle,
Pieça, tollir, illec, ainçois,
Comme étant de mauvais François.
Et bien que telle outrecuidance
(Soit dit sauf vôtre reverence)
Fist préjudice aux Suppliants
Vos bons & fideles Clients ;
Et que de GOURNAY *la Pucelle*,
Cette savante Demoiselle,
En faveur de l'Antiquité
Eust nôtre Corps sollicité
De faire ses plaintes publiques
Du décri de ces mots antiques :
Toutefois, comme nous pensions
Que le reste des Dictions
Ne souffriroit aucun dommage
Par ces Correcteurs du Langage,
Et que sous vôtre authorité
Nous aurions toute seureté ;
Nous nous serions par déference
Tous contenus dans le silence,
Aymant mieux perdre ces bons mots
Que de troubler vôtre repos.
Cependant, on sait par la Ville,
Que depuis, vôtre GOMBERVILLE
Auroit injustement proscrit
Le pauvre Car, *d'un sien écrit*,
Comme étant un mot trop antique,
Et qui tiroit sur le Gothique ;
Et qu'aussi-tôt vôtre BARO
Sur ce mot cria tant haro,

Qu'on

Qu'on alloit par cette cririe
Bannir de la Chancelerie,
Tant lors on étoit de loisir,
Le Car tel est nôtre plaisir :
Sans que CONRART *le Secretaire,*
D'un tel mal ne pouvant se taire,
S'opposa genereusement
A ce cruel bannissement ;
Vous remontrant qu'en toute affaire
Le Car *est un mot necessaire ;*
Que c'est un mot de liaison,
Introducteur de la raison ;
Et que depuis plus de cent lustres
Toûjours par des emplois illustres
Il sert utilement nos Rois
Dans leurs Traitez & dans leurs Loix
Sa Remonstrance étant suivie,
Au pauvre Car *sauva la vie.*
Mais d'autres bizarres Esprits,
Qui méchamment ont entrepris
De nous reduire à l'indigence,
Vouloient, contre toute apparence,
Par brigues & par faux témoins,
Proscrire encore, néanmoins,
Pourquoy, dautant, cependant, oncques
Or, toutesfois, partant, & doncques.
Et prononcer un interdit
Tant contre ladite & ledit,
Que contre lequel, & laquelle,
Un quidan, un tel, une telle.
*Mais, grace à l'*ABBE' DE CHAMBON,
A SIRMOND, *au* PERE BOURBON,
A GODEAU *le grand Paraphraste,*
A BAUDOIN *le grand Metaphraste,*

Au Politique PRIEUZAC,
Au grand Epistolier BALZAC,
A CHAPELAIN *l'Archipuriste*,
A VAYER *le Dialogiste*,
VAYER *qui de Pyrrhonien*
S'est fait Academicien,
Au vieux MAYNARD *le Satyrique*,
A SILHON *le melancholique*,
Au Jansenisté DE BOURZAY;
Contre l'advis de SERIZAY,
*De l'*ESTOILLE, *de* MALLEVILLE,
De FARET, *& de* GOMBERVILLE,
Et d'autres à nous inconnus,
Ces mots ont esté maintenus.
Or Nosseigneurs Académiques,
Nosseigneurs les Hypercritiques,
Ce n'est pas tout: nos pauvres mots
Ont bien enduré d'autres maux.
Mille ont été bannis des Métres,
Les uns accourcis de trois lettres,
Les autres d'autant alongez.
Les genres ont esté changez.
Par une trop lâche mollesse
Qu'on appelle délicatesse,
De combien de mots masculins
At-on fait de mots feminins?
Tous vos Puristes font la figue
A quiconque dit un intrigue;
Ils veulent, malgré la raison,
Qu'on dise aujourd'huy la poison,
Une Epitaphe, une Epigramme,
Une navire, une Anagramme,
Une reproche, une Duché,
Une mensonge, une Evêché,

Une éventaille, une squelette,
La doute, une Hymne, une Epithete.
Et le delicat SERIZAY
Eust chaque mot feminisé,
Sans respect ni d'Analogie,
Ni d'aucune Etymologie,
Pour condescendre au doux HABERTS;
*Sans que l'*ABBE' DE BOISROBERT
Ce premier Chansonnier de France,
Favory de son Eminence,
Cet admirable Patelin,
Aymant le genre masculin,
S'opposa de tout son courage
A cet effeminé langage.
De-plus, depuis quatre ou cinq ans,
Un de vos plus grands Partisans,
Afin de nous faire injustice,
Et par belle & pure malice,
Auroit, de son autorité,
Dans l'Avant-propos d'un Traité,
Qu'il a fait, suivant son caprice,
De la Faculté Concoctrice
(Mais qui par ses obscuritez
Cause aux Lecteurs des cruditez)
Banni de ce noble Royaume
Du Latin le docte Idiôme,
Comme langage de Pedant:
Et par cet étrange accident,
La pauvre Langue Latiale
Alloit être troussée en male,
Si le bel Avocat BELOT,
Du Barreau le plus grand falot,
N'en eust pris en main la défense,
Et protegé son innocence.

En quoy, certes, & sa bonté,
Et son zele, & sa charité,
Se firent d'autant plus paroître,
Qu'il n'a l'honneur de la connoître;
Semblable à ces preux Chevaliers,
Ces Paladins Avanturiers,
Qui, deffendant des Inconnuës,
Ont porté leur nom jusqu'aux nuës.
Enfin, je ne say quels Auteurs
Auroient prescrit aux Correcteurs
Une impertinente Ortogrophe,
Leur faisant mettre Paragrafe,
Filosofie, ôtre, le tans,
L'Iver, l'Otonne, le Printans,
Place-Reale, le Réome,
Saint Ogustin & Saint Gerome.
Et retranchant mal à propos
L'S de la plusspart des mots,
*Comme d'*Estat, *d'*oster, *de* nostre,
D'estre, *d'*estonnement, *d'*Apostre,
Son usage fut mal-traité
Autant ou plus qu'il fut du T,
Lorsque de toutes leurs querelles
Elle fist juges les Voyelles.
Si bien que les petis Grimaus
Ne rencontrant point tous ces mots,
Suivant nôtre Ordre Alphabetique,
Qui retient l'Orthographe antique,
Entrent aussi-tôt en couroux,
Et lors nous frappent à grands coups,
Soufletant le Dictionaire
Aussi bien que le Despantere.
Mais tout cela n'est rien, au pris
De ce que nous avons appris,

Que VAUGELAS *dans sa Harangue*
Opinoit à nouvelle Langue ;
Et que sous vôtre autorité ,
En dépit de l'Antiquité ,
Dans un Vocabulaire étrange ,
Donnant aux Escoliers le change ,
Avecque nos Locutions
Il supprimoit nos Dictions.
Ce qui , sauf vôtre reverence ,
(Outre la haute impertinence
Qu'un Estranger & Savoyard ,
Face le procés à Ronsard)
Seroit une extrême injustice ,
Qu'enfin , aprés tant de service
Que par nos termes renommez
Et de tout le Monde estimez ,
Nous avons en toute Science
Rendu , sans reproche , à la France ,
On nous cassast honteusement.
Nous l'osons dire hautement ,
Que tous les vieux Dictionaires
Sont absolument necessaires.
Par eux s'entendent les Auteurs.
Par eux se font les Traducteurs.
Ils servent à tous de lumieres
Dans les plus obscures matieres.
Ils sont les Docteurs des Docteurs ,
Les Precepteurs des Precepteurs ,
Les Maistres des Maistres de Classes :
Et tels qu'on a crû Savantasses
A la faveur de leurs bons mots ,
Sans eux n'étoient rien que des Sots.
Témoin , ce que fit ce bon homme
Laissant son Calepin à Rome ;

Témoin MONTMAUR, *ce Professeur,*
Qui seroit un pauvre Fesseur,
S'il n'avoit point les trois ESTIENNES,
Avec les Gloses Anciennes:
Le Nomenclateur JUNIUS,
Et MATTHIAS MARTINIUS.
Mais, sans parler ici des autres,
Vous savez que parmi les Vôtres
Les plus renommez Traducteurs,
Et les plus celebres Auteurs,
Qui s'en font maintenant à croire
Nous sont obligez de leur gloire.
Et cependant, ô siecle! ô mœurs!
Ce sont eux qui par leurs clameurs,
Aujourd'huy dans l'Academie
Nous traitent avecque infamie.
Quantesfois dans ses Versions,
Sans le secours des Dictions,
Et de CALEPIN *&* *d'*ESTIENNE,
BAUDOIN *étoit-il en grand' peine?*
Sans eux COLOMBY, *dans Justin*
Estoit au bout de son Latin.
Sans eux dans Terence VOITURE
Avoit l'esprit à la torture.
Dans Quinte Curce VAUGELAS
Dés le premier pas étoit las,
VAUGELAS *ce grand Interprete,*
Qui seul plus que tous les mal-traite.
MAYNARD *sans eux traduisoit mal*
Son Catulle & son Martial;
Et les Verrines faisoient nargue
A vôtre Candidat LESFARGUE.
Sans eux GIRY *n'entendoit rien*
Aux écrits de Tertullien:

Et l'obſcur Apologetique
A tous coups lui faiſoit la nique.
Dans les Sept Pſeaumes DESMARETS
N'eût pas fait, comme il fait, florés.
Le beau PATRU *dans ſa Harangue*
Ne ſavoit de qui prendre langue,
Et cent fois étoit à quia
Dans l'Oraiſon pro Archia.
COLLETET *dans ſon Saintemarthe*
Prenoit ſouvent renard pour marte.
Même le hardy D'ABLANCOURT
Dans Tacite ſe trouvoit court.
Sans eux HABERT *n'entendoit note*
Dans la Morale d'Ariſtote:
C'eſt-à-dire en la Verſion,
Qu'avec beaucoup d'attention,
En ont faite en Langue Latine
Des Gens d'eminente doctrine.
Pour le Texte, non dicitur,
Car Græcum eſt, non legitur.
Que ſi nous ſommes moins utiles
Aux l'ESTOILLES, *aux* GOMBERVILLES,
Aux SERIZAYS, *aux* SAINT-AMANS,
Aux CONRARTS, BAROS *&* RACANS,
Et tels autres ſçavans Critiques
Des Ouvrages Académiques,
Ces grands & fameux Palatins
Eſtrangers és païs Latins:
Il eſt pourtant très-véritable
Que ce qu'ils ſçavent de la Fable,
Ils l'ont appris des Verſions,
Qu'à l'ayde de nos Dictions
Il fut autrefois neceſſaire
De leur faire en Langue vulgaire.

Ainsi, quoy qu'indirectement,
Nous leur servons de truchement.
Mais, sans regarder aux offices,
Aux assistances, aux services,
Que vous rendent les Supplians,
Voyez les inconveniens
Que dans cette Langue vulgaire
Causeroit ce Vocabulaire.
Vous n'en êtes qu'à l'A-bé-cé
Depuis plus d'un lustre passé
Qu'on travaille à ce grand Ouvrage.
Or, nos chers Maistres du Langage,
Vous sçavez qu'on ne fixe point
Les Langues vives en un point.
Tel mot qui fut hier à la mode,
Aujourd'huy se trouve incommode:
Et tel qui fut hier décrié,
Passe aujourd'huy pour mot trié.
Aprés tout, c'est le seul Usage
Qui fait & défait le Langage.
Si bien qu'il pourroit arriver,
Quand vous seriez prests d'achever
Cet Ouvrage extraordinaire,
Ce grand, ce beau Vocabulaire,
Que cent de vos Locutions,
Que mille de vos Dictions
Qu'à present vous trouvez nouvelles,
Et qui vous paroissent tres-belles,
Ne seroient lors plus de saison.
Nous joignons à cette raison,
Que tous les jours vôtre Critique
Décriant quelque mot antique,
Et des meilleurs & des plus beaux,
Sans qu'elle en face de nouveaux,

On

On seroit, ô malheur insigne !
Reduit à se parler par signe.
Mais quand vous feriez d'autres mots,
Combien souffriroit-on de maux
Avant que de les bien entendre,
Avant que de les bien apprendre ?
Combien vous faudroit-il de temps,
Pour appaiser les Mal-contents,
Et faire que ce beau Langage
Fust homologué par l'Usage ?
CE CONSIDERE', *Nosseigneurs,*
Pour prévenir tous ces malheurs,
Qu'il plaise à Vôtre Courtoisie
Rendre le droit de Bourgeoisie
Aux mots injustement proscrits
De ces beaux & galans Ecrits.
Laissez-là le Vocabulaire,
Ne songez point à la Grammaire,
N'innovez, ni ne faites rien
En la Langue ; & vous ferez bien.



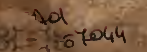
TABLE
DES MATIERES.

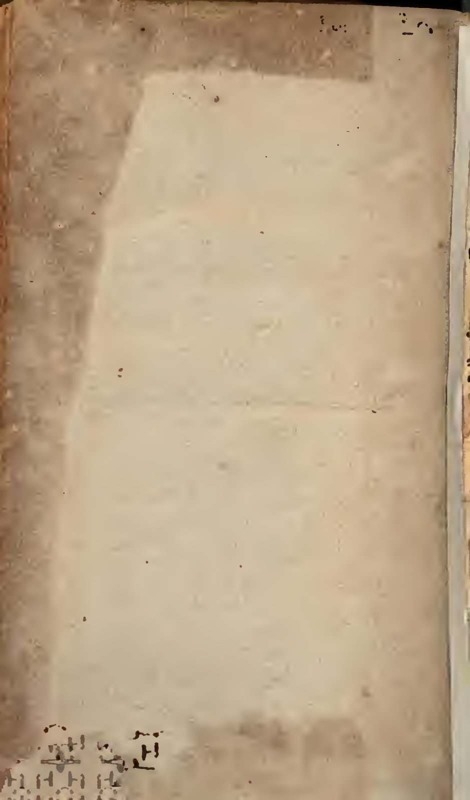
Indulgences,

Additions, Corrections & Notes.

PAge 8. ligne 3. *lisez* Bouhours. P. 27. où il est parlé de la Reine & de Mad. de Bautru, *ajoûtez en Notes* : Brantôme dans la Vie du Mar. de Strozzi, dit la même chose de la femme de Brusquet & de la Reine Catherine de Médicis. P 55. *Son inquietude.* Pour distinguer M. l'Abbé Tallemant de son frere, on l'appelloit l'Inquietude. P. 70. 71. *lisez* M. le Jay, il n'étoit pas Président. P. 76. l. 8. où il est parlé du *Pallium.* aj. en Note : On l'enterre ordinairement avec lui. P. 94. l. 25. dit que. *aj. en Note* : C'est dans une Lettre qu'il écrit au Roy d'Angleterre. Il dit qu'ayant à couvrir le Clocher de son Eglise, il aime mieux s'adresser à lui qu'à la Cour de Rome pour avoir du plomb, c'est-à-dire demander des Bulles pour lever des Decimes. P. 101. l. 14. *lisez* traduisit. P. 102 l. 14. *lisez* Socco. P. 107. l. 10. *ostez* du Royaume. P. 114. l. 8. lisez *Exspatiata.* P. 123. l. 9. du mois d'Oct. 1154. *aj. en Note* : scellée du petit Sceau qui étoit à la garde de l'épée du Roy, par le Roy même, à cause que Pierre de la Forest avoit le grand Sceau. P. 131. l. 3. *lisez* que quand la. P. 132. l. 8. *lisez* M. Lantin. P. 136. l. 2. Frere Brunet. *aj. en Notes.* Il étoit le compagnon du P. de la Chaize. P. 145. l. 1. lisez *ad Origenem.* P. 148. l. 22. où il est parlé de la mort du Mar. de Bassompiere. *aj. en Notes* : Moreri dit qu'il mourut d'apoplexie dans une maison du Mar. de Vitry en Brie. P. 151. l. 1. *lisez* Bondonnet. P. 157. l. dern. *lisez* M. l'Abbé de Lavaur. P. 165. l. dern. *lisez* Dalegre disoit à son fils qui étoit Exempt des Gardes. *ajoûtez en Notes* : Il est à present Lieutenant des Gardes. P. 168. l. Satyre contre le hoquet. *ajoûtez en Notes* : Il mourut de cette maladie & le public a perdu la Satyre. P 172. l. 8. *lisez* que je les. P. 183. l. 1. M. Racine qui a senti, &c. *lisez* M. Racine s'étant servi de ce vers dans les Plaideurs où &c. sans penser en aucune façon à celui de M. Corneille. P. 191. l. 14. *tenuit*, lisez *tinuit.* P. 192. l. 25. *lisez* Dieu gare. P. 193. où il est parlé de M. Godeau, *ajoûtez en Notes* : May-

nard a fait deux ou trois Epigrammes contre lui, & il y a un petit livret fort rare fait par le P. Vavasseur: *Godellus utrùm poëta*. Pag. 194. l. 1. *luce*, lisez *lux*. P. 205. l. 7. *lisez* M. Auzout. P. 208. l. 16. lisez *fugant curas*. P. 219. l. 27. corrigez ainsi le passage latin de Ciceron: *nec tam possunt* ἀντηρεισμεφαίνεσθαι *quam videbantur*. P. 222. l. 27. *lisez* D'ouvrier. P. 223. l. 19. tour d'un Chanoine de Liege. *aj. en Notes*: Il fit imprimer exprès un *Ammirato*, où il mit cette devise qui ne se trouve dans aucune des Editions précédentes. P. 232. l. 11. Bagnoler. *ajoûtez en Notes*: Il avoit une belle Imprimerie dans cette maison où il a fait imprimer tous ses Ouvrages. P. 233. l. 7. *ajoûtez en notes*: Les Lettres de Gaguin sont extrêmement rares. P. 244. l. 1. *lisez* que dans les. P. 246. l. 18. lisez *contaminum*. P. 250. l. 2. *lisez* M. Denyau. P. 253. l. 17. *lisez* quiéres. P. 262. l. 17. lisez *temulentos*. P. 271. l. 16. lisez *Lacedemone*. l. 21. collier de perles. *ajoûtez en notes*: Les Dames portoient autrefois des colliers de Diamans. *Aristenette Litt. I.* P. 277. l. 3. 4. *Mæcenas atavis*. P. 281. l. 11. lisez *Sparsas*. P. 303. M. R. *lisez* M. Furetiere. P. 307. l. 8. lisez *dato*. P. 319. l. 14. lisez *non*. P. 351. l. 1. *lisez* Boëce. P. 352. l. 13. lisez *te*. P. 353. l. 21. lisez *horca*.






6 2 vol

